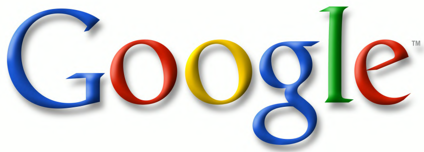


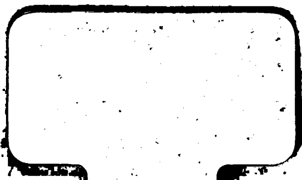
1042

03/750

c922

[P. J. Büllen]

Edit. orig.



Paul Durand-Lapie

Avocat, Agrégé de l'Univers[ité]

Professeur au Lycée de Montauba[n]

1889.

APOLOGIE
DE MONSIEUR DE LA BRUYERE,
OU
RE'PONSE
A LA CRITIQUE DES CARACTERES DE
THEOPHRASTE.



Brillon

A PARIS,
Chez JEAN-BAPTISTE DELESPINE,
rüe S. Jacques, à l'Image S. Paul,
prés la Fontaine S. Severin.

M. DCCI.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.



AVIS DU LIBRAIRE AU LECTEUR.

IL n'étoit pas naturel de penser que M. DE LA BRUYERE exposé à la critique manquât d'Apologiste : le soin de le chercher me regardoit particulierement, moi qui suis chargé du debit de ses Caracteres. Je crois avoir d'autant mieux reussi que mon zele avoit déja été prévenu par un homme entierement devoüé à la gloire de M. de la

Bruyere à qui l'on ne ſçauroit trop en accorder. Je ne dirai point ſon nom, car il a toûjours eu la modeſtie de le cacher, mais je ſuis obligé de le faire connoître par les écrits qui le diſtinguent avantageuſement.

L'Auteur à qui nous devons L'OUVRAGE DANS LE GOUT DES CARACTERES DE THEOPHRASTE, & un autre Livre plus nouveau, & tout-à-fait bien reçû, intitulé LE THEOPHRASTE MODERNE, eſt le même qui donne au Public l'Apologie de M. de la Bruyere. Perſonne n'étoit capable de la faire avec plus de ſuccés, parce que perſonne n'a jamais mieux entré dans le genie de cet excellent Ecrivain. Il rend raiſon des choſes difficiles,

obſcures, ſecrettes; il a eu ſoin d'accompagner ſa diſſertation de traits curieux, ſçavans, agreables. En un mot, M. de la Bruyerè eſt deffendu autant qu'il le doit être, & ſon Apologiſte, de l'aveu même des gens à qui il appartient de decider des Ouvrages, acheve de former ſa reputation par ce dernier. Je ne doute point, que vous ne joigniez vôtre ſuffrage à celui des connoiſſeurs. Le Libraire n'aura pas eu tort de le ſolliciter dans une occaſion où ſon interêt ſe trouve juſtement flatté par le merite d'un Auteur.





TABLE DES LETTRES

Contenuës dans ce Livre.

APOLOGIE



APOLOGIE DE MONSIEUR DE LA BRUYERE.



LETTRE PREMIERE.

MONSIEUR,

L'eſtime que vous faites de M. de la Bruyere, me perſuade aiſément, que la critique qui en paroît depuis un mois vous a fort revolté. En cela du ſentiment de tous les hommes, qui ont du goût

pour les bonnes choſes, vous n'avez pû approuver qu'un libre cenſeur ſe dechainât contre un Auteur qui a eſté un des principaux ornemens du ſiecle dont il écrit les caracteres. Que faire, Monſieur? Il y a des gens qui meurent d'envie d'être connus; Ils ont reſolu de ſe diſtinguer; prêts d'entrer dans toutes les routes qui menent à la reputation, ils veulent y arriver à quelque prix que ce ſoit: Il leur ſeroit difficile de meriter un nom par un bon ouvrage, ils tâchent de l'obtenir par la critique d'un ouvrage excellent: Leurs reflexions, quoiqu'injuſtes, excitent neceſſairement la curioſité; on les lit, on va quelquefois juſqu'à en dire du bien; les cenſeurs qui ne penetrent pas le motif de cette approbation, ſont trés-contens d'eux-mêmes; ils l'attribuent à leur eſprit, pendant qu'elle n'eſt que l'effet d'une lache envie contre un Ecrivain trop habile.

Si Monſieur de la Bruyere vivoit, je n'entreprendrois pas de le juſtifier: peut-être ne l'entreprendroit-

il pas lui-même ; au lieu de se croire infaillible, le desir qu'il auroit de le devenir un jour, lui feroit trouver bon qu'on le reprît : Je puis l'assurer, & son propre temoignage est garant du mien ; *Il faut*, a-t-il dit, * *qu'un Auteur reçoive avec une égale modestie les éloges & la critique que l'on fait de ses ouvrages* : Mais cela ne donne pas à chacun le droit de s'ériger en censeur ; car le même Ecrivain nous enseigne * qu'*on ne doit aimer à lire ses ouvrages qu'à ceux qui en sçavent assez pour les corriger & les estimer*. Or il nous est fort permis de douter, que celui qui attaque Monsieur de la Bruyere, soit du nombre de ces gens, capables de reprendre sans prevention, & d'estimer sans flatterie. Vous connoîtrez par toutes ses lettres le caractere de son esprit injuste & malin tout ensemble. Il applaudit à une infinité de choses qu'il auroit reprises dans M. de la Bruyere ; il en blâme plusieurs qui lui ont paru mauvaises par une seule raison, elles étoient dans l'ouvrage de cet

* *Page 16. de ses Caracteres.*

* *A la même page.*

Auteur incomparable. Je dois à l'amitié dont il m'honoroit, encore plus à sa grande reputation, le dessein de son Apologie. Comme je suppose que LE THEOPHRASTE MODERNE a la liberté de se deffendre, c'est à lui, s'il le juge à propos, de s'en servir; Le bruit court dans le monde qu'il veut repondre; il ne peut pas se justifier en tout, mais on avoüe de bonne foi qu'il a été mal censuré en bien des rencontres: Monsieur de la Bruyere l'a été injustement presque dans toutes.

Je suivrai, autant qu'il me sera possible, l'ordre que s'est prescrit l'Auteur des sentimens critiques; & j'examinerai dans chacune de mes lettres, les reflexions qui composent chacune des siennes. Lorsque les miennes passeront les bornes de ce genre d'écrire, vous vous souviendrez, s'il vous plaît, Monsieur, que j'ai à repondre à des lettres fort longues, & que la longueur des reponses est autorisée par la necessité du sujet. Ce n'est pas que je veuille m'engager à sui-

vre regulierement un usage qui pourroit nuire au plaisir que vous vous promettez. Quand je pressentirai que l'étenduë de mes reflexions pourroit les rendre ennuyeuses, je leur donnerai des bornes; la prolixité du Critique ne sera pas pour moi une raison de tomber dans la même faute : Ainsi, Monsieur, dussai-je quelquefois n'examiner que la moitié d'une de ses lettres, vous trouverez bon que je fasse ce partage.

Le Censeur de M. de la Bruyere ne laisse pas de lui rendre justice en quelques occasions; il affecte méme d'entamer sa critique par un Eloge : ce n'est, à le bien prendre, qu'une veritable affectation, il a voulu se donner par là un tître de le blamer ensuite impunément. Monsieur de la Bruyere est appellé d'abord un *incomparable Ecrivain*; *Pag.* 33. on dit que *son Ouvrage a été traduit* *l.* 10. *en autant de langues qu'il a eu d'éditions.* Quoique je ne sois pas d'humeur à m'opposer aux louanges qu'on donne à M. de la Bruyere, je voudrois neanmoins que son

Censeur nous apprît en quelles langues les Caracteres ont été traduits : Ce qui l'a trompé, est apparemment l'endroit où cet Auteur a
* Caract. pag. 19. » écrit : * Que ne disiez vous simplement, voilà un bon livre ; vous le
» dites, il est vrai, avec toute la
» France, avec les Etrangers comme
» avec vos Compatriotes, quand il
» est imprimé par toute l'Europe &
» qu'il est *traduit en plusieurs langues* ;
Le Censeur qui ne loüe point sans de mauvaises intentions, s'est persuadé que M. de la Bruyere avoit pretendu vanter son Ouvrage ; il se trompe, ou s'il a cru ne se pas tromper en disant que les Caracteres ont été traduits en plusieurs langues, il est bon de le tirer d'erreur, car je suis bien aise qu'on n'ait point recours à des fictions pour charger de gloire un Ecrivain que la seule verité en accable. Nous decouvrirons tôt ou tard le motif équivoque de ces loüanges outrées que le Critique donne malignement à M. de la Bruyere. Il ajoute, *quelque magnifique que fût son titre, il ne pouvoit être que fort judicieux..... il*

Critiq. p. 33. l. 10. & p. 34. l. 8.

étoit seur de faire valoir toutes sortes de tîtres par l'excellence de son Ouvrage.

Vous voyez, Monsieur, que l'Auteur des sentimens critiques ne se fait point une affaire de se contredire. Deux ou trois pages aprés sans songer à ce qu'il vient d'écrire, il declare que *Monsieur de la Bruyere n'étoit pas né pour les grands sujets, que les caracteres ausquels il a donné une certaine étenduë languissent & perdent ce sel qu'il a si agreablement semé dans les plus courtes reflexions.* Si cela paroît tel au Censeur, il n'a pas dû donner à M. de la Bruyere le tître glorieux *d'Ecrivain incomparable :* Ou si M. de la Bruyere est, comme nous n'en doutons point, un homme incomparable, cela nous force d'admirer ses Caracteres ausquels il doit ce beau nom; en un mot la critique doit absolument se taire sur un Ouvrage excellent.

Pag. 38. l. 10.

L'Auteur de la critique sent bien qu'il a tort, & que son tort ne manquera pas de lui être reproché par tous ceux à qui il ose faire un crime de trop estimer les Caracteres. C'est

pourquoi il uſe de precaution ; mais il a beau rafiner, il juſtifie mal un deſſein auſſi temeraire, que l'eſt une cenſure du meilleur Ouvrage que nous ayons eu depuis long-tems. Il cite en ſa faveur l'exemple des Anciens qui ont attaqué Homere & Platon ; il rapporte un trait de M. Boileau qui appelle leurs reflexions *des Critiques fort ſenſées de la lecture deſquelles on ſort convaincu de la juſteſſe du Cenſeur.* C'eſt-à-dire, en bon François, que le Cenſeur de M. de la Bruyere pretend nous faire avoüer qu'il l'a juſtement critiqué : J'ai dequoi montrer que ſon opinion eſt trop preſomptueuſe, & ſa critique peu ſenſée ; au lieu de nous convaincre de la juſteſſe de ſon eſprit, elle ſervira uniquement à nous developper le merite de l'Ecrivain cenſuré.

Pag. 36.

Une ſeconde raiſon que le Critique allegue, car il en faut beaucoup pour ſa juſtification, eſt tirée du ſentiment de M. de la Bruyere qui s'écrie dans ſon Chapitre des Ouvrages de l'eſprit ;

Quelle prodigieuse distance entre un bel Ouvrage, & un Ouvrage parfait ou regulier ; Je ne sçai s'il s'en est encore trouvé de ce dernier genre. Pag. 24.
C'étoit, repondrai-je, une incertitude modeste dans la personne de M. de la Bruyere, & une modestie bien-seante à un homme qui vouloit condamner l'arrogance de quelques Ecrivains. De plus, jusqu'à ce que ses Caracteres ayent paru, l'on a pu dire serieusement qu'il ne s'étoit point trouvé un Ouvrage parfait ; mais depuis que le sien a reuni les applaudissemens de la Cour & de la Ville, esprits toûjours partagez d'opinions, depuis qu'il a eu l'heureux sort de percer les Cloîtres, d'exciter la curiosité des Solitaires ; de se donner entrée dans les Bibliotheques Etrangeres, de plaire à tous les Lecteurs, hors à celui qui a resolu de se declarer son ennemi, peut-on raisonnablement douter qu'un tel Ouvrage qui a pour garant de sa bonté onze ou douze éditions, sans celles qui paroîtront ; peut-on, dis-je, raisonnablement douter qu'un tel Ouvrage n'ait at-

teint la perfection dont nous sommes capables. Avoüons-le cependant ; l'ambition de M. de la Bruyere n'a point été si vaste, ni l'opinion qu'il avoit de ses Caracteres assez grande pour oser penser que la critique n'y trouveroit aucune prise. *Je n'estime pas*, C'est lui qui parle ; *que l'homme soit capable de former dans son esprit un projet plus vain & plus chimerique, que de pretendre en écrivant de quelque Art ou de quelque Science que ce soit, échaper à toute sorte de critique, & enlever les suffrages de tous les Lecteurs.*

Cette premiere Phrase du discours sur Theophraste qui marque le sentiment modeste de M. de la Bruyere, fournit au Censeur le sujet d'une reflexion presque aussi longue que le discours.

Je n'ai donc garde d'en commencer l'examen, ce sera beaucoup, si je le finis dans la premiere Lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire : elle ne se fera pas attendre long-tems. Adieu, Monsieur, j'attens de ma part, que quelque foible que soit le deffen-

ſeur de M. de la Bruyere, ſon zele ſuppléra au merite qui lui manque. Vous êtes encore engagé par l'amitié que nous nous portons, à me vouloir du bien, & même à en dire un peu de moi; peut-être en ferez-vous ſcrupule, à cauſe que je ne manquerai pas d'en tirer vanité; mais le moyen de ne pas écouter avec complaiſance les loüanges que vous donnez. Ne me diſputez pas au moins celles qui ſont deües à l'eſtime que j'ai pour l'Auteur dont j'entreprens l'Apologie.



LETTRE II.

Où l'on repond à la Critique du discours sur Theophraste.

MONSIEUR,

J'ai été obligé dans la fin de ma derniere Lettre de citer la premiére Phrase du discours sur Theophraste ; je voudrois me dispenser de la citer une seconde fois ; mais comme il s'agit de repondre à ce que l'on y censure, il faut malgré moi que je tombe dans une repetition : Elle ne vous sera pas desagreable : Les belles choses ne perdent point à être redittes. Monsieur de la Bruyere s'explique ainsi ; *Je n'estime pas que l'homme soit capable de former dans son esprit un projet plus vain & plus chimerique, que de pretendre en écrivant de quelque Art ou de quelque Science que ce soit échaper à toute*

ſorte de critique, & enlever les ſuffrages de tous ſes Lecteurs.

Cette Phraſe, dit le Critique, *eſt rude; une cacophonie continuelle y regne & en ôte la douceur.* Si le ſon de ces termes a pû choquer ſon oreille, il faut qu'il l'ait terriblement delicate; c'eſt donc une mauvaiſe delicateſſe.. Pag. 391

La cacophonie n'eſt pas le ſeul defaut qu'il trouve; il ſe plaint de l'inutilité de pluſieurs termes, & ſoûtient qu'on ne doit pas écrire, *former un projet dans ſon eſprit*, mais ſimplement, *former un projet*; une belle raiſon qu'il en apporte, eſt que *les projets ne ſe forment point ailleurs que dans l'eſprit*: Quand même cela ſeroit vrai, la rondeur de la periode & la propreté du diſcours demandent quelquefois ces additions; elles ſont neceſſaires dés qu'elles contribuent à la grace d'une élocution nombreuſe.

Il met encore au nombre des choſes inutiles, l'un de ces deux adjectifs *plus vain & plus chimerique*, à cauſe que, *tout ce qui eſt vain eſt une pure chimere.* Je vois bien,

Monsieur, qu'il n'a pas compris le sens de la Phrase. Monsieur de la Bruyere n'a point entendu par un *projet plus vain* une chose inutile, mais une intention presomptueuse, un desir ambitieux, un projet superbe, comme s'il eût dit, *outre qu'il y a trop de vanité à se flatter d'une estime universelle, il n'y a pas de pretention plus chimerique.*

Une troisiéme inutilité que le Censeur remarque, est d'ajouter au verbe *écrire*; ces mots, *de quelque Art ou de quelque Science.* Les raisons qu'il donne reviennent toutes à celles-ci; *il ne faut faire aucune distinction entre les Arts & les Sciences, par rapport à ceux qui en écrivent; toutes les matieres qui exercent les Auteurs se reduisent à ce genre; les Arts sont à leur égard des Sciences, & les Sciences sont des Arts.* J'abrege tout le verbiage dont trois pages sont remplies au grand ennui des Lecteurs: Ils sont fachez de voir que le Critique ne s'attache point au laconisme qu'il veut introduire. S'il falloit que tous les Ecrivains fussent aussi concis qu'il

le demande, on leur ôteroit la liberté de s'expliquer, & à nous le moyen de concevoir les differentes idées de toutes choses. Monsieur de la Bruyere dit fort à propos dans son Chapitre des Ouvrages de l'Esprit pag. 29. *Si certains esprits decisifs* (le Critique peut prendre cela pour lui.) *Si certains esprits decisifs étoient crûs, ce seroit encore trop que les termes pour exprimer les sentimens; il faudroit leur parler par signes, ou sans parler se faire entendre..... un tissu d'énigmes leur seroit une lecture divertissante, & c'est une perte pour eux que ce stile estropié qui les enleve soit rare, & que peu d'Ecrivains s'en accommodent.*

Le Censeur obstiné à deffendre son avis, conclut que *cette distinction des Arts & des Sciences qui n'a lieu que par rapport à ceux qui les professent, ne devoit pas estre placée dans une occasion où il est seulement parlé de ceux qui en écrivent;* Leur explication en change-t'elle la nature? Si un homme traite de la peinture, faudra-t'il qu'il la nomme

une Science ? S'il écrit sur la Theologie, aura-t'il bonne grace de l'appeller un Art ? Non ; car la même difference qui se trouve entre les Sciences & les Arts par rapport aux hommes qui les exercent, subsiste à l'égard de ceux qui en parlent.

Non content de ces quatre observations, il en fait une cinquiéme qui n'est pas meilleure que les precedentes, & tout cela sur une Phrase de huit lignes. Il pretend que ces termes *échaper à toute sorte de Critique, & enlever les suffrages de ses Lecteurs*, n'expriment qu'une même chose, parce qu'il est *impossible de n'être pas loüé quand on échape à la censure, & de n'être pas à couvert des Censeurs quand on enleve tous les suffrages.* Cette raison n'est pas bonne ; Il y a des Lecteurs si indifferents qu'ils ne condamnent ni n'approuvent un Ouvrage, ils ne l'admirent ni ne le blament ; Le dessein de l'Auteur des Caracteres en joignant ces mots que l'on croit sinonimes, a été de nous montrer dans quel excez de presomption tombent les gens qui pretendent non-

Pag. 42.

ſeulement être à couvert de la critique, mais qui oſent ſe promettre des applaudiſſemens univerſels.

Le Car, *qui commence la Phraſe ſuivante & qui entame une ligne nouvelle paroît hors de propos.* Voilà, Monſieur, une belle matiere à procez qu'une ſyllabe; cela s'appelle en termes de chicane, plaider ſur la pointe d'une aiguille. Mais y a-t'il rien de plus ordinaire que de mettre à la ligne ces ſortes de tranſitions? Tous les Auteurs ſont dans cet uſage, ſur tout le P. Bouhours; je le cite parce que ſon autorité paroît de quelque conſideration au Cenſeur qui affecte tres-ſouvent de le citer. Je m'imagine que ce qui lui a donné occaſion de reprendre le *Car* en cet endroit, a été la ſeule envie d'orner ſa Lettre d'un des beaux fragmens de Voiture. Pag. 431 l. 4.

Eſt-il vrai, demande le Cenſeur, *que la Cour ſoit un païs où il faut avoir vêcu pour le connoître?* Il ſe répond à lui-même; *La Cour s'apprend ſans être frequentée, l'étude la devine, la meditation l'approfon-* Pag. 451 l. 18.

dit, & l'experience des gens qui y vivent ne leur enſeigne guere plus de choſes que la reflexion en apprend aux autres. Monſieur de la Bruyere dont le paſſage eſt tronqué, n'a pas voulu dire que les Solitaires, les Predicateurs, les gens de Lettres qui meditent ſur les mœurs des Courtiſans, étoient incapables d'en donner une idée, il a pretendu ſeulement que cette idée n'approchoit pas de celle qui eſt naturellement formée dans l'eſprit de l'homme de Cour, par la longue habitude à y vivre. Rapportons les propres termes de M. de la Bruyere; *Si l'on peint la Cour, comme c'eſt toûjours avec les menagemens qui lui ſont dûs, la ville ne tire pas de cette ébauche de quoi remplir ſa curioſité, & ſe faire une juſte idée d'un païs où il faut même avoir vêcu pour le connoître.* Ce ſentiment eſt tres-raiſonnable, il ſera embraſſé par tous ceux qui ſe piqueront d'avoir de la raiſon. J'ai bien peur, Monſieur, que le Critique ne perſiſte à deffendre le ſien quoique mauvais; eſſayons pourtant de le con-

vaincre ; je le prens d'abord par lui-même : Il cite dans la 35. Lettre pag. 564. ce que M. le Comte de Bussi a dit au sujet des bals. J'ai toûjours « crû les bals dangereux ; ce n'a pas « été seulement ma raison qui me l'a « fait croire, ç'a encore été mon ex- « perience, & quoique le temoigna- « ge des *Peres de l'Eglise* soit bien « fort, je tiens que sur ce Chapitre « celui d'un *Courtisan* doit être de « plus grand poids. Si l'Auteur de la « critique a bien examiné le sens de ces paroles, il avoüera qu'il est contraire à ce qu'il pretend nous insinuer ; & il en resulte certainement qu'un homme de Cour est plus habile à la penetrer qu'un autre qui n'y a jamais vêcu. Monsieur le Comte de Bussi Rabutin, qu'on sçait avoir eu une grande experience, merite d'être crû ; le Censeur en juge de la sorte, puis qu'il veut fortifier par le temoignage de ce Courtisan la decision des Peres de l'Eglise. Nous ne doutons point que les Saints Docteurs n'ayent eu plus de lumieres que les Predicateurs de nos jours ; Hé ! comment le Cen-

feur qui tombe d'accord qu'un homme de Cour la connoiſſoit mieux que les Peres de l'Egliſe, oſe t-il maintenant avancer que les Predicateurs d'aujourd'hui la connoiſſent auſſi bien que les Courtiſans de profeſſion & ceux qui ont vieilli au ſervice des Grands ? Je ne ſçai pas de quelle maniere il ſauvera cette contradiction. L'on doit donc revenir au ſentiment de M. de la Bruyere ; la Cour n'eſt parfaitement connüe que des hommes qui la frequèntent ; Il faut y avoir vêcu pour s'en faire une juſte idée.

Le Critique ſe plaint d'avoir été obligé de lire juſqu'à trois fois, la Phraſe qui commence la cinquiéme page du diſcours ſur Theophraſte. Je le plains auſſi ; mais j'en accuſe ou ſon peu d'application, ou, ce qui ſeroit pire, la trop grande envie qu'il a de cenſurer ; car l'endroit qui l'a embaraſſé ne fait aucune équivoque. Il conclud ſa reflexion

Pag. 48. l. 1. par ces termes railleurs : *C'eſt dommage qu'un Auteur qui penſe de belles choſes ne ſe rende pas intelligible ;* & moi je dirai plus ſerieuſement,

C'eſt dommage qu'un homme qui lit des choſes tres-intelligibles affecte de ne pas les trouver belles.

Comme il ſeroit trop long de m'arrêter à chaque endroit, je négligerai toutes les remarques peu importantes : telles ſont les quatre obſervations qui ſuivent celle que je viens d'examiner. Je devois même paſſer ſa reditte ſur un *mais* placée à une ligne nouvelle. Je ferai cependant une petite reflexion pour l'honneur des bons Ecrivains, autant que pour la juſtification de M. de la Bruyere à qui l'on auroit tort d'en conteſter le tître. Son Critique aſſure, qu'il *n'a vû de tous les bons Auteurs que celui des Caracteres commencer par un* mais *de nouvelles lignes :* Ou il n'a pas lû les bons Auteurs, ou il n'eſt pas de bonne foi : Je croirois lui faire injure de douter de l'un ; je ſuis forcé de croire l'autre, quoi qu'il lui ſoit plus injurieux. Cette tranſition eſt repanduë en cent endroits du P. Bouhours. Saint Evremont, Boileau, Corneille, en fourniſſent mille exemples. On ne

leur disputera pas le nom de bons Ecrivains, ce sont nos meilleures plumes. Je ne grossirai pas mes Lettres par des citations nombreuses: Ayez, Monsieur, le plaisir d'ouvrir leurs livres, vous aurez la preuve de ce que j'avance.

Voilà ce qui nous reste de ses Ecrits, (M. de la Bruyere parle des Caracteres de Theophraste) *entre lesquels ce dernier seul dont on donne la traduction peut repondre non seulement de la beauté de ceux que l'on vient de deduire, mais encore du merite d'un nombre infini d'autres qui ne sont point venus jusques à nous.* Que pensez-vous, Monsieur, qu'on blame dans cette Phrase? Ce mot *entre lesquels*; ce verbe *deduire*; cette construction, *seul non seulement*, *dont on donne*, *peut repondre*. Le Censeur connoît qu'il subtilize mal à propos; car il ne peut s'empêcher de temoigner à son ami que *soit prevention ou bonne delicatesse il lui est impossible de souffrir ces choses*; il ajoûte, *traitez moi de puriste tant qu'il vous plaira.* Un homme qui se fait ce reproche,

Pag. 51. l. 7.

ne doit pas trouver mauvais que nous le lui fassions à nôtre tour; il s'accuse publiquement, il n'y a pas moyen de l'excuser quelque indulgence que nous puissions avoir.

Il s'attache ensuite à trouver de l'obscurité dans une Phrase qui n'en renferme aucune; à la verité, elle est un peu longue, mais cette longueur aide à la rendre tout-à-fait intelligible. Si dix ou douze lignes sont capables de rebutter l'attention du Critique, il est à plaindre de ne pouvoir pas en donner une plus grande à mille choses que l'on ne sçauroit exprimer en moins de paroles. Il faut pourtant qu'il en ait aisement compris le sens; je le conclus de ce qu'il n'a n'y marqué en quoi l'obscurité consistoit, ni ne s'est efforcé de rendre la Phrase plus claire. Les nobles efforts de cet habile Grammairien ont abouti à la couper en trois, & à affoiblir par cette division l'énergie du discours? Il en juge tout autrement, car il dit à son ami: *Si je me trompe*, (Vous sçavez, Monsieur, que c'est le langage ordinaire des gens qui *Pag.* 59. *l.* 24.

ſe croyent infaillibles,) *ſi je me trompe, vous m'obligerez de m'en avertir, je ne demande pas mieux que d'être inſtruit, &c.* Comme je ne le crois pas ſincere, je ne prens point de meſures pour lui dire qu'il s'eſt trompé ; s'il ne demande pas mieux que d'être inſtruit, à la bonne heure, il pourra profiter de ce que nous lui addreſſerons ; je doute qu'il en profite, il paroît trop entêté de la juſteſſe de ſes reflexions. Voulez-vous decouvrir toute l'étenduë de ſa ſuffiſance ; continuons de lire,

Ibid. l. 29. *Je ſçai*, pourſuit-il, *que* ne vouloir être ni conſeillé ni corrigé ſur ſon Ouvrage eſt un pedantiſme ; *Cette maxime qui eſt de l'Auteur que je reprens, me fait croire qu'il eût reçû avec modeſtie la critique que l'on fait de ſes caracteres.* Par là, ce même homme qui avoit modeſtement demandé conſeil, qui ſembloit ſe defier de ſes lumieres, ne veut à preſent ni être conſeillé ni être repris : Il declare hautement que ſa critique auroit dû être bien reçûë par M. de la Bruyere : Ce langage arrogant n'a point d'exemples,

Nous

Nous qui sommes si modernes serons anciens dans quelques siecles; alors l'histoire du nôtre fera goûter à la posterité la venalité des charges, &c..... Trouvez-vous, Monsieur, quelque defaut dans cette pensée de M. de la Bruyere? Non, & toute personne de bon sens est de vôtre avis. L'Auteur des sentimens critiques redouble son aigreur, & decide à l'occasion de cette Phrase, que *M. de la Bruyere n'avoit pas naturellement le talent de bien écrire, ... L'expression lui coûtoit..... Il ne se donnoit pas la peine d'accourcir son langage.... Un homme qui se seroit proposé d'achever & non pas de multiplier ses Ouvrages se seroit rendu plus difficile.* Le plus mauvais Ecrivain n'essuiroit pas d'autres reproches; mais le Censeur n'a pas bien connu celui qu'il attaquoit. Monsieur de la Bruyere n'a jamais eû l'ambition de multiplier des volumes, puis que nous n'avons de lui qu'un Ouvrage; ni de le grossir, puis que les Caracteres qui ont accompagné chaque édition ont paru lentement, & toû-

Pag. 54. *l.* 12.

jours trop tard, par rapport à la curiosité des Lecteurs.

Le Censeur rafine étrangement, quand il cherche de la contrarieté dans ce que l'Auteur des Caracteres dit, page 19. *Les hommes n'ont point d'usages qui soient de tous les siecles*, & ce qu'il ajoûte, page 21. *Si nous considerons qu'il y a deux mille ans accomplis que vivoit ce peuple d'Athenes, nous admirerons de nous y reconnoître nous-mêmes.* Voici, Monsieur, de qu'elle façon l'on prouve la contrarieté; *En supposant que nous nous reconnoîtrons dans la conduite d'un peuple qui vivoit il y a plus de deux mille ans, il faut avoüer que les hommes ont des coutûmes qui sont de tous les tems; ou si l'on nie que les usages soient les mêmes dans des siecles differens, c'est mal à propos qu'on s'efforce de trouver de la ressemblance entre les François & les Atheniens*, Il est aisé de debrouiller ce sophisme, Premiérement, quand on dit que les hommes n'ont point d'usages qui soient de tous les siecles, une telle proposition ne doit pas être prise litteralement;

Pag. 57. l. 13.

la negative n'exclut point en ce cas l'existence de la chose, elle sert à montrer qu'elle arrive rarement, en sorte que nous devons entendre avec l'Auteur des Caracteres, que les hommes ont peu d'usages qui soient de tous les siecles. De plus, quand même, il assureroit indefiniment que les hommes n'ont point d'usages qui soient de tous les siecles, il faut voir quel sens il donne à *Usages*, ou plûtôt il faut rapporter ce qu'il en écrit, car nous avons l'avantage de trouver sa deffense dans les endroits mêmes qu'on cherche à lui opposer. Il commence donc ainsi à montrer la difference des usages d'Athenes & des nôtres; Athenes étoit libre, c'étoit le « centre d'une Republique, ses Ci- « toyens étoient égaux, ils ne rou- « gissoient point l'un de l'autre; ils « marchoient presque seuls & à pied « dans une ville propre, paisible & « spacieuse, entroient dans les bouti- « ques & dans les marchez, ache- « toient eux-mêmes les choses neces- « saires; l'émulation d'une Cour ne « les faisoit point sortir d'une vie «

Discours sur Theophraste p. 22.

» commune : Ils reservoient leurs Es-
» claves pour les bains, pour les
» repas, pour le service interieur des
» maisons, pour les voyages : Ils pas-
» soient une partie de leur vie dans
» les places, dans les temples, aux
» amphiteatres, sur un port, sous des
» portiques & au milieu d'une ville
» dont ils étoient également les maî-
» tres : Là le peuple s'assembloit pour
» deliberer des affaires publiques ; ici
» il s'entretenoit avec les Etrangers ;
» ailleurs les Philosophes, tantôt en-
» seignoient leur doctrine, tantôt con-
» feroient avec leurs Disciples : ces
» lieux étoient tout à la fois la scene
» des plaisirs & des affaires : il y avoit
» dans ces mœurs quelque chose de
» simple & de populaire, & qui res-
» semble peu aux nôtres. Monsieur
de la Bruyere semble par là s'enga-
ger à nous decouvrir le peu de res-
semblance qu'ont ces mœurs des
Atheniens avec les usages des Fran-
çois ; mais il l'a deja fait par avan-
ce, quand il a dit trois pages au
» dessus : L'on entendra parler d'une
» Capitale d'un grand Royaume, où
» il n'y avoit ni places publiques, ni

Discours de Theophraste p. 17.

bains, ni fontaines, ni amphiteatres, «
ni galeries, ni portiques, ni prome- «
noirs, *qui* étoit pourtant une ville «
merveilleuse. L'on dira que tout le «
cours de la vie s'y passoit presque «
à sortir de sa maison, pour aller se «
renfermer dans celle d'un autre: que «
d'honnêtes femmes qui n'étoient, «
ni marchandes, ni hôtelieres, avoient «
leurs maisons ouvertes à ceux qui «
payoient pour y entrer; que l'on «
avoit à choisir, des dez, des cartes, «
& de tous les jeux; que l'on man- «
geoit dans ces maisons, & qu'elles «
étoient commodes à tout commer- «
ce. *L'on* sçaura que le peuple ne «
paroissoit dans la ville que pour y «
passer avec precipitation; nul entre- «
tien, nulle familiarité; que tout y «
étoit farouche & comme allarmé «
par le bruit des chars qu'il falloit «
éviter, & qui s'abandonnoient au «
milieu des rües, comme on fait «
dans une lice pour remporter le «
prix de la course. L'on apprendra «
sans étonnement qu'en pleine paix «
& dans une tranquilité publique, «
des Citoyens entroient dans les «
temples, alloient voir des femmes, «

» ou visitoient leurs amis avec des
» armes offensives, & qu'il n'y avoit
» presque personne qui n'eût à son
» côté, de quoi pouvoir d'un seul
» coup en tuer un autre. Ce parallele fait assez connoître que M. de la Bruyere a eu raison de pretendre qu'il n'y a point d'usages qui soient de tous les siecles. Venons maintenant à l'endroit où il assure que nous nous reconnoîtrons dans les vices d'Athenes. Ce peuple quoique simple en apparence, & innocent dans ses usages exterieurs, avoit pourtant ses vices : Telle est donc la pensée de l'Auteur des Caracteres ; les usages d'Athenes sont differens des nôtres ; mais nos vices sont semblables à ceux qui dominoient leur cœur : la même corruption qui les a renouvellez dans nôtre siecle, les perpetüera dans les siecles futurs ; les coûtumes des hommes, c'est-à-dire, leurs usages, ont changé, & ces coûtumes changeront; leurs mœurs, c'est-à-dire, leurs passions, n'ont point changé, & elles ne changeront point : Prenons encore ici les propres termes de

M. de la Bruyere. Les hommes, « dit-il, n'ont point changé selon le « cœur & selon les passions; ils sont « encore tels qu'ils étoient alors, & « qu'ils sont marquez dans Theo- « phraste, vains, dissimulez, flateurs, « interessez, effrontez, importuns, « defians, medisans, querelleux, su- « perstitieux. Pour reduire en une « parole toute cette reflexion qui n'est longue que par des citations autant belles qu'elles sont necessaires, nous dirons que les coûtumes des peuples changent avec le tems; La diversité des caracteres, des genies, des interêts, des administrations produit ce changement; mais la conduite de tous les hommes ne change point; leur cœur uniforme dans sa corruption produit cette conformité generale de tous les vices, & fait malheureusement que nôtre ressemblance avec une nation dereglée n'est que trop entiere. Y a-t-il aprés cela l'ombre de contradiction dans les sentimens de M. de la Bruyere?

Discours sur Theophraste p. 22. lig. 3.

Son Antagoniste croit avoir fait une seure decouverte, quand il

avance que l'Auteur des Caracteres *a beaucoup puisé dans les maximes de* M. DE LA ROCHEFOUCAULT, *& qu'ainsi il ne doit pas se donner le nom d'un Ecrivain original.* Deux choses à montrer ; l'une, que si le dessein de ces deux Auteurs est le même, il est neanmoins executé d'une maniere tres-differente ; l'autre, que M. de la Bruyere n'affecte point de se nommer original.

Pag. 58. l. 9.

En premier lieu, M. de la Rochefoucault se propose de detruire par des maximes generales l'amour propre établi dans le cœur de tous les hommes. Monsieur de la Bruyere porte ses veües plus loin ; Il a recherché dans tous les Etats, dans toutes les Nations, dans chaque homme en particulier, de quoi faire un tableau qui representât tout le monde. Voilà ce que Theophraste avoit projetté : Son grand âge l'empêcha de consommer une entreprise aussi vaste. Dans vingt huit portraits que nous avons de lui, il n'a peint que certains hommes, il se proposoit de les peindre tous : Souffrez, Monsieur, que je le repete ; Nous

ne pouvons trop eſtimer ces tableaux naturels des vices d'Athenes & des nôtres, tant il y a de reſſemblance entre les hommes d'aujourd'hui & ceux d'autrefois : Par tout il y aura des diſſimulez, des flatteurs, des impertinens, des ruſtiques, de grands parleurs, des coquins, des effrontez, des impudens, des ſtupides, des brutaux, des ſuperſtitieux, des eſprits chagrins, des hommes defians, vilains, incommodes, ſots, avares, fanfarons, orgueilleux, timides, groſſiers, mediſans, &c. Ces caracteres que *Theophraſte* nous a laiſſez, donnent une haute idée de ceux qu'il meditoit : Les Critiques qui lui ont ſuccedé, autant penetrez de l'importance de l'Ouvrage, que jaloux de ſe rendre utiles à la poſterité, ont continué de travailler à la reforme des mœurs : De là vient, Monſieur, qu'on a vû d'habiles Cenſeurs dans tous les ſiecles. Diſons à la gloire du nôtre, qu'il étoit reſervé à l'illuſtre Monſieur de la Bruyere de conduire ce grand Ouvrage à ſa derniere perfection. Quiconque eut

voulu rassembler, dans un même sujet tous ces traits differens, au lieu de representer des objets naturels, des hommes reconnoissables, auroit produit un monstre, qui eut effrayé le Lecteur sans l'instruire, & qui, s'il l'eut instruit, ne l'eut ni rejoüi ni corrigé. En un mot, Theophraste a fini quelques portraits; Monsieur de la Rochefoucault a ébauché quelques autres peintures; mais le tableau est devenu parfait & entier par le pinceau de M. de la Bruyere.

L'autre proposition du Critique demande moins de paroles; il decide que M. de la Bruyere veut passer pour Ecrivain original; cela ne paroît en aucun endroit. S'il se defend d'avoir imité la maniere d'écrire de Theophraste, il en donne de bonnes & de modestes raisons que je ne puis dissimuler, dussiez-vous, Monsieur, vous plaindre du nombre de mes citations. L'on a crû, dit-il: pou- *Discours sur Theophraste p. 24.*
» voir se dispenser de suivre le projet
» de ce Philosophe, soit parce qu'il
» est toûjours pernicieux de poursuivre
» le travail d'autrui, sur tout si c'est

d'un Ancien ou d'un Auteur d'une « grande reputation ; soit parce que « cette unique figure qu'on appelle « description ou énumeration, em- « ployée avec tant de succez dans « vingt-huit Chapitres des Caracteres, « pourroit en avoir un beaucoup « moindre, si elle étoit traitée par un « genie fort inferieur à celui de Theo- « phraste. «

Monsieur de la Bruyere se defend encore d'avoir suivi la route de M. de la Rochefoucault ; mais comment, & en quel termes ? Il avoüe que son *Ouvrage qui ne tend qu'à rendre l'homme raisonnable par des voyes simples & communes, est moins delicat que la production de cet esprit instruit par le commerce du monde, & dont la delicatesse étoit égale à la penetration.* Cette modestie qui devroit lui attirer des éloges, est appellée par son Critique une *foiblesse honteuse*. *Il est étonnant*, s'écrie-t-il, *que les bons Auteurs rougissent de declarer qu'ils ont lû les meilleurs Ecrivains & qu'ils ont profité de leurs lectures.* Celui dont j'entreprens l'Apologie declare sans

Discours sur Theophraste pag. 26.

Pag. 39. l. 6.

peine qu'il a lû les Pensées Morales ; il en admire la beauté, il en publie le merite ; s'il a profité de la lecture qu'il a faite, ce n'est pas une consequence qu'il ne doive plus être crû l'Auteur de ses Caracteres. Le Critique se fait fort de prouver que *M. de la Bruyere ne les doit pas tous à sa seule invention*, & qu'il a été en bien des rencontres l'Echo de l'Antiquité, & l'imitateur des habiles Modernes. Je ne me suis point apperçû que M. de la Bruyere ait toûjours pretendu inventer, & dire des choses qui n'eussent été ni imaginées, ni écrites ; il pense au contraire que *tout est dit*, & *que l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes* : C'est ce que nous verrons au commencement de son Chapitre *des Ouvrages de l'Esprit*. Il *consent* même à la fin de sa Preface *que l'on dise* de lui, *qu'il n'a pas quelquefois bien remarqué pourvû que l'on remarque mieux*. Son Critique est assez plein de lui-même pour l'entreprendre. La confusion tombe deja sur lui ; car la suite de ses re-

Ibid. l. 25.

Pag. 10. de ses Caracteres.

flexions n'eſt pas plus juſte que celles auxquelles je viens de repondre.

LETTRE III.

Qui contient l'examen de la Preface que Monſieur de la Bruyere *a miſe à la tête de ſes Chapitres.*

MONSIEUR,

L'empreſſement que j'ai de defendre M. de la Bruyere, eſt tel, que je vous envoye mes reflexions à meſure qu'elles m'échapent. En faveur de cette diligence, faites grace au ſtile de mes Lettres. Je vais examiner dans celle-ci les obſervations ſur le diſcours qui eſt à la tête des Chapitres. Je m'attendois à en voir quelques-unes ſur la traduction que M. de la Bruyere a faite des Caracteres de Theophraſte; l'on n'a pas jugé à propos de ſatis-

faire nôtre curiosité ; judicieuse resolution, & prudence d'autant plus grande qu'elle est fondée sur une ignorance extreme ; C'est là peut-être la premiere fois que les ignorans ne se sont point mêlez de parler de ce qu'ils ne sçavoient pas. Je ne dis rien au hazard ou avec passion ; car je fonde ce que j'avance sur le propre aveu du censeur : Il s'explique en ces termes ; *Je ne vous dirai rien de la* traduction des Caracteres de Theophraste ; *je la crois bonne sur l'estime qu'en font plusieurs sçavans Grecs du nombre desquels je ne suis point.* Cela demande deux reflexions ; la premiere, si l'Auteur des sentimens critiques estime que le commun suffrage des habiles soit une raison de ne point attaquer un Ouvrage, il n'a pas dû entreprendre M. de la Bruyere : Ecrivain n'a jamais été plus universellement applaudi, ni Ouvrage tant goûté que ses Caracteres. La seconde observation est que le Censeur contraint d'avoüer son ignorance, cherche à se faire honneur de cet aveu necessaire ; il croit qu'une fausse

Pag. 38. §. 1.

modéstie lui sauvera la honte de ne point sçavoir une langue parlée en Rhetorique & connuë à fond de tous les gens de Lettres. *Comptez*, écrit-il à son ami, *comptez mon aveu pour quelque chose; on n'accuse pas volontiers son ignorance*. Ces paroles cachent, ou plûtôt decouvrent un grand orgueil; Comme c'est un vice personnel, je lui dirai en passant, que l'amour propre qui nous rend ingenieux à nous loüer nous fait paroître doublement ridicules aux yeux des autres. *Venons*, conclut-il, *à ce qui est propre au Traducteur*. Je veux prendre le même parti; Venons à ce qui est de l'Ouvrage du Critique; ne touchons point aux defauts de son cœur; nous aurons assez de reprendre ceux de son esprit. *Ibid. l. 24*

Monsieur de la Bruyere commence ainsi le petit discours, ou, comme l'on voudra, la Preface qui est est à la tête des Chapitres, *Je rens au Public ce qu'il m'a prêté; j'ai emprunté de lui la matiere de cet Ouvrage*. Ce commencement ne plaît pas au Censeur; Il n'est pas correct,

selon lui, de dire, *un homme m'a prêté cent loüis d'or, je les ai emprun-*
Pag. 99. l. 11.
tez de lui. L'un, ajoûte-t-il, *suppose l'autre, ou si l'on employe les deux verbes, l'ordre demande que celui d'*emprunter *aille devant, par ce que le prêt marque necessairement l'emprunt*. Cela n'est pas toûjours vrai; il faut du moins excepter les occasions où un homme genereux previent un ami à qui il veut épargner la honte d'exposer ses besoins, il prête sans qu'on lui ait rien emprunté; alors le prêt ne marque pas l'emprunt. Sans m'artêter tout-à-fait à cette raison, j'en trouve une meilleure: il y a dans le tour de la Phrase une extrême finesse. Monsieur de la Bruyere veut donner à entendre que les dereglemens de quelques hommes lui ont offert des sujets d'écrire, & que tenté par la veüe de leurs ridicules de faire un Ouvrage, il s'est determiné, pour le grossir, à en emprunter du Public la matiere. On voit donc par là, que c'est le public qui prête d'abord, & que l'Auteur des Caracteres qui y a vû de quoi les enfler a continué d'emprun-

ter de tous les hommes ensemble la matiere de son livre. Donc il a dû écrire, *Je rends au Public ce qu'il m'a prété; j'ai emprunté de lui la matiere de cet Ouvrage.*

Le Censeur donne tête baissée dans les jeux de mots; En voici plusieurs dans une même Phrase, *Je mentirois si je me vantois d'entendre cela, & je ne pourrois m'en vanter que pour me faire honneur d'être le seul à entendre une chose obscure à tous les autres.* Il auroit de la peine à prouver, que ce qu'il n'entend pas est obscure à tous les autres: l'obscurité a été seulement pour lui, & encore, est-ce une obscurité volontaire & malignement affectée. Obstiné à contredire, il a bien falu qu'il cherchât par tout des defauts, & qu'il en supposât où il n'y en avoit point. Jugez en effet, Monsieur, s'il y a aucune équivoque dans ce que l'Auteur dit au sujet de ses Caracteres, *Bien que je les tire souvent de la Cour de France & des hommes de ma nation, on ne peut pas neanmoins les restraindre à une seule Cour, ni les renfermer en un seul*

Pag. 100. l. 13.

Pag. 5. l. 15.

pays, sans que mon livre ne perde beaucoup de son étendüe & de son utilité, ne s'écarte du plan que je me suis fait d'y peindre les hommes en general, comme des raisons qui entrent dans l'ordre des Chapitres, & dans une certaine suite insensible des reflexions qui les composent. Rien ne peut être mieux expliqué, & la chose se developpe d'elle-même. Toutes les Nations du monde produisent, comme la nôtre, des gens qui s'adonnent aux *Ouvrages de l'esprit*, & qui se piquent d'un *merite personnel.* Il y a par tout *des femmes*; chaque homme a un *cœur* dont les inclinations sont differentes, sujet quelquefois aux mêmes passions. La *societé* est de tous les climats; le principal appui de la societé est *la conversation.* On est tenté d'aquerir *des biens de fortune:* dans tous les Royaumes il y a des *Villes*; chacune est distinguée par des ridicules qui lui sont propres: L'ambition peuple les *Cours*; & chaque Cour est composé de *Grands*; Ces Grands ont un *Souverain*, ou sont eux-mêmes les Chefs d'une *Repu-*

Les mots qui sont ici en lettre italique sont les matieres que M. de la Bruyere a traitées.

blique. Tous ont les foiblesses *de l'Homme*, prononcent à leur gré *des jugemens*; inventent des *modes*, ont leurs *usages*, embrassent une Religion dont les maximes leur sont expliquées dans *la Chaire*; ou enfin se croyant *des esprits forts*, ils deviennent Athées, au moins impies. Ces Chapitres au nombre de seize qui composent l'Ouvrage de M. de la Bruyere regardent tous les états de la vie, tous les defauts des hommes, & la conduite generale des peuples. C'est pourquoi il a dit qu'on ne pouvoit pas *restreindre ses Caracteres à une seule Cour ni les renfermer en un seul pays*. Comment donc le Censeur a-t'il pû trouver cette Phrase obscure? Au lieu d'en demeurer là, il ajoûte, qu'*elle n'étoit pas fort necessaire à l'éclaircissement du livre; puis qu'elle ne se trouve point dans les premieres éditions*. Foible raison, mauvaise consequence. Un Auteur a bien plus de lumieres au bout de dix années, & aprés huit ou neuf éditions de son Ouvrage: les premieres sont toûjours imparfaites; elles ne deviennent meilleu-

Pag. 109 *l.* 18.

res qu'avec le tems & à force de consulter les jugemens publics.

Le Censeur pousse encore sa reflexion plus avant. *Quand même*, conclud-il, *la pensée seroit intelligible, il resteroit à rendre l'expression juste. On n'a jamais dit*, Ce livre

Ibid. s'écarte du plan que l'Auteur se propose; *le reproche doit tomber sur l'Ecrivain, c'est pourquoi l'on dit ordinairement*, l'Auteur s'écarte de son plan; *C'est lui qu'on accuse des defauts de son Ouvrage & non l'Ouvrage des defauts de son Auteur.* Ce n'est pas pourtant la premiere fois que l'on impute aux choses ce qui semble ne regarder que les personnes; sur tout en matiere des choses de l'esprit, où il y a une telle relation entre l'Auteur & son Ouvrage, que les defauts de l'un sont necessairement les defauts de l'autre. Il est même plus naturel de s'en prendre à l'Ouvrage, parce que c'est ce qui paroît à nos yeux. Sans chercher tant de raffinement, consultons l'experience; Ne dit-on pas tous les jours *cet Ouvrage ne promet rien de bon*, ou bien, *cet Ouvrage a repondu à son titre.*

N'a-t-on pas dit par exemple ; *La critique de M. de la Bruyere est un Ouvrage hardi ?* Quoi qu'on sçache que ce soit le Censeur qui doive être accusé de hardiesse, neanmoins par une maniere de parler que l'usage autorise, le reproche qui devoit tomber directement sur l'Ecrivain s'adresse à ses productions. Ainsi l'on continüera de dire, *cette critique n'est point ingenieuse, elle est injuste, passionnée, maligne*, bien que ce soit son Auteur qui manque d'esprit, & qui péche par un excez d'injustice, de passion, & de malignité.

Voici, Monsieur, une autre subtilité du Censeur. Monsieur de la Bruyere écrit dans sa Preface (il n'importe à qu'elle occasion, l'on n'en veut qu'aux termes ;) Monsieur de la Bruyere a, dis-je, écrit dans la Preface que nous examinons : *Je pris quelque chose de ces deux avis si opposez, & je gardai un temperament qui les rapprochoit*. Nous entendons ce que cela signifie, & nous voyons que la signification en est reguliere ; Elle ne paroît pas telle au Censeur qui la refute ainsi,

Pag. 101. l. 8. *rapprocher deux extremitez, c'est les rendre encore plus contraires, & augmenter la difficulté d'un juste temperament :* Comme si par ce verbe *rapprocher*, qui est precedé du mot *temperament*, Monsieur de la Bruyere ne faisoit pas assez attendre qu'il detruisoit l'opposition des avis contraires.

Je ne sçai, Monsieur, si je dois m'arrêter à la derniere observation que fait l'Auteur des sentimens critiques sur cette Preface. A l'entendre, *Monsieur de la Bruyere ne devoit pas dire*, Ce ne sont point au reste des maximes que j'aye voulu écrire, *car il est certain*, replique le Censeur, *que ce sont des maximes qu'il établit*. Nous en convenons ; ce sont en effet des maximes, elles ne renferment rien qui ne soit tres-propre à la correction des mœurs, son unique dessein a été de les reformer ; ces paroles d'Erasme écrites en gros caracteres à la tête de son Ouvrage nous le marquent assez, *Admonere voluimus, non mordere, prodesse, non lædere, consulere moribus hominum, non officere ;* Il est

donc constant que les Caracteres de M. de la Bruyere sont de veritables maximes. Mais disons tout, comme par *maximes*, il entend des veritez qui sont des loix dans la Morale, veritez que l'on doit fonder sur le témoignage des Peres, & appuyer de l'autorité des Conciles, auroit-il eu bonne grace de declarer d'un ton superbe que ce caractere d'infaillibilité convenoit à toutes ses reflexions ? Non sans doute. Aussi n'a-t-il pas tenu ce langage; deux raisons l'en ont empéché; il nous les explique en peu de mots; lisons, *Je n'ai ni assez d'autorité, ni assez de genie pour faire le legislateur*, Voilà la premiere & la principale, celle que je viens de toucher: Voici la seconde, *Je sçai même que j'aurois pêché contre l'usage des maximes qui veut qu'à la maniere des Oracles elles soient courtes & concises*, Monsieur de la Bruyere a étendu quelques-uns de ses Caracteres, il a resserré les autres. Tous renferment de grans sens, & des instructions solides pour la reforme des mœurs; Nous pouvons les appeller *maximes*,

Preface p. 9. l. 8.

nom qu'il n'auroit pas été bienſeant à l'Auteur de leur donner. Il ne ſe croyoit pas aſſez d'eſprit pour faire des loix, ni aſſez de puiſſance pour les propoſer ; il laiſſoit à des hommes ſuperieurs, à des genies tranſcendans la gloire de prononcer des Oracles. Qu'il eſt peu d'Ecrivains capables d'une telle ſincerité ; Mais qu'il eſt peu de Cenſeurs aſſez équitables pour ne point mal interpreter une conduite auſſi modeſte, je pourrois dire auſſi humble, quoique l'humilité ne ſoit pas une vertu plus connuë des Auteurs modernes que des anciens Philoſophes. Je ne ſuis point étonné que cette conduite de M. de la Bruyere ſoit tournée en ridicule par un homme qui a un depit ſecret de voir dans ſon ennemi tout le merite du bon eſprit joint à la ſimplicité d'un cœur modeſte.

Contentez-vous, s'il vous plaît, Monſieur, de ces reflexions ; vous jugez bien que je ne puis entreprendre de repondre à celles du Critique ſur le Chapitre des Ouvrages de l'Eſprit ſans m'expoſer à étre trop long.

LETTRE IV.

L'Auteur y examine les reflexions critiques sur le premier Chapitre de M. de la Bruyere, *qui a pour titre*, des Ouvrages de l'Esprit.

MONSIEUR,

Il est necessaire que j'entre d'abord en matiere ; je ne sçai pas mesme quand j'en sortirai, tant il se presente de choses à dire sur les objections qui nous sont faites. Le Censeur pretend que l'Auteur des Caracteres s'est contredit dans ce premier, *Tout est dit, & l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes :* Il prouve ainsi la contradiction. *Monsieur de la Bruyere appelle dans son discours academique* M. DE LA FONTAINE « homme unique dans son genre d'écrire, toûjours original, soit qu'il «

Pag. 105. *l.* 1.

» invente, soit qu'il traduise, qui a
» été au-delà de ses modeles ; *Il ajoûte que* M. Boileau passe Juvenal & atteint Horace; *donc*, observe le Critique, *ces gens ne sont point venus trop tard.* Je tomberai d'accord de cela ; mais la contradiction, supposé qu'il y en eût, est détruite sur la fin du Caractére ; prenons-le dans son entier, & ne separons aucun des termes qui le composent. *Tout est dit, & l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, & qui pensent ; sur ce qui concerne les mœurs le plus beau & le meilleur est enlevé ; l'on ne fait que glaner aprés les anciens & les habiles d'entre les modernes.* Monsieur de la Fontaine, M. Boileau, & plusieurs autres, sont ces habiles modernes aprés lesquels on ne fait que glaner. Ainsi la pretenduë contrarieté s'évanoüit par cette addition.

Le Critique fâché de ce qu'elle tend à justifier M. de la Bruyere, veut imputer à orgueil, ce qu'il ne peut raisonnablement attribuer au
Pag. 104. l. 2. defaut de jugement. *Qui doute*, reprend-il, *que M. de la Bruyere*

DE M. DE LA BRUYERE. *si ne se comparât secrettement aux Anciens, en se mettant au nombre des Modernes habiles?* Le Censeur a crû pouvoir tirer ce présage, fondé sur l'autorité d'un Ecrivain anonime, qui avoit entrepris de critiquer l'Auteur des Caráćteres. Vous avez dû voir l'ébauche de cette Critique dans un livre assez curieux, intitulé, *Melanges d'Histoire & de Litterature*, où il est dit page 354. Le fin « de cette judicieuse contradiction est « que M. de la Bruyere a voulu se pre- « cautionner contre les reproches « qu'on auroit pû lui faire de n'être « pas un Auteur tout nouveau. C'est « donc pour se faire honneur qu'il in- « troduit contre sa maxime des Mo- « dernes habilés, aussi inventifs dans la « morale que les Anciens. J'aurois « souhaité que le Censeur qui a tiré de ces mélanges plusieurs observations eût eû le même scrupule que leur Auteur nous marque en ces termes: Si j'avois sçû que M. de la « Bruyere étoit deja mort, quand je « fis la critique de son livre que je « supprime, je ne me serois pas donné « la peine d'écrire: Car quel avantage «

Imprimé à Roüen en 1699.

Ibid.

„ y a-t-il de s'attaquer à un mort, qui
„ ne pouvant répondre, ne sçauroit
„ éclaircir nos doutes, ni resoudre nos
„ difficultez. Voilà un sentiment d'honneste homme, qui merite, Monsieur, toute vôtre admiration. Puis que l'ennemi de M. de la Bruyere n'a pas eu cette delicatesse, il faut que les amis d'un Auteur injustement attaqué aprés sa mort, prennent sa deffense,

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

J'espere que les forces ne me manqueront pas dans le cours de cette Apologie. Continuons:

On ne sçauroit en écrivant rencontrer le parfait, &, s'il se peut, surpasser les Anciens que par leur imitation. Cette pensée de M. de la Bruyere est fausse au sentiment du Critique. *Si l'on ne fait*, dit-il, *qu'imiter les Anciens, on les égale; mais on ne les surpasse pas; si on les surpasse, on fait plus que les imiter.* Un homme qui raffine de la sorte, ne prend pas garde que l'Auteur des

Pag. 104. l. 16.

Caracteres ne nous inspire point l'orgueilleux projet de surpasser les Anciens. Nos efforts seconderoient *mal* nôtre ambition ; mais il pretend que si les Anciens avoient à être surpassez ; ce ne seroit que par l'imitation de leurs Ouvrages. Aussi a-t-il usé de ce correctif, *s'il se peut ; on ne sçauroit rencontrer le parfait, &, s'il se peut, surpasser les Anciens que par leur imitation.* C'est-à-dire, il faut étudier leur goût, prendre leur stile, suivre leurs manieres ; Quiconque voudra les surpasser doit commencer par les imiter : Peut-être qu'à force d'étudier leur goût, on se le rendra propre ; leur stile servira à perfectionner le nôtre ; on augmentera ses lumieres par les leurs, on sera dans la voye de les atteindre ; en un mot tant que nous voudrons suivre celles de nos regles qui sont opposées aux regles des Anciens, nous ne parviendrons jamais à les égaler ; au contraire, si nous nous en tenons à leurs regles, si nous parvenons à imiter leurs manieres, nous ne serons pas loin de les surpasser. Con-

clüons delà que les Anciens ne peuvent être surpassez que par leur imitation. Faloit-il ce commentaire, & la chose n'étoit-elle pas intelligible ?

Ce que M. de la Bruyere écrit des Anciens & des Modernes, donne occasion au Censeur de rassembler ce qu'il en a lû dans nos meilleurs Ecrivains. Quoique ce parallele ne vienne pas trop à son sujet, il ne laisse pas de fournir un double avantage; il sert à grossir une Lettre, & à faire lire la critique avec plus de plaisir. Au moins si le Censeur n'est pas juste dans ses decisions, il paroît judicieux dans ses recherches; quelque mal qu'on lui veuille de sa Satire, on est obligé de se reconcilier avec lui, quand on vient à ces beaux traits qu'il a eu soin de ramasser. Il y a peu de ses Lettres qui n'en soient remplies; seur moyen de les rendre curieuses; mais qu'il ne s'en donne pas la gloire, elle appartient à tous ceux dont il rapporte les pensées. On peut lui attribuer le nom donné autrefois à un Insigne Plagiaire, connu maintenant sous

Pag. 105.

le tître de *Parasite de tous les Livres*.

Ce Parasite de tous les Ouvrages *nouveaux* maltraite fort un certain *Abbé* qui a addressé à l'illustre M. de Fontenelle une Lettre sur la question tant agitée des Anciens & des Modernes. Comment desormais parer les coups d'un homme qui a trouvé des defauts dans M. de la Bruyere. On doit être consolé par cette hardiesse ; & rien ne me vangeroit mieux, si j'étois exposé à la censure, que de dire, *elle n'a pas épargné M. de la Bruyere*. Cela ne me consoleroit pas neanmoins ; car il a été critiqué bien mal à propos, je n'aurai pas de peine à le montrer.

Ce digne Auteur fait sous le nom d'*Arsene* le portrait d'un homme idolâtre de soi-même & de ses productions, En voici le dernier trait ; *Il n'y a point d'autre Ouvrage d'esprit si bien reçû dans le monde & si universellement goûté des honnêtes gens, je ne dis pas qu'il veuille approuver, mais qu'il daigne lire ; incapable d'être corrigé par cette peinture qu'il ne lira point.* Oh admi-

rez, je vous prie, la consequence que tire le Critique; *C'est-à-dire, que M. de la Bruyere pensoit assez avantageusement de ses Caracteres pour leur donner le nom d'Ouvrage universellement goûté.* Dans ce que je viens de rapporter de M. de la Bruyere, où est il dit un mot de son Livre? Il parle indifferemment des autres Ouvrages, il ne cite point le sien. Mais il plaît au Censeur de deviner & de croire que l'Auteur parle de ses Caracteres; C'est pour cela qu'il appelle, *son opinion présomptueuse.* Celle du Critique est bien extravagante; ce mot m'échape, Monsieur, Je ne puis retenir mon indignation toutes les fois que je vois un Lecteur obstiné à donner la torture à un Ecrivain, & à lui attribuer malicieusement des pensées qu'il n'a point euës.

Pag. 109. l. 18.

Supposons neanmoins pour un moment, que M. de la Bruyere ait voulu parler de son Ouvrage: Il lui étoit si peu permis d'ignorer sa reputation, qu'il a été obligé de s'en aider dans son discours academique, où il a dit; *Un Ouvrage qui a eu*

quelque succez par sa singularité a été toute la mediation que j'ai employée. Non seulement le Critique a approuvé ce trait, bien plus, il a loüé dans sa premiere Lettre, le secrêt pressentiment que M. de la Bruyere avoit de la reussite de ses Caracteres, il l'a nommé *juste*, & ici il appelle *son opinion presomptueuse!* accordez cela, ou plûtôt convenez, Monsieur, que la contradiction est grossiere.

Le Nouvelliste se couche le soir sur une nouvelle qui se corrompt la nuit & qu'il est obligé d'abandonner le matin à son reveil. On ne reprend en cet endroit que l'expression. *Ce verbe* corrompre, *ne s'entend pas bien*, dit-on; *Il falloit écrire, le Nouvelliste se couche sur une nouvelle que la nuit altere, dissipe ou détruit.* Ibid. l. 24.
S'il étoit vrai qu'on n'eût pas compris la signification du verbe *corrompre*, le Censeur qui se contente ordinairement de marquer les obscuritez sans les éclaircir, ne se seroit pas donné la peine de chercher trois autres verbes qui expriment imparfaitement la pensée de l'Auteur.

Car l'*alteration*, la *dissipation*, la *destruction* des parties ne sont que les commencemens de la corruption; & M. de la Bruyere a autant dit par un mot que son reformateur par trois.

Miracle. Le Critique suspend son humeur chagrine; Il approuve l'éloge que M. de la Bruyere fait de quelques femmes d'esprit; En verité je ne m'y attendois pas. Ne perdons point trop de temps à le loüer de sa complaisance, elle lui échape aussi-tôt, & il reprend deja sa mauvaise humeur, son stile aigre & ses manieres dures. Le voilà dans son centre.

Pag. 28.

Monsieur de la Bruyere fait ainsi le parallele de TERENCE & de MOLIERE. *Il n'a manqué à* Terence *que d'être moins froid; quelle pureté, quelle exactitude, quels Caracteres! Il n'a manqué à* Moliere *que d'éviter le jargon & le barbarisme & d'écrire purement, &c.* Venons maintenant à l'observation du Critique. *Si* Terence *avoit de la froideur hors de saison, c'étoit une negligence dans son stile, donc il ne*

Pag. 110. l. 18.

faut plus lõüer son exactitude, *ni s'écrier avec admiration*, Quels Caracteres ! Je répons qu'un Auteur peut être froid, sans cesser d'être *pur*, *exact*, *poli* : La froideur qui est dans ses pensées n'ôte rien à l'exactitude de son stile, de même que la pureté de son stile, & la richesse de ses expressions ne dissipent pas toûjours la langueur d'une imagination peu vive.

Une seconde reponse tend également à justifier MOLIERE & TERENCE ; Cette *froideur* & ce *jargon* que M. de la Bruyere blâme dans ces deux Comiques ne tombent pas sur les endroits qu'il lõüe, & la beauté de ces endroits qu'il admire, n'est aucunement alterée par ces defauts : Tout n'est pas égal chez eux, non plus que chez les meilleurs Ecrivains ; mais à rassembler ce qu'il y a de bon dans ces deux Auteurs, on feroit un Ouvrage excellent.

Le Critique s'y prend d'une plaisante maniere pour deffendre Moliere du reproche qu'on lui fait ici de son jargon & de son barbarisme. J'ai raison d'appeller cette sorte

d'Apologie, plaiſante; elle roule ſur une fade ironie; Jugez-en, Monſieur par ces termes. *L'Academie a grand tort de nous propoſer* le barbare Moliere *comme le modele des beaux parleurs*. Il n'eſt point queſtion de faire le mauvais railleur. Nous ſçavons que Moliere parle mieux qu'un autre dans les endroits où il parle bien; & ce ſont ces endroits que l'Academie cite dans ſon beau Dictionaire. Nous nous appercevons auſſi d'un autre côté qu'il s'eſt negligé dans pluſieurs occaſions; or ce ſont ces occaſions où il n'eſt pas à ſuivre, & où l'on a droit de l'accuſer de jargon & de barbariſme. En effet, Moliere penſoit trop pour ſe donner le tems de châtier ſon ſtile; au lieu que Terence donnoit trop de tems à la compoſition, pour laiſſer à ſon eſprit toute la vivacité naturelle. C'eſt aprés avoir fait ce parallele de l'un & de l'autre que M. de la Bruyere aſſure qu'on feroit un bon Comique d'un homme qui auroit le genie de Moliere & l'expreſſion de Terence. Quel eſt l'Ecrivain parfait? Quel eſt

Pag. 110. l. 26.

l'Auteur infaillible? Je balancerois à donner ce nom à M. de la Bruyere que je defens. Comme je ne le proposerois pas pour modele, dans les endroits où il péche ; de même dans ceux où Moliere a été confus, impoli, barbare, l'Academie ne nous oblige pas d'imiter son jargon.

Ce pretendu jargon de MOLIERE ; ajoûte le Censeur, *étoit un secret recherché pour mieux peindre la nature..... Un paysan, un valet ne doivent pas parler aussi exactement qu'un homme qui postule une place à l'Academie ; mais un homme qui postule une place à l'Academie devoit faire ces sortes de differences.* Il est en train de bouffonner. Je pourrois le mortifier par des railleries piquantes ; Elles sont inutiles à qui peut payer de bonnes raisons. Monsieur de la Bruyere lui paroît donc bien ignorant, car il ne le juge pas capable de distinguer les façons de parler necessaires à mettre dans la bouche d'un valet & d'un paysan. Il les distinguoit tellement qu'il semble élever Moliere au dessus de Terence.

Pag. 11 l. 7.

Quel feu, s'écrie-t'il, *quelle naïveté, quelle source de la bonne plaisanterie, quelle imitation des mœurs, quelles images; & quel fleau du ridicule!* Ces traits expriment en effet que Terence n'avoit au dessus de Moliere qu'une expression plus delicate, mais que Moliere l'emportoit sur Terence par l'étendüe de sa belle imagination. L'un étoit plus pur & plus exact dans son stile; l'autre plus vif dans ses pensées; celui-là preparoit mieux les couleurs, celui-ci disposoit plus naturellement les portraits; l'on auroit fait un homme achevé de tous les deux.

*Le H.** G.** est immediatement au dessous du rien.* Quelle est sur
Ibid. l. 21. cela la reflexion du Critique? *Expression tres-obscure: le* rien *borne mes pensées, je ne conçois plus au delà de ce qui n'est pas.* Si cela est, répondrai-je au Censeur; l'expression n'est point obscure; Et vous la comprenez mieux qu'un autre, vous qui ne concevez point au delà du neant. Car vous comprenez justement, que le H.** G.** qu'on dit être immediatement au dessous

du rien, *est moins que rien.* Or vous ne sçauriez disconvenir que cette maniere de parler ne soit en usage & même tres-intelligible. Vous l'avez lû dans M. de la Bruyere qui dit en son Chapitre *du merite personnel*, page 52, *de bien des gens il n'y a que le nom qui vale quelque chose: quand vous les voyez de fort prés, c'est moins que rien; de loin ils imposent.* Vous avez bien entendu cette Phrase, puis que vous ne vous êtes pas plaint de son obscurité; convenez de bonne foi que la premiere est aussi facile à entendre.

D'où vient que l'on rit si librement au Theatre, & que l'on a honte d'y pleurer? Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le pitoyable que d'éclater sur le ridicule? On trouve deux defauts dans ces quatres lignes; le premier est ainsi marqué; *Ce terme vague & indefini*, la nature, *exprime en general tous les êtres, ce qui n'est pas l'intention de l'Auteur, son dessein est de dire*, est-il moins naturel? Le Censeur raisonne mal. Quand on veut loüer un Ouvrage où *le naturel* éclate, ne dit-on pas Pag. 112 l. 6.

la nature brille dans cette descrip-tion ? *Les Pieces de Racine sont pri-ses dans la nature*, repete plus bas M. de la Bruyere ; son Critique n'a point touché à cet endroit; lui même s'est servi dans la Lettre à laquelle je répons, de ce terme qu'il condam-ne, je cite l'endroit, (c'est à la page 113. lig. 22.) & j'en rapporte la preu-ve. CORNEILLE *a-t'il peché contre* la nature *en outrant les portraits de ses Heros*. A t'on bonne grace de reprendre les defauts dans lesquels on tombe, ou de tomber dans les defauts qu'on a repris ? La consola-tion du Critique doit être de n'avoir fait qu'une faute ; s'il a repris d'a-bord mal à propos, il a ensuite parlé juste ; ainsi c'est une espece de retractation, dont je lui sçai bon gré.

Il n'approuve pas cette manie-re de parler, *éclater sur le ridicu-le* : Ce mot *offre*, dit-il, *une mau-vaise idée ; on n'appelle point ainsi les bonnes choses qui font rire*. Il est vrai que par ironie le nom de *ridi-cule* est donné aux choses qui bien loin de faire rire excitent la pitié ; mais cela n'empêche pas que ce subst-

Pag. 112. l. 11.

tantif ne retienne ici sa propre signification, & qu'il ne serve toûjours à exprimer le sujet des Comedies. Nôtre Critique dira donc que *s'attendrir sur le pitoyable* est une mauvaise Phrase; parce que l'usage applique cette épitete aux Ouvrages qui ne valent rien. Si par ce mot *pitoyable* il a entendu le *Tragique*, la même raison le portoit à entendre le *Comique* sous le terme de *ridicule.*

Dans le parallele que M. de la Bruyere fait de RACINE & de CORNEILLE, il dit au sujet du dernier, *dans quelques-unes de ses meilleures Pieces il y a des fautes inexcusables contre les mœurs.* Le Censeur dont vous devez connoître le genie pointilleux ne trouve pas cela bien entendu. *Pretend-on*, demande-t'il, *que M. de Corneille ait pêché contre les bonnes mœurs en insinuant des maximes contraires à la Morale ou contre la nature en outrant les portraits de ses Heros?* A mon tour je lui demande, s'il a pû douter un moment de la pensée de l'Auteur qui ne s'est que trop expliqué par cette

Pag. 15 l. 18.

diversité de traits, CORNEILLE *nous assujettit à ses idées* ; RACINE *se conforme aux nôtres ; Celui-là peint les hommes tels qu'ils devroient être ; celui-ci les peint tels qu'ils sont.* Le Critique seroit d'une étrangement mauvaise foi, s'il continuoit d'assurer qu'il ne l'a pas conçu de la sorte. Mais ne le blâmons plus ; la verité commence tellement à le presser qu'il est obligé de nous faire cet
Ibid. l. 23. aveu, *J'aime mieux croire que M. de la Bruyere ait voulu reprendre ce dernier defaut, & reprocher à Corneille qu'il étoit peu naturel dans ses portraits.* Puis qu'il trouvoit d'abord cet éclaircissement, pourquoi feindre une équivoque injurieuse à M. de Corneille, Auteur aussi pur dans ses maximes, que noble & élevé dans ses sentimens.

Nôtre Critique se promene dans les citations ; trois pages en sont remplies ; il semble même vouloir donner quartier à M. de la Bruyere, car au commencement de la 117. page il declare qu'il *veut prendre son parti contre* M. BOILEAU. Vous sçavez, Monsieur, que le beau paral-

sele de Corneille & de Racine est terminé par ces traits, CORNEILLE *est plus moral*, RACINE *plus naturel; il semble que l'un imite* SOPHOCLE *&* *que l'autre doit plus à* EURIPIDE. Monsieur Boileau soutient au contraire dans le parallele qu'il a fait de ces deux excellens Tragiques que *ni l'un ni l'autre ne doit être mis en parallele avec Euripide & avec Sophocle, puis que leurs Ouvrages n'ont point encore le sceau qu'ont les Ouvrages d'Euripide & de Sophocle*, il entend, *l'approbation de plusieurs siecles.* Le Censeur qui a resolu de faire la guerre à tout le Parnasse, la declare ainsi à M. Boileau. *Celui-ci qui dans sa Preface s'avoüe* tres-digne de critique, *ne s'indignera pas contre la mienne en cette occasion; il se trompe*, (remarquez en passant la hardiesse de la decision) *il se trompe quand il pretend que* Racine ne doit pas être mis en parallele avec Sophocle, *Puis que dans l'Epître qu'il addresse à cet illustre Moderne; il lui dit:* Pag. 117. l. 10.

Toi donc qui t'élevant ſur la Scene
Tragique
Suis les pas de Sophocle, &c....

De part ou d'autre, conclud le Cenſeur, *il y a de la contradiction.* Où eſt-elle ? Qu'il la montre ? Il y en auroit une, ſi M. Boileau avoit écrit,

Toi donc qui t'élevant ſur la Scene
Tragique
Es l'égal de Sophocle, &c.....

Car il y a une grande difference entre ſuivre les pas d'un homme & l'atteindre, entre l'imiter & lui être ſemblable. Si l'on veut prendre la choſe autrement, nous ajoûterons, quand M. de Boileau avance que Corneille & Racine ne doivent pas être mis en parallele avec Euripide & avec Sophocle, ce n'eſt point par un eſprit critique ; il declare auſſi-tôt, qu'*il eſt perſuadé que leurs écrits paſſeront aux ſiecles ſuivans.* Au reſte le Cenſeur ne s'adreſſe pas mal, lors qu'il attaque M. Boileau ;

il est dispensé de prendre des mesures pour le critiquer : Ce genie sublime a cela de commun avec plusieurs habiles gens, qu'il a été exposé à tous les traits de l'envie & de la Satire. Bien loin de les repousser, il employe le reste de cette Epître à remercier les petits Auteurs qui l'attaquent ; il leur dit entre autres choses,

Moi-même dont la gloire ici moins répandüe,
Des pâles envieux ne blesse point la veüe ;
Mais qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis
De bonne heure a pourvû d'utiles ennemis :
Je dois plus à leur haine, il faut que je l'avoüe,
Qu'au foible & vain talent dont la France me loüe,

Quand le Censeur voudra se joindre à la troupe des ennemis de M. Boileau, il devra commencer par s'appliquer les six Vers que je viens de citer. En effet, Monsieur, de tels

Censeurs contribuent, sans le vouloir, & sans y penser, à la gloire des Ecrivains contre lesquels ils se liguent. Continüons nôtre premier sujet.

Ce que M. de la Bruyere dit du Sublime n'est pas au goût de son ennemi; il faut s'en consoler. Que pourroit-on faire à son gré? Et ne seroit-ce pas un malheur de plaire à un homme, à qui les bonnes choses ne plaisent point? Ayons pourtant la complaisance de lui expliquer ce qu'il n'est pas excusable de ne point entendre; car je ne sçai rien de plus clair que cette pensée, *l'éloquence est au sublime ce que le tout est à sa partie.* A moins que d'ignorer ce que c'est qu'une partie, ce que c'est qu'un tout, on ne peut pas traiter ce caractere d'obscur, & il ne pourroit être plus clair, quand même M. de la Bruyere auroit dit, *le Sublime est attaché à l'éloquence comme les parties à leur tout*, ou, *de même que le tout n'est composé que de parties, le Sublime n'est composé que par l'éloquence*. Le Censeur est tellement infatué que

ce n'est pas là le sens de cette Phrase, qu'il jureroit volontiers que *l'Auteur ne s'entend pas lui-même; s'il s'entendoit*, ajoûte-t'il, *il ne demanderoit pas ce que c'est que le Sublime?* Pag. 118. l. 14.

Est-il possible, Monsieur, que le Critique n'ait pas compris le sens de ce caractere où M. de la Bruyere s'interroge ainsi lui-même, *Qu'est-ce que le Sublime? il ne paroît pas qu'on l'ait defini; Est-ce une figure? Tout genre d'écrire reçoit-il le Sublime?* Cela ne meritoit pas qu'on fit un procez à M. de la Bruyere, car il répond aussi-tôt à son interrogation; il applanit les doutes qu'il forme; Il montre adroitement le Sublime sans le definir; ou plutôt en le montrant il le definit. Là, où il demande si le Sublime naît des figures, il en fait une tres-delicate; Il répand avec une espece de profusion le Sublime dans le caractere où il s'empresse de sçavoir si tout genre d'écrire le reçoit: En un mot il est veritablement Sublime dans cette occasion où il feint d'ignorer la nature du Sublime. Ce seroit donc faire injure à M. de la Bruyere de douter

qu'il sçût en quoi le Sublime consistoit : Pour être persuadez qu'il en étoit fort instruit, remontons à la page 25, où il parle de la sorte, *il est peut-être moins difficile aux rares genies de rencontrer le grand & le* Sublime, *que d'éviter toutes sortes de fautes.* Revenons à l'endroit que nous examinons ; l'Auteur y fait bien connoître qu'il avoit une juste idée du Sublime ; il dit à la fin de cette page 44, *Pour* le Sublime, *il n'y a même entre les grands genies que les plus élevez qui en soient capables.*

Le Censeur croit nous proposer un fort argument, quand à l'occasion de cette derniere pensée ; il nous fait l'objection que voici. *Monsieur de la Bruyere avoüe qu'une églogue, une lettre familiere, une conversation sont susceptibles du Sublime ; Or combien de personnes qui sans être de ces premiers genies sçavent écrire une lettre familiere, & briller dans l'entretien ?* Trois réponses au lieu d'une vont satisfaire à cette objection que l'on croyoit sans replique.

Pag. 120. l. 10.

La premiere, quand M. de la Bruyere

Bruyere pretend qu'il n'y a entre les grands genies que les plus élevez, capables du ſublime, cela ne regarde *point* ceux qui atteignent le *ſublime* du ſtile épiſtolaire ou *familier*, car il ne le dit pas dans le même endroit; il en fait un caractere particulier qui n'a aucun rapport à l'autre, il y a même une diſtance de quarante lignes entre les deux.

La ſeconde, ces perſonnes qui ſçavent écrire une lettre familiere, briller dans l'entretien, polir une églogue, ſont en ce genre des eſprits ſublimes. Perſonne ne s'aviſera de leur en conteſter le titre.

La derniere raiſon, eſt qu'il faut prendre garde à quel ſujet M. de la Bruyere établit cette deciſion. Il parcourt les principales figures de la Rhetorique, l'Anthiteſe, la Metaphore, l'Hiperbole; il definit enſuite le ſublime. Je pourrois montrer par cet endroit, que l'Auteur des Caracteres autant inſtruit de la langue Grecque que ſon Cenſeur y eſt ignorant, ne devoit pas être renvoyé à la Traduction de Longin, & qu'il a puiſé dans la ſource les idées

justes qu'il nous donne du sublime; Vous ne me pardonneriez pas de refuser à ma Lettre l'ornement que lui donnera cette belle citation: *Le Sublime peint la verité en un sujet noble; il la peint toute entiere dans sa cause, & dans son effet; il est l'expression ou l'image la plus digne de cette verité*; C'est là, comme vous voyez, Longin tout pur; il étoit impossible que M. de la Bruyere, homme d'une curieuse érudition, ne se fût rendu cet Auteur aussi familier que Theophraste; c'est pourquoi on cherche à lui faire insulte quand on dit avec confiance qu'il ne sçavoit pas en quoi consistoit le Sublime. Aprés l'avoir ainsi defini il parle des esprits mediocres qui usent de synonymes, des jeunes gens qui sont ébloüis de l'éclat de l'Anthitese, des esprits justes qui aiment la metaphore, des esprits vifs pleins de feu qui ne peuvent s'assouvir de l'Hiperbole, & il conclud ce détail par cette proposition: *Pour le Sublime il n'y a même entre les grands genies que les plus élevez qui en soient capables.*

Que veut-il dire par là ? Il eſt tres-facile de le comprendre. Si un riche ſujet tombe entre les mains des grans genies, tous ne le traiteront pas avec ſublimité ; il n'y aura que les plus élevez d'entre ces genies qui rencontreront le Sublime. Les autres s'écarteront de la vraye éloquence par l'envie de briller ; ils voudront introduire dans ces diſcours un grand nombre de figures qu'ils croiront belles, qui le ſeront en effet, en elles-mêmes ; mais qui trop entaſſées les unes ſur les autres détruiront le Sublime au lieu de le produire ; ils craindront de dire ſimplement ce qui ne demande que de la ſimplicité, ils affecteront les penſées brillantes, & les Phraſes pompeuſes ; or l'éloquence, qui eſt rarement où on ſe fait fort de la placer, ne ſera bien pratiquée que par ces genies élevez, habiles à connoître tous les faux ornemens, & à les negliger, Ainſi, comme l'éloquence eſt au Sublime ce que le tout eſt à ſa partie, ceux qui auront le ſecret de cette éloquence noble & ſimple, vive & moderée, naturelle & regu-

liere tout ensemble, ceux-là seuls trouveront le Sublime. Donc il n'y a entre les grands esprits que les plus élevez capables de trouver ce Sublime. La conclusion est juste; elle prouve la verité du principe établi.

Un des beaux Caracteres du Chapitre que nous examinons, est celui où l'Auteur peint les compilateurs de profession, ces gens descendus en ligne directe, aussi-bien que le Critique, de cet ancien Plagiaire surnommé *le Parasite de tous les Livres*. Ces Esprits, dit M. de la Bruyere, *ne semblent faits que pour être le recueil, le registre, ou le magazin de toutes les productions des autres genies,... Ils ne pensent point, ils disent ce que les autres ont pensé.... Ils n'ont rien d'original & qui soit à eux.... Ils n'apprennent que ce que tout le monde veut bien ignorer.... On est tout à la fois étonné de leur lecture, & ennuyé de leur entretien ou de leurs Ouvrages. Ce sont ceux que les Grands & le vulgaire confondent avec les sçavans, & que les sages renvoyent au Pe-*

dantisme. Vous ne vous imagineriez pas, Monsieur, quel tour le Censeur donne à ce Caractere. Il faut vous en faire part. *Dés que les Grands & le vulgaire donnent à un homme le nom de Sçavant*, les Sages, *à moins que ce ne soient des Sages entêtés, bizares, gens de mauvaise humeur, ne doivent pas le renvoyer au Pedantisme. . . . Rien ne prouve mieux l'excellence d'un Ouvrage & le merite de celui qui l'a fait, que ces applaudissemens reciproques des Grands & du vulgaire.* Le Censeur prend mal la chose. Monsieur de la Bruyere ne compte point au nombre des Grands dont il parle, ceux qui sont recommandables par leur sçavoir : Il est aussi trop judicieux, pour confondre dans le vulgaire, les hommes de Lettres qui ont du goût & du discernement. Il sçavoit mieux que personne qu'il y a eu de tout tems à la Cour des *Personnages également doctes & polis.* Il cite pag. 444. les Noms DESTRE'ES, DE HARLAY, BOSSUET, SEGUIER, MONTAUSIER, VUARDES, CHEVREUSE, NOVION, LA MOIGNON,

Pag. 122. l. 6.

& les Grands Noms DE CHARTRES, DE CONDE', DE CONTI, DE BOURBON, DU MAINE, DE VENDÔME, *comme des Princes qui ont sçû joindre aux plus belles & aux plus hautes connoissances & l'atticisme des Grecs & l'Urbanité des Romains.* Monsieur de la Bruyere sçavoit d'une autre part, & en cela on ne

Ibid. p. 444. l'a point contredit, que *comme l'ignorance est un état paisible & qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule,* & qu'*elle forme à la Cour & à la Ville un nombreux parti qui l'emporte sur celui des Sçavans.* Or ce sont les Grands de ce caractere qui confondent les Compilateurs avec les gens doctes, & que *les Sages,*tels que sont tous les hommes Illustres qu'il vient de nommer, renvoyent au Pedantisme.

Je ne dois pas oublier ce que le Critique ajoûte au même endroit; *Avec l'approbation des deux* (il entend les Grands & le vulgaire) *je me consolerai de ne point avoir le suffrage de ces* Sages *pretendus, plus dignes d'être renvoyez au Pedantisme qu'en droit d'y envoyer les autres.*

Il se flatte, s'il compte sur les applaudissemens des gens de bon goût qui sont à la ville & à la Cour. Il peut avoir reçu quelques loüanges; *foible* sujet de vanité quand elles partent ou d'un mauvais discernement, ou d'une lâche envie contre un bon Ecrivain censuré.

Monsieur de la Bruyere ne pouvoit pas mieux répondre à ceux qui lui reprochoient d'être l'Echo d'Horace & de Despreaux que de dire sans vouloir contester, *Je le crois sur vôtre parole, mais je l'ai dit comme mien.* Le Censeur qui seroit au desespoir de laisser à son ennemi l'honneur d'aucune de ses pensées, interprete mal ce dernier caractere; vous allez voir, Monsieur, si moi-même je donne une mauvaise interpretation à la sienne. *Ce* je le crois sur vôtre parole *a un sens fort équivoque. L'Auteur semble vouloir insinuer qu'il n'a jamais lû* Horace *ni* Despreaux, *& que s'il pense comme eux, c'est un effet de la belle disposition de son esprit, & une obligation qu'il a à la nature d'avoir assemblé en lui toutes les lumieres de* p.123. l.26.

ces deux grands Hommes. Je vous laisse, Monsieur, à juger si cette induction peut être raisonnablement tirée. Monsieur de la Bruyere ne demande pas une grace singuliere, il se contente de celle que la derniere posterité sera encore en droit d'obtenir. Elle pourra penser des choses nouvelles aprés nous, n'en pouvons-nous pas penser avant elle & aprés les Anciens? Ce caractere merite d'être rapporté. HORACE *ou* DESPREAUX *l'a dit avant vous, je le crois sur vôtre parole, mais je l'ai dit comme mien: ne puis-je pas penser aprés eux une chose vraye & que d'autres encore penseront aprés moi?* Monsieur de la Bruyere, bien loin d'affecter un ton orgueilleux, se confond avec tous les esprits; il les croit capables de sentir la verité & de la trouver; il prie ses Lecteurs d'avoir cette même opinion de lui, qui a travaillé à ne leur apprendre que des choses vrayes.

Le Critique repete à la fin de sa Lettre ce qu'il a soûtenu dans sa premiere, que M. de la Bruyere *veut* Pag. 124. *se donner pour Original, & que le*

titre lui en sera contesté; Il se diroit copiste, que le Censeur resolu de lui être toujours contraire l'appelleroit un mauvais copiste. Cet examen regarde les Lettres suivantes. Je vous dirai seulement par avance qu'on ne rapporte aucune preuve que M. de la Bruyere se soit approprié des pensées d'Horace ou de Despreaux. Adieu Monsieur. Je voudrois bien que ma Lettre eût été moins longue, il n'a pas dépendu de moi de l'accourcir; il auroit falu diviser un Chapitre; l'ordre de la dissertation ne donne pas toujours cette liberté : Excusez celle que je prens de me dire vôtre Serviteur & vôtre Ami.



LETTRE V.

Elle contient l'examen du Chapitre que M. de la Bruyere *a intitulé* du merite Personnel.

MONSIEUR,

Vous me faites l'honneur de m'assurer que mes reflexions ne vous déplaisent pas, cela m'engage à vous les envoyer exactement. Souffrez, que pour marquer une plus prompte envie de vous satisfaire, j'entre tout d'un coup dans l'examen du second Chapitre de M. de la Bruyere, intitulé *du merite Personnel.*

Les deux premieres observations du Critique ne sont pas tout-à-fait déraisonnables; la troisiéme est badine. Elle roule sur ce que l'Auteur des Caracteres a employé page 52 ce tour peu élegant, *Je me hazarde*

de dire que, &c.... Et je suis induit à ce sentiment. Le Censeur qui veut le tourner en ridicule, affecte de se servir des mêmes termes & de prendre le même tour ; il parle donc ainsi, *Je me hazarde de dire moi qu'*estre induit à un sentiment, *n'est pas une Phrase élegante.* Ce n'est pas tout ; mais il continuë, *j'ose avancer qu'*induire *cesse d'être un mot François hors du cas de la tentation dans laquelle nous conjurons le dieu victorieux du tentateur de ne nous pas induire.* Quelle fade pointe ! vous en trouverez bien d'autres dans les Lettres de ce pretendu bel Esprit ; Il ne fait pourtant aucune grace à certains petits mots qui sont échapez à M. de la Bruyere naturellement, & sans dessein de briller. Pag. 142. l. 15.

Il y a plus d'outils que d'ouvriers, & de ces derniers plus de mauvais que d'excellens. Que pensez-vous de celui qui veut scier avec un rabot, & qui prend sa scie pour rabotter? Le Censeur tranche & prononce souverainement, *cela est pueril & n'a aucun sel. Ne diroit-on pas,* ajoûte- La Br. p. 45.

Pag. 145. l. 1. t'il, *que ce soit là une chose frequente? Comme elle n'est jamais arrivée & qu'il n'est pas raisonnable de croire qu'elle arrive jamais, il est à propos de se servir du tems imparfait, Que* penseriez-*vous de celui qui* voudroit *scier avec un rabot, & qui* prendroit *sa scie pour rabotter?* Le Critique raisonneroit juste, si M. de la Bruyere ne sortoit point de la signification propre des termes qui composent sa comparaison; mais parce que cette comparaison forme une maxime importante, il faut quitter le propre pour passer au sens figuré; alors on ne trouvera rien de bas & de pueril dans cette allegorie; elle est simple en apparence, au vrai trés-fine pour marquer l'erreur où tombent tous les jours ceux qui ne sçavent point distinguer leurs talens, ou qui, lors même qu'ils les connoissent, ne s'attachent pas à en faire un bon usage.

La Br. p. 58. *Il coûte à un homme de merite de faire assiduëment sa Cour, mais par une raison bien opposée à celle que l'on pourroit croire: il n'est point tel sans une grande modestie, qui l'é-*

loigne de penser qu'il fasse le moindre plaisir aux Princes, s'il se trouve sur leur passage, &c.... Le Censeur dit, *cette pensée est terriblement obscure, si elle n'a pas paru telle à tous les Lecteurs, je loüe le bonheur de ceux qui ont l'esprit penétrant, & qui à la faveur de leur penétration ont l'art de deviner ce que des mots mal arrangez veulent dire.* Soit l'effet de ma penétration, je n'en ai pourtant pas plus qu'un autre ; soit plûtôt le juste arrangement des mots, je suis de ceux dont le Critique admire le bonheur. Mais cet avantage ne m'est pas particulier, il est commun à tous les gens qui lisent sans malignité, & qui veulent juger sans prévention. Pour peu que le commencement de cette Phrase eût été obscur, la suite en donnoit l'intelligence. Car aprés que M. de la Bruyere a établi le caractere de cet homme de merite, qui ne seroit point tel s'il n'avoit de la modestie, & qui par un sentiment modeste est éloigné de croire qu'il fasse le moindre plaisir aux Princes, en se postant sans cesse devant leurs yeux,

Pag. 143. l. 18.

il ajoûte, que ce digne Courtisan *est plus proche de se persuader qu'il les importune*, en cela peu semblable à ces hommes empressez qui s'imaginent qu'on doit leur tenir compte de leurs importunitez; *& il a besoin*, continüe l'Auteur des Caracteres, *de toutes les raisons tirées de l'usage & de son devoir pour se resoudre à se montrer.* Il ne faloit pas être *devin* pour penétrer cela; il ne faloit que vouloir entendre ce qu'on lisoit.

Pag. 144. La reflexion suivante roule sur une bagatelle; je ne daigne pas m'amuser à refuter de telles observations. Un homme qui s'attache à reprendre des syllabes, persuade aisément, que s'il trouvoit des défauts essentiels, il ne rempliroit pas des pages entieres, de semblables inutilitez.

Page 59. M. de la Bruyere compare l'homme de cœur à un ouvrier, & il dit, *si j'osois faire une comparaison entre deux conditions tout-à-fait inégales, je dirois qu'un homme de cœur pense à remplir ses devoirs, à peu près comme le couvreur songe à*

couvrir ; ni l'un ni l'autre ne cherchent à exposer leur vie, ni ne sont detournez par le peril ; la mort pour eux est un inconvenient dans le métier, & jamais un obstacle..... Ils ne sont tous deux appliquez qu'à bien faire, pendant que le fanfaron travaille à ce que l'on dise de lui qu'il a bien fait. Le Censeur convient du merite de cette comparaison, il la trouve dévelopée adroitement ; éloge qu'il fait moins pour rendre justice à M. de la Bruyere, que pour avoir occasion de nous apprendre qu'il a lû les *pensées ingenieuses*, & qu'il est du sentiment du Pere Bouhours, qui y a inseré cette comparaison. J'ai observé qu'il n'a repris aucun des endroits que ce judicieux Compilateur a estimé digne d'avoir place dans ses remarques.

Certains hommes contens d'eux-mêmes, & ayant oüi dire que, &c.... Pag. 145. l. 1. Cette construction est fort exacte, elle ne paroît pas telle à nôtre subtil Grammairien : Il declare *le participe* de *mauvaise grace. Les* ayant *ne sont plus*, dit-il, *à la mode ; tout autant que j'en trouve je cherche à*

les supprimer. Depuis quel tems les *ayant* ne sont ils plus à la mode ? Est-ce depuis l'année 1700. & n'oseront-t-ils plus paroître dans le siecle prochain ? L'Academie n'a point encore prononcé leur condamnation : Bien loin de retrancher ces manieres de parler qui rendent nôtre langue feconde, elle les conserve avec soin, plus prête d'en augmenter le nombre que d'en proscrire l'usage. Le Censeur qui cherche à supprimer les participes, ne seroit donc pas propre à être Academicien : Nous n'avons rien à craindre de la vanité de ses projets ; il ne doit pas esperer qu'on lui confie jamais la direction de nôtre langue : Elle seroit mal entre ses mains, & il la reduiroit bien-tôt à la premiere indigence dont MALHERBE l'a tirée.

L'Auteur des Caracteres adresse ces paroles à *Crassus.* Xantus *vôtre affranchi est foible & timide, ne differez pas, retirez-le des legions & de*
Ibid. l. 12. *la milice, &c.* ...... Le Critique prétend qu'il est inutile de joindre ces synonymes ; il rejette même

cette faute, sur ce que *les Auteurs, nation timide & peu belliqueuse, parlent rarement bien de la guerre, quand ils n'y ont jamis été.* Il suppose donc que pour bien faire la description d'un camp, d'une armée, d'une bataille, il faut y avoir été present. Si cela est necessaire, inscrivons-nous en faux contre la plus grande partie des Histoires du monde. Ceux qui ont pris soin de les écrire, ont profité du calme de la paix, & ils ont mieux reüssi que les autres qui témoins de tous les évenemens en ont entrepris des relations particulieres. Au reste je ne doute point qu'un homme qui est en droit de dire, *J'y étois*, n'ait celui de parler affirmativement; il merite plus que personne d'être crû. Mais n'y a-t'il que Cesar qui ait bien décrit la guerre civile? Tous les Auteurs ses contemporains en ont aussi fidellement parlé que lui. Où en serions-nous, Monsieur, si les Historiens pouvoient écrire seulement les Campagnes qu'ils auroient faites, & les sieges qu'ils auroient vûs? Les Generaux seroient donc

reduits à blâmer leur propre défaite, ou à faire de riches descriptions de leurs victoires. Que d'inconveniens ! Ils augmenteroient par vanité les circonstances de leur triomphe ; ils tairoient par le même motif celles de leur déroute. Nous avons interêt que cela ne soit point ainsi ; il nous faut le témoignage d'un homme desinteressé, qui avec le secours de bons memoires sçache delicatement écrire, & écrive sans passion.

L'on croit nous embarasser beaucoup par cette nouvelle objection ;
p. 145. l. 24. *L'affranchi en question est un soldat unique, un homme seul qui ne peut être en même tems dans les* legions *& dans la* milice. *Il s'agit ici d'opter ; les mots sont-ils synonymes, un suffit, l'autre devoit être retranché ; Expriment-ils differens corps d'armée ?* Xantus *ne peut servir que dans un ; ainsi de quelque maniere qu'on le prenne, ma reflexion est juste.* Je m'offre au contraire de prouver qu'elle ne l'est ni d'une façon ni d'une autre. Premierement, les synonymes ne produisent pas toûjours un mau-

vais effet; ils embellissent le recit fortifient l'expression, renouvellent & multiplient les idées. En second lieu, *Bien que Xantus ne puisse servir que dans un seul Corps, il peut être actuellement dans un poste, & aspirer en même tems à un autre. Xantus sert dans la Cavalerie, il veut commandre des Fantassins; là il est Lieutenant, ici il pretend devenir Capitaine.* C'est pour cela qu'on avertit *Crassus* de se retirer des legions & de la milice, comme si on lui disoit, *faites lui abandonner le poste qu'il occupe, & detournez-le de celui auquel il aspire.*

Le Critique s'imagine prononcer des merveilles, quand au sujet d'une conformité de mots qui se trouve entre deux pensées éloignées de dix-huit pages & tres-differentes en elles-mêmes, il dit, *transeat pour pure repetition.* Il se plaint ailleurs que le stile de M. de la Bruyere *sent la Chambre des Comptes.* On pourroit plus justement lui objecter que le sien est le vrai stile du Chastelet.

Pag. 147. *l.* 5.

Pag. 155. *l.* 4.

La Br. p. 62. *Après le merite personnel, il faut l'avouër, ce sont les éminentes dignitez & les grands tîtres dont les hommes tirent plus de distinction & d'éclat.* Le Censeur convient de la verité de cette maxime ; mais il assure que M. de la Bruyere se contredit, lui, qui deux pages au dessus a addressé ces paroles à *Crassus* en lui parlant de *Xantus* son affranchi, *Comblez-le de biens, surchargez-le de terres, de tîtres, & de possessions, servez-vous du tems ; nous vivons dans un siecle où elles lui feront plus d'honneur que la vertu.* Voici l'objection qu'on fait ; *Ici M. de la Bruyere place les richesses avant le merite : Là il donne la preference à la vertu sur les éminentes dignitez : il y a de la contrarieté dans ces opinions.* Je répons ; ce sont-là des choses qui semblent se contre-dire, & dont la contradiction apparente ramene à la verité. Monsieur de la Bruyere montre d'un côté quelle est la conduite des hommes ; ils pretendent se faire distinguer par des Charges illustres plûtôt que par des vertus necessaires. D'autre part il établit quel devroit être leur jugement ;

Pag. 147. l. 20.

Ils doivent preferer le merite personnel à tous les avantages de la fortune. En un mot le bien est la chose du monde la plus estimée, c'est ce qu'il a dit à la page 60 ; la vertu est la chose du monde la plus estimable, c'est ce qu'il prouve à la page 62. Ainsi nulle contradiction.

Il a au doigt un gros diamant qu'il fait briller aux yeux, & qui est parfait, &c. Je devois m'attendre qu'un Grammairien qui veut éteindre la nation des participes, porteroit sa fureur jusques sur les adjectifs. Il a donc juré la perte de nôtre langue ? Qu'il blâme, à la bonne heure, *Ibid.* l'affectation des precieuses qui ont sans cesse dans la bouche *un gros merite, une grosse santé, un gros courage, une grosse vertu.* Les choses non materielles ne sont pas susceptibles de cette épithete ; elle convient seulement aux objets sensibles, sur tout à un diamant, dont la *grosseur* fait le prix.

Monsieur de la Bruyere parle à un homme qui fait consister tout le merite dans la parure, *Tu te trompes, Philemon, si avec ce carrosse brillant*

ce grand nombre de coquins qui te suivent, & ces six bêtes qui te traînent, tu penses que l'on t'en estime davantage: l'on écarte tout cet attirail qui t'est étranger, pour penétrer jusques à toi qui n'est qu'un fat. Vous allez presentement juger du merite de la reflexion; *Donner à des chevaux le nom de* bêtes, *ce n'est point leur faire injure, fussent-ils barbes, anglois, espagnols*; Le Critique s'égaye, Monsieur, comme vous voyez, mais il prend ensuite le ton pitoyable, *appeller des valets* coquins, *je ne sçai pas pourquoi ils sont ainsi traitez dans un endroit où il ne s'agit que de la sote ambition de leur maître, & non de leur propre fidelité.* Puis que le Censeur ignore pourquoi ils sont ainsi traitez, il faut le lui apprendre; il ne l'ignore sans doute que parce qu'il n'a pas beaucoup de domestiques; je ne lui en ferai pas un sujet de reproche; un Solitaire, un homme détaché du monde doit s'en passer, sur tout quand la déroute des affaires produit ce détachement, & rend necessaire la vie retirée. Je ne sçai pas si cela le regarde directe-

Pag. 148. *l.* 9.

ment, en tout cas je n'ai pas dessein de lui en faire l'application.

Revenons à ce que nous nous étions proposé de lui apprendre, pour peu qu'on ait de domestiques; n'en eût on que deux, c'en est encore trop; ils servent par interêt, & servent sans ardeur; toûjours prêts à nous trahir & à nous quitter, ils offrent mille sujets de plaintes; on peut donc en general les traiter de *coquins*; nom qui convient principalement aux valets de *Philemon*. Car les valets ne manquent point d'entrer dans les inclinations de leur maître; ils prennent ses airs, ses hauteurs, ses folies & ses vices; ridicules quand ils sont chez un fat, & *coquins* auprés d'un Philemon. Enfin par ce reproche de *coquins* on ne pretend que blâmer leur impertinence, & non soupçonner leur fidelité. Quand même ils seroient exempts de tous défauts, l'usage a rendu synonymes les mots de *valets* & de *coquins*; On dit, *cet homme est toûjours suivi de quatre grands coquins*. Ce qui peut avoir donné lieu à cet usage, est qu'il est

honteux que des gens avancez en âge, des hommes faits qui devroient embrasser un état, perdent leur jeunesse dans une servitude oisive.

Un homme à la Cour & souvent à la Ville qui a un long manteau de soye, &c, L'objection du Critique sera
Pag. 148.
bien-tôt détruite ; Il soûtient qu'*on ne paroît point à la Cour en manteau long.* Je pourrois d'abord répondre par une negative, réponse que j'appuïerois par des exemples. Moi-même j'ai vû le Carême dernier un Abbé celebre, Predicateur du Roi, je l'ai vû en long manteau dans la chambre de Sa Majesté. Neanmoins j'accorderai que l'usage n'est pas de paroître en cet état dans les appartemens du Roi. Mais le Critique se trompe si par *la Cour*, il n'entend que la demeure du Prince, & le Palais qu'il occupe. La Cour est composée de tous les Grands chez qui l'Auteur des Caracteres suppose que ce grave personnage, ce Docteur en long manteau va superbement étaler ses distinctions metaphisiques. Comme le Censeur a bien prevû qu'il couroit risque de se tromper, il glisse

glisse cette petite excuse, *Si j'étois plus proche de ce sejour, je m'informerois de l'Usage, afin de ne point critiquer mal-à-propos; on doit pardonner à un Solitaire de l'ignorer.* Si je consens de lui pardonner son ignorance, je ne puis excuser sa méprise; il doit au moins sçavoir ce que l'on entend par *la Cour*, & jusqu'où la signification de ce mot peut être étenduë.

Page 65. M. de la Bruyere dit, *le Heros & le grand homme mis ensemble ne pesent pas un homme de bien.* Ce sentiment de M. de la Bruyere n'est pas celui de son ennemi; il s'avise, autant qu'il lui est possible, d'en prendre de contraires. *Depuis quand*, demande t-il, *les vertus morales sont-elles incompatibles avec celles de la Religion? Le courage & la probité, la grandeur d'ame & la simplicité du cœur se sont unies tres-souvent; le Chrêtien n'a pas toûjours été détruit par le Heros; ni l'homme de bien par le grand homme.* CLOVIS, SAINT LOÜIS, CHARLEMAGNE *ont été des Heros & de Grands Hommes; ne pesoient-ils pas un homme de bien, eux qui se sont sanctifiez sur le Trône?* LOÜIS LE

Pag. 149. l. 19.

GRAND *est tous les jours appellé Heros, ce surnom de* GRAND *est dû à ses vertus Chrêtiennes autant qu'à ses qualitez Heroïques.* Tout cela est beau, tout cela est vrai; mais le Censeur ne prend pas comme il faut le sens du Caractere en question; Voyons-le dans la source, & ne divisons point la proposition de l'Auteur; *Il semble*, dit M. de la Bruyere, *que le Heros est d'un seul mêtier qui est celui de la guerre, & que le grand homme est de tous les mêtiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la Cour.* Raisonnons; il est certain que bien que la valeur n'exclüe pas la probité, la probité n'accompagne pas toûjours la valeur; il est également certain que quoique l'habileté dans le Magistrat, la profondeur dans un homme de cabinet, la finesse dans le Courtisan supposent en eux de la grandeur, souvent elles ne supposent rien au delà. Nous appellons *Heros* celui qui a fait d'illustres conquêtes; nous appellons *Grand Homme* celui qui se distingue par un merite quel qu'il soit; L'opinion commune nous determine à ces fa-

çons de parler. On n'examine pas si ces Heros & ces Grands Hommes que l'on vante sont remplis de la vraye & solide vertu, on gagneroit rarement à l'examiner, il faudroit trop rabattre de l'Eloge; C'est pourquoi M. de la Bruyere conclud, *Le Heros & le Grand Homme* (de la maniere dont il vient de l'entendre, le Heros illustre seulement par ses victoires, le Grand homme fameux par de simples negociations) *Ce Heros & ce Grand Homme mis ensemble ne pesent pas un homme de bien.* Ne trouvez-vous pas, Monsieur, qu'il a raison? Vous n'êtes pas le seul à en tomber d'accord: Le Critique lui-même, qui a un merveilleux talent pour se contre-dire, embrasse dans sa 12. réponse page 425. ce sentiment, qu'il s'efforce de condamner ici. Il dit en cet endroit, *dans un méchant homme il ne laisse pas d'y avoir de quoi faire un grand homme. Dés qu'on suppose un homme étendu dans ses veües, fecond dans ses projets, habile dans sa conduite, heureux dans ses desseins, le voilà preconisé* grand homme *par toutes ces qualitez, qui pourtant n'excluent*

pas le titre de scelerat. Monsieur de la Bruyere l'entendoit de la sorte ; des hommes qui sont grands par des actions éclatantes & non par une sage conduite, ne pesent pas un homme de bien : S'ils sont eux-mêmes gens de bien, la decision injurieuse aux Heros à qui le titre de vertueux manque, ne leur convient plus. Ainsi, Monsieur de la Bruyere ne pretend pas dire que les Heros & les Grands hommes manquent toûjours de probité, il pretend seulement que si elle leur manque, l'homme vertueux l'emporte sur eux par le poids de son merite.

Venons au Portrait d'*Æmile* ; le Critique se plaint que la perfection qui étoit dans la personne de Prince
Pag. 150. *l.* 21. ne se trouve pas dans son portrait. Je vais examiner par ordre les choses qu'il y réprend.

Æmile, dit son Panegiriste, *étoit né ce que les plus grands hommes ne deviennent qu'à force de regles ; il n'a eu dans ses premieres années qu'à remplir des talens naturels, & qu'à se livrer à son genie ; il a fait, il a agi avant que de sçavoir, ou plûtôt il a sçu ce qu'il*

n'avoit jamais appris; Cette loüange est traitée d'*hiperbole violente*, parce qu'*il est toûjours vrai que ce que l'on sçait, on l'a appris, soit par soi-même, soit par le ministere des autres*. J'accorde la derniere proposition; mais comme il n'y a que ces deux moyens d'acquerir la science, le Critique n'a pû raisonnablement douter que M. de la Bruyere n'ait entendu qu'Æmile avoit été lui-même son maître. Puis qu'on ne lui a jamais appris ce qu'il a sçû, il faut tirer cette consequence necessaire, Æmile *l'a donc appris par lui-même*, consequence qui resulte des termes precedens, Æmile *étoit né ce que les grands hommes ne deviennent qu'à force de regles.... Il n'a eu qu'à se livrer à son genie*, &c. D'ailleurs il y a si peu d'hiperbole dans cette loüange qu'Homere fait dire à Phemius, ce que je sçai, je le sçai de moi-même.

Ibid. l. 26.

Odyss l. 22.

Il y a plus, Monsieur de la Bruyere explique cette pensée dans le Caractere suivant d'une maniere si claire qu'elle ne fait pas la moindre équivoque. *Les enfans des dieux se tirent des regles de la nature*, & en

ſont comme l'exception. Ils n'attendent preſque rien du tems & des années. Le merite chez eux devance l'âge ; Ils naiſſent inſtruits, & ils ſont plûtôt des hommes parfaits que le commun des hommes ne ſort de l'enfance.

Autre trait du caractere d'Æmile qui ne plaît pas au Cenſeur.... *Admirable par les choſes qu'il a faites & par celles qu'il auroit pû faire.* On ob-
Pag. 151. l. 18. jecte, *les choſes que le Prince auroit pû faire étoient-elles neceſſaires ou ſimplement glorieuſes, temeraires ou prudentes ? S'il y avoit de la neceſſité dans l'entrepriſe, Æmile n'eſt pas loüable de ne les avoir pas faites : S'il y eût eû de la temerité dans l'execution, Æmi*le *auroit été blâmé de ſon imprudence, & il n'eſt pas vrai qu'il eût pû les faire, à moins qu'on ne veüille dire que ce Prince étoit capable de manquer de ſageſſe. Ainſi Æmile ne peut être admirable par les choſes qu'il auroit pû faire, mais bien par celles qu'il n'a pas faites.* Il n'eſt pas impoſſible de ſatisfaire à cette objection. Quand l'Auteur loüe Æmile des choſes qu'il auroit pû faire, il entend, ſi Æmile en avoit eû les occaſions, & que ces oc-

casions, eussent été favorables ; C'est peu de dire que M. de la Bruyere l'entend ; il faut ajoûter qu'il l'exprime, voici comment ; *toutes les occasions de vaincre qui se sont depuis offertes, il les a embrassées, & celles qui n'étoient pas, sa vertu & son étoile les ont fait naître ;* supposant ensuite qu'Æmile n'étoit pas homme à laisser échapper aucune de ces occasions glorieuses, il continüe, *admirable même & par les choses qu'il a faites & par celles qu'il auroit pû faire.* Æmile étoit donc loüable, & de ce qu'il avoit fait, & de ce qu'il auroit pû faire dans les occasions qui se seroient presentées.

Monsieur de la Bruyere poursuit l'éloge de ce Prince ; *on l'a regardé comme une ame du premier ordre, pleine de ressource & de lumieres, & qui voyoit encore où personne ne voyoit plus.* Le Censeur trouve là une seconde hiperbole, & fait une mauvaise application à la personne de l'Auteur, d'un endroit où il a blâmé les gens qui *ne peuvent s'assouvir de l'hiperbole.* Quand même il y auroit une hiperbole, elle seroit unique dans cet Pag. 153

éloge, car nous venons de détruire celle que le Critique appelloit *violente*. Je consens neanmoins que cette loüange renferme une hiperbole; comme le propre de cette figure est d'exprimer au delà de la verité, pour ramener l'esprit à la mieux connoître, elle peut avoir lieu dans les Panegiriques comme dans les autres sujets; aucun des habiles Rheteurs ne l'a excluse de ce genre d'écrire. Je ne connois point ces

Pag. 153. *l.* 6. pretendus *gens delicats qui pretendent que cette figure n'y doit pas entrer.* Si l'on avoit eu de bons maîtres à citer, on n'auroit pas manqué de le faire.

Le Censeur n'en demeure pas là;

Ibid. l. 14. il ajoûte, qu'*il manque plus que de la delicatesse en cét endroit*, & que *le bon sens ne s'y trouve pas.* Se trouve t-il dans cette preuve qu'il en apporte? *Ce premier ordre est sans doute composé de plusieurs ames doüées d'une penetration égale, capables de voir tout ce qu'Æmile voyoit; donc il ne voyoit pas où personne ne voyoit plus.* Qui a dit au Critique, pour l'animer à parler avec tant de confiance, que cet

ordre est composé de plusieurs ames? On doit conclure de l'éloge d'Æmile que ce Prince fait seul un ordre particulier; ou s'il est d'un ordre composé de plusieurs ames, qui a appris au Censeur qu'elles avoient toutes une penêtration égale? Je ne risque pourtant rien de l'accorder; supposons donc que tous les esprits de l'ordre d'*Æmile* soient également penêtrans; alors ces dernieres paroles, *& qui voyoit où personne ne voyoit plus*, ne devront pas être prises si literalement qu'on n'entende bien ce que l'Auteur a voulu marquer, *Æmile voyoit encore où peu de personnes voyoient*, cette interpretation est naturelle.

Qu'il y a de vanité dans l'Esprit du Censeur; il ne faut plus s'étonner des loüanges dont il prend grand soin de se repaître. *Je me flatte*, écrit-il à son ami, *que vous approuverez mes remarques*. Il a raison de dire, *Je me flatte*, car on ne pourroit pas les approuver, sans tomber dans une flatterie excessive. Soit que nous n'ayons pas la complaisance de cet ami, ou son mauvais discernement,

Pag. 155. l. 6.

nous ne pouvons pas nous resoudre à lui donner les loüanges qu'il se promet.

Je passe trois petites observations qui sont de vrayes puerilitez. Examinons la derniere. *Ay-je tort*, demande-t-il à cet ami, *de mettre au nombre des choses obscures ce trait du Caractere de* MENIPPE, *sa vanité la fait honnête homme ; l'a fait devenir ce qu'il n'étoit pas?* Oüi, sans doute il a tort ; Car on va quelquefois à la vertu par l'orgueil ; je sçai bien qu'alors c'est hipocrisie ; mais cela n'empêche pas que la probité exterieure ne soit l'ouvrage de la vanité. Je suis, Monsieur, vôtre tres-humble serviteur.

Pag. 156.



LETTRE VI.

L'on y examine ce qui a été dit contre plusieurs endroits du Chapitre des Femmes.

MONSIEUR,

Il y a bien des choses à dire au sujet des Femmes; Monsieur de la Bruyere a touché leurs defauts d'une maniere nouvelle; il n'y en a point qui ne doive se reconnoître dans les portraits qu'il fait.

La premiere reflexion du Critique a son fondement, ne le dissimulons point; Monsieur de la Bruyere auroit pû se faire mieux entendre; mais son adversaire blâme sans raison cette pensée, *Il faut juger des Femmes depuis la chaussure jusqu'à la coëffure exclusivement, à peu prés comme on mesure le poisson, entre queüe & tête.* On essaye de tourner ce petit carac- Le Br. p 78.

tere en ridicule, voici de qu'elle maniere on s'y prend, *la comparaison est basse & conviendroit mieux dans la bouche d'Arlequin ennemi des Femmes que dans des Caracteres où l'on cherche une critique fine & serieuse.* La finesse de la Critique ne depend pas toûjours des termes graves & empoulez; au contraire un tour railleur, une metaphore goguenarde, un trait badin, une comparaison hazardée donnent un air de finesse aux choses que l'on dit: Pouvoit-on marquer plus delicatement que par cette heureuse saillie de M. de la Bruyere l'affectation de certaines Femmes, qui ambitieuses de paroître grandes montent sur de hautes eschasses, & se coëffent extraordinairement? La mode n'en est pas d'aujourd'hui, les Dames Romaines avoient cette ambition aussi-bien que nos Françoises, Juvenal le marque finement dans sa sixiéme Satire.

Pag. 197.

Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput: Andromachen à fronte videbis,
Post minor est: aliam credas.

A l'envisager elle paroit avoir la taille d'Andromaque, regardez-la par derriere il ne semble pas que ce *soit la* même Femme. Nos Dames ont trouvé le secret de se faire aussi grandes, leurs chaussures ne sont pas moins élevez que leurs coëffures.

Le caprice est dans les Femmes tout proche de la beauté pour être son contre-poison, & afin qu'elle nuise moins aux hommes qui n'en gueriroient pas sans remede. On trouve cela trop affecté; & l'on prétend que *les laides Femmes sont infiniment plus bizarres que les belles.* Il ne s'agit pas de sçavoir de quel côté la bizarrerie domine; il faut nous renfermer dans une idée plus précise. Je soûtiens avec l'Auteur des Caracteres qu'une belle Femme qui entre dans ses caprices est alors plus desagreable qu'une laide Femme qui ne sort point de son humeur bizarre. Ce defaut ordinaire aux laides ne surprend point; on s'attend à les voir telles, c'est pour cela que leur bizarrerie n'est pas si fasditieuse que le moindre caprice d'une belle personne que l'on croit

Pag. 173. l. 27.

douce, égale, civile, complaisante. La bizarrerie est un vice de l'humeur qui tourne en habitude ; on s'accoûtume à supporter les Femmes bizarres, c'est plûtôt fait, aussi-bien n'espere-t'on d'elles aucun enjoüement. Le caprice est une inégalité subite dans une personne qui sembloit disposée à la vertu contraire ; les belles Femmes se laissent emporter à ces inégalitez, à ces petits contre-tems ; elles ne sont pas bizarres, elles ne sont que capricieuses ; mais leurs caprices les rendent tout-à-fait desagreables. En un mot on ne s'étonne pas de voir une laide Femme hautaine, méprisante, chagrine ; on étoit preparé à ses manieres, & on ne peut la haïr davantage ; au lieu qu'on se promettoit plus d'égalité de la part d'une belle Femme ; son caprice étonne, rebute, déconcerte, il est même quelquefois capable de guerir d'un grand amour, c'est ce qui a donné lieu à M. de la Bruyere de dire, *le caprice est dans les Femmes tout proche de la beauté pour être son contrepoison, & afin qu'elle nuise moins aux hommes qui n'en gueriroient pas*

sans remede. En effet si la beauté d'une Femme étoit accompagnée de toutes les qualitez de l'esprit & de l'humeur, jusqu'où ne nous meneroit point une passion qui trouveroit dans son objet tant de motifs de s'exciter à la constance.

Je ne sçai pas où l'Auteur des sentimens critiques puise ses decisions sur la langue Françoise ; il ne veut pas qu'il soit permis de dire *bienfacteur*, *doux pour ses domestiques*, *sincere pour ses amis* ; Il fait main basse sur une infinité d'expressions de cette nature, & quand il a dit son sentiment propre, il n'est point honteux d'ajoûter, *on doit s'en tenir à cette décision des maîtres de la langue*. Les choses valent bien la peine qu'on les appuye de quelque autorité, & ces dignes *maîtres* qu'on les nomme. Je penêtre la raison du Censeur, il ne veut pas donner des preuves contre lui ; s'il étoit exact à citer, on decouvriroit son imposture. Pag. 147.

Il me fait souvenir d'un petit trait d'histoire dont l'application ne lui sera pas glorieuse. Strabon rapporte

que parmi les Indiens ceux qui veulent produire leurs ouvrages y sont invitez par des recompenses magnifiques. Ils paroissent tous les ans devant le Prince qui examine la verité de leurs écrits ; Quand il trouve qu'un Auteur a menti jusqu'à trois fois, il lui defend de publier à l'avenir aucuns Ouvrages, comme pour l'obliger à faire par ce silence honteux reparation d'honneur à la verité qu'il a trahie. Si cette coûtume étoit introduite, le Critique seroit condamné à ne plus écrire ; la punition lui sembleroit rude ; car il faut avoir une terrible demangeaison de produire des livres, pour en risquer un aussi mal à propos que celui auquel je repons.

Le zele de M. de la Bruyere étoit louable, quand il disoit, *je voudrois qu'il me fût permis de crier de toute ma force à ces hommes Saints qui ont été autrefois blessez des femmes, fuyez les femmes, ne les dirigez point, laissez à d'autres le soin de leur salut*. Quelle est
Pag. 175. l'objection du Critique? *Monsieur de la Bruyere n'a pas raison de desirer que telle chose lui fût permise ; il ne doit*

pas présumer que ces gens qui ont été blessez des femmes soient encore susceptibles de la même passion. Que voulez-vous, Monsieur, penser d'un homme qui approuve que l'on confie la direction des femmes à ceux qui en ont été blessez? L'Eglise differe autant qu'elle peut, de les admettre dans le Sanctuaire. Ceux qui ont épousé des veuves, ou qui ont vecu dans des commerces illegitimes, sont obligez d'avoir recours à ses dispenses; elles sont mêmes necessaires aux batards, tant l'on apprehende que l'incontinence des Peres n'ait passé aux enfans : On doit craindre à plus forte raison que cet esprit d'incontinence ne survive dans le cœur des hommes autrefois sujets à ce vice. L'Auteur des Caracteres est donc bien fondé à leur dire, *fuyez les femmes, ne les dirigez point.* Il est d'autant mieux fondé à leur parler de la sorte, qu'il suppose que les *blessures* qu'ils ont reçûes des femmes ont été mortelles, que les cicatrices paroissent, & que les playes peuvent se r'ouvrir.

Cette direction seroit tôt ou tard

dangereuse, & à ceux qui s'en chargent avec precipitation, & à leurs penitentes. Les foiblesses des premiers se renouvellent avec leur passion, & quand ils en ont fait la malheureuse épreuve, les femmes dont la veuë, la societé, l'entretien, la direction leur ont été des occasions de chûte, peuvent elles ne pas s'égarer avec leurs guides? On les appelle *Saints* il est vrai, mais c'est moins par la consideration de leurs personnes toûjours foibles & fragiles, que par rapport à la *sainteté* de leur ministere toûjours venerable malgré leurs fragilitez. Quand même ils seroient Saints, leur vertu ne devroit pas leur être un sujet de confiance; la chair n'est que mortifiée, elle n'est point morte; les passions ne sont qu'endormies, elles ne sont pas détruites; l'homme charnel reside encore dans l'homme vertueux; la concupiscence a ses retranchemens dans le cœur. Ajoûtons, Monsieur, que les *Saints* plus que les autres ont apprehendé la direction des femmes : s'ils l'ont acceptée par le devoir d'une charité

indispensable, ils l'ont regardée comme une des plus dangereuses fonctions du Sacerdoce. Ils étoient bien éloignez de porter de la nature humaine le jugement favorable que le Censeur témoigne en faire, quand il dit, *les hommes Saints accoûtumez à mortifier leur chair n'ont plus à craindre ses revoltes*, confiance temeraire, opinion presomptueuse que S. Paul n'a jamais eüe. Il avoüe que sa chair lui suscite une guerre continuelle, que ses craintes redoublent avec ses combats, & ses tentations avec ses victoires. Aprés cela, directeurs orgueilleux, reposez-vous sur vôtre *sainteté* pretenduë. *Pag. 176. l. 11.*

La reflexion qui est à la page 177. est plus juste que celle que nous venons d'examiner; aussi n'est-elle pas du Censeur; il l'a prise mot pour mot dans l'Auteur Anonime * qui avoit entrepris de critiquer M. de la Bruyere & qui par un principe d'honneur, même par une juste delicatesse de conscience a quitté l'entreprise.

* *Melange d'histoire & de litterature p. 345.*

La sagesse pallie les défauts du corps, annoblit l'esprit, ne rend la jeu-

nesse que plus piquante & la beauté qui plus perilleuse. On s'écrie avec vehemence, *quel Paradoxe! Une jeune personne en qui l'on remarque un air austere & des manieres sages se fait éviter commes ces femmes que l'âge a defigurées. Loin que la beauté soit perilleuse quand la sagesse l'accompagne, la sagesse est au contraire la sauvegarde de la beauté.* Je pardonne au Censeur d'avoir traité de *Paradoxe* la pensée de M. de la Bruyere, s'il n'a pû l'interpreter autrement, car c'est lui qui nous propose un Paradoxe dans toutes les formes. Pour trouver une interpretation aussi mauvaise, il a falu qu'il ait donné une terrible torture à son esprit. Entrons, Monsieur, dans l'explication naturelle de cette pensée de M. de la Bruyere. Quand il dit que la beauté d'une jeune personne qui a de la sagesse est perilleuse, c'est moins par rapport à elle qui sçaura par sa vertu détourner le peril; que par rapport aux hommes qui charmez de sa beauté entreprendront de détruire sa sagesse. On est surpris & comme indigné de voir une belle fille

Pag. 177. l. 28.

vertueuse ; sa vertu fait regarder sa personne plus attentivement : à quels pernicieux desseins n'est-on point entraîné par ses propres regards ? Le Critique est heureux d'ignorer le goût des libertins ; piquez par des charmes d'autant plus forts que celle qui les a est austere dans ses mœurs, ils se font un art glorieux d'assieger les vertus les plus difficiles, & de suborner les femmes les plus sages. Une jeune personne tiendra-t-elle contre ces attaques ? Rarement. Il sera donc vrai que sa beauté ne sera devenüe perilleuse que par sa sagesse ; ou si elle a le bonheur de se conserver innocente au milieu de telles attaques, sa beauté ne laissera pas d'avoir été fatale à ceux qui comme irritez par son innocence auront entrepris de la détruire.

On veut à la Cour que bien des gens manquent d'esprit qui en ont beaucoup, & entre les personnes de ce dernier genre, une belle femme ne se sauve qu'à peine avec d'autres femmes, j'ai trouvé ce caractere fort intelligible, & je ne sçai pas comment le Critique

a pû y trouver de l'obscurité. L'Auteur veut insinuër qu'une belle femme, quelque esprit qu'elle ait, passe difficilement à la Cour pour en avoir : Comme si les Courtisans étoient fachez de découvrir trop de merite dans le beau sexe, il leur suffit de voir une belle femme pour décider qu'elle manque d'esprit ; J'ai vû quelque chose de semblable dans un livre nouveau, je ne cite point l'endroit, de peur de me tromper, mais voici la pensée : „ Quand „ la nature a assemblé l'esprit & la „ beauté dans une même femme, l'en- „ vie se revolte & empêche qu'on ne „ lui accorde l'honneur de ces deux „ merites ; elle ne nous semble que „ mediocrement belle, ou elle nous „ paroît tout-à-fait manquer d'esprit.

Pag. 178. *l.* 15.

On veut ôter à M. de la Bruyere l'honneur de cette pensée, *une femme insensible est celle qui n'a point encore vû celui qu'elle doit aimer.* Le Critique dit que *mille personnes ont employé le même trait.* Je m'étonne que lui, qui est si exact à citer les endroits d'où il croit que l'Auteur a tiré ses Caracteres, n'ait pas nom-

Ibid. l. 28.

mé deux ou trois de ces *mille* personnes à qui la même pensée est échappée.

Que le Censeur est badin quand il s'y met & qu'il est souvent disposé à s'y mettre ; En voulant reprendre ce Caractere, *il y avoit à Smyrne une tres-belle fille, moins connuë dans toute la Ville par sa beauté que par la severité de ses moeurs*, sur tout *par l'indifference qu'elle conservoit pour les hommes*, admirez comment il s'y prend. *Ce sur tout habille mal*, dit-il *la pensée* ; Je n'attendois pas une telle puerilité d'un Solitaire qui se dit homme d'étude, & qui doit toûjours conserver un caractere serieux. Il poursuit, *une telle conjonction demandoit quelque chose de plus fort que n'est pas ce qui la suit* ; *Or* l'indifference pour les hommes *exprime bien moins que n'exprime* la severité des moeurs *qui precede*. Il est vrai que la severité des moeurs suppose dans une fille de la retenuë, de la sagesse, une certaine austerité ; mais comme *l'indifference pour les hommes* est une chose extremement rare, que la severité des moeurs ne suppose

Pag. 179. l. 9.

pas toûjours, Monſieur de la Bruyere a voulu marquer le caractere particulier de cette fille. Je pretens, Monſieur, que la ſeverité des mœurs ne ſuppoſe pas toûjours de l'indifference pour les hommes; l'experience le confirme. Des filles ſouhaitent un établiſſement, elles aſpirent au mariage; quoique tres-ſages & même irreprochables, cela n'empêche pas qu'elles ne declarent l'inclination qu'elles auroient pour un mari; elles ne haiſſent pas les hommes, elles ne veulent que les aimer legitimement; donc la ſeverité des mœurs dit moins que l'indifference pour les hommes. Non ſeulement cette fille de Smyrne étoit d'une conduite reguliere, ſevere dans ſes actions, auſtere dans ſes mœurs, caractere de quelques filles, mais elle n'aimoit point les hommes, elle les avoit en horreur, qualité ſinguliere, rare indifference. Non contente de renoncer aux intrigues & aux amours elle ſe devoüoit au celibat, en un mot elle ne vouloit aucun commerce avec les hommes. Ainſi il n'étoit pas à propos

pos de mettre l'*indifference* avant la *severité* ; donc la conjonction *sur-tout* a produit l'effet que l'on attendoit, puis que ce qui la suit encherit sur ce qui la precede.

Lisez, écrit le Censeur à son ami, *lisez si vous pouvez la suite de ce Caractere ; il est assez étendu pour avoir le nom d'historiette & le sort de vous ennuyer.* Il a mauvaise grace de parler de la sorte. Le Caractere contient au plus deux feuillets ; il y a seulement repris cette conjonction *surtout* ; mais parce qu'il est faché de n'y avoir trouvé que cela, il croit être en droit de blâmer le reste en general. Pour moi, Monsieur ; je vous exhorte à lire ce Caractere, vous le relirez même avec plaisir ; il renferme une morale aussi belle & des traits aussi fins qu'on en voit dans l'histoire de la Matrone d'Ephese. Je vous prie d'être toûjours persuadé, que je suis, &c....

Pag. 180. l. 2.

LETTRE VII.

Reponse aux reflexions du Solitaire *sur le Chapitre* du Cœur.

MONSIEUR,

Je ne m'arrête point aux complimens que ces Messieurs les Critiques se font sur la brieveté de leurs réponses qui pourtant sont tres-longues. Mes reflexions, dont je me reproche deja l'étenduë, auroient ce defaut que je ne puis excuser. La prolixité de leurs Lettres est telle qu'il n'y a pas moyen de les laisser dans la bonne opinion où je les vois; ils ont grand tort de se feliciter de la sorte; mais comme ils se louent, faute de complimenteurs, on ne doit pas leur envier les louanges insipides dont ils s'accablent tour à tour.

Pag. 195.

On ne peut pas s'empêcher de

convenir que le Chapitre *du Cœur* est tres-bon, & que l'Auteur y a renfermé tout ce qui paroît n'avoir point de bornes. Ce Chapitre ne contient en effet que vingt pages, & j'ose avancer qu'elles expriment tout ce qu'on peut dire sur cette vaste matiere. Monsieur de la Bruyere s'explique ainsi d'abord, *il y a un goût dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nez mediocres.* Le Critique fait cette reflexion; *Comme ce* goût *ne peut être qu'un sentiment du cœur, il ne s'agit pas, pour en devenir capable, d'être né avec les grands talens de l'esprit.* Qui a dit au Censeur que M. de la Bruyere entendoit les talens de l'esprit ou les avantages de la naissance? La mediocrité dont il parle n'a rapport qu'au cœur, & ne doit pas être étenduë à autre chose; comme s'il eût voulu dire, les gens qui ont le cœur bas & mediocre ne peuvent atteindre au goût de la pure amitié. Je suppose même qu'il le dise de ceux qui ont l'esprit mediocre, on avoüera qu'il en faut beaucoup pour être sensible aux plaisirs de l'ami-

Pag. 198.

tié; les hommes impolis & grossiers ne le peuvent jamais ressentir parfaitement.

Monsieur le Duc de la Rochefoucault a dit, *ce qui fait que la plûpart des femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle est fade quand on a senti de l'amour*, l'Auteur des sentimens critiques assure que cette pensée a été derobée par M. de la Bruyere, à cause qu'un de ses Caracteres porte, *celui qui a eu l'experience d'un grand amour neglige l'amitié*; jusque-là il n'y a pas une conformité de termes assez grande pour meriter le nom de vol; mais il faut prendre garde que M. de la Bruyere s'est étendu d'avantage, il a ajoûté, *Et celui qui est épuisé sur l'amitié n'a encore rien fait pour l'amour*; je vous laisse à juger, Monsieur, si l'on peut accuser l'Auteur des Caracteres de s'être attribué la pensée de l'Auteur des reflexions Morales. Tous deux ont pris la leur dans la nature, & l'ont exprimée differemment; on peut même hazarder un petit mot à l'avantage de Monsieur de la Bruyere; il a encheri dans cette occa-

Pag. 197.

sion sur Monsieur de la Roche-foucault.

Celui qui aime assez pour vouloir aimer un million de fois plus qu'il ne fait, ne cede en amour qu'à celui qui aime plus qu'il ne voudroit; Le Censeur fait une question, & tache de tourner ainsi en ridicule M. de la Bruyere; *cela s'entend-il? & n'y a t-il pas lieu d'assurer qu'un homme qui parle de la sorte, ressemble à* Heraclite *qui disoit:* Obscurcissons nos pensées & ne nous expliquons que par énigmes de peur d'être entendus du Peuple. Si le Critique étoit homme à examiner les choses sans aigreur & à les juger sans passion, il auroit profité de l'avis important que M. de la Bruyere donne à tous ceux qui se mêlent de réprendre. Il nous dit page 51. *Il ne faut point mettre un ridicule où il n'y en a point, c'est se gâter le goût, c'est corrompre son jugement & celui des autres; mais le ridicule qui est quelque part il faut l'y voir, l'en tirer avec grace, & d'une maniere qui plaise & qui instruise.* Supposé que M. de la Bruyere eût eû le malheur de tomber dans quelque faute, un honnête

Pag. 179. l. 21.

homme ne prendroit pas de là occasion de le tourner en ridicule, il lui representeroit d'une maniere douce & honnête le défaut de la pensée ; mais l'Auteur des Caracteres n'a jamais affecté de se rendre inintelligible ; il n'y a qu'un Lecteur tout-à-fait ignorant, ou encore plus malin qui puisse se plaindre de l'obscurité de la pensée que j'examine. Monsieur de la Bruyere suppose deux hommes qui aiment éperdüement : L'un est si touché du merite de son objet que pour s'exciter à l'aimer autant qu'il le croit aimable, il voudroit aimer un million de fois plus qu'il ne fait. L'autre au contraire est si peu maître de sa passion que chagrin en quelque sorte de son excez il voudroit la moderer & être moins sensible qu'il n'est. Il s'agit de sçavoir lequel de ces deux amours est le plus grand ; sans doute il faut decider cette question galante en faveur de celui qui aime plus qu'il ne veut. La passion de l'autre n'est pas si forte que la sienne, & par consequent il est vrai que *celui qui aime assez pour vouloir aimer*

un million de fois plus qu'il ne fait, cede en amour à celui qui aime plus qu'il ne voudroit. D'un côté on souhaite aimer d'avantage, l'amour n'est donc pas à son comble : d'autre part on se plaint d'aimer trop ; cette sorte d'excez determine à croire l'amour du dernier plus parfait. L'explication que je donne est tres-naturelle; je doute qu'elle paroisse telle au Critique, & j'ai d'autant plus lieu d'en douter qu'il est du nombre de ces gens que M. de la Bruyere page 27. appelle ironiquement *beaux esprits*, gens *qui veulent trouver obscur ce qui ne l'est point, & ne pas entendre ce qui est fort intelligible.*

La reflexion suivante ne demande aucune réponse, arrêtons-nous à la page 198, *jamais*, dit le Censeur, *on n'affecte de briller qu'on ne tombe dans le galimathias; voici par exemple du brillant & du Phebus*, vous allez voir, Monsieur, à quoi il donne ce nom. Monsieur de la Bruyere a dit, *je ne sçai si un bien-fait qui tombe sur un ingrat & ainsi sur un indigne ne change pas de nom & s'il meritoit plus de reconnoissance.* Cela ne fait pas

pourtant la moindre difficulté. Par rapport à celui qui oblige, c'est toûjours un bien-fait. Par rapport à celui qui le reçoit, il semble que ce soit une espece d'injure ; vû que c'est ce bien-fait reçû & mal reconnu qui lui attire le reproche d'ingrat.

Pag. 199 l. 29.

Le nom de *galimathias*, que le Censeur donne à la reflexion de M. de la Bruyere conviendroit mieux à celle où il pointille sur le ris continuel de Democrite : Je ne vous la rapporte point, afin de vous éviter la peine de la lire une seconde fois. Je vous dirai seulement qu'il a voulu faire venir dans une même Lettre Heraclite & Democrite ces hommes si opposez. Ils y trouveront l'un & l'autre de quoi exercer leur humeur chagrine & railleuse. Je ne sçai pourtant si Democrite pourroit rire des puerilitez du Censeur, mais je suis assuré qu'elles feroient pitié à Heraclite, & qu'il en pleureroit amerement.

On trouve un livre de devotion & il touche ; on en ouvre un autre qui est galand & il fait son impression. Oserai-je dire que le cœur seul concilie les cho-

ſes contraires & admet les incompatibles ? L'Auteur des ſentimens critique répond affirmativement, *là dedans il n'y a point d'incompatibilité, ces ſentimens de devotion & de galanterie qui ſe ſuccedent, ne ſubſiſtent pas enſemble dans le même cœur : ils ſe détruiſent reciproquement.* Cela eſt le mieux du monde. Au reſte le Cenſeur n'a pas examiné que non ſeulement M. de la Bruyere n'a point prétendu que ces ſentimens ſubſiſtaſſent enſemble dans le même cœur, mais qu'il a pris un autre tour en ſe ſervant de ce correctif, *oſerai-je dire que le cœur ſeul concilie les choſes contraires.* A prendre même les choſes litteralement, la vie des hommes n'eſt-elle pas remplie de ſemblables contrarietez & d'alternatives ſans nombre. On aime & on haït la même choſe preſque dans le même moment ; on eſt ſcelerat & devot tout à la fois, mondain & retiré, Chrêtien & Athée tout enſemble. Au moins peut-on ſoutenir que ſi ces ſentimens ne ſubſiſtent pas dans le même tems, ils ſont produits par le même cœur.

Pag. 201. l. 9.

J'ai profité par avance des maximes que M. de la Bruyere a établies dans ſon Chapitre *du Cœur* ; Car il me ſemble qu'on ne peut être autant ſenſible que je le ſuis au plaiſir de l'amitié ; ſi j'ai le bonheur de poſſeder la vôtre, je ne ſouhaite rien au monde. Adieu, Monſieur, l'occaſion eſt trop belle pour ne pas vous prier de permettre que je me diſe, vôtre ami, &c.



LETTRE VIII.

Le Chapitre de la ſocieté & de la converſation *eſt* examiné dans cette Lettre.

MONSIEUR,

Le commencement de la huitiéme Lettre du Solitaire m'offre le ſujet de pluſieurs reflexions. *Nos Lettres*, dit-il à ſon ami, *commencent à devenir publiques. On vous loüe de critiquer finiment un Auteur qui peut ſe deffendre, on ſe déchaîne contre moi qui m'ingere de cenſurer les Ouvrages d'un homme qui mort depuis longtems ne peut ni reformer ſes penſées, ni rendre compte de ſon ſtile.* Je ſuis bien aiſe, Monſieur, de n'être pas le premier de qui le Critique ait eſſuyé le reproche de ſa lacheté. En effet on le compare hautement Pag 121.

dans le monde à ce *Zoile*, qui piqué de jalousie contre HOMERE s'avisa mille ans aprés sa mort de décrier son Iliade. Ce mauvais Censeur prétendoit obtenir une recompense; il s'adressa au Roi d'Alexandrie qui plein de veneration pour le *divin* Homere fit punir de mort son lache ennemi. On ne dit pas tout-a-fait que le Critique de M. de la Bruyere merite une punition aussi rigoureuse, quoi qu'on le juge aussi criminel que ce Zoile; car il n'y a pas de crime plus odieux dans l'empire des Lettres, que d'exercer la malignité de la Satire contre un Ecrivain hors d'état de s'expliquer & de répondre.

Ces bruits sont apparemment venus jusqu'aux oreilles de nôtre Solitaire, mais il n'a pas jugé à propos de se les rendre utiles, au contraire il ajoûte, *si l'on continuë de* Ibid. *s'emporter contre moi, j'offrirai à mes Censeurs de quitter l'entreprise.* (Plût à Dieu, Monsieur, vous dirai-je en passant, qu'il l'eût fait) *ou je dirai que le même Ecrivain qui leur a donné les Caracteres Posthumes de M. de la*

Bruyere, fera son Apologie; Je penêtre le fin de la raillerie ; le Censeur qui prétend que la *suite des Caracteres de Theophraste* nouvellement imprimée *n'est* pas de M. de la Bruyere, donne une espece de défi à l'Auteur de cet Ouvrage Posthume de lui répondre. Ce défi ne regarde pas seulement l'Auteur en question; il est donné à tous les partisans de M. de la Bruyere: Voici les mots du cartel, *quand ces Messieurs m'attaqueront en forme je leur répondrai de même.* Nous verrons quelle sera la réponse de ce présomptueux Critique, & s'il aura le même succez à faire sa propre Apologie, que je me flatte d'en avoir, en travaillant à celle de M. de la Bruyere capable de se deffendre par lui-même.

La derniere ressource de son adversaire est de dire, *on ne voit rien dans mes Lettres qui offense la pudeur, la charité, la Religion.* Il vaudroit mieux qu'il attaquât ouvertement les choses saintes; n'est-ce pas assez pour lui de ne les pas épargner en bien des rencontres que nous examinerons ? Je veux croire par avan- *Pag.* 223. *l.* 7.

ce qu'il y a plus d'indiſcretion que de malice, & plus d'ignorance que d'impieté. A l'égard de la pudeur, elle eſt bleſſée en quelques-unes de ſes reflexions, & la charité à toutes les pages. Ses Lettres ne ſont remplies que de mots groſſiers & de traits injurieux; il prétend neanmoins qu'*elles ne choquent que ceux qui ſe previennent*; il parle juſte, s'il entend, ceux qui ſe previennent en faveur du bon ſens & du bon eſprit; car ils ſont negligez dans la plûpart de ſes remarques: Prouvons-le.

Un caractere bien fade eſt celui de n'en avoir aucun, cette premiere penſée du Chapitre *de la ſocieté & de la converſation* fournit au Cenſeur l'occaſion de dire, *il eſt impoſſible qu'un homme n'ait point de caractere, puis que n'en point avoir, c'eſt en avoir un.* Ceci eſt bien raffiné; auſſi ne le diſſimule t-il pas, il declare au même endroit, *je ſçai bien que je raffine, mais je ne raffine qu'aprés M. de la Bruyere qui a dit page 431*, les hommes n'ont point de caracteres, ou s'ils en ont, c'eſt celui de n'en avoir

Pag. 222. l. 18.

aucun; *J'ai donc eu raison de soûtenir que n'avoir point de caractere c'étoit en avoir un...* Le Critique s'applaudit mal à propos de son extrême raffinement. Pour le mettre dans son tort examinons à quel sujet M. de la Bruyere a appliqué l'une & l'autre de ces pensées qu'on lui oppose.

La premiere est établie comme une maxime qui regarde la *societé*. Or la societé est un mélange d'hommes de toutes sortes de caracteres, les uns fourbes, les autres moins dissimulez; certains ont de l'esprit & de la vivacité; plusieurs vont secretement à leurs fins; mais il y a des gens indolens, froids, changeans, variables; ces gens qui ne sont désignez par aucun caractere qui leur soit propre, en ont un neanmoins, & tres-fade, c'est de n'en point avoir; on ne les reconnoit que par là. La seconde reflexion est inserée dans le Chapitre *de l'homme* où M. de la Bruyere se propose de montrer nôtre inconstance naturelle; il s'y prend ainsi, *les hommes n'ont point de caracteres, ou s'ils en ont, c'est*

celui de n'en point avoir qui soit suivi; qui ne se demente point, & où ils soient reconnoissables, &c.... Ne confondons point ces deux pensées qui ont chacune un objet tres-different; L'une regarde la societé, l'autre a rapport à la Religion. Il faut que les hommes se fixent à une certaine humeur, à de certains talens qui les rendent propres au commerce du monde, voilà le sens du premier caractere. Il faut que les hommes soient moins irresolus dans leurs bons desseins, & qu'ils ayent de la constance quand il s'agit de pratiquer la vertu, c'est à quoi on les exhorte en dernier lieu par un petit trait de Morale où on leur reproche leur inégalité. *Vide p.* 432.

Monsieur de la Bruyere parle de ces gens qui veulent mettre de l'esprit par tout, badiner avec grace & rencontrer heureusement sur les plus petits sujets. Il dit, *c'est créer que de railler ainsi, & faire quelque chose de rien*; Je ne vous prie pas, Monsieur, d'admirer l'observation du Critique, c'est beaucoup si vous souffrez que je l'écrive; la voici

pourtant ; *cela est bien tiré* ; *l'on dit*, créer des charges, créer des rentes, créer des pensions ; *hors de ces cas le verbe est impropre*. De là il prend occasion de blâmer quelques autres endroits où l'Auteur des Caracteres s'est servi de la même expression, par exemple, *Ergaste* crée *les modes sur les équipages*. . . . Boileau *semble* créer *les pensées d'autrui*. On ne peut, à mon avis user de termes plus propres & moins affectez. Le Censeur y trouve neanmoins du ridicule & de l'improprieté : il pousse même si loin l'amertume de la Satyre, qu'il ose adresser à M. de la Bruyere ce trait piquant tiré de son Chapitre *de la societé & de la conversation*, Acis *une chose vous manque, à vous & à vos semblables les diseurs de* Phœbus ; *une chose vous manque c'est l'esprit*. Si le Critique, Auteur de cette application injurieuse, n'appelle pas cela blesser la charité, je m'en rapporte. Il a bien senti qu'il la blessoit cruellement, & que c'étoit outrager un homme de merite, c'est pourquoi il ajoûte, *je me retracte* ; *ce n'est pas l'esprit qui manque à M. de*

Pag. 223. *l.* 4.

Pag. 224. *l.* 8.

la Bruyere ; il ne lui manque qu'une modeste opinion de soi-même. Le Censeur de plus en plus malin retracte une injure par une autre plus offensante. Car lequel vaut mieux, d'accuser un homme de simplicité ou d'orgueil, de petit esprit ou de cœur arrogant ? Sur quoi fonde-t-on ce reproche, & où paroit-il que M. de la Bruyere est plein de lui-même ? Il falloit en donner des preuves, nous n'eussions pas eû de peine à les détruire.

Arrias *a tout lû & tout vû, il veut le persuader ainsi ;* le Censeur pretend qu'il eut mieux valu transposer les termes, par exemple *Arrias a tout vû a tout lû ;* & que *l'ordre de cette diction eût été d'autant plus regulier que* lire *suppose qu'on a des yeux & que l'on voit.* S'il est permis de badiner de la sorte, & d'équivoquer à tous momens, il n'y a point de pensées qui puissent se sauver de la critique, mais une telle critique ne peut faire tort aux pensées qu'elle condamne ; elle même offre matiere a une plus juste censure.

Pag. 224. l. 20.

Monsieur de la Bruyere peint

ſous le nom de *Theodecte* les gens qui n'ont point de ſçavoir vivre. On reprend ici deux choſes ; une expreſſion, & une grande obſcurité : Le premier defaut dans ces paroles, *Theodecte bredoüille des vanitez & des ſottiſes* ; ce mot de *vanitez* pour exprimer des choſes pueriles, badines, fades, ne paroît pas François au Critique. J'ai pourtant lû dans un Auteur que vous mettez au nombre des bons, *il n'y a pas une periode qui ne ſoit accompagnée d'une vanité* : Voilà le terme de *vanité* employé au lieu de puerilité, badinerie, ſottiſe. Si le Cenſeur n'eſt pas content de cet exemple, je le renvoye à l'uſage.

Bourſaut t. 2. de ſes Lettres pag. 15.

Le ſecond défaut tombe ſur ces paroles qu'il ne trouve pas intelligibles, Theodecte *rappelle à ſoi toute l'autorité de la table, & il y a un moindre inconvenient à la lui laiſſer entiere qu'à la lui diſputer. Le vin & les viandes n'ajoûtent rien à ſon caractere.* Theodecte eſt naturellement ſi bruſque, ſi incivil, ſi groſſier qu'il ne pourroit l'être d'avantage quand même il ſeroit yvre. Monſieur de la Bruyere ſe ſouvenoit de nous avoir

Pag. 98.

dit dans son Chapitre des Ouvrages de l'Esprit, qu'il y avoit un ridicule si bas qu'il n'étoit ni permis à l'Auteur d'y faire attention, ni possible au Lecteur de s'en divertir; il n'a donc eu garde de souiller nôtre idée par aucun terme dégoûtant, & de nous representer un homme qui vomit autant d'injures & de sottises, qu'il rejette peut-être de morceaux. Il s'est exprimé avec delicatesse, en disant, *le vin & les viandes n'ajoûtent rien au caractere de cet homme.* Afin de mieux entendre sa pensée, il faut voir ce qui la precede, & examiner le vrai caractere de ce Theodecte. *A t-on servi, il se met le premier à table & dans la premiere place; les femmes sont à sa droite & à sa gauche; il mange, il boit, il conte, il plaisante, il interrompt tout à la fois: il n'a nul discernement des personnes, ni du maître, ni des commis; il abuse de la sotte déference qu'on a pour lui; est-ce lui est-ce* Eutideme *qui donne le repas?* Vous avoüerez, Monsieur, qu'un homme tel qu'on vient de le dépeindre ne peut pas être pire au sortir d'un long dîner, puis qu'il a fait

tant de sottises avant que de se mettre à table, & pendant tout le tems qu'il y a été.

Monsieur de la Bruyere aprés avoir peint sous le nom de *Theodecte* les gens qui ne sçavent pas vivre, fait en la personne de *Troile* le caractere des hommes importans, gens qui s'insinuent dans la maison des riches, de maniere que rien ne s'y fait sans leur participation : Les maîtres leur abandonnent l'autorité domestique, & se laissent eux-mêmes gouverner. Le trait que le Censeur condamne, *si on suit* Troile *il gagne l'escalier, il franchiroit tous les étages, où il se lanceroit par une fenêtre plûtôt que de se laisser joindre par quelqu'un qui eût un visage ou un ton de voix qu'il désaprouve.* Ce trait est appellé une *furieuse hiperbole*; On ajoûte, *si un monstre effroyable paroissoit, à peine donneroit-on ces sentimens à une femme timide, ou à un homme desesperé. De quoi s'agit-il, d'éviter une personne qui a le visage & le ton de voix desagreables.* Je veux que ce soit là une hiperbole ; mais est-il defendu de l'employer sous peine

Pag. 226. l. 1.

d'être crû un homme privé du bon ſens? Plus l'hiperbole eſt exceſſive, plus elle produit l'effet que l'on attend de la ſimple expoſition de la verité: *In hoc*, dit Seneque, *omnis hiperbole extenditur ut ad verum mendacio perveniat*. Le propre de l'hiperbole eſt de nous faire arriver à la connoiſſance du vrai par la route du menſonge. Monſieur de la Bruyere avoit cette idée, car il ne definit point autrement l'hiperbole dans ſon Chapitre des Ouvrages de l'Eſprit page 44, *l'hiperbole exprime au delà de la verité pour ramener l'eſprit à la mieux connoître*. Suppoſé donc qu'il ſe ſoit ſervi de cette figure dans quelques-uns de ſes caracteres, ce n'a pas été pour rendre croyable une choſe qui ne devoit point l'être, une choſe exagerée, mais pour la rendre vrai-ſemblable par l'exageration même.

Je vais plus loin & je ſoûtiens que l'hiperbole dont M. de la Bruyere ſe ſert dans l'endroit que nous examinons n'eſt point exceſſive. Il faut remonter à ce qui precede & faire attention à la maniere dont il a com-

mencé le caractere de Troile ; *Si l'on entre par malheur sans avoir une phisionomie qui lui agrée, il ride son front, & il détourne sa veüe ; si on l'aborde, il ne se leve pas ; si l'on s'assied auprés de lui, il s'éloigne ; si on lui parle, il ne répond point ; si l'on continüe de parler, il passe dans une autre chambre.* Tous ces traits amenez successivement & comme par degrez designent *Troile* l'homme du monde le plus inaccessible. Aprés cela, il n'est pas difficile de s'imaginer que Troile gagne l'escalier pour éviter la rencontre de ceux qui le suivent ; je crois bien qu'il se laissera joindre plûtôt que de se jetter par la fenêtre ; mais cette façon de parler est tirée de l'usage, on dit, *j'aimerois mieux mourir que de voir cet homme, que de lui parler, &c....* Quoi qu'on sçache bien que ce ne soit pas là le dessein des gens qui s'expriment de la sorte, ces expressions sont neanmoins autorisées dans le discours familier ; elles ont même lieu dans le discours grave. Je ne suis pas grand Grec non plus que le Critique, cela n'empêche pas que je ne

lui cite deux exemples tirez de la neuviéme Iliade d'Homere, & rapportez dans la Rhetorique d'A-
L. 3. c. 11. riſtote. Premier Exemple,

Me donnât-il autant que la mer
a de ſable,
Et la terre de points.....

Second Exemple,

Jamais Agamemnon ne m'aura
pour ſon gendre,
Quand ſa fille en attraits plus ri-
che que Venus,
Etaleroit aux yeux des charmes
inconnus;
Quand elle égaleroit Pallas même
en ſageſſe.

Voilà deux hiperboles qu'on pourroit nommer furieuſes: Ariſtote n'en condamne point l'uſage. Cette figure, dira-t-on, ſied bien dans la Poëſie qui, parce qu'elle eſt naturellement un objet fabuleux, admet plus volontiers tout ce qui reſſemble à la fable. De peur qu'on ne ſe prevale de cette objection, je vais rapporter

deux

deux hiperboles qui de l'aveu de tout le monde sont judicieusement placées dans un de nos meilleurs Ouvrages de Prose, c'est l'illustre Monsieur de Saint-Evremont qui en est l'Auteur. Dans le jugement qu'il fait des Pieces Italiennes, il s'exprime en ces termes ; Pour celles des « Italiens elles ne valent pas la peine « qu'on en parle ; les nommer seule- « ment est assez pour inspirer de l'en- « nui. Leur Festin de Pierre feroit « *mourir de langueur* un homme assez « patient, & je ne l'ai jamais vû sans « souhaiter que l'Auteur de la Piece « fût *foudroyé* avec son Athée. Quel- « ques pages après il dit sur un autre sujet ; Le dernier supplice d'un hom- « me delicat est d'entendre ces longs « recits ; & on auroit plus de raison « de preferer une *prompte mort* à la « patience de les écouter, que n'en « eût le Lacedemonien de Bolcami, « lors qu'il prefera le *gibet* à la longue « & ennuyeuse lecture de la guerre de « Pise dans l'histoire de Guichardin. «

Tom. II Pag. 252.

Pag. 266.

Je me suis un peu étendu sur cette reflexion ; Passons à une autre. Vous sçavez, Monsieur, que, quand il

s'agit de raccommoder deux hommes dont l'un a raiſon & l'autre ne l'a pas, on condamne ordinairement tous les deux. C'eſt pour cela que M. de la Bruyere s'écrie, *leçon importante, motif preſſant & indiſpenſable de fuir à l'Orient quand le fat eſt à l'Occident, pour éviter de partager avec lui le même ton.* Le Cenſeur à qui tout ſemble énigmatique, trouve de l'obſcurité dans cette penſée.
Pag. 227. l. 9. *J'aurois mis*, dit-il, *afin de la rendre claire*, pour éviter de me voir condamné avec lui : *car on ne ſçait ce que*, partager le même ton, *veut dire.* Il falloit bien pourtant qu'il le ſçût & qu'il l'entendît, puis qu'il s'eſt contenté de changer les termes de la phraſe. Ce changement ne lui a pas reüſſi ; le mot qu'il ſupprime avoit plus de force, plus d'énergie que ceux qu'il a ſubſtituez.

Je n'oublierai pas de vous faire remarquer une nouvelle pointe ; *on ne ſçait*, repete-t-il, *ce que veut dire*, partager le même ton : *Outre que c'eſt mal parler, un ton ne ſe diviſe point, ſi ce n'eſt dans la muſique qui admet les demi-tons.* La remarque eſt

aussi curieuse que l'exception necessaire ; il faut bien que je raille à mon tour un homme qui fait à tout propos le mauvais plaisant. Prenons cependant le ton serieux ; quand M. de la Bruyere dit, *partager le même ton*, il ne prétend pas s'en tenir à la signification propre de ce mot, il se sert d'une allegorie ingenieuse pour nous faire comprendre qu'il ne veut pas être confondu par la même condamnation avec le fat.

Il n'y a que ceux qui ont eu de vieux collateraux & dont il s'agit d'heriter qui peuvent dire ce qu'il en coûte. Le Censeur croit qu'il y a quelque chose d'obmis, *sinon*, reprend-il, *il faut un commentaire à la marge, ou bien nous avons tous l'intelligence tres-bornée.* En effet ce n'est que cela ; car il n'y a rien d'obmis ; c'est une méprise du Correcteur qui a separé cette pensée du caractere precedent dont elle est la conclusion; il y est parlé de ces hommes capricieux qui exigent des menagemens infinis de la part de ceux qui doivent leur succeder. Je crois être bien fondé à accuser en cette occasion le Critique de mau- Pag. 271. l. 20.

vaiſe foi ; il pouvoit attribuer cette faute à l'Imprimeur, comme il lui
Lig. 18. en a deja attribué une page 200, où il a dit, *ce*, qu'il, *eſt une faute de langage ou d'impreſſion ; Obligé d'interpreter favorablement les choſes j'impute la mépriſe au Correcteur*, & comme il lui en attribuë une autre plus bas où il auroit été plus excuſable d'en charger M. de la Bruyere, car il
Lig. 4. dit page 472 *c'eſt une faute qui a échapé au Correcteur.*

Pag. 228. Le Cenſeur accuſe l'Auteur des Caracteres d'avoir imité Monſieur le Duc de la Rochefoucault, Vous ne trouverez pas neanmoins beaucoup de reſſemblance dans les deux penſées. Ayons le plaiſir de les confronter. Monſieur de la Rochefoucault dit, *la plus ſolide de toutes les fineſſes eſt de ſçavoir bien feindre de tomber dans les pieges que l'on nous tend ; Et on n'eſt jamais ſi aiſément trompé que quand on ſonge à tromper les autres*, Monſieur de la Bruyere a écrit en moins de paroles & d'une maniere plus vive, *vous le croyez vôtre dupe ; s'il feint de l'être, qui eſt plus dupe de vous ou de lui*, Si tous

ceux qu'on accuse d'être Plagiaires étoient aussi reservez dans leur imitation, on ne leur feroit pas un crime du profit qu'ils tireroient des bons livres. Je ne parle point ainsi pour la justification de M. de la Bruyere ; Qui ne voit la difference des deux maximes tant du côté de l'expression & du beau tour que de celui de la pensée ? Je n'en dis pas davantage, de peur de compromettre M. de la Rochefoucault dont je revere le merite.

Le plaisir de la societé entre les amis se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs, & par quelque difference d'opinions sur les sciences. Le Critique refuse son approbation à ce caractere, il declare ainsi le motif qui l'y engage : *Si la ressemblance des mœurs est necessaire au bien de la societé, la conformité des opinions l'est encore plus. Les gens divisez par les sentimens se divisent bientôt d'affections, &c....* Il joint à cette raison la propre retractation de M. de la Bruyere qui dit page 162. *Le conseil si necessaire pour les affaires est nuisible dans la societé : sur les Ou-*

Pag. 229. l. 11.

vrages vous rayez les endroits qui paroissent admirables à leur Auteur, où il se complait d'avantage, vous perdez ainsi la confiance de vos amis sans les avoir rendus plus habiles. L'induction que le Censeur tire de cette derniere maxime, est que M. de la Bruyere exclut les differences d'opinions, lui qui sembloit auparavant les rendre necessaires au plaisir de la societé.

Il est aisé de concilier ces deux Caractéres ; l'Auteur ne dit pas dans le premier que le plaisir de la societé se cultive par une difference *entiere*, mais, par *quelque* difference d'opinions sur les sciences. En second lieu ces paroles, *le plaisir de la societé entre les amis se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs*, sont à remarquer. Non seulement M. de la Bruyere ne propose cette maxime qu'à des *amis*, il veut encore que la ressemblance de leurs mœurs soit parfaite, car il ne lui donne aucunes bornes. Cela supposé, doit-on craindre que *quelque* difference d'opinions sur les sciences traverse l'union des *amis* uniformes dans leurs inclinations & dans leur

goût sur les mœurs. Sages, doux, moderez, patiens, également discrets & paisibles, disposez en cette qualité d'amis à avoir de la complaisance les uns pour les autres, ils ne s'échaufferont pas mal à propos dans la dispute. Ils ne se contrediront qu'afin de s'instruire, & ne s'opiniâtreront que pour donner plus de matiere à leur entretien. Il n'y aura point de haine dans leurs contradictions, ni de rancune dans leurs querelles ingenieuses; ils mettront, quand il en sera tems, des bornes à la dissertation, & ne passeront jamais celles de la bien-sceance & de l'amitié : Cette interpretation n'est point de moi; car afin qu'on ne s'y trompât pas, Monsieur de la Bruyere a dit aussi-tôt, *par là*, par cette ressemblance de goût sur les mœurs & par quelque difference d'opinions sur les sciences, *où l'on s'affermit dans ses sentimens, où l'on s'exerce & l'on s'instruit par la dispute.* Voilà pour la premiere maxime.

Quand l'Auteur assure dans la seconde que *le conseil est nuisible dans la societé*, il ne suppose pas ce qu'il

a fait en premier lieu, que ces gens soient *amis*, & qu'ils ayent *aucune ressemblance de goût sur les mœurs*. Au contraire il en fait voir l'extrême difference. De peur qu'on ne croye que je parle au hazard, je rapporterai les termes; *sur les mœurs*, dit-il page 162, *sur les mœurs* (cela merite de l'attention) *vous faites remarquer des defauts ou que l'on n'avoüe pas, ou que l'on estime des vertus*: Comme il établit une maxime generale, & qu'il parle de gens qui n'ont aucune liaison entr'eux, ni aucune conformité de mœurs, il les détourne prudemment de se donner conseil. En un mot, ceux qui se ressemblent par les mœurs & qui sont liez par l'amitié peuvent, afin d'entretenir le plaisir de la societé, se partager d'opinions sur les sciences. Mais quand on se trouve avec des gens qui ne nous ressemblent point d'inclinations & qui ne sont pas nos amis de longue main, il est dangereux d'entreprendre de leur donner conseil. Je dis simplement ce que Monsieur de la Bruyere exprime avec une belle delicatesse sans tomber dans

la moindre apparance de contradiction.

Ne vous laissez point mourir de chagrin, songez à vivre, Harangues froides & qui reduisent à l'impossible. Etes-vous raisonnable de vous tant inquieter, n'est-ce pas dire, êtes-vous fou d'être malheureux? Le Censeur tire une mauvaise consequence, lors qu'il dit, *Monsieur de la Bruyere qui ne veut pas qu'on essaye de consoler les malheureux, approuve donc leur desespoir? Peut-on mieux faire que de les exhorter à la constance?* Oüi, l'on peut mieux faire; c'est de garder le silence. Toutes les consolations qui ne sont assaisonnées d'aucun secours paroissent fades à un homme qui se plaint; elles redoublent son mal & achevent de le desesperer; voilà ce que M. de la Bruyere veut faire entendre à ces froids Harangueurs qui substituent une compassion *babillarde* à une charité agissante.

Pag. 230. l. 13.

Le Censeur donne le nom de pensée fausse à celle-ci, *il ne falloit pour fournir à ces entretiens*, (Monsieur de la Bruyere caracterise ces gens qui laissoient au vulgaire l'art de parler

Ibid. l. 28.

d'une maniere intelligible, & qui étant enfin parvenus à n'être plus entendus, ne s'entendoient pas eux-mêmes) *il ne falloit*, dit-il, *pour fournir à ces entretiens, ni bon sens, ni jugement, ni memoire, ni la moindre capacité; il falloit de l'esprit non pas du meilleur, mais de celui qui est faux & où l'imagination a trop de part.* Le Critique demande, *l'imagination peut-elle avoir trop de part aux choses? Oüi*, répond-il d'un ton railleur, *dans le Sisteme de M. de la Bruyere qui distingue l'esprit d'avec l'imagination.* Le Sisteme de M. de la Bruyere est bon, & sa distinction tres-juste; l'un & l'autre sont reçûs par les habiles gens; Ils ne se lassent point de nous avertir qu'il faut se défier de l'imagination, parce que ses premieres idées sont grossieres & imparfaites; c'est à l'esprit à démêler cette confusion, & à corriger la hardiesse d'une imagination trop vive. Par ces choses *où l'imagination a trop de part*, Monsieur de la Bruyere entend les premieres pensées qui n'étant pas digerées autant qu'elles le doivent être, ont trop ou trop peu

de force. Or le plus ou le moins détruit la verité, qui essentiellement est une & indivisible. L'imagination est donc fausse alors; & c'est une consequence necessaire que l'esprit qui ne raisonne que sur les idées qu'il tient de l'imagination, est également faux. On peut encore entendre par ces choses où l'imagination a trop de part, les vaines subtilitez, les pointes recherchées, les affectations, les raffinemens, en un mot tout ce qui s'éloigne du naturel.

Un Sisteme qui est mauvais est celui-ci du Critique, *l'esprit ne peut être juste qu'autant qu'il y a de vivacité dans l'imagination.* Il se trompe; la vivacité de l'imagination conduit à l'erreur, parce qu'une imagination trop vive commence à devenir une faculté trompeuse. Si au lieu de *vivacité* il eût mis *solidité*, il parloit juste, parce que la solidité de l'imagination conduit infailliblement l'esprit à la justesse; au lieu qu'il n'est rien de plus rare que d'être vif & solide, juste & brillant tout ensemble. Pag. 231. l. 17.

Entre dire de mauvaises choses & en

dire de bonnes que tout le monde ſçait & les donner pour nouvelles, je n'ai pas à choiſir. L'Auteur des ſentimens critiques nous aſſure qu'il ſe garderoit bien d'une telle confuſion. *Quant à moi*, dit-il, *je choiſirois la repetition des bonnes choſes, & je la prefererois à la nouveauté des mauvaiſes.* Je me ſuis douté que c'étoit là ſon goût; car il a rempli ſes Lettres d'une infinité de choſes connües de tout le monde; ce n'a été que l'envie de repeter qui l'a ſouvent engagé à leur y donner place; la neceſſité de ſon ſujet ne demandoit pas qu'elles la priſſent. Je m'apperçois encore, que nôtre homme, trop amateur de la repetition, n'a pas bien pris la penſée de M. de la Bruyere qui a ſeulement voulu dire que les meilleures choſes trop repetées paroiſſent enfin mauvaiſes, & deviennent tout-à-fait inſipides quand elles ſont données pour nouvelles. La raiſon en eſt évidente: quoi qu'une bonne choſe ſoit toûjours bonne en elle-même, elle change, ce ſemble, de nature à force d'être ditte & reditte; au moins elle ne ſurprend plus: d'ail-

Pag. 231. l. 23.

leurs il eſt impoſſible qu'en la repetant on lui laiſſe tout l'eſprit, toute la grace qu'elle doit à ſon premier Auteur : Ce qu'on dit eſt bon, mais on le dit mal ; on le dit hors de propos, ou on le dit à des gens qui bien que capables de le dire mieux ne voudroient pas s'y expoſer, dans la crainte de diminuer l'excellence de la choſe & la reputation de l'inventeur.

Je vous ai deja fait remarquer, Monſieur, que le Critique s'arrogeoit une autorité deſpotique ſur la langue, prêt de s'ajuger à lui-même une premiere place dans l'Academie ; C'eſt juſtement ce verbe *ajuger* qu'il condamne, il faut déſigner à quelle occaſion. Monſieur de la Bruyere a écrit page 171. *Cydias ſçait à qui il ajuge la ſeconde place.* Son adverſaire prétend que *le verbe* ajuger *ne ſe dit que de ce qui eſt expoſé aux encheres publiques.* Aſſurement cet homme eſt un beau parleur ; il aura le tître d'Academicien quand il l'aura merité, mais il a trop à reformer dans lui pour en venir là. Il a bien vû que ſa remarque étoit

Pag. 232. l. 6.

mauvaise, car il dit aussi-tôt *passons à une reflexion plus solide.*

Cette Epitete ne convient point à l'observation qu'il fait sur ce trait de M. de la Bruyere, *celui qui ne sçait rien, croit enseigner aux autres ce qu'il vient d'apprendre lui-même.* Le Censeur qui ne se lasse point de parler en Sophiste, répond, *puis que cet homme vient d'apprendre, on ne peut pas dire qu'il ne sçait rien; il se peut faire qu'il ne sçache pas beaucoup; il sçait du moins ce qu'il a appris il n'y a qu'un moment.* Cette remarque fait contre lui en deux manieres. Premiérement, c'est vouloir s'opposer à l'Usage, de pretendre que ce mot *rien* exclüe absolument toutes choses. Il n'y a personne universellement ignorant; ainsi quand on dit, *un tel ne sçait rien*, on veut faire entendre qu'il sçait peu. En juger autrement c'est aller contre l'Usage. En second lieu, le Critique prouve malgré lui-même que M. de la Bruyere a eu tantôt raison de dire, que *l'esprit où l'imagination a trop de part est un esprit faux.* Voici l'exemple; la pensée que je viens de re-

Pag. 232. l. 15.

prendre dans le Censeur est fausse ; Or elle n'est fausse que parce que son imagination a été trop subtile ; subtilité qui ne manque jamais de dégenerer en opposition à la verité.

Si je m'étois engagé à relever tous les défauts du Critique, je ne manquerois pas de blâmer la prevention où il est qu'il n'y a point de science sans presomption, ni de Sçavans sans orgueil : Je lui montrerois & toûjours par lui-même, que ce défaut est plûtôt l'appanage de l'ignorance & le vice des petits esprits.

Il termine l'examen de ce Chapitre par une courte reflexion, *je ne vous dirai rien sur ce trait de M. de la Bruyere.* Elise n'a pas le courage d'être riche en l'épousant, &c.... *Car pour parler d'une chose il faut l'entendre.* Monsieur de la Bruyere n'a pas toûjours été également intelligible : mais il n'y a pas d'endroit où il se soit expliqué plus clairement. Il parle de *Nicandre* homme veuf qui s'entretient avec *Elise*, qu'il a dessein d'épouser. Cet homme vante l'humeur de sa premiere femme, exagere les biens qu'il a, le mécontente-

Pag. 233. *l.* 13.

ment qu'il doit avoir de ses proches ; il insinuë que sa santé est foible, & qu'il ne peut pas vivre long-tems, & il ajoûte, *mais Elise n'a pas le courage d'être riche en l'épousant*, on voit sans peine que cela signifie qu'*Elise* n'épouseroit pas un tel homme si elle avoit du bien, ou si elle a du bien, elle veut que *Nicandre* lui fasse une donation, sans que de son côté elle soit obligée de lui en faire une reciproque.

Ma Lettre est assez longue pour vous obliger à me tenir quitte de tous complimens. Je suis, vôtre serviteur.



LETTRE IX.

Refutation des objections proposées par l'Auteur des sentimens critiques sur le sixiéme Chapitre que Monsieur de la Bruyere *a intitulé* des biens de fortune.

MONSIEUR,

J'entrerai tout d'un coup en matiere afin de ne point abuser de la complaisance que vous avez de lire sans interruption mes Lettres, quelque longues qu'elles soient.

La premiere reflexion du Critique sur le Chapitre *des biens de fortune* est trop badine, je ne m'y arrête pas. La seconde est plus apparente. Mais M. de la Bruyere a eu ses raisons pour entrer dans le détail qu'on blâme. Ce détail quoi-que bas, étoit necessaire pour montrer que l'homme de Lettres ne peut être

important & qu'il ne veut point l'être; C'est pour cela qu'il dit, *cet homme est trivial comme une borne au coin des Places; il est vû de tous, & à toute heure, & en tous états, nud, habillé, sain ou malade.* Le Censeur
Pag. 249. l. 21.
replique, *ce n'est point faire l'éloge d'un homme de merite que de le rendre visible au lit & de le produire tout nud.* Il a une pudeur bien farouche, si de telles expressions l'offensent; ou plûtôt il n'a point de pudeur, s'il se persuade que M. de la Bruyere veut nous faire entendre que ce Philosophe se montre nud. Quel est le Lecteur assez grossier pour prendre ceci à la lettre? On en doit simplement conclure que l'homme de Lettres n'a point l'abord inaccessible de l'homme d'affaires. *Le manieur d'argent est un ours qu'on ne sçauroit apprivoiser; on ne le voit dans sa loge qu'avec peine: Que dis-je, on ne le voit point, car d'abord on ne le voit pas encore, & bien-tôt on ne le voit plus.* Il falloit que M. de la Bruyere qui vouloit montrer que l'homme de merite avoit un caractere different, entrât dans le détail où il s'est jetté. Son

sujet l'y a conduit ; & il n'y a que des Lecteurs mal intentionnez qui puissent *se* plaindre que la pudeur y est blessée. J'assurerois que le Critique a été le premier & le seul qui se soit avisé d'une interpretation semblable.

Sosie *de la livrée a passé par une petite recette à une sous-ferme ; & par les concussions, la violence & l'abus qu'il a fait de ses* pouvoirs, *il s'est enfin sur les rüines de plusieurs familles élevé à quelque grade ; devenu noble par une charge il ne lui manquoit que d'être homme de bien : Une place de Marguillier a fait ce prodige.* Le Critique veut subtiliser à son ordinaire. *Ce n'est point*, dit-il, *une telle place qui est capable de faire ces prodiges, tout au plus donne telle la reputation d'homme de bien.* Justement nous y voilà, & je n'en demande pas d'avantage. Aussi Monsieur de la Bruyere veut-il seulement nous apprendre que *Sosie* connu pour un *concussionaire* s'est acquis, à la faveur de son titre de Marguillier, une bonne reputation. Ces places, comme l'on sçait, se donnent ordinairement à des gens de

Pag. 2[illegible] *l.* 7.

probité, ou font passer pour tels ceux qui les obtiennent. Prenons même les choses à la rigueur. Le Critique n'a pas raison d'assurer qu'une telle place n'est pas capable de rendre un Marguillier honnête homme. Il est obligé par une pieuse bien-seance d'assister exactement au service Divin, d'entendre les Sermons, de s'acquitter des devoirs exterieurs du Christianisme. Dieu se sert quelquefois de ces moyens pour changer le cœur d'un scelerat. Il devra donc sa conversion à ce titre de Marguillier. Ces changemens sont rares, je l'avoüe, ils doivent être regardés comme des miracles. Monsieur de la Bruyere leur donne aussi ce nom, *une place de Marguillier a fait*, dit-il, *ce prodige.*

Arfure *cheminoit seule & à pied; entendoit de loin le Sermon, &c.... Sa vertu étoit obscure & sa devotion connuë comme sa personne.* On nous
Pag. 250. l. 20. fait deux objections. La premiere est que *la vertu & la devotion sont la même chose:* pas toûjours, répondrai-je au Censeur. La vertu est le sentiment de pieté qui reside dans le

cœur, & la devotion est la pratique exterieure des choses de la Religion. Par exemple, un hipocrite n'est pas vertueux, mais il est devot: il est devot parce qu'il pratique les devoirs de la pieté; il n'est pas vertueux, parce que son cœur n'est pas de concert avec ses levres qui loüent Dieu.

Le Censeur qui ne develope pas la finesse du caractere d'*Arsure* objecte en second lieu, *la vertu de cette femme étoit obscure, sa devotion l'étoit par consequent, la personne l'étoit aussi; Monsieur de la Bruyere a donc voulu dire*, la devotion d'*Arsure* étoit aussi connuë que sa personne, *autrement il n'y auroit pas de sens*. Comme le Critique a tant de fois blâmé l'Ironie jusqu'à la vouloir proscrire, il ne voit pas que c'en est une finement glissée en cet endroit; Elle étoit pourtant facile à découvrir. Dire que la devotion d'Arsure étoit connüe comme sa personne qui ne l'étoit point, c'est dire ironiquement que sa devotion ne faisoit aucun bruit dans le monde, & que sa vertu n'étoit pas même connüe dans sa

Paroiſſe ; on ne s'appercevoit pas ſeulement de la preſence de cette femme.

La reflexion ſur le caractere de *Creſus* ſe dêtruit par l'uſage. Rien n'eſt plus ordinaire que de dire d'un homme à qui il n'eſt pas demeuré dequoi ſe faire enterrer, *il eſt mort inſolvable, ſans biens, & ainſi privé*
Pag. 251. *de tous ſecours*. Le Cenſeur pretend qu'il eût été mieux de tranſpoſer l'ordre de la Phraſe & de mettre à la fin ce qui eſt au commencement. *Un homme*, (c'eſt la raiſon qu'il apporte) *un homme peut être inſolvable, & neanmoins avoir de quoi payer ſes obſeques. Cette dette eſt privilegiée, c'eſt une obligation religieuſe & conſacrée qui s'acquitte avant toutes les autres.* Le Critique ne ſçait pas tout, quand il parle de la ſorte ; il faut l'inſtruire. Quoique la ſepulture ſoit fondée ſur le droit naturel & ſur un devoir de pieté, les obſeques qui ſont les dehors magnifiques d'une douleur ambitieuſe ne s'acquittent point au préjudice des creanciers. Leur dette eſt fondée ſur une juſtice qui ne peut être détruite par le ſuperbe appareil

d'un deüil. Ainsi il n'est pas vrai qu'un homme qui a dequoi se faire enterrer magnifiquement n'ait pas de quoi satisfaire quelques-uns de ses creanciers. Les sommes qui lui restent pour de somptueuses funetailles seront employées à payer ce qu'il doit ; il sera inhumé sans honneurs, ou s'il veut joüir de la gloire du mausolé, il faut qu'il ait dequoi acquitter les dettes anterieures à cette depense posthume. Excusez ce stile un peu barbare. J'ai été obligé, Monsieur, de parler pratique, pour éclaircir une question qui en est.

Voici une comparaison que M. de la Bruyere employe à montrer qu'il ne faut point approfondir la fortune des Partisans. *Si vous allez derriere un theatre & si vous nombrez les poids, les roües, les cordages qui font les vols & les machines ; si vous considerez combien de gens entrent dans l'execution de ces mouvemens ; quelle force de bras & quelle extension de nerfs ils y employent, vous direz, sont-ce là les principes & les ressorts de ce spectacle si beau, si naturel, qui paroît animé & agir de soi-même ? Vous vous recrierez quels efforts ; quelle*

violence ! de même n'approfondissez pas la fortune des Partisans. Cette comparaison fournit matiere à des applications tres-belles qui ne vous seront point échappées. Le Censeur peu disposé à reflechir condamne avec une autorité souveraine tout ce qui demande de la reflexion. *Tant s'en faut*, ce sont ces termes, *que j'estime moins un spectacle, lors que j'approfondis les ressorts de toutes ces machines, ce sont au contraire ces choses qui me le font admirer d'avantage.* Esprit de critique, esprit de contradiction ! je suis assuré que si M. de la Bruyere avoit pris ce dernier sentiment, son Antagoniste auroit aussi-tôt embrassé le premier, & toûjours dans le dessein de lui être contraire.

Pag. 252. l. 28.

Permettez-moi, Monsieur, d'expliquer la pensée de M. de la Bruyere, ou plûtôt d'entrer dans sa veritable idée. Il tâche de desabuser les gens qui se persuadent que la fortune éclatante des Partisans se fait toute seule & en un jour. Son dessein n'est donc pas de la rendre odieuse, si elle est legitime, ni de décrier leur bonheur, s'il est vrai qu'ils en joüissent

ſent tranquillement ; il s'attache à montrer que ce bonheur dépend de tant de choſes qu'il n'y a pas beaucoup d'avantage d'être riche à ce prix. L'application de cette comparaiſon peut être ainſi faite à mon
avis. Si vous pênetrez le cœur des «
Partiſans, ſi vous nombrez les in- «
quietudes, les chagrins, les remords «
qui le déchirent, ſi vous conſiderez «
combien de gens entrent dans l'exe- «
cution de leurs deſſeins ambitieux, «
quelles démarches, quels travaux «
ils y employent, vous direz, ſont-ce- «
là les principes & les reſſorts de cet- «
te fortune ſi belle qui paroît animée «
& comme agir d'elle-même. Vous «
vous recrierez, quel état malheu- «
reux, & que ces gens ſont à plain- «
dre ! «

Je ne ſçai pas ſi le Critique attend quelque recompenſe des gens d'affaires, ou s'il eſt dans quelque ſoustraité. En tout cas la finance ne l'occuperoit pas beaucoup. Pour peu qu'il y eût d'occupation, il n'auroit pas le loiſir de faire de mauvaiſes ſatires. Je le vois furieuſement acharné à prendre le parti des Financiers ; il

le declare hautement, & s'honore de ce projet illustre ; *je vais*, dit-il, *prendre le parti des Financiers.* Ils ont en sa personne un foible deffenseur ; s'ils n'avoient d'autre ressource & un meilleur appui, je les plaindrois ; on ne paye pas des taxes avec les louanges d'un Auteur. Avant que de lire ce qu'il dit à leur gloire, voyons ce que M. de la Bruyere a écrit de leur intrepidité barbare. *Il y a une dureté de complexion, il y en a une autre de condition & d'état, l'on tire de celle-ci comme de la premiere de quoi s'endurcir sur la misere des autres, dirai-je même de quoi ne pas plaindre les malheurs de sa famille. Un bon Financier ne pleure, ni ses amis, ni sa femme, ni ses enfans.* Quelle est l'objection que l'on fait ? *Si par* malheurs de famille

Pag. 254. l. 1.

l'Auteur entend la mort *de quelques proches, l'expression n'est pas juste. La mort est à la verité un mal commun à tous les hommes ; mais ce mal qui n'est tel qu'à cause qu'il est la punition du peché, ne doit point être appellé* malheur *par des gens qui esperent une autre vie.* Cela ne prouve rien. Monsieur de la Bruyere donne t-il le Financier (je

ne nomme personne, & je proteste que je n'en designe aucun) donne t-il le *Financier* pour un homme qui ait beaucoup de religion ? A prendre l'homme d'affaires dans son caractere de Partisan, c'est un homme, qui ne vit, ni en Chrêtien, ni même en Philosophe. Il ne croit pas de malheur plus grand que la mort qui est pour les Chrêtiens une source d'esperances, & pour les Philosophes le remede de leurs maux. Supposé que M. de la Bruyere entendit par malheurs de famille la mort de quelques proches, ce seroit dans le sentiment du Financier & non dans le sien propre. Son Chapitre *de l'homme* est plein de maximes qui prouvent évidemment qu'il croyoit plus que personne une vie future ; Il n'est donc point question de le chicaner sur cet article.

De la reflexion morale le Censeur passe à une reflexion politique ; il est bon de vous en faire part. *Nous devons entendre par* malheurs de famille *une banqueroute, une disgrace, une infidelité. Oh ! est-il vrai que le Financier soit insensible à ces malheurs ?* J'accor- Pag. 254. l. 11.

derai que le Financier n'eſt pas inſenſible à ces ſortes de malheurs, mais on m'accordera que s'il y eſt ſenſible, ce n'eſt que par rapport à lui-même. Il pleurt des *amis* qui le ſoûtenoient, une *femme* dont l'alliance étoit le reſſort de ſa fortune, des *enfans* dont l'induſtrie eût augmenté ſes treſors. Au reſte ſes larmes ne coulent point par un ſentiment de tendreſſe, le ſeul interêt les fait repandre. Ainſi il n'eſt que trop vrai que le Financier eſt un homme eſſentiellement dur, un homme naturellement inſenſible à tout ce qui ne touche point ſon cœur avare, il n'a que ce cœur, il n'a point l'ame compatiſſante; il ne pleurt, ni comme un *ami genereux*, ni comme un *Pere tendre*, ni comme un *mari fidelle*: C'eſt lui ſeul qu'il regrette dans la mort des autres.

Celui-là eſt pauvre dont la dépenſe excede la recette. Je crois, Monſieur, avoir déja obſervé que le Cenſeur
Pag. 255. blâme dans M. de la Bruyere toutes les façons de parler qui imitent un peu le ſtile du Palais, Mais quoi!

par ce que la chicane se les est appropriées, faut-il que nôtre langue en souffre. Usons de toutes les locutions qui ne sont point barbares, & ne permettons pas que la langue Françoise déja assez sterile d'elle-même le devienne encore plus par une fausse delicatesse.

Il n'y a rien dont on voye mieux la fin que d'une grande fortune. Le Critique n'a garde de reprendre la maxime : car une experience funeste à bien des gens n'en prouve que trop la verité. Il y blâme une syllabe ; *ce* mieux *n'est pas bien*, dit-il, *plûtôt*, *étoit le vrai mot*. On appelle cela des bagatelles qui ne meritent pas d'être relevées. Aprés tout, Monsieur, quelle puerilité que de donner toutes ses reflexions à des termes au lieu d'en penêtrer le sens ? Un ancien Philosophe faisoit le même reproche à ses Disciples ; *Nos in vocibus occupatos verba tantum fundere* ; il est honteux que nous passions tous les jours de nôtre vie à disputer sur des mots ; Je ne m'étonne plus si le Censeur, grand imitateur de ces Disciples qui meritent au plus le nom de

Pag. 255. *l.* 18.

Tuscul. l. 5.

Grammairiens, n'eſt pas un meilleur Philoſophe ; il s'épuiſe en termes, & il ne lui reſte plus d'eſprit pour tirer de bonnes conſequences.

L'on ne ſe rend point ſur le deſir de plaire & de s'agrandir, &c.... Le Cenſeur ne conteſte point encore cette maxime ; il deſaprouve ſeulement une repetition legere. *Ce tour,* dit-il, plaît fort à l'Auteur, *il l'a déja gliſſé au Chapitre des Femmes*, page 79. Une coquette ne ſe rend point ſur la paſſion de plaire : *Voila ma preuve.* Où en ſommes-nous, Monſieur, dés qu'il n'eſt plus permis de ſe ſervir deux fois dans un Ouvrage étendu, je ne dis pas de la même penſée, mais du même tour? Si la repetition étoit dans une même page on feroit tout au plus excuſable de la blâmer ; il y a ici une diſtance de cent dix-huit pages entieres. Aprés que le Critique a mis ſur le papier tout ce qui lui eſt venu dans l'imagination, & qu'il a repris juſqu'aux moindres choſes, il dit, comme un homme qui feroit beaucoup de grace à ſon adverſaire, *je paſſe legerement ſur ces petites obſervations.* Ce qui

Pag. 255. l. 28.

Pag. 256. l. 3.

doit consoler tous les bons Auteurs dans qui on examine scrupuleusement ces sortes de vetilles, est qu'on les negligeroit si l'on trouvoit chez eux des défauts essentiels.

Le Critique n'a pas l'heureux sort de ces bons Auteurs. On trouve dans ses remarques de quoi reprendre sans être obligé de s'arrêter à des bagatelles ; car il ne lui échappe point de reflexions qui n'offrent à la censure une abondante matiere ; seule cause de la longueur de mes Lettres ; Je les abrege autant qu'il m'est possible.

Monsieur de la Bruyere dit, *il n'y a au monde que deux manieres de s'élever, ou par sa propre industrie, ou par l'imbecillité des autres.* Son ennemi qui subtilise à tout propos forme cette question, *la faveur qui nous previent, n'est-ce pas un troisiéme moyen de parvenir?* Non, Monsieur le Critique, lui répondrois-je, s'il m'addressoit la demande, la faveur n'est pas un troisiéme moyen de parvenir ; elle se rapporte aux deux autres ; si on a merité la *faveur* que l'on a, c'est un effet d'*industrie*. Si

Pag. 256. *l.* 8.

on ne l'a point merité, c'eſt un effet de l'*imbecillité* du Patron.

Il y a des ames ſales, paitries de boüe & d'ordure, &c.... Le Critique ſoûtient que *bien des gens feroient dificulté de parler de la ſorte*; il ne *permet cette expreſſion* qu'*à ceux qui croyent l'ame materielle.* Jamais on ne s'eſt aviſé d'une pareille objection. Deſaprouve-t-il qu'on diſe, *une ame baſſe, une ame grande, une ame petite?* Ces qualitez qui conviennent proprement aux corps, ſont tous les jours appliquées au cœur, à l'ame, à l'eſprit. Comme les hommes ne peuvent ſe former une idée des choſes interieures que par la comparaiſon des objets ſenſibles, ils ſont reduits à donner un corps à tout ce qui n'en a point, témoin ces quatre Vers ſur l'Ecriture tirez de la Pharſale de Brebeuf,

Pag. 256. l. 24.

C'eſt delà que nous vient cet art ingenieux,
De peindre la parole & de parler aux yeux;
Et par des traits divers de figures tracées

Donner de la couleur & du corps
aux pensées.

Monsieur de Corneille disoit qu'il auroit donné deux de ses meilleures Pieces pour ces quatre Vers. Un Poëte Anonime n'a pas mal reussi à les imiter ; sa pensée est en un sens plus reguliere.

C'est des Pheniciens que nous vient
l'art d'écrire,
Cet art ingenieux de parler sans
rien dire,
Et par des traits divers que nôtre
main conduit,
Attacher au papier la parole qui
fuit :

Nôtre foiblesse est telle que pour soulager nos conceptions, il faut que les choses visibles servent à exprimer celles que nous ne voyons pas ; jusques-là, Monsieur, que pour avoir une idée du Dieu que nous adorons, nous souffrons qu'il soit connu, montré & designé par la figure d'un vieillard dans les nües. Sans nous engager trop avant dans cet exemple

qui formeroit une espece de dissertation étrangere à nôtre sujet, prenons l'expression de M. de la Bruyere; Il appelle ces ames *sales pêtries de boüe & d'ordure*, afin de nous exprimer leurs bas sentimens; rien n'est plus vil à nos yeux que la boüe & l'ordure, nous devons concevoir que les actions de ces gens sont viles & méprisables. J'aurois voulu être dispensée de cette interpretation.

Vous trouverez la reflexion du Critique sur le caractere de *Clearque* étrangement badine, elle finit par une sotte pointe, je ne trouve point d'autre epithete qui lui convienne. Monsieur de la Bruyere adresse ces paroles à *Clearque*. *Dine bien*, Clearque, *soupe le soir, mets du bois au feu, achete un manteau, tapisse ta chambre, tu n'aimes point ton heritier, tu ne le connois point, tu n'en as point.* Vous allez voir sur quoi roule la pointe, *il est inutile d'avertir* Clearque *de souper* le soir; *chacun sçait que* le soir *est le tems où l'on soupe: Je m'étonne que l'Auteur n'ait dit à* Clearque *de diner* Pag. 258.
à midy. Craignoit-il que ce Clearque ne

confondît les repas & ne se trompât aux heures. De quoi s'avise le Censeur de reprendre maintenant ce qu'il a crû exemt de Critique ? Monsieur de la Bruyere a dit, page 26, *le Nouvelliste se couche le soir tranquillement sur une nouvelle qui se corrompt la nuit.* Vous vous souviendrez, qu'il a repris ce mot unique, *se corrompt* ; il n'a point touché à celui-ci, *le soir* ; ce n'a pas été manque de reflexion ni de mauvaise volonté. Il a donc cherché à se réjoüir à l'occasion de *Clearque* & à donner aux Lecteurs matiere de rire par un assemblage de puerilitez. Quoique je rapporte un endroit semblable qu'il n'a pas condamné, je ne pretendrois pas justifier l'Auteur des Caracteres par lui-même, si l'usage n'étoit pour lui. Il n'est rien de plus ordinaire que d'entendre dire, *déjeuner le matin, dîner à midi, souper le soir.*

Le Critique est en humeur de faire des pointes. En voici une nouvelle aussi peu raisonnable que l'autre. Monsieur de la Bruyere dit, *l'avare depense plus mort en un jour qu'il ne faisoit en dix années.* Le Censeur pre-

Pag. 259. l. 6. tend que *ce n'est pas l'avare qui depense ; un mort n'agit point, & ne peut depenser* ; il ne nous apprend rien de nouveau, & nous ne l'entendons pas autrement;mais c'est lui qui n'entend pas la figure. Cette maniere figurée de parler est prise des Loix qui reputent l'heritier & le defunt une même personne, *sunt personæ conjunctæ*. La nature & l'interêt les confondent pour ainsi dire l'un avec l'autre.

Le plus heureux dans chaque condition est celui qui a plus de choses à perdre par sa mort & à laisser à son Pag. 259 l. 16. *successeur*. On accuse M. de la Bruyere de se contrarier en cet endroit, parce que dix pages au dessus, il a dit, *il n'y a pas de quoi porter envie aux riches, ils ont assez à perdre par leur mort pour meriter d'être plaints*. Un mot va debrouiller cette contradiction. Monsieur de la Bruyere a voulu prouver page 194, qu'il est rare qu'on soit riche & jeune en même tems ; que si l'on reunit ces avantages, cela ne doit point exciter l'envie des autres, parce que plus on est riche, plus on a d'atta-

chement à la vie; & plus cet attachement est fort, plus le regret de perdre ces grands biens par la mort est sensible. En second lieu il parle des hommes qui se regardent tous comme heritiers les uns des autres, & qui cultivent par cet interêt un desir secret de la mort d'autrui. Or pour être au nombre de ces gens enviez il faut être riche: si donc l'on souhaite vôtre mort, c'est une preuve que vous êtes dans des honneurs & des postes auxquels on espere succeder. Chaque pensée est vraye en elle-même; c'est comme si l'on disoit, on est heureux d'avoir du bien, on est malheureux d'avoir du bien. Quoique ces pensées semblent contraires, elles sont neanmoins veritables; on est heureux d'avoir du bien; les richesses rendent la vie agreable: on est malheureux d'avoir du bien; les richesses nous exposent à la mauvaise volonté des envieux. Voilà le dénoüement de la contrarieté.

Les chambres assemblées pour une affaire tres-capitale, &c.... Le Censeur dit que *ces sortes d'adjectifs n'ont*

Pag. 259. l. 28. *pas besoin de l'accompagnement de tres, & que le mot emporte avec soi l'excellence du superlatif.* Il est mal instruit. Hors ces adjectifs, *pire*, *meilleur*, il n'y en a point qui ne souffrent un adverbe de quantité. Pour lui montrer qu'il tombe ici dans l'erreur, c'est que dans la crainte d'y tomber une seconde fois, il n'a pas repris M. de la Bruyere qui s'est servi page 603. de la même expression, *nôtre interêt le* plus *capital se fait sentir.*

Le sort de presque tous les Auteurs est de finir de la même maniere qu'ils ont commencé. Le Critique a entamé sa Lettre par une pointe, (toûjours des pointes avec lui, il s'est terriblement gâté l'esprit à force de lire les Auteurs du dernier Siecle.) Il conclut sur le même ton. Monsieur de la Bruyere établit en peu de mots une maxime constante, *c'est une grande puerilité que de s'exposer à une grande perte.* Puerilité est *là*, dit le Censeur, *bien puerile, & ne signifie rien ou signifie mal... La* [Pag. 260. puerilité *est une badinerie d'enfant, nom qui ne convient guere à la fureur*

du jeu. Il parle contre lui ; c'est à cause que le mot de puerilité signifie une badinerie d'enfant que M. de la Bruyere s'en est servi : les enfans n'ont point de prevoyance ; ils sont imprudens, consultent peu leurs interêts, ne les connoissent pas. Voilà ce qui arrive aux joüeurs qui s'exposent à de grandes pertes ; ils abusent du present & ne font aucune attention à l'avenir, manquent de sagesse & sont en cela tres-semblables aux enfans. La fureur qu'ils ont pour les jeux ruïneux est donc une vraye puerilité.

Adieu, Monsieur, je me rendrai toûjours aussi exact à vous écrire. Ma premiere Lettre suivra celle-ci de prés, croyez-moi entierement devoüé à vôtre service.



LETTRE X.

Examen des observations critiques sur le Chapitre de la Ville.

MONSIEUR,

Je ne me suis point engagé mal à propos quand je vous ai fait esperer que mes Lettres se suivroient de prés. Elles vous interressent trop, pour ne me pas faire un devoir de vous en donner la suite.

Monsieur de la Bruyere parle des femmes qui se promenent aux Thuilleries, *c'est là précisement qu'on se parle sans se rien dire ou plûtôt qu'on parle pour les passans*. Je reconnois le Critique à l'objection qu'il fait; Pag. 275. l. 4. *Quand*, dit-il, *on se sert de cette conjonction*, ou plûtôt, *il semble que c'est pour rendre plus intelligible une chose qui ne l'étoit pas assez. Ici tout au contraire; ce qui precede n'est point obscur, ce*

qui suit l'est beaucoup. Je m'étonne qu'il ait daigné approuver la premiere partie de cette Phrase. Une même raison l'engageoit de donner son approbation à la seconde : car puis qu'il convient que ces femmes se parlent sans se rien dire, il faut necessairement que ce qu'elles disent soit plûtôt pour les passans que pour elles.

Si l'Auteur a jamais examiné l'action & l'embarras des femmes qui se promenent aux Thuilleries, il a dû s'appercevoir qu'elles se joignent moins par le plaisir de la conversation que pour affermir leur contenance. Elles tournent la tête à droit & à gauche, ne se regardent point, envisagent tout le monde hors elles-mêmes, feignent de n'être point déconcertées quand le petit maître fixe sur elles des yeux effrontez ; elles parlent haut afin qu'on entende ce qu'elles disent d'une mode, de leurs coëffures, de leurs équipages, de la reforme de leur luxe, & du retranchement des dorures ; C'est donc pour les passans qu'elles parlent ; & le Critique a tort de trouver cette

expression obscure ; son tort est en cela d'autant plus grand que M. de la Bruyere avoit auparavant donné tout l'éclaircissement que l'on pouvoit desirer. Le caractere est beau & merite d'être rapporté. *Dans ces lieux d'un concours general où les femmes se rassemblent pour montrer une belle étoffe, & pour recueillir le fruit de leur toilette, on ne se promene pas avec une compagne par la necessité de la conversation ; on se joint ensemble pour se rassurer sur le theatre, s'apprivoiser avec le puplic, & se raffermir contre la Critique* ; Voilà, Monsieur, ce que je vous disois ; puis l'Auteur continuë, *c'est là precisément qu'on se parle sans se rien dire, ou plûtôt qu'on parle pour les passans ; pour ceux même en faveur de qui l'on hausse sa voix, l'on gesticule & l'on badine, l'on panche negligemment la tête, l'on passe & l'on repasse.* Cette description est admirable & toute naturelle ; je suis seur que vous me sçavez bon gré de lui avoir donné place dans cette Lettre.

Monsieur de la Bruyere n'a pas moins bien reussi à décrire certaines societez qui sont dans une Ville,

comme autant de petites Republiques dans une terre affranchie de domination; societez qui ont leurs Loix & leurs Usages, composées de gens qui ont leur jargon, leurs mots pour rire, & qui ne trouvent rien de bien dit ou de bien fait, que ce qui part de leur genie, incapables de goûter ce qui vient d'ailleurs; *cela va,* (il montre le ridicule de leur affectation.) *Cela va jusques au mépris pour les gens qui ne sont pas initiez dans leurs mysteres.* La delicatesse du Censeur est aussi ridicule que l'affectation de ces sortes de personnes. *On connoît bien*, dit-il, que *c'est une metaphore, mais on aimeroit mieux que les termes consacrez aux choses saintes ne fussent point appliquez aux profanes.* *Ibid. l. 13.* En verité, Monsieur, il y a bien du venin, j'ose hazarder le mot de corruption, dans l'esprit du Censeur, d'appeller ce discours de M. de la Bruyere une profanation des choses saintes. S'il n'est pas permis d'employer dans le stile ordinaire aucun des termes que le stile sacré s'est rendus propres, il ne faut plus parler, il ne faut plus écrire. Autre-

ment on courra le risque de passer à tout moment pour un impie, un profanateur; ainsi vont être desormais traitez ceux qui diront, *avoir un homme à sa* devotion; *faire des* vœux *à la fortune*; *être* martyr *de l'ambition*. Cependant, Monsieur de la Bruyere a employé ces termes page 268 & 270, sans que le Censeur en ait blâmé l'usage. Il y a plus, Monsieur de la Bruyere s'est servi page 71 du même mot sur lequel on lui fait maintenant un procez qu'on n'a point alors osé lui intenter, *Celse*, a-t-il dit, *est nouvelliste; il sçait même le secret des familles; il entre dans de plus hauts* mysteres, *il vous dit pourquoi, celui ci est exilé, & pourquoi on rappelle cet autre, &c.* Il a encore écrit P. 138. *C'est le dernier secret, c'est un mystere...* P. 139. *Une attention qu'on a au moindre mot pour y trouver un* mystere *que les autres ne voyent pas.* Ce n'est donc que par caprice que le Censeur condamne dans ce Chapitre l'application naturelle du mot de *mysteres*; mais il ne persevere pas dans cet injuste sentiment, car il ne desaprouve pas l'endroit où M. de la

Bruyere a dit des Sannions & des Crispins, *ils parlent jargon & mystere sur de certaines femmes.* Si le Critique avoit lû les remarques de M. de Vaugelas sur la langue Françoise, il ne se seroit point avisé de faire cette reflexion. Monsieur de Vaugelas dit en parlant de nos anciens Autheurs, Lors qu'ils ont écrit ils n'étoient pas encore *initiez aux mysteres* de nôtre langue où depuis ils ont été admis, Continüons, Monsieur, de nous servir de tous ces termes; leur condamnation n'est prononcée que par un homme qui n'a ni science, ni autorité: s'il avoit le moindre usage de la langue, bien loin de blamer le mot de *mysteres* où il est placé, il avoüeroit qu'il ne signifie pas toûjours les veritez incomprehensibles de la Religion, mais en general toutes les choses que l'on affecte de cacher. De là viennent ces façons de parler, *un mystere d'iniquité, un mystere d'hipocrisie*; les Predicateurs sont en possession de ces termes, ils la repandent dans leur Morale; les accusera-t-on d'impieté? si c'en étoit une de s'être servi de ce mot dans le sens

que l'Auteur des Caracteres s'en est servi, elle seroit incomparablement plus grande de l'appliquer au crime des hipocrites qu'au jargon de quelques precieuses.

Ce n'est qu'en faveur de deux ou trois personnes qui ne l'estiment point qu'il court à l'indigence & qu'aujourd'hui en carrosse, il n'aura pas dans six mois le moyen d'aller à pied. Ce trait du Caractere d'*André* donne lieu au

p. 276. l. 3. Critique de demander, *quel moyen faut-il pour aller à pied? Les chemins sont ouverts aux pauvres comme aux riches, il ne faut que des jambes pour marcher; la deroute des affaires ne bouche les rües à personne. Disons que M. de la Bruyere a voulu faire une antithese.* Et moi, j'assure que le Critique n'a pas pris la pensée de l'Auteur. *André* est un homme qui dissipe son patrimoine & qui court à l'indigence; il s'endette & ne paye pas ce qu'il doit. Il a eu sans doute à faire à des usuriers qui ont pris de rigouses precautions avec lui, ou il a des creanciers qui, plus leur dette sera legitime, moins ils lui feront de quartier. Un homme de ce caractere

a pour derniere demeure la conciergerie; une fois privé de sa liberté, il n'aura plus le moyen d'aller à pied, moyen qui ne lui aura été soustrait que par la prompte déroute de ses affaires. N'êtes vous pas surpris, Monsieur, que le Critique en soit demeuré là? A vous parler franchement, j'attendois qu'il nous dît, qu'appeller *André* un petit maître prodigue, c'étoit une nouvelle profanation, parce que *André* est le nom d'un Apôtre qui a tout quitté pour suivre Jesus-Christ.

Je passe les trois reflexions qui suivent; elles n'ont aucune solidité; Je serois moi-même peu solide de vouloir refuter des choses qui tombent d'elles-mêmes. La premiere de ces observations roule sur un adverbe transposé, la seconde sur une équivoque pretendüe, la troisiéme sur un *pour* de trop dans une Phrase; Voilà assurement des remarques fort curieuses; la seule lecture vous découvrira leur peu d'importance.

Page 231. M. de la Bruyere fait ainsi l'éloge des Femmes de la Cour qui rendent justice au merite, &

qui l'honorent.... *Comme elles regorgent de train, de ſplendeur & de dignitez, elles ſe delaſſent volontiers avec la Philoſophie ou la vertu.* Ces trois lignes fourniſſent au Critique le ſujet de deux remarques. Dans la premiere il condamne cette expreſſion *regorger de train de ſplendeur & de dignitez*; il explique ſon ſentiment d'une maniere tres-plaiſante; Regorger de train, *cela ſe pouvoit dire d'un certain fou qui croyoit avoir*
Pag. 278. *avallé un carroſſe. A parler plus ſe-*
l. 2. *rieuſement on ne dit point*, regorger de train, *quoi que l'on diſe* regorger de bien. *Ici la metaphore vient de ce que l'on ſuppoſe que le deſir des richeſſes eſt une faim,* AURI SACRA FAMES, (il n'avoit garde d'omettre ce beau trait d'érudition;) mais, pourſuit-il, regorger de train *ne peut être un mot uſité qu'aprés que l'on aura mis en vogue celui-ci*, être affâmé de caroſſe, *ou cet autre* la faim & la ſoif *des équipages.* Avez-vous jamais vû, Monſieur une chicane pareille? Je vais montrer par l'uſage même, que le verbe *regorger* s'applique aux choſes qui ne ſont pas ſuſceptibles de cette
faim

faim ni de cette *soif*. On dit par exemple, *mes celiers regorgent de vins, mes greniers regorgent de bled*; Ce verbe n'est que pour signifier l'abondance. He quoi! ce terme *regorger de biens & d'honneurs* est bon, & celui-ci, *regorger de train de splendeur & de dignitez* ne le sera pas; Cette difference est-elle établie, & pourquoi le seroit-elle? Si j'étois capable d'imiter le Critique dans ses mauvaises plaisanteries, je lui demanderois s'il croit plus facile de digerer de l'argent qu'un équipage. Comme je veux parler serieusement, je me contenterai de dire que le verbe, *regorger*, pris au figuré peut s'appliquer à toutes choses.

La seconde reflexion du Censeur tombe sur ces paroles, *elles se delassent volontiers avec la Philosophie ou la vertu*. Cette conjonction, *ou*, qui semble denoter une difference, le choque. Il nous avertit qu'il a *toûjours crû pouvoir confondre l'amour de la sagesse avec la sagesse même, & par consequent la vertu avec la Philosophie*. Il se trompe en cela. Quoique l'amour de la sagesse soit une dispo-

sition à la sagesse, il y a encore beaucoup de chemin à faire pour y arriver. La pratique du bien en suppose l'amour; mais l'amour de la vertu qui conduit quelquefois à la vertu, ne la suppose pas absolument. Je me souviens d'un trait de l'Ecriture, on ne m'accusera pas de la profaner, car l'application en est legitime: Saul disoit à David: *Justior es quam ego.* Cet aveu étoit un effet de son amour pour une justice qu'il étoit fort éloigné de pratiquer. Il n'est donc pas permis de confondre la Philosophie avec la vertu, j'entens l'amour de la sagesse avec la sagesse même. Aussi Monsieur de la Bruyere ne les a pas confondus; il connoissoit trop le monde pour ne pas sçavoir qu'il y a deux sortes de gens de bien; les uns qui se conduisent uniquement par les regles de la Morale; ce sont les Philosophes, gens habiles à concerter les dehors & à emprunter tout l'exterieur de la vertu sans donner la moindre gêne à leurs passions secretes; les autres qui ont des vûes plus étendues, ce sont les vertueux qui n'affectent

aucune regularité exterieure, ou s'ils affectent quelque chose, c'est de cacher le nombre de leurs bonnes actions. Ces deux sortes de personnes ont également l'estime des hommes qui ne peuvent juger que par les choses qu'ils voyent. Donc Monsieur de la Bruyere a raison de dire en parlant des protecteurs du merite, qu'ils *se delassent avec la Philosophie ou la vertu.* La conjonction *ou* étoit necessaire en cet endroit pour marquer la difference de l'une & de l'autre.

La derniere reflexion du Critique est telle, *Si je voulois m'arrêter aux mots, j'en trouve beaucoup dans ce Chapitre qui ne sont pas vieux, car M. de la Bruyere en est l'inventeur.* Monsieur de la Bruyere étoit tres-capable de contribüer à l'éclaircissement de nôtre langue; mais il s'est contenté des mots qu'il y a trouvez établis, sans entreprendre d'en former de nouveaux. Ainsi, *petiller, fatuïté, ineptie*, ne sont point, comme on le dit en raillant, *des termes de son invention*; en tout cas nous lui serions obligez de nous les avoir

Pag. 179. l. 1.

fournis. Si le Critique se donnoit le soin de feuilleter les bons dictionnaires il seroit plus retenu dans ses decisions.

Au reste, je dois à sa discretion le plaisir de ne nous avoir pas ennuyé. Quand mes Lettres sont moins courtes, vous devez lui en imputer la faute ; c'est une marque que les siennes sont tres-longues. Je suis, &c.



LETTRE XI.

Reponse à la Lettre où le Critique *a examiné le Chapitre* de la Cour.

MONSIEUR,

On ne peut pas disconvenir que M. de la Bruyere ne connût parfaitement l'humeur des Courtisans ; Je me rappelle même le souvenir d'un endroit où le Critique a été obligé d'en faire l'aveu & d'admirer les *excellentes peintures* que cet Auteur a faites de la Cour. Accoûtumé à se contre-dire, je ne m'étonne pas qu'il s'efforce de détruire par ses reflexions sur ce Chapitre, l'idée qu'il a donnée ailleurs de la penêtration de M. de la Bruyere. Retablissons sa gloire ; les moyens en sont faciles. Pag. 45.

Un homme, dit M. de la Bruyere, *qui sçait la Cour, est maître de son geste,* Pag. 238.

de ses yeux & de son visage ; il est profond, impenetrable ; il dissimule les mauvais offices, sourit à ses ennemis, contraint son humeur, deguise ses passions, dement son cœur, parle, agit contre ses sentimens : tout ce grand raffinement n'est qu'un vice, que l'on appelle fausseté, &c... Au dire du Critique, *le nom de* fourberie *seroit plus naturel & plus expressif, celui de* fausseté *convient proprement aux veritez déguisées, aux écritures alterées ou contrefaites.* Cette raison fait pour M. de la Bruyere : l'homme de Cour dont il parle ne cherche qu'à déguiser la verité, qu'à alterer les dehors de sa personne ; son raffinement est donc une espece de fausseté. Soit, que ce nom pris dans sa propre signification n'exprime que l'alteration d'une verité, y a-t-il une regle qui deffende de l'employer figurément ? Cette regle seroit une veritable exception ; car il n'y a point de mots dans nôtre langue qui n'ayent un sens double ; le propre & le figuré.

Pag. 279. l. 18.

Les trois reflexions suivantes sont courtes ; c'est ce que j'y trouve de plus excusable ; quand le Critique

les auroit ſupprimées, il n'en auroit que mieux fait.

Je vous ai déja prevenu, Monſieur, ſur l'averſion qu'il a contre *l'ironie*, cette riche figure que Balzac appelle la favorite & la bien aimée de Socrate. Eraſme étoit ſi charmé des ironies de ce Philoſophe, qu'il auroit voulu lui dédier un Temple; il s'écrioit ſouvent, *bien-heureux Socrate priez pour nous*. J'avoüe que c'eſt pouſſer trop loin l'eſtime de l'Ironie; mais c'eſt une autre extremité que de la vouloir entierement bannir de la Rhetorique: le Cenſeur n'en fait point à deux fois; il prétend qu'*on doit l'éviter dans un diſcours qui n'eſt fait que pour être lû, tant il eſt ordinaire de prendre le change.* Afin qu'il ne s'y trompe pas doreſnavant, je ne me ſervirai plus de l'ironie à ſon égard. Si mes Lettres s'adreſſoient directement à lui, j'aurois écrit ſans figure mille choſes dont vous ſçavez demêler le vrai ſens. Au lieu de continüer à dire ſur le même ton railleur, c'eſt un fin Critique, ſes reflexions ſont belles & judicieuſes, il a eu raiſon d'attaquer M. de la

Pag. 280.

Bruyere, ses sentimens valent ceux de l'Academie sur le Cid, comme il seroit d'humeur à prendre toutes ces ironies pour des loüanges serieuses, je lui declarerai ouvertement qu'il censure mal à propos & que ses remarques ne valent pas la peine qu'on y réponde.

Dans celle qui suit & qui est à la page 281, il demande par exemple, s'il s'est trompé quand il a trouvé obscur ce caractere, *celui qui voit loin derriere soi, un homme de son tems & de sa condition avec qui il est venu à la Cour la premiere fois, s'il croit avoir une raison solide d'être prévenu de son propre merite & de s'estimer davantage que cet autre, qui est demeuré en chemin, ne se souvient plus de ce qu'avant sa faveur il pensoit de soi-même & de ceux qui l'avoient devancé.* Oüi, certainement le Critique s'est trompé, il *doute* sans raison *que M. de la Bruyere se soit entendu lui-même.* Non seulement l'Auteur des Caracteres s'est bien entendu, mais nous l'entendons parfaitement. Monsieur de la Bruyere dit à cet homme qui a obtenu une place à la Cour; Avant

La Br. p. 249.

« que de faire vôtre fortune, vous vous
« croyiez du merite, & vous vous en
« croyiez beaucoup plus qu'à ceux
« qui étoient alors vos superieurs ; ils
« vous sembloient de petits esprits,
« des gens incapables ; vous les mé-
« prisiez, vous declamiez contre leur
« peu de talent. Maintenant que vous
« êtes en faveur, vous jugez au con-
« traire que ce sont les inferieurs qui
« manquent de merite ; vous les ac-
« cusez de peu d'industrie, vous blâ-
« mez leur mediocrité, vous dédai-
« gnez leurs personnes. Donc vous ne
« vous souvenez plus de vos premiers
« sentimens. Cela me paroît tres-clair, & si quelque chose l'est d'avantage, c'est la maniere dont l'Auteur a exprimé sa pensée; elle ne peut être en effet mieux tournée, ni plus delicatement rendüe.

On demande & on obtient, mais, dit-on; sans l'avoir demandé & dans le tems que l'on n'y pensoit pas, & que l'on songeoit même à toute autre chose, vieux stile, menterie innocente & qui ne trompe personne; le Censeur répond sur cela, *il n'y a point de menterie qui doive être jugée innocente*; d'accord,

La Br. p. 256.

mais qu'il prenne garde, s'il lui plaît, que M. de la Bruyere ne veut pas justifier la menterie en elle-même. Il ne la dit innocente que par rapport aux autres à qui elle ne fait aucun tort; cette distinction suit naturellement des termes, *menterie innocente*, *& qui ne trompe personne.*

Monsieur de la Bruyere caracterise ces gens qui fuïent en apparence les emplois auxquels ils aspirent secretement, & qui s'éloignent de la Cour par une fausse modestie. Leur dessein est de s'y voir bien-tôt rappellez avec plus d'honneur. Sa pensée a un tour fort delicat; *artifice grossier*, s'écrie-t'il, *finesses usées, & dont le Courtisan s'est servi tant de fois, que, si je voulois donner le change à tout le public, & lui derober mon ambition, je me trouverois sous l'œil & sous la main du Prince pour recevoir de lui la grace que j'aurois recherchée avec le*
Pag. 282. *plus d'emportement.* Le Critique n'est pas satisfait de ce trait ingenieux, il assure même qu'il est contraire à ce que l'Auteur a voulu nous faire entendre, par ce qu'on ne peut pas douter que ceux qui approchent un

Roi & qui l'obſedent, ne ſoient les premiers ambitieux ; il falloit donc ſelon lui que M. de la Bruyere s'expliquât ainſi, *le Courtiſan ne ſçauroit déguiſer ſon ambition, l'on n'en croit pas moins à celui qui affecte de s'éloigner de la Cour, qu'à celui qui eſt ſous les yeux & ſous la main du Prince.* Ce dernier tour eſt bon, mais il eſt ſimple, mais il eſt commun ; l'autre eſt meilleur, il eſt plus fin, il eſt neuf : Monſieur de la Bruyere qui ſçait qu'une feinte modeſtie eſt le manege ordinaire des Grands, ſervons nous de ces termes, *un artifice groſſier, une fineſſe uſée*, leur conſeille de venir à la Cour plûtôt que de s'en éloigner. C'eſt comme s'il leur diſoit, quand vous demeurerez à la « Cour, on ne s'appercevra pas de « vos brigues, à peine demelera-t-on « vos deſſeins, vous vous cacherez « dans la foule ; au lieu que, ſi vous « affectez de quitter la Cour, on ne « doutera point que vous ne ſongiez « à y être rappellé avec des titres plus « glorieux ; vôtre éloignement paroîtra « une recherche ſecrete des poſtes « que vous ſemblez fuïr ; autant de «

» démarches que vous ferez pour dé-
» guiser vôtre ambition, vous attire-
» ront le reproche d'ambitieux; si vous
» voulez donner le change au Public,
» trouvez-vous sous l'œil du Prince,
» ne le perdez point de veüe, on ne
» soupçonnera pas que vous avez
» dessein d'obtenir des graces.

Page 258, l'Auteur des Caracteres entreprend ceux qui ont la delicatesse de ne pas demander des places à la Cour, & qui n'ont pas neanmoins une delicatesse mieux fondée; il entend l'application à se rendre dignes des emplois qu'ils desirent. Il les encourage à meriter, & ensuite à demander ouvertement, il leur montre que l'usage de la brigue est en vigueur dans bien des rencontres; *l'on se presente encore*, leur dit-il, *pour les Charges de Ville, l'on postule une place dans l'Academie Françoise, l'on demandoit le consulat, &c.* Sur ces mots, *l'on postule une place dans l'Academie Françoise*, le Censeur rapporte que ce qui a donné lieu à ce reglement de l'Academie pour la brigue de ses places, a été le refus que M. Arnauld d'Andilli

avoit fait de celle qu'on lui offrit ; En cela il ne se trompe point ; il ne se trompe que dans l'induction qu'il tire des paroles auxquelles je m'arrête. Voici cette induction, *l'Academie s'est apparemment relâchée de la rigueur de cette loi en faveur de M. de la Bruyere ; car dans son remerciement à Messieurs de l'Academie, il leur dit page 42.* J'ai assez estimé cette distinction pour desirer de la devoir à vôtre seul choix, & j'ai mis vôtre choix à tel prix que je n'ai pas ôsé en blesser, pas même en effleurer la liberté par une importune sollicitation. *Ou bien, si l'Academie continue de se faire solliciter, Monsieur de la Bruyere n'a pas dû dissimuler qu'il avoit postulé cette place.* Je répons ; Monsieur de la Bruyere n'a pas la vanité d'insinuer qu'on lui a offert cette place sans qu'il l'ait demandée ; il l'a postulée afin de satisfaire à l'usage ; il a sollicité, mais il n'a fait aucune sollicitation *importune* ; il s'est crû honoré de briguer une place parmi les Academiciens, mais il auroit crû en même tems se deshonorer s'il se fût rendu importun. Tout homme

Pag. 284.

qui a du cœur doit avoir ces ſentimens. J'approfondirai d'avantage cette obſervation, lorſque j'en ſerai à l'examen de ſon diſcours academique. Reprenons nôtre ſujet.

Monſieur de la Bruyere aprés avoir dit, *l'on ſe preſente pour les Charges de Ville, l'on poſtule une place dans l'Academie Françoiſe, l'on demandoit le conſulat*, pourſuit, *quelle moindre raiſon y auroit-il de travailler les premieres années de ſa vie à ſe rendre capable d'un grand emploi, & de demander enſuite ſans nul myſtere & ſans nulle intrigue, mais ouvertement & avec confiance d'y ſervir ſa Patrie, ſon Prince, la Republique.* Le Critique n'eſt pas de cet avis; il ſe retranche ſur une autre delicateſſe; & parle ainſi, *je demande à M. de la Bruyere ſi un homme auroit bonne grace de ſe preſenter à la Cour & de tenir ce langage*, avec bien des travaux je me ſuis rendu capable de tous emplois, je veux ſervir ma Patrie, mon Prince, la Republique. *Ce zele affecté n'excuſeroit pas ſon imprudence, ſa brigue ne feroit pas approuver ſon zele, on blameroit ſa ſincerité, & M. de la*

Pag. 284. l. 27.

Bruyère auroit été le premier à caracteriser un homme aussi orgueilleux. Je veux croire que M. de la Bruyere n'auroit point épargné un homme qui auroit eu plus d'ambition que de merite, ou même qui auroit eû trop de confiance en ses talens; mais je puis juger que bien loin de trouver à redire que les places se donnassent à de justes sollicitations, à des brigues de bienseance, il auroit approuvé cet usage nullement deshonnorable à la vertu, usage au contraire tres-propre à recompenser les gens que la vertu distingue. Une preuve assurée que mon jugement est équitable, c'est que M. de la Bruyere n'a rien dit, même avant qu'il fût Academicien, contre les brigues qui se pratiquoient à l'Academie.

A propos de l'Academie, s'il ne tenoit qu'au Censeur il en reformeroit le Dictionaire; car il blâme plusieurs expressions qui n'y sont point condamnées. Par exemple, *envier quelqu'un, envier tout le monde*; Il prétend que *ce verbe n'est actif qu'à l'égard des choses & non à l'égard des* *Pag.* 286.

personnes. Je n'ai point vû de regle dans nôtre langue qui bornât aux choses la signification d'un verbe actif; des choses elle s'étend toûjours aux personnes, on dit, *aimer une chose*, & *aimer un homme*, *étudier une science*. & *étudier les hommes*; *favoriser une brigue*, & *favoriser les gens qui sollicitent*; il n'y a pas d'exception pour le verbe *envier*, on peut donc fort bien dire, *envier la puissance des Grands*; & *envier les puissans*.

Le Censeur prétend encore que le mot de *traduction* est impropre dans l'endroit où M. de la Bruyere a écrit; *un vieil Autheur & dont j'ose ici rapporter les termes de peur d'en affoiblir le sens par ma traduction, &c...* Il veut faire le plaisant, c'est pourquoi il prend ainsi le tour de son adversaire, *j'ose avancer que le mot de* traduction *ne vaut rien ici.* Traduire, *c'est mettre une langue en une autre. Or mettre du François vieux & mauvais, en un François bon & nouveau, comme c'est toûjours la même langue, cela ne s'appelle pas traduire.* Puis qu'il est permis de se servir de termes li-

Ibid.

bres & choquans, je répons que c'est la definition du Censeur qui ne vaut rien. Traduire n'est pas toûjours mettre une langue en une autre ; car du François ancien mis en nouveau langage est une vraye traduction. De plus, supposé que la traduction soit le changement d'une langue en une autre, ce François vieux, mauvais, inutile, n'est plus reputé François, il commence à former une langue particuliere qu'on nomme, *vieux Gaulois*, Gaulois qui ne peut être entendu à moins qu'on ne substitüe aux termes hors d'usage des expressions plus familieres. Qui doute alors que ce changement ne soit une veritable traduction.

Une troisiéme expression que le Censeur condamne (car il est en train de médire de nôtre langue) est celle-ci, *la même place dont un homme de merite est refusé, &c.* Non seulement il nous avertit qu'il n'a pas crû qu'on disoit *être refusé de quelque chose*, mais il nous previent sur ce que, quoique le dise M. de la Bruyere il ne croit pas que ce soit bien parler. Puis qu'il nous declare la

Ibid. l. 26.

fureur de son obstination, en vain lui apporterois-je des raisons persuasives, & des exemples convainquans.

La Br. p. 268. Theodecte *aime la faveur éperdument, mais sa passion à moins d'éclat, il lui fait des vœux en secret, &c....* Il y avoit trop long-tems que le Critique n'avoit subtilisé, il va se mettre en humeur; ayons, si nous pouvons, la patience de lui répondre. Voici son raisonnement au sujet des paroles que je viens de rapporter, *la passion d'un homme qui aime les choses éperdüement ne peut être cachée : ou comment l'Auteur sçait-il que*

Critiq. p. 287. *Theodecte a une si forte passion, puis qu'elle n'eclate pas.* Quoi qu'un homme aime une chose éperdüement, ce n'est pas toûjours une consequence necessaire que toute sa passion éclate; la force de l'attachement est dans le cœur; mais comme il est impossible qu'il n'en paroisse beaucoup au dehors, on juge par ce dehors de la violence du dedans. Je pourrois donner une seconde raison tirée de l'experience, mais j'ai affaire à un homme qui brave l'experience, &

tout ce qu'on lui peut dire de plus inconteſtable ; n'importe, ſon opiniâtreté n'empêchera pas que je ne ſois regulier dans l'ordre de mes preuves. On voit tant de gens uniquement appliquez à déguiſer leur ambition, que perſonne ne peut desormais nous tromper ſur cet article. Plus ils prennent de meſures, plus nous les croyons dominez par cette paſſion ; elle n'éclate pas, & c'eſt à cauſe de cela que nous la jugeons plus violente. Il n'y a donc point d'inconvenient que l'Auteur des Caracteres ait avancé de Theodecte qu'il aime la faveur éperdüement & que ſa paſſion éclate moins.

Autre ſubtilité du Critique. Monſieur de la Bruyere ſe ſert d'une comparaiſon pour aider à rendre l'homme de Cour reconnoiſſable.... *Il a des torrens de loüanges pour ce qu'a dit un homme en faveur, & pour tout autre une ſechereſſe de pulmonique.* Cette comparaiſon n'eſt pas trouvée juſte par le Cenſeur qui veut nous apprendre qu'*il n'y a pas de gens qui crachent plus & qui ſoient par conſequent plus humides que les pulmoniques.* *Pag.* 227.

Je ne ſuis, grace à Dieu, ni Medecin, ni pulmonique, mais les entretiens que j'ai eüe avec les uns & les autres, m'ont appris que le crachement produit enfin une ſechereſſe mortelle. Le Cenſeur qui a preſſenti qu'on pourroit détruire ſon objection, replique, *la comparaiſon fut-elle juſte, ne ſeroit pas magnifique* ; ſi par, *magnifique* il entend une metaphore brillante, empoulée, extraordinaire, il a raiſon; Monſieur de la Bruyere ne ſe pique point de ces faux brillans; il ſçait qu'une comparaiſon dont le but eſt de rendre une choſe ſenſible, doit être ſimple & naturelle.

Troiſiéme ſubtilité, ce ne ſera pas la derniere. Monſieur de la Bruyere continüe le caractere de l'homme de Cour, & y ajoute ce trait; *s'il ſurvient quelqu'un, il ſçait en achevant de vous congratuler lui faire un compliment de condoleance; il pleure d'un œil & rit de l'autre.* Vous allez voir, Monſieur, que ce n'eſt pas tant une bonne ſubtilité qu'une mauvaiſe plaiſanterie qui regne dans la re-

Pag. 288. marque du Cenſeur; *j'aimerois autant*

dire qu'un homme pleure de la bouche & des levres, puis qu'on le fait rire des yeux. Je ne sçai pas s'il ignore qu'on dit, même dans le beau langage, *un œil riant*; quoi que le ris soit une proprieté de la bouche qui manifeste la joye par le mouvement des levres, il est bien certain que cette joye n'éclate pas moins dans les yeux, de même que les larmes ne coulent point des yeux qu'il ne se fasse une contraction de tous les traits du visage. Ainsi M. de la Bruyere a parlé exactement, sur tout il s'est conformé à une maniere de parler reçûë par l'usage quand il a écrit, *cet homme pleure d'un œil & rit de l'autre.*

J'avois raison d'assurer que le Critique n'en demeureroit pas à cette troisiéme subtilité. Voyons surquoi roule la derniere. L'Auteur des Caracteres dit que *les femmes de la Cour precipitent le declin de leur beauté par des artifices qu'elles croyent servir à les rendre belles*. Son adversaire forme ce doute plaisant. *Je ne sçai s'il y a plus de naturel dans cette expression que sur le visage des femmes qui employent des artifices*. Voilà, comme vous Ibid. l. 24.

voyez, Monsieur, bien des pointes l'une sur l'autre. J'avoüe que l'expression de M. de la Bruyere est particuliere & nouvelle; mais elle n'est point trop affectée. En tout cas l'affectation des termes serviroit à marquer celle des femmes qu'il veut peindre. Je me contenterai de vous marquer en termes simples & precis, que je suis avec une amitié sincere, vôtre tres-humble serviteur, &c.



LETTRE XII.

Où l'on examine ce qui a été proposé contre le Chapitre des Grands.

MONSIEUR,

Ce n'a point été sans raison que M. de la Bruyere a fait *des Grands*, un Chapitre separé *de la Cour*. Dans le Chapitre de la Cour il a touché le caractere de quelques Grands, mais il s'est particulierement appliqué à peindre ceux qui faisoient leur cour; maintenant il se propose de rendre au naturel tous ceux à qui on la fait. Quoi que les Grands composent la Cour, & qu'il eût pû les confondre, son dessein, lors qu'il les a dépeins, a été de nous donner des peintures plus exactes & des portraits plus finis.

L'Auteur des Caracteres adresse d'abord la parole à *Theagene* & lui fait cette belle leçon, *si vous êtes*

d'une naissance à donner des exemples plûtôt qu'a les prendre d'autrui, & à faire les regles plûtôt qu'a les recevoir, convenez avec cette sorte de gens, (il entend ceux qui ont juré entre eux de corrompre un grand Seigneur) *de suivre par complaisance leurs dereglemens, quand ils auront par la deference qu'ils vous doivent exercez toutes les vertus que vous cherissez. Ironie forte, ironie utile, tres-propre à mettre vos mœurs en seureté, à renverser tous leurs projets & à les jetter dans le parti de continuer d'être ce qu'ils sont, & de vous laisser tel que vous êtes.* Le Critique est étrangement Sophiste en cette rencontre. *On ne doit point,* dit-il, *appeller une ironie utile celle qui ne reforme point les vicieux.* Je répons, si cette ironie ne leur est pas utile, elle le sera beaucoup à *Theagene* dont les mœurs seront en seureté par cette alternative qu'on lui conseille de proposer aux libertins. En second lieu, le Censeur est contraire à lui-même; il prétend que cette ironie sera capable d'engager les vicieux à devenir sages, elle leur sera donc utile; par consequent

Pag. 309. *l.* 10.

quent cette épitete lui convient doublement.

Je ne sçai, dittes-vous, avec un air dedaigneux, Philante *a du merite, il a de l'attachement pour son maître, & il en est mediocrement consideré. Expliquez vous, est-ce* Philante *ou le Grand que vous condamnez ?* Le Critique s'applaudit de dire en termes decisifs, *cela ne demande point* d'explication : *il n'y a personne qui ne donne le tort au Grand, & qui ne plaigne le malheur de cet homme de merite.* Cela devroit être ainsi ; mais comme il y a mille gens si devouez à la faveur qu'ils donnent le tort à l'homme de merite plûtôt qu'au fat qui le neglige, M. de la Bruyere ne fait pas cette question sans dessein, *expliquez-vous, est-ce* Philante *ou le Grand que vous condamnez ?* Il y a là dedans un tour d'esprit merveilleux. Le doute qu'il forme dissipe celui qu'on pourroit avoir ; il emporte avec soi la decision contre le Grand qui n'estime pas assez Philante.

Pag. 310. l. 3.

Les Grands sont si heureux qu'ils n'essuyent pas même dans toute leur vie, l'inconvenient de regretter la perte de

leurs meilleurs serviteurs, &c.... Le Censeur qui cherche des defauts où il n'y en a point, & qui en veut trouver à quelque prix que ce soit, écrit simplement, *les Grands sont si heureux*, il en demeure là; content de sa mauvaise foi il publie aussi-tôt que M. de la Bruyere tombe dans la contradiction parce qu'il a dit auparavant, *la Cour est un païs où les joyes sont fausses & les chagrins réels.* Or, conclud le Censeur, *avec des joyes fausses & des chagrins réels nul ne peut être heureux.* Cette maxime est vraye. Mais ne confondons point ce que l'Auteur a dit dans le chapitre de la Cour, & ce qu'il dit vingt pages aprés dans le chapitre des Grands; ou si nous voulons confondre les deux passages, rapportons les fidellement sans les tronquer. Voici ce qui est écrit à la page 271, *il y a un païs où les joyes sont visibles, mais fausses, & les chagrins cachez mais réels*: cela n'est que trop certain: Je ne repeterai point le Caractere de la page 291, dont on n'a rapporté que ces quatre mots, *les Grands sont si heureux, &c....* Il n'y a pas l'ombre

Pag. 310. l. 8.

de contradiction dans tous les deux. Le premier marque l'affectation des gens de Cour à paroître aux spectacles, aux carrouzels, afin de cacher leurs inquietudes. Le second peint l'humeur volage ou insensible des Grands, qui ne s'affligent point & qui se consolent bien-tôt de la mort des personnes illustres. Lors que M. de la Bruyere semble exagerer le bonheur de ces Grands, il montre adroitement qu'ils le font consister dans des choses frivoles & indignes de leur estime : n'est-ce pas ce qu'il explique sans figure dix pages plus bas, en ces termes, *les Princes ont de la joye de reste pour rire d'un nain, d'un singe, d'un imbecille, & d'un mauvais conte. Les gens moins heureux ne rient qu'à propos.* Conclura-t-on de cette Epitete, *les gens moins heureux*, qu'il crût les autres hommes malheureux de n'avoir pas tous les avantages exterieurs que les Grands font éclater aux yeux du public ? La Conclusion seroit mauvaise : son dessein est de nous dire que les gens moins élevez sont plus tranquiles, & que les personnes mediocres, accoûtu-

La Br. p. 301.

mez à trouver dans leur état des sujets ordinaires de joye, n'en cherchent pas de si frivoles.

Pag. 210. l. 20. Le Critique accuse M. de la Bruyere d'avoir imité Tite Live & Pacat. Ces hommes peuvent bien servir de modelles. Je ne doute point que l'Auteur des Caracteres ne les ait lûs & relûs, mais on ne prouvera pas qu'il leur doive ses pensées. Dans l'endroit où il peint ces gens qui pour être distinguez du peuple se font baptiser sous des noms profanes, il les fait ainsi parler, *c'est déja trop d'avoir avec le peuple une même Religion & un même Dieu. Quel moyen encore de s'appeller Pierre, Jean, Jacques, comme le marchand ou le laboureur. Evitons d'avoir rien de commun avec la multitude, affectons au contraire toutes les distinctions qui nous en separent.* Jugez, Monsieur, si cela a le moindre rapport avec ce trait de Tite Live, *Ecquid sentitis in quanto contemptu vivatis. Lucis hujus partem vobis, si liceat, adimant. Quod spiratis, quod vocem mittitis, quod formas hominum habeatis indignantur.* A la verité, Tite Live montre que les Grands voudroient

être d'une nature privilegiée, & qu'ils sont fâchez d'avoir tant de choses communes avec les autres hommes ; mais il n'y a aucun rapport entre sa pensée qui est une reflexion generale, & celle de M. de la Bruyere qui regarde les ceremonies d'un sacrement inconnu à Tite-Live.

Voyons la seconde pensée qu'on l'accuse d'avoir prise à Pacat. L'Auteur des Caracteres dit, *si un Grand a quelque degré de bonheur sur les autres hommes ; je ne devine pas lequel, si ce n'est peut-être de se trouver dans le pouvoir & dans l'occasion de faire plaisir.* Oh ! écoutez la judicieuse repartie du Censeur ; *Je devine bien*, (il fait allusion à ce tour que prend l'Auteur, *je ne devine pas ;* lui tout au contraire dit) *je devine bien où il a puisé ce beau sentiment, il auroit bien pû le prendre à un Ancien qui a écrit fort élegamment*, nullam majorem crediderim esse principum felicitatem quam fecisse felicem ; *le bonheur des Princes est de faire des heureux.* Assurement le Critique avoit envie de nous apprendre qu'il a lû Pacat & Tite-

Pag. 311. *l.* 20.

Live; car cette citation eſt auſſi étrangere à ſa preuve que la premiere. S'il appelle cela des larcins, il n'y a pas d'Ecrivains, je n'excepte pas même les Originaux, qui puiſſent être à couvert de la cenſure. Comme preſque tous les hommes reçoivent par l'inſpiration de la nature les mêmes idées, il eſt ordinaire qu'ils penſent & s'expriment de la même maniere. Neanmoins cette grande reſſemblance ne ſe trouve point ici. Tite-Live a eû ſa penſée, Pacat la ſienne, & M. de la Bruyere une toute differente qui lui eſt propre.

Le Cenſeur qui ne veut pas ſe rendre, impute à l'Auteur d'avoir repeté cinq fois la derniere reflexion où le bonheur des Grands eſt tantôt exageré, tantôt décrié, & toûjours dans des termes fort ſemblables. Il rapporte les endroits, je ne les marque point; cela m'obligeroit à trop de citations; Liſez-les, Monſieur, la ſeule lecture vous fera connoître que les traits ne ſont point uniformes, ou que ſi la penſée eſt multipliée, elle reçoit par le choix des

mots, & par la varieté de l'expression la grace de la nouveauté.

Sentir le merite, & quand il est une fois connu, le bien traiter, deux grandes demarches à faire tout de suite, & dont la plûpart des Grands sont fort incapables. L'on impute ici une contradiction à M. de la Bruyere. *Il a*, dit-on, *admiré les dehors agreables & caressans que quelques courtisans ont naturellement pour un homme de merite, & qui n'a même que du merite. Avoir jugé si favorablement des gens de la Cour & en parler comme il fait en dernier lieu, c'est être peu sincere & tres-changeant*; au contraire c'est à cause que M. de la Bruyere est sincere & stable dans ses jugemens, qu'il établit la maxime sur laquelle nous en sommes. De plus, s'il y avoit là une contradiction, elle seroit excusable, parce que le stile des Caracteres, qui comprend les mœurs des hommes, toutes differentes en elles-mêmes, engage à cette contrarieté: mais où est-elle? Je donne hardiment le defi au Censeur de la montrer. Monsieur de la Bruyere n'a loüé dans le Chapitre de la Cour que quelques personnes;

Pag. 313.

il s'eſt ſervi de ce pronom limitatif *quelques Courtiſans*; dés lors il en excluoit beaucoup, & en effet il ne pouvoit pas, ſans trahir la verité, les loüer tous. Ici il uſe de la même reſerve; il ne blâme pas tous les Courtiſans, il ſe ſouvient de l'exception qu'il a faite, c'eſt pourquoi il ſe retranche dans ce terme particulier, *la plûpart des Grands*; En un mot il y a *quelques* gens à la Cour qui ſçavent eſtimer & recompenſer le merite; premiere propoſition: d'autre côté *la plûpart* des Grands ſont fort incapables de le connoître & de le bien traiter; ſeconde propoſition qui bien loin de détruire la premiere la ſuppoſe, de même que la premiere conduit à la ſeconde & la prouve.

Pag. 314. Le Cenſeur qui a accuſé M. de la Bruyere d'avoir pillé les Anciens, lui reproche maintenant de s'être approprié le genie des Modernes. Confrontez avec moi, Monſieur, la penſée que l'on dit appartenir à M. Paſcal. Celle de l'Auteur des Caracteres eſt ainſi conçüe. *A la Cour tous les dehors du vice ſont ſpecieux, mais la*

fond y eſt le même que dans les conditions les plus ravalées. Tout le bas, tout le foible, & tout l'indigne s'y trouvent; Ces hommes ſi grands mépriſent le peuple & ils ſont le peuple. Il faut voir à preſent de quelle maniere M. Paſcal s'eſt expliqué. *On croit n'être pas tout-à-fait dans les vices du commun des hommes quand on ſe voit dans les vices des grands hommes. Cependant on ne prend pas garde qu'ils ſont en cela du commun des hommes, on tient à eux par où ils tiennent au peuple.* Le Critique ſe contente de dire que ces penſées ſont les mêmes, ſans ſe donner la peine d'en montrer la reſſemblance. C'auroit été en effet pour lui une veritable peine d'en venir à cette preuve ſi difficile. Car chaque penſée eſt differente, & eſt propre à chaque Auteur en particulier. Le Cenſeur n'a donc pas bonne grace d'affecter ce ton railleur & ces termes mépriſans, *que M. de la Bruyere ne nous vienne plus dire qu'il ne ſuit aucune des routes déja pratiquées.* Il eſt vrai que M. de la Bruyere s'eſt ſervi de ces derniers mots dans ſon diſcours ſur Theophraſte, diſons tout, il s'en eſt ſer-

vi, afin de marquer que son Ouvrage n'étoit pas semblable à deux Ouvrages de Morale qui sont dans les mains de tout le monde ; il s'est expliqué & à l'avantage de leurs Autheurs ; car il a insinué que ses Caracteres moins sublimes que les pensées d'un Philosophe Chrêtien, & moins delicats que les reflexions d'un esprit instruit par le commerce du monde tendoient seulement à rendre l'homme raisonnable par des voyes simples & communes. Je croyois ne vous dire que sa pensée, je vous ai rapporté ses propres termes, tant cet endroit m'a frappé ; je me souviens de les avoir écrits dans ma seconde Lettre, faites à l'Auteur que je deffens, l'honneur de vous en souvenir, il le merite bien : ainsi lors qu'il s'est deffendu d'avoir suivi aucune des routes déja pratiquées, ce langage n'a point été un langage de presomption ; bien loin de promettre des choses que personne n'eût dittes avant lui, il nous a assez prevenus sur ce qu'il n'y avoit plus de nouveautez à produire. L'œconomie de son Livre, l'arran-

gement, le stile de ses Caracteres, c'est là cette *voye* qu'il prétend n'avoir été pratiquée par aucun Ecrivain. Cette invention ne peut pas lui être contestée ; & on auroit aussi mauvaise grace de lui en refuser la gloire, qu'à moi l'honneur de vous être entierement devoué. Je suis, &c.



LETTRE XIII.

Par laquelle on refute la critique du Chapitre intitulé, du Souverain, ou de la Republique.

MONSIEUR,

Ce Chapitre que M. de la Bruyere intitule *du Souverain ou de la Republique* est en quelque façon la suite des deux precedens, où il a parlé des intrigues de la Cour, & de l'humeur des Grands. Neanmoins l'Auteur qui se proposoit d'établir des maximes politiques, & d'approfondir les regles du gouvernement a jugé à propos de renfermer ce sujet dans des bornes particulieres; il l'execute aussi heureusement que les autres; vous ne serez donc pas étonné que son Critique ne soit pas plus heureux dans ses reflexions.

La Br. p. 320. *Il ne faut ni art ni science pour exercer la tyrannie, &c.* Le Critique prend

déja un sentiment opposé, non pas qu'il le juge bon, mais il ne veut pas renoncer au plaisir qu'il se fait de contrecarrer en tout M. de la Bruyere, c'est pourquoi il dit, *il entre plus d'art dans l'exercice de la tirannie que dans une douce & paisible administration; les Rois debonnaires n'ont qu'à proposer des Loix, elles sont suivies; le cœur des peuples se porte volontairement à l'obeïssance; il faut, quoique le tiran ne s'embarasse pas de punir les infracteurs de ses ordres, il faut neanmoins qu'il établisse son pouvoir barbare, qu'il tienne dans le devoir ses sujets mécontens, qu'il écarte les effets de la haine publique, qu'il préviene les revoltes; tout cela demande un grand* art, *une* science *bien raffiné*. Il y a dans cette longue reflexion un raffinement excessif. Pour le détruire, il suffira de voir de quelle maniere M. de la Bruyere appuye son Sistême. Il ne se contente pas de dire, *il ne faut ni art ni science pour exercer la tirannie*, ce n'est là qu'une partie de sa proposition, en voici la suite, & bien-tôt l'entiere preuve; *Et la politique qui ne consiste qu'à répandre du sang est fort bornée*

Pag. 333.

& de nul raffinement, elle inspire de tüer ceux dont la vie est un obstacle à nôtre ambition : Un homme né crüel fait cela sans peine, c'est la maniere la plus horrible & la plus grossiere de se maintenir ou de s'aggrandir. Rien ne peut être plus naturel & mieux entendu. Qui doutera que la tirannie ne soit exempte de cet *art* que les bons Princes employent pour gagner le cœur des peuples, & de cette *science* qui tend à les rendre heureux ? Il n'est pas question d'être craint, on veut se faire aimer ; ni d'être obeï, on veut commander avec douceur. Avant que d'en venir là quels menagemens ! afin de s'y maintenir quel art, quelle science ! Le tiran en est quitte pour menacer & pour répandre du sang, cela ne lui coûte rien ; mais un Roi qui merite de l'être songe à affermir la prosperité de ses sujets, sans qu'il en coûte à la paix publique. Il veut maintenir le calme au dedans, tandis qu'il fait la guerre au dehors, il n'entreprend même la guerre qu'avec regret, & quand un interêt indispensable l'y engage ; il se fait un autre devoir de

menager la vie des ſoldats comme la ſienne propre. L'amour de ſon peuple eſt donc le ſeul motif de ſes deſſeins, au lieu que la cruauté eſt le principal reſſort du pouvoir des tirans.

M. de la Bruyere fait à la page 322, le détail des maux qui affligent une Republique : le Cenſeur trouve ſeulement qu'*il devoit donner un exemple de chacun afin de ne point permettre à la curioſité des Lecteurs ignorans ou prevenus, de fauſſes explications où des applications dangereuſes.* Je puis aſſurer que M. de la Bruyere n'auroit pas manqué d'allonger ce détail, s'il avoit crû tous ſes Lecteurs auſſi enclins que ſon adverſaire à mal interpreter les choſes. Un Ecrivain n'auroit jamais fait, s'il vouloit prévenir tous les ſens que l'on peut donner à ſes ouvrages, il lui ſuffit d'avoir eu des intentions pures, & de nous propoſer une bonne morale.

Ibid. l. 378

J'ai regardé comme un des meilleurs Caracteres celui du Miniſtre ; le Critique ſe plaint qu'il eſt long parce qu'il contient huit pages ; il en contiendroit huit autres, c'eſt le

double ; il en contiendroit même d'avantage qu'il n'ennuyeroit pas, tant il est beau. Les observations du Censeur aboutissent à reprendre deux ou trois mots qui sont de franches minuties. Je dirai pour l'honneur de M. de la Bruyere ce que M. de Saint-Evremont disoit dans
Tom. 2. » une occasion semblable. L'élevation
pag. 324. » de l'esprit laisse de petites choses en » prise à l'exactitude de la critique, » & c'est une consolation que les » grands genies ne doivent pas en» vier aux mediocres. Que des mal» heureux, (le Censeur qui paroît lire souvent M. de Saint-Evremont a dû se faire une application de cet endroit où les Critiques malins ne » sont point épargnez.) Que des mal» heureux, dit-il avec indignation, » à qui la nature a été peu favorable » se fassent valoir comme ils pourront » par le travail d'une étude si genante. » Pour moi je me sens transporté » avec plaisir à des endroits qui m'en» levent, & mon admiration ne laisse » point de place au chagrin de la cen» sure.

Je ne ferai donc aucune attention

à ces remarques pueriles, je m'arrêterai seulement a la derniere qui roule sur ce trait, *toutes les veües du Ministre, toutes ses maximes, tous les raffinemens de sa politique tendent à une seule fin qui est de n'être point trompé & de tromper les autres*. Le Critique objecte, *c'est nous donner une mauvaise idée d'un homme préposé pour la conservation des interêts du Prince que d'assurer qu'il vise à tromper les autres*. Si le Censeur n'avoit à objecter que cela, il valoit autant qu'il demeurât dans le silence. Car premierement, il y a de certaines ruses que le droit des armes autorise. En second lieu, Monsieur de la Bruyere qui fait le caractere d'un Ministre, ne pretend pas le justifier, s'il use de tromperies illegitimes. Enfin il peint le Ministre d'aprés nature, il le represente tel qu'il est avec ses défauts comme avec ses bonnes qualitez, ou plûtôt il le montre avec toutes les qualitez que l'interêt des Princes exige de sa personne. L'auteur ne doit point examiner si ces qualitez sont loüables ou non, criminelles ou innocentes; il fait un

La Br. p. 338.

Pag. 336. l. 7.

portrait au naturel ſans être obligé de décider de la regularité de chaque trait; ſemblable à un peintre qui exprime chaque lineament ſans s'amuſer à conſiderer s'il rend la perſonne agreable, il lui ſuffit de faire une peinture reſſemblante.

La Br. p. 339. *Le plaiſir d'un Roi qui merite de l'être eſt de l'être moins quelquefois, de ſortir du theatre, de quitter les bas de ſaye & les brodequins & de joüer avec une perſonne de confiance un role plus familier.* Le Cenſeur fait ici comme à ſon ordinaire des remarques peu ſolides. Bien loin que les endroits qu'il rapporte de M. Paſcal & de M. de Saint-Evremont faſſent contre M. de la Bruyere, ils appuyent ſon ſentiment & détruiſent celui du Critique. Je vous en laiſſe l'examen, vous verrez, Monſieur, qu'il tombe dans une contradiction inexcuſable. Il commence par dire que les termes dans leſquels M. de la Bruyere s'explique ne ſont pas aſſez graves, & que ſa penſée convient *peu à la majeſté Royale*; il conclut enfin, aprés avoir cité M. Paſcal & M. de Saint-
p. 338. l. 12. Evremont, que *M. de la Bruyere a*

voulu imiter ces deux Auteurs. De cette derniere consequence il s'ensuivroit que M. Pascal & M. de Saint-Evremont dont il appelle les pensées *fines* en auroient eû de tres-grossieres ; ou bien concluons nous-mêmes plus avantageusement que puisque M. de la Bruyere a imité ces dignes Ecrivains, ce qu'il a dit ne doit pas être condamné par un homme qui approuve leurs reflexions.

Le panneau le plus delié qui ait été tendu aux Rois par leurs Ministres est la leçon qu'ils leur font de s'acquitter & de s'enrichir. Le Censeur trouve l'application du mot *panneau* impropre en cet endroit. Il en donne cette raison, *l'on n'appelle* panneau *que ce qui aide à tromper celui qui ne le prevoit pas. Or ce n'est pas tromper les Rois que de leur proposer de s'acquitter, car bien que le Ministre s'enrichisse lui-même de son côté, il est pourtant vrai qu'il a enrichi son Maître.* Ce raisonnement a de l'apparence, mais il tombe ; quoiqu'il arrive, c'est toûjours un panneau pour les Grands qui se laissent éblouir aux pretextes qu'on leur allegue. Il faut même que ce Pag. 339.

panneau ſoit bien *delié*, puis que malgré l'experience qu'ils ont des promptes & immenſes fortunes de ceux qui leur propoſent ces avis, ils ne laiſſent pas de les ſuivre.

La ſeconde obſervation n'eſt pas plùs juſte ; ſelon lui, *on ne peut pas dire que les Miniſtres font des* leçons *aux Rois, ils donnent des avis, des conſeils*. Nous l'entendons bien ainſi, mais cela n'empêche pas que ces avis, ces conſeils ne puiſſent être nommez des *leçons*, des remonſtrances. Le mot de leçon n'eſt pas toûjours un terme d'autorité.; il denote l'inſtruction que les Rois reçoivent de la part de ceux qu'ils conſultent.

.... *Que leurs dernieres eſperances ſoient tombées par le raffermiſſement d'une ſanté qui donnera au Monarque le plaiſir de voir les Princes ſes petits fils ſoûtenir ou accroître ſes deſtinées, &c....* Le Cenſeur fait ſur le mot de *deſtinées* une grande diſſertation. *Le*
Pag.340. *nom de* deſtinées, *ſignifie*, dit-il, *des choſes reſolües, arrêtées, dont on ne peut avancer ni retarder l'évenement. Or il eſt impoſſible d'*accroître *ces choſes, impoſſible encore de ne les pas* ſoûte-

nir. *L'augmentation y apporteroit du changement ; ce ne seroit plus une destinée.* Le Critique raffinera tant qu'il lui plaira, mais ce seroit aller contre l'usage que d'improuver une maniere de parler qui lui est si conforme. Monsieur de la Bruyere s'en est déja servi sous le bon plaisir de son Antagoniste qui la lui a passée ; c'est dans le chapitre des biens de fortune page 209, où il a écrit, *les hommes languissent serrez & indigens après avoir tenté au delà de leur fortune & forcé leur destinée.* Pourquoi donc le Critique s'avise-t-il maintenant de reprendre cette expression metaphorique ? Monsieur de la Bruyere n'est pas le seul à qui ce mot soit familier. Monsieur de Saint-Evremont dont j'oppose l'autorité au Censeur qui a voulu quelquefois la tourner contre nous, addresse ces paroles à une Belle, affligée de la mort de son amant, *ne voyez-vous pas que le Ciel n'a pas eu dessein d'unir vos destinées.* Tom. 4. p. 199.
L'Auteur des Conseils de la Sagesse, on sçait le merite de cet Ouvrage, dit tome 1. page 12. *Nous allons chacun où nôtre* destin *nous appelle.* Monsieur

Flechier se sert du même mot dans l'Oraison Funebre de la Reine, *deux hommes chargez des interêts & du* destin *des deux nations*. M. l'Evêque de Meaux dans celle du Prince de Condé, dit, qu'il sembloit né pour entraîner la fortune dans ses desseins & *forcer les destinées.*

Au reste, Monsieur, je ne desaprouve pas absolument la delicatesse du Censeur qui dit, *je retrancherois encore le verbe* accroître; *Nous devons supposer que le Roi qui sera le modele de ses descendans n'aura tout au plus que des égaux, & que les siecles à venir ne produiront point de Heros qui le surpassent.* Neanmoins j'ai dequoi justifier entierement M. de la Bruyere; il connoissoit l'humeur des Grands. L'affection naturelle des peres les empêche d'être jaloux du merite de leurs enfans; un sentiment glorieux les porte au contraire à souhaiter de voir un jour leur posterité plus illustre qu'ils ne sont eux-mêmes. Je vous laisse, Monsieur, sur cette reflexion. Aussi bien les autres remarques du Censeur ne sont dignes d'aucune réponse: j'excepte la der-

Pag. 340. l. 25.

niere où il montre un bon goût qui ne lui est pas ordinaire, c'est ce qu'il a fait de mieux jusqu'à present. Il declare à la fin de sa Lettre que le portrait du Roi que M. de la Bruyere à ébauché *est orné de beaux traits. J'estime*, ajoûte-t-il, *tout ce qui represente le Roi, mais je voudrois que tout le representât parfaitement & que les Auteurs eussent autant de genie pour le loüer qu'il offre de sujets à leur admiration.* J'admire volontiers ce trait, je le trouve beau, mon chagrin est que ces beautez ne soient pas plus frequentes dans l'ouvrage du Critique. Il n'a pas dû esperer un meilleur sort en attaquant M. de la Bruyere; que ne dois-je donc pas me promettre lors que je le deffens? Mon zele ne se rallentira pas, & mon exactitude à vous écrire sera plus reguliere que jamais. Honorez-moi de vôtre estime, je serai trop recompensé de mes petits soins.

Ce portrait est à la page 349. jusqu'à la fin du Chapitre *du Souverain.*



LETTRE XIV.

Examen des observations faites par le Censeur de M. de la Bruyere *sur son Chapitre* de l'Homme.

MONSIEUR,

Nôtre Solitaire s'est trouvé beaucoup de loisir, il s'attache dans la Lettre qui va faire le sujet de celle-ci, à l'examen d'un long Chapitre. Je profiterai aussi du tems que j'ai, & de l'humeur où je me trouve. Vous serez disposé à me faire grace de la longueur de ma réponse, quand vous considererez que je suis indispensablement obligé de rapporter le texte de M. de la Bruyere, celui du Critique, & de joindre à tout cela des raisonnemens particuliers.

Le premier caractere du Chapitre DE L'HOMME est conçu en ces termes, *Ne nous emportons point contre*

les

les hommes en voyant leur dureté, leur ingratitude, leur injustice, leur fierté, l'amour d'eux-mêmes & l'oubli des autres, ils sont ainsi faits, c'est ne pouvoir supporter que la pierre tombe, ou que le feu s'éleve. Le Critique fait ce raisonnement; *S'il est aussi essentiel à l'homme d'avoir ces defauts qu'à la pierre de tomber, Monsieur de la Bruyere a tort d'entreprendre sa reforme, puis que c'est vouloir détruire sa nature. Si au contraire ces vices qu'il suppose être nez avec les hommes peuvent être détruits à force de remontrances, il doit alors s'emporter contre eux, & ces vices détruits ne leur auront pas été si naturels, qu'il est naturel au feu de s'élever, & à la pierre de tomber.* L'Auteur de ce raisonnement n'est pas un bon Logicien. Quand M. de la Bruyere dit, *ne nous emportons point contre les hommes, &c....* Il ne prétend pas que la Satire doive se taire, il prétend seulement que la conduite des hommes portez d'eux-mêmes à tous les vices doit moins nous étonner. En second lieu, quoique les hommes ayent une inclination naturelle au mal, la perversité de leur cœur n'est pas

Pag. 355.

un invincible obſtacle à ſon changement. Ainſi conſequence doublement mauvaiſe de dire, *ſi l'homme ne peut ſe corriger, les reproches ſont inutiles, ſi l'homme peut ſe corriger, ce n'eſt pas ſa nature d'être vicieux*. Une réponſe va détruire ce Sophiſme. Bien que tous les hommes ne ſe corrigent pas, il y en a pourtant toûjours quelques-uns qui profitent des leçons de la Morale, & des traits de la Satyre. Quand même tous les hommes ſe corrigeroient, cela n'empêcheroit pas qu'ils ne fuſſent vicieux de leur nature; la raiſon eſt, que la grace ſeule, à qui tout devient poſſible, auroit operé ce changement. Je pourrois ajoûter que les hommes prouvent aſſez par leurs frequentes rechutes qu'ils ſont naturellement enclins au mal. Leurs retours ſur eux-mêmes prouvent auſſi qu'ils peuvent revenir au bien. Continuons donc de les reprendre afin de les détourner du crime ou de les animer à la pratique de la vertu. Mais ne ſoyons point ſi étonnez de les voir vicieux que nous oublions qu'ils ſont tels par les incli-

nations qu'une nature mauditte & abandonnée leur laisse.

Les Stoïques ont feint, &c.... Le Censeur croit qu'il faut les nommer autrement : *Plusieurs personnes*, dit-il, *qui parlent bien écrivent les* Stoïciens *& je crois que c'est leur nom.* Je lui répondrai que M. Boileau qui peut être consulté en matiere de langage, comme en bien d'autres choses, les appelle *Stoïques* ; ce terme est le plus en usage ; Monsieur de Saint-Evremont s'en sert en plusieurs endroits. Pag. 356. l. 3.

Suivons le Critique dans l'examen qu'il fait de leurs sentimens. Monsieur de la Bruyere les marque ainsi, *ils ont laissé à l'homme tous les défauts qu'ils lui ont trouvez & n'ont presque relevé aucun de ses foibles.* Oh ! écoutez le bel argument de nôtre Sophiste. *Il n'est pas vrai, sauf le respect qu'on doit à M. de la Bruyere* (le Critique s'avise bien tard de ce menagement honnête, pouvoit-il faire autrement ? Il a un démenti à donner ; à moins que d'être de la derniere effronterie, il faut bien prendre un tour civil.) *Il n'est pas vrai que les Stoïciens ayent laissé à l'homme tous ses* Ibid. l. 10.

défauts ; l'Auteur lui-même suppose qu'ils n'ont relevé presque aucun de ses foibles, *or c'est là convenir qu'ils en ont relevé quelques-uns., ils n'ont donc pas laissé à l'homme tous les défauts qu'ils lui ont trouvez*. Quoique l'on s'efforce de corriger les hommes, on n'en vient pas toûjours à bout ; quelle distance entre l'instruction & la pratique, entre les remontrances & la correction ? De plus, Monsieur de la Bruyere veut montrer le ridicule du Stoïcisme. *Ils ont feint*, dit-il, en parlant des Auteurs de cette Secte, *qu'on pouvoit rire dans la pauvreté, être insensible aux injures, à l'ingratitude, aux pertes de biens comme à celles des parens & des amis, regarder froidement la mort, sentir le fer ou le feu, sans pousser le moindre soupir, & ce phantôme de vertu & de constance ainsi imaginé il leur a plû de l'appeller un sage*. En effet c'étoit là proposer à l'homme des perfections auxquelles il ne pouvoit atteindre. Plûtôt que de le porter à des vertus impraticables par des leçons abstraittes, il falloit le détourner de ses vices ordinaires par de vives Satires & par

une Morale ſenſible. Ainſi quand M. de la Bruyere ſe plaint qu'ils ont laiſſé à l'homme tous les défauts qu'ils lui ont trouvez ſans preſque relever aucun de ſes foibles, cela ne conclud pas que s'ils euſſent relevé tous ſes foibles, ils ne lui euſſent laiſſé aucun de ſes défauts ; parce que, comme je ſuis obligé de le repeter, il y a bien du chemin entre inſtruire les hommes & les rendre meilleurs, entre les corriger & leur faire pratiquer la Morale qu'on leur dévelope. Le Cenſeur tire donc une mauvaiſe conſequence en diſant que *les Stoïciens qui détruiſoient par leurs maximes l'eſprit de vengeance, l'amour des richeſſes, ont reformé les hommes, &c....* Ils ne détruiſoient rien, ils ne combattoient pas même. Au lieu de commencer par détourner l'homme de ſes vices, ils le portoient d'abord à la recherche d'une perfection imaginaire. Ce n'étoit pas là le moyen de l'y faire arriver, en cela leur Morale étoit defectueuſe ; quoique bonne dans ſa fin, le principe n'en étoit pas regulier. La premiere demarche qui

mene à la ſageſſe eſt la reforme des mauvais penchans ; vouloir tout d'un coup embraſſer les plus hautes vertus, ſans avoir détruit aucun de ſes vices, c'eſt un vrai Stoïciſme, que l'on peut appeller avec l'Auteur des Caractères *un jeu d'eſprit, & une idée ſemblable à la Republique de Platon.*

La reflexion qui remplit la page 357, & preſque la ſuivante eſt pleine de fatras ; Si je voulois imiter le Critique dans ſes froides railleries, comme il a dit d'un certain caractère de M. de la Bruyere *tranſeat pour pure repetition*, je dirois *tranſeat pour vrai galimathias* : mais je m'attache à un ſtile plus ſerieux.

La Br. p. 356. *Il eſt difficile de decider ſi l'irreſolution rend l'homme plus malheureux que mépriſable ; de même s'il y a toûjours plus d'inconvenient à prendre un mauvais parti qu'à n'en prendre aucun.* Le Cenſeur prétend que cette deciſion ne devoit pas ſembler difficile à M. de

Pag. 358. la Bruyere, & qu'*il ne faut point douter qu'il n'y ait plus d'inconvenient à prendre un mauvais parti qu'à n'en prendre aucun.* Cela eſt vrai dans ce qui regarde les mœurs. Un homme

qui se determineroit à être toûjours vicieux de peur d'éviter le reproche d'homme irresolu, seroit sans doute plus coupable qu'un autre qui interromproit ses crimes : Encore ne sçai-je si cette irresolution ne seroit pas pire que l'habitude continuelle, cette irresolution devenant elle même une habitude funeste qui rend l'état du libertin d'autant plus dangereux qu'il n'à point profité de ses reflexions; reflexions, dirai-je encore, qui redoublent ses crimes & qui sont elle mêmes criminelles autant de fois qu'elles sont inutiles. Mais dans ce qui regarde la societé, la politique, les affaires du monde, il y auroit souvent, à dire vrai, un inconvenient plus grand à ne se point déterminer, à ne prendre aucun parti qu'à en prendre un mauvais. La raison en est tres naturelle; dés que l'on s'est accoûtumé à avoir de la resolution, on repare sa faute avec la même promptitude qu'on a eüe à la commettre; on devient sage presque aussi-tôt qu'on a été imprudent. L'irresolution au contraire nous rend tellement incertains, que nous lais-

ſons d'un côté échapper les bonnes occaſions, ou nous prenons trop tard les moyens de nous relever des mauvaiſes. C'eſt en ce dernier ſens que la penſée de M. de la Bruyere doit être entendüe.

Vous ſçavez, Monſieur, ce qui a été dit dans le monde au ſujet du caractere de *Menalque*. Vous aurez peine à croire que la precaution que l'Auteur a priſe pour le rendre agreable ſans donner lieu a de fauſſes applications fourniſſe à ſon ennemi le ſujet d'en faire de mauvaiſes. Il eſt ſi obſtiné à critiquer amerement M. de la Bruyere, qu'il reprend juſqu'à la note marginale, où on lit, *ceci eſt moins un caractere particulier qu'un recueil de faits de diſtractions : Ils ne ſçauroient être en trop grand nombre s'ils ſont agreables., car les goûts étant differens on a à choiſir.*

Le Critique fait ſur cela deux obſervations. Il demande en premier lieu, *ſi ces faits ne ſont pas* agreables, *quel remede à cela ?* Il faut que je réponde ; en ce cas on lui laiſſe l'alternative, ou de ne les pas lire, ou de ne s'arrêter qu'à ceux qui lui

plairont : Je ſuis aſſuré qu'il abandonnera ces deux partis & qu'il prendra celui de deſaprouver tous les traits de ce caractere. J'ai rencontré juſte, & à moins que d'avoir le don de deviner, il eſt impoſſible de mieux trouver la penſée d'un homme, car le Cenſeur fait auſſitôt cette declaration ; *il eſt vrai les* Pag. 359. l. 23.
goûts *ſont tres-*differens ; *ils ſont neanmoins d'autre part tres-uniformes ; tous ſe reuniſſent pour condamner l'Auteur qui charge* Menalque *de tout ce qu'on peut imaginer de plus extravagant & de moins croyable.* Monſieur de la Bruyere ne pretend pas faire dans le caractere de Menalque celui d'un homme fort ſage. S'il ne le nomme pas extravagant, il ſuffit que ſes actions le diſtinguent tel ; il n'appelle ſes folies que des faits de diſtraction, chacun peut en ſçavoir le motif. Ce Caractere étoit appliqué à un homme du premier rang ; Monſieur de la Bruyere s'eſt vû par là obligé de prendre des meſures & de lui donner une certaine étendüe qui le mît hors de la reſſemblance. Voici le premier trait ; car on feroit au

desespoir de ne pas censurer tous les commencemens, soit des Chapitres, des Caracteres, ou des autres discours.

Menalque *descend son escalier, ouvre sa porte pour sortir, il la referme; il s'apperçoit qu'il est en bonnet de nuit & venant à mieux s'examiner, il se trouve rasé à moitié, il voit que son épée est mise du côté droit, que ses bas sont rabbatus sur ses talons, & que sa chemise est par-dessus ses chausses.* Le Censeur fait une objection ridicule, il entendra par ce mot tout ce qu'il lui plaira, il le prendra en bonne ou mauvaise part, je ne m'en embarasse, mais il auroit grand tort de l'interpreter favorablement. *Menalque est*, dit-il, *un homme de qualité; il a des valets de chambre, le laisseront-ils sortir* en bonnet de nuit, & à demi rasé, *& dans le burlesque équipage où on le peint. Cela passe les bornes de la vrai-semblance.* Ce qui passeroit les bornes de la vrai-semblance, seroit si Menalque étoit obligé de demander à ses valets de chambre la permission de descendre son escalier. Ou ces valets de chambre connoissent le

Pag. 380.

caractere de leur Maître, où ils ne le connoissent pas ? S'ils connoissent Menalque, ils sçavent que c'est un homme sujet à de terribles distractions & que vouloir l'en détourner ce seroit le plonger dans de plus furieuses. S'ils ne connoissent pas l'humeur de Menalque, ils n'ont garde de s'imaginer qu'il veüille sortir *en bonnet de nuit, à demi rasé, ses bas à demi rabbatus, & sa chemise pardessus ses chausses.*

Sur quel fondement le Censeur a-t-il prétendu que cela passoit la vrai-semblance ? Sur ce que M. de la Bruyere a dit quelques lignes aprés, *il lui est arrivé plusieurs fois de se trouver tête pour tête à la rencontre d'un Prince, & sur son passage, se reconnoître à peine & n'avoir que le loisir de se coller à un mur pour lui faire place.* Le Critique prend ici un ton extraordinaire, je veux dire modeste, il nous établit juges de sa reflexion, *j'en fais juge*, nous dit-il, *qui l'on voudra*, (cette déference est tres-honnête,) il continüe, *un homme qui toutes les fois qu'il rencontre un Prince se retire à propos & lui laisse la* p. 361. l. 5.

passage libre, est-il capable des folies qu'on lui impute? Hé ! pourquoi non? Les plus extravagans n'ont-ils pas de bons intervales, de bonnes réponses, une presence d'esprit dans certains tems, comme les plus raisonnables des absences de raison dans d'autres rencontres?

Je vais encore plus loin. Le Critique a mal pris la derniere pensée de M. de la Bruyere. Ce trait de Menalque qu'il attribüe à un effet de bon sens est une de ses grandes distractions. La preuve en sera bientôt faite, il n'y a qu'à remonter aux quatre lignes qui le precedent. *On l'a vû* (ce Menalque) *heurter du front contre celui d'un aveugle & tomber avec lui chacun de son côté à la renverse.* Le Censeur ne disconviendra pas que ce ne soit là une distraction effective; or la même lui est arrivée à l'égard d'un Prince; aussi est-elle marquée incontinent, car ces mots, *il lui est arrivé de se trouver tête pour tête à la rencontre d'un Prince,* suivent immediatement. Il est vrai que dans cette occasion Menalque n'a pas culbuté le Prince; sa distrac-

tion a eu moins de ſuite, il a reconnu ſon erreur; mais cette precaution ſubite qu'il prend de ſe coller à un mur ne l'excuſe qu'à demi, ou ſi elle l'excuſe, elle prouve que Menalque avoit eu un contre-tems. On ne doit donc pas lui en faire un merite, ni le croire incapable d'aucunes extravagances, parce qu'il n'a pas heurté le front du Prince, & qu'il ne lui a pas caſſé la tête comme à cet aveugle. Pourſuivons.

Il deſcend du Palais, & trouvant au bas du grand degré un carroſſe qu'il prend pour le ſien. Il ſe met dedans, le cocher touche & croit remener ſon Maître dans ſa maiſon. Cette mépriſe du cocher donne lieu au Critique de dire, *Menalque, à ce que je vois, n'eſt pas le ſeul homme diſtrait; on fait le cocher auſſi diſtrait que lui; cela ſort du vrai.* Je ne ſçavois pas que la dignité éminente d'un cocher le preſervât d'aucune diſtraction; & j'étois d'autant mieux fondé à l'ignorer, que rien n'eſt plus ordinaire que de voir les cochers ſe méprendre. Un ſolitaire qui n'eſt point homme de caroſſe, ne peut pas avoir cette experience.

Pag. 361. l. 25.

A vous parler franchement, je m'étonne, Monsieur, comment le Censeur qui a pris l'habitude de citer, souvent à propos de rien, quelque fragment des bons Autheurs, ne s'est pas avisé d'une citation plus necessaire. Il a transcrit, au sujet de la particule *car*, une Lettre de Voiture. Il pouvoit aussi rapporter à l'occasion de ce cocher deux Epigrammes adressées au Cardinal Mazarin que son cocher avoit versé dans l'eau. Ce n'est pas ce que le Critique auroit fait de plus mal; puis que je m'en souviens, elles entreront dans ma Lettre. La premiere est de Voiture.

Prelat passant tous les Prelats passez;
Car les presens seroit un peu trop dire,
Pour Dieu rendez les pechez effacez
De ce cocher qui vous sçût mal conduire:
S'il fut peu caut à son chemin élire
Vôtre renom le rendit temeraire.

Il ne crût pas versant pouvoir mal
faire,
Car chacun dit, que quoi que vous
fassiez,
En guerre, en paix, en voyage,
en affaire,
Vous vous trouvez toûjours dessus
vos pieds.

Plusieurs beaux Esprits de ce tems-là s'étoient exercèz sur ce sujet; nul ne reussit mieux que Voiture. Ce placet valoit incomparablement mieux que cet autre qui ne laisse pas pourtant d'avoir beaucoup de sel.

Plaise Seigneur, plaise à Vôtre
Eminence
Faire la paix de l'affligé cocher,
Qui par malheur, ou bien par
imprudence,
Dessous les flots vous a trebuché.
On ne lui doit ce crime repro-
cher.
Le trop hardi meneur ne sçavoit
pas
De Phaeton l'Histoire & Piteux
cas;
Il ne lisoit Metamorphose aucune;

Et ne croyoit qu'on dût craindre aucun pas
En conduisant Cesar & sa fortune.

Pag. 24. Le Pere Bouhours dans sa *maniere de bien penser* fait une reflexion tres-judicieuse sur ce dernier placet ; elle est courte, & vaut la peine que je » vous en fasse part. Ce cocher qui » n'a point lû les Metamorphoses » sçait un endroit considerable de » l'Histoire Romaine : cependant je » ne vois pas qu'un homme qui n'a » point entendu parler de Phaeton » dût être si bien informé des avantu- » res de Cesar. Je me flatte, Monsieur, que vous ne me sçavez pas mauvais gré de cette petite digression ? Je reprens mon sujet.

Menalque ainsi conduit dans une maison qu'il croit être la sienne y demeure long-tems, l'Auteur ajoûte, *la nuit arrive qu'il est à peine detrompé* ; Le Censeur ne peut pas encore s'imaginer que cette scene extravagante durât jusqu'au soir. Monsieur de la Bruyere ne dit pas qu'elle ait commencé dés le matin ; de plus, cet homme chez qui étoit

tet illustre distrait pouvoit le connoître de reputation, & menager par honneur Menalque extravagant en faveur de Menalque homme de qualité : il est donc tres-possible que cette scene ait duré jusqu'au soir.

Lui-même se marie le matin, l'oublie le soir, & decouche la nuit de ses nôces. On ne nous fait pas ici une objection bien pressante; on dit seulement, *c'étoit donc là un plaisant mariage? L'on n'abandonne point ainsi un homme de qualité; les deux familles assemblées lui tiennent exactement compagnie, on l'arrête, il ne peut disparoître ni s'éclipser un moment.* La gêne du mariage ne va pas jusqu'à ôter la liberté le jour des nôces; c'est assez qu'on la perde le lendemain pour le reste de sa vie. Au contraire chacun se disperse ce jour-là & profite à son gré du tems destiné à la joye des deux familles.

Pag. 362. l. 20.

Quelques années aprés il perd sa femme, il assiste à ses obseques, & le lendemain quand on lui vient dire qu'on a servi, il demande si sa femme est prête. Le Critique rapporte sur cela le sen-

timent de quelques personnes qui ont jugé que *ce trait n'étoit pas hors du vrai-semblable.* Ces gens-là raisonnoient bien ; car la douleur peut être telle qu'elle cause ces distractions, ou la reverie si profonde qu'à force de nous appliquer à nôtre chagrin, ou nous n'y pensons plus, ou nous y pensons d'une toute autre maniere. Il est arrivé à feu M. de la Fontaine, ce Poëte celebre, d'aller à l'enterrement d'un de ses amis, & quelques jours aprés de venir chez lui pour le voir comme s'il étoit encore au monde. Ce sont là, je l'avoüe, de terribles absences d'esprit. Les plus grands hommes n'ont pas toûjours le privilege d'en être exempts.

Il plaît au Censeur de donner à ces distractions le nom de *folies.* Si M. de la Bruyere, comme je l'ai dit, n'avoit pas été obligé à de certains menagemens, peut-être n'en auroit-il pas fait à deux fois. Mais un homme qui croit ce Menalque insensé devroit-il demander de la raison dans les actions d'un extravagant. C'est être soi-même peu raisonna-

ble que de chercher du bons sens où il ne doit point se trouver. Je parle ainsi à l'occasion de l'équivoque faite par le Critique au sujet d'une pantouffle que Menalque prend pour ses Heures, & d'une seconde pantouffle qu'il ramasse chez un Evêque, comme l'un de ses gands. Il faut que je vous montre l'adresse de sa transition, *Monsieur de la Bruyere*, dit-il, *non content de cette pantouffle prise pour des Heures, parle d'une autre pantouffle prise pour un gand; voilà donc la paire de pantouffles complete, voyons si la seconde est mieux que la premiere.* Ce petit tour est gaillard, & assurément on ne peut pas pousser une pointe plus avant.

Pag. 364. l. 4.

Il joüe au trictrac; il demande à boire, on lui en apporte, c'est à lui à joüer; il tient le cornet d'une main & un verre de l'autre, & comme il a une grande soif, il avale les dez & presque le cornet, jette le verre d'eau dans le trictrac, & inonde celui contre qui il joüe. Puis qu'il faut être de bonne foi, j'avancerai, Monsieur, que ce trait est moins vrai-semblable que les autres; il est un peu outré, aussi

La Br. p. 362.

bien que celui ou l'Auteur feint que Menalque demande à un Chartreux qui lui montre les peintures du Cloître, *si c'est le Chanoine ou saint Bruno qui est damné*. Cependant nous ne blamerons pas l'Auteur, si nous considerons la foiblesse de l'homme. Quand son esprit s'égare, de quelles extravagances n'est-il pas capable ? Elles semblent à peine croyables à ceux qui les voyent; cela m'oblige d'excuser l'étonnement & l'incredulité de ceux qui ne les apprennent qu'en les lisant.

A l'égard de l'avanture du trictrac, ce n'est pas une chose qui doive être prise à la lettre. Menalque peut avoir jetté le verre d'eau, mais non pas avalé les dez; il faut entrer dans la pensée de M. de la Bruyere qui a exageré ce trait afin de montrer la grande distraction de cet homme. Ce que j'ai dit ailleurs touchant l'hiperbole souffre ici une application tres-naturelle.

La demande que l'on fait faire par Menalque au Pere Chartreux est ridicule, folle, extravagante, j'en conviens, mais répetons une

chose essentielle à la justification de l'Auteur : Donne-t-il ce Menalque pour un homme fort sensé ? Il est vrai que dans la note marginale, il n'a appellé ces faits que des *faits de distractions* cela n'empêche pas que dans la suite de ce caractere & immediatement aprés les traits que je viens de rapporter, cela, dis-je, n'empêche pas qu'il ne donne à Menalque le nom qui lui convient. *Vous le prendriez souvent pour un* stupide, *car il n'écoute point & il parle encore moins; pour un* fou, *(un fou,)* voilà le mot nettement declaré, voici la preuve, *car il est sujet à de certaines grimaces & à des mouvemens de tête involontaires, &c....* Aprés cela il est inutile de chercher le vrai-semblable dans les actions d'un *stupide* & d'un *fou*. La stupidité est un manque d'esprit, la folie en est une alienation; par consequent un stupide est incapable de raisonner, un fou au contraire, est capable de se porter à toutes sortes d'extremitez.

Il faut donc prendre ces faits tels qu'ils sont écrits. Monsieur de la Bruyere n'a point entrepris de les

rendre croyables ni de les prouver; il a voulu divertir son Lecteur aprés s'être diverti lui-même: Le Censeur ne peut pas taire qu'il en a été diverti à son tour, il le declare en ces termes; *Ce portrait est rejoüissant; on est persuadé*, continüe-t-il, *que dans l'ébauche il ressembloit à quelqu'un. L'Auteur qui craignoit qu'on ne reconnût l'original a grossi les traits, chargé les couleurs & a si fort defiguré la copie qu'elle ne ressemble à personne.* J'accorde tout cela au Censeur; qu'en doit-il conclure? Deux choses, l'une que M. de la Bruyere étoit un honnête homme de détourner par cette precaution ingenieuse toutes les applications qui alloient fondre sur une personne de qualité: La seconde, puis que le Critique reconnoît l'exageration de ces traits, il a tort de demander à tout moment, *où est la verité, où est la ressemblance?* Que lui importe, je le supplie de me répondre, que ce caractere soit d'aprés nature, ou qu'il ne ressemble à personne: il avoüe que la lecture de ce portrait là rejoüit; Par là il justifie M. de la Bruyere, & il se condam-

Pag. 367. l. 1.

ne lui-même d'avoir blâmé cet Auteur de tracer une peinture agreable, divertissante, propre à faire rire, en un mot, un grotesque. Cherche-t'on la verité dans une figure grotesque? C'est un caprice de peintre qui amuse & qui rejoüit, quoi que son idée n'ait point été prise dans la nature : de même le Caractere de Menalque est un caprice d'Auteur; avec cette difference neanmoins que le ridicule qui y est peint est d'une grande instruction pour les mœurs, *Castigat ridendo mores.* Il nous apprend de quoi un esprit distrait, égaré, fou, est capable. Quel est l'homme qui peut s'assurer de ne pas tomber un jour dans ces distractions, dans ces égaremens, dans ces folies? Nous voyons des gens autrefois doctes, bien-sensez, illustres par leur prudence qui n'ont plus aucune lueur de raison, ni aucun reste de bon sens : Une demence subite, ou une enfance humiliante est le partage ordinaire des grands Esprits; le travail les use, la maladie les affoiblit, la vieillesse les éteint, ils oublient ce qu'ils ont sçû, ils ne rai-

ſonnent plus ; ils perdent avec la memoire, le jugement, & avec la ſanté ou la jeuneſſe, la raiſon qu'ils ſembloient devoir conſerver juſqu'au tombeau. C'eſt aſſez moraliſer.

J'avois envie d'achever l'examen de ce Chapitre, il n'y a pas moyen, cela me conduiroit plus loin que je ne puis aller. Tenez-moi quitte pour ces reflexions, les autres feront la matiere d'une Lettre nouvelle que vous recevrez avant peu. Croyez-moi tout à vous.



LET-

LETTRE XV.

Suite de l'examen des ſentimens critiques ſur le Chapitre de l'homme.

MONSIEUR,

Ce n'eſt pas une petite affaire que d'entreprendre l'examen des reflexions qui compoſent la meilleure partie de la onziéme réponſe du Solitaire ; Il reſte encore prés de vingt pages à voir, je tacherai de renfermer dans cette Lettre tout ce que je croirai neceſſaire pour refuter une auſſi longue critique.

L'incivilité n'eſt pas un vice de l'ame, elle eſt l'effet de pluſieurs vices, de la ſotte vanité, de l'ignorance de ſes devoirs, de la jalouſie, &c.... L'objection du Critique ſe reduit à dire, que *ces vices étant des vices de l'ame, l'incivilité qu'ils produiſent ſort du même fond ; par conſequent contradiction dans M. de la Bruyere.* Il n'y en a aucu- *La Br. p. 369.* *Pag. 367.*

M

ne. Monſieur de la Bruyere appelle certains vices des *vices de l'ame*, par ce qu'ils demeurent cachez & comme enſevelis dans l'ame, au lieu que l'incivilité ſe produit au dehors; car elle choque les bien-ſeances, les loix exterieures de la ſocieté ; elle nuit particulierement au commerce du monde. Monſieur de la Bruyere ne prétend donc pas la juſtifier, mais deſigner ſa difference d'avec les autres vices; Il en parle ainſi, *pour ne ſe repandre que ſur les dehors, elle n'en eſt que plus haïſſable, parce que c'eſt toûjours un defaut viſible & manifeſte.* Les autres defauts ne ſont pas ſi apparens, c'eſt pourquoi l'Auteur des Caracteres fait une diſtinction tres-juſte, *l'incivilité n'eſt pas un vice de l'ame, elle eſt l'effet de pluſieurs vices.*

La Br. p. 371. *Si la pauvreté eſt la mere des crimes, le defaut d'eſprit en eſt le pere.* Le Cenſeur écrit à ſon ami prétendu avec

Pag. 368. l. 26. un ſtile ſuffiſant & dedaigneux, *je n'aime point ces ſortes de genealogies ou de generations comme il vous plaira; elles ne conviennent que dans les occaſions où il eſt permis de parler proverbe.* Je pourrois arrêter ici le Critique, &

lui faire entendre que les proverbes ſentencieux tiennent lieu d'autorité dans la Morale ; ils en ſont comme l'abregé : ces maximes qui nous ſont tranſmiſes par l'experience de nos peres beaucoup plus ſages que nous, ne doivent point être negligées. *Il eſt ſi peu vrai*, ajoûte-t-il, *que le defaut d'eſprit ſoit le pere des crimes qu'une choſe trop ordinaire eſt de voir l'innocence refugiée parmi les ames mediocres & les gens d'eſprit tomber dans les plus lourdes fautes.* De tels exemples ne détruiſent pas la verité que M. de la Bruyere établit. Si ces gens avoient l'eſprit bon, fin, droit, s'ils avoient ſeulement de l'eſprit ; & que ſur le point de faire un crime ils jugeaſſent à propos de s'en ſervir, ils ne s'y determineroient point, ou ils ne le conſommeroient pas, ou enfin ils ne feroient pas les premiers à avancer leur condamnation. Mais par une juſte punition du Ciel que les coupables n'évitent jamais, l'eſprit leur manque alors, toute prudence les abandonne ; dans le tems & par les mêmes moyens qu'ils croyent ſe ſouſtraire à la vengeance publique,

Pag. 359. l. 1.

ils deviennent leurs propres accusateurs & donnent des preuves contre eux-mêmes. Il est donc vrai de dire que le defaut d'esprit est le pere des crimes.

La Br. p. 376. *Je me racheterai toûjours fort volontiers d'être fourbe par être stupide & passer pour tel.* Nôtre bel esprit fait une exclamation, *que cela est recherché, & j'ose le dire, mal trouvé; il faut deviner que l'Auteur a voulu nous faire entendre qu'il aimoit mieux passer pour stupide que d'être fourbe.* Pag. 370. lig. 4. Le Critique ne doit pas nous faire tant valoir son interpretation, Quand une chose est obscure, il sçait bien dire qu'il ne l'entend pas; ainsi quand il en donne l'explication, il faut conclure que la chose est tres-intelligible. En effet, Monsieur, quel est le Lecteur qui n'ait pas compris d'abord le sens de ce caractere? Le tour est neuf; la pensée est singuliere sans être affectée.

Comme je ne veux pas suivre le Critique dans les redittes où il se promene, j'applique à sa reflexion suivante celle qui commence ma derniere Lettre, Il accuse M. de la

Bruyere d'être lui-même tombé en cet endroit dans une repetition: je n'ai qu'un mot à répondre. Monsieur de la Bruyere employe le premier caractere de son Chapitre *de l'homme* à montrer que les hommes (il les comprend tous) sont naturellement vicieux, & qu'il ne faut pas trop se plaindre de leurs foiblesses: il employe celui-ci qui est à une distance de vingt cinq pages à montrer qu'il ne faut point s'emporter contre ses parens & ses amis. *Rien*, ce sont ses termes, *rien n'engage tant un esprit raisonnable à supporter tranquillement des parens & des amis les torts qu'ils ont à son égard, que la reflexion qu'il fait sur les vices de l'humanité & combien il est penible aux hommes, d'être touchez d'une amitié plus forte que leur interêt.* Voyez, Monsieur, je vous prie, s'il y a la moindre conformité entre ce caractere & celui qui commence le Chapitre que nous examinons. L'un renferme une pensée generale, l'autre à une idée particuliere. Dans le premier il s'agit de tous les hommes, dans celui-ci il ne s'agit que des parens & des amis.

Elle se plaint qu'elle est lasse & recrüe de fatigue, &c.... Nouvelle delicatesse du Critique; il se plaint
Pag. 371. que *ces termes ne sont pas propres au stile noble & fleuri.* Il s'en avise bien tard. La même expression lui a paru bonne dans un autre endroit où M. de la Bruyere dit de Sannion, *le voilà chasseur, s'il tiroit bien; il revient de nuit moüillé &* recrû *sans avoir tué.* Le mot est-il moins propre à l'égard d'une femme qui a fait un long voyage pour consulter un Medecin habile, qu'à l'égard d'un homme qui a traversé quelques guerets pour se donner le plaisir de la chasse. Effet de mauvaise humeur, pure envie de critiquer.

Le Censeur qui s'avise, quand il lui plaît, d'interpréter les endroits qu'il n'entend pas d'abord, persiste à ne point vouloir entendre celui-ci, qui ne souffre pourtant aucune équivoque. *Ce qu'il y a de certain dans la mort, est un peu adouci par ce qui est incertain.* Il affecte le stile declama-
Pag. 372 l. 3. teur. *Est-ce là*, demande-t-il, *la foi d'un Chrêtien ou le Sisteme d'un Philosophe?.... Qu'entend l'Auteur des*

Caractéres par cette incertitude? Qu'il réponde, si c'est l'incertitude de l'heure, ou l'incertitude de l'éternité. Il ne falloit pas crier si haut, la chose s'éclaircit suffisamment par les paroles que M. de la Bruyere joint aux precedentes, *c'est*, dit-il aussi-tôt, *un indefini dans le tems qui tient quelque chose de l'infini, & de ce qu'on appelle éternité.* Le Censeur mécontent de cette réponse prend de nouveau le ton vehement, il adresse la parole aux deffenseurs de M. de la Bruyere, à moi par consequent, & tient ce discours, *que ceux qui entendent, se substituënt les interprêtes d'un Auteur qui ne vit plus. Nous leur aurons obligation d'un éclaircissement qui contribuera à nous faire croire qu'il est mort en bon Chrêtien.* Quoique la pensée de M. de la Bruyere ne demande point un tel éclaircissement, & qu'étant exempte de toute impieté, elle ne meritât point la fade raillerie du Censeur, je veux bien lui donner toute la satisfaction qu'il exige.

Il faut dire premierement que l'Auteur ne parle point ici de la mort comme on en parleroit dans

un diſcours de Morale ; je m'explique, ſes caracteres ſont eux-mêmes une Morale fine & ingenieuſe, diſons donc qu'il ne parle point ici de la mort comme on en parleroit en chaire. Il developpe les ſentimens de l'homme & non ceux du Chrêtien : quand il l'entreprendra (ce que nous verrons bien-tôt) nous reconnoîtrons qu'il étoit fort penêtré de ſa religion. Cela m'oblige de rappeller encore le ſouvenir de ce que le Critique a dit dans ſa ſixiéme
Pag. 222. l. 7. réponſe, *on ne voit rien dans mes Lettres qui offenſe la charité & la Religion.* Le doute qu'il forme preſentement, ne bleſſe-t-il pas l'une & l'autre ? Il veut qu'on lui perſuade que M. de la Bruyere eſt mort en bon Chrêtien, ou plûtôt il ne veut pas ſe le perſuader. Quoi que je doive me réjoüir, Monſieur, de trouver des preuves invincibles contre le Critique, je ſuis pourtant fâché qu'il me fourniſſe de telles occaſions de le confondre : j'aimerois mieux avoir le deſſous dans la replique, que d'être forcé de lui objecter qu'il manque de charité & de Religion, de cha-

rité quand il affecte de maltraiter un homme qui ne peut ſe deffendre, de Religion lors qu'il doute ſi M. de la Bruyere en avoit. Sur quoi a-t-il pû fonder ce doute ? il n'y a pas un mot dans le caractere en queſtion qui ait pû l'autoriſer.

Monſieur de la Bruyere prétend que la certitude de la mort eſt adoucie par l'incertitude du tems auquel elle doit nous ſurprendre. Tous les hommes ſe flattent d'une longue vie ; la vie eſt donc pour eux une eſpece d'*indefini* dans le tems : ils ſçavent bien qu'ils ne vivront pas éternellement, ils eſperent de ne pas mourir ſi-tôt ; voilà ce qui forme l'indefini qui tient le milieu entre la certitude de la mort & l'incertitude de ſon arrivée. Cet *indefini* eſt une heure qui n'eſt point determinée. Cette heure tient à l'égard des hommes quelque choſe de l'*infini*, parce qu'ils ne la croyent pas commencée ; elle tient quelque choſe de l'*éternité*, parce qu'ils ne la voyent pas dans ſa fin. Si l'on ſçavoit préciſement dans quel tems l'on doit mourir, ce ſeroit une penſée

affligeante pour l'homme ; il lui seroit plus consolant de n'avoir qu'un an à vivre & de l'ignorer, que d'en avoir dix & d'apprendre qu'il n'ira pas plus loin ; voilà ce que M. de la Bruyere nous a fait entendre, quand il a dit, *ce qu'il y a de certain dans la mort est un peu adouci par ce qui est incertain. C'est un indefini dans le tems qui tient quelque chose de l'infini & de ce qu'on appelle éternité.* Si le Critique n'est pas content de mon interpretation, c'est sa faute plûtôt que la mienne, & nullement celle de M. de la Bruyere qui s'est bien expliqué.

La Br. p. 385. *Il n'y a nuls vices exterieurs, & nuls defauts du corps qui ne soient apperçûs par les enfans, ils les saisissent d'une premiere veüe, & ils sçavent les exprimer par des mots convenables ; on ne nomme point plus heureusement.* Monsieur de la Bruyere, dit-on, se contredit à la page 387. où nous lisons, *qui doute que les enfans ne raisonnent consequemment ? Si c'est en mauvais termes, c'est moins leur faute que celle de leurs parens ou de leurs maîtres.* Le Censeur prouve la contradiction

p. 374. l. 23. par ce raisonnement. *Là on loüe les*

enfans de nommer heureusement, *&* *on admire leur beau naturel ; Ici on les excuse de* s'expliquer en mauvais termes ; *& on s'en prend à ceux qui ont soin de leur éducation.* Je trouve au contraire, Monsieur, & vous le verrez comme moi que le dernier caractere appuye le premier. Monsieur de la Bruyere juge la nature une maîtresse si habile que les enfans dociles à ses preceptes trouvent les mots convenables à leurs idées. S'il arrive ensuite, (voici l'idée de la seconde reflexion,) s'il arrive qu'ils s'écartent de la juste maniere de s'exprimer, c'est plûtôt la faute des parens & des maîtres que celle des enfans. Pourquoi ? parce qu'il ne falloit que laisser agir la nature, elle les auroit perfectionnez, au lieu qu'une éducation peu delicate a empêché le fruit de ses leçons, & presque détruit son ouvrage. Afin de rendre la chose plus sensible, je dis que M. de la Bruyere admire en premier lieu les idées ordinaires des enfans, ces idées universelles que la nature leur donne ; Il blâme en second lieu ; les mauvaises façons

de parler qu'ils contractent avec des parens grossiers ou des maîtres impolis. Les enfans ont de l'esprit, c'est le partage qu'ils ont reçû de la nature ; Ils ne s'expriment pas toûjours bien : c'est la faute des parens qui ne reforment pas leur langage, ou des gens qui les instruisent mal. Pour peu qu'il y eût eû de contrarieté dans les caracteres tirez des pages 385 & 387, elle seroit détruite par cette distinction. Si le Critique n'a pas été capable de la faire, quelle idée veut-il que nous ayons de son discernement.

La. Br. p. 388. *On ne vit point assez pour profiter de ses fautes, on en commet pendant tout le cours de sa vie, & tout ce que l'on peut faire à force de faillir est de mourir corrigé.* Je pourrois demander au Censeur qui sembloit douter il n'y a qu'un moment des sentimens Chrêtiens de M. de la Bruyere, je pourrois, dis-je, lui demander, si la plus religieuse Morale est capable de produire une reflexion qui surpasse en pureté celle que je vous cite ; mais il me paroît inutile de lui en faire la question, il n'a pas toute la bonne

soi possible, témoin le Sophisme qu'il employe pour détruire cette même reflexion. *Si l'on meurt corrigé,* (c'est lui qui parle) *on a donc assez vecû pour profiter de ses fautes ; & on n'a pas eû le malheur d'en commettre pendant toute sa vie, puis que les derniers jours en ont été innocens.* Heureux, mille fois heureux, ceux dont le dernier jour, je dirai plus, dont la derniere heure est marquée au sçeau de l'innocence. Il y en a peu, Monsieur, il y en a tres-peu ; & il n'est que trop vrai que les hommes commettent des fautes jusqu'au moment qui termine leur vie, ils ne perdent qu'en mourant la funeste liberté de faillir. Peut-être n'ont-ils plus certains vices grossiers, mais l'âge & la maladie les leur ont ôtez malgré eux ; les habitudes leur sont arrachées, tandis que les desirs subsistent & que les inclinations demeurent. Le cœur respire des plaisirs que le corps ne peut plus goûter ; la corruption qui ne peut se manifester au dehors, se retranche dans l'esprit ; l'imagination se repaît de mille idées, dont l'execution est devenüe impossible,

Pag. 375. l. 25.

On cesse d'être coupable si l'on veut, mais on est toûjours foible. On n'est plus sujet aux crimes, mais on commet une infinité de fautes qui se renouvellent à mesure que nous vieillissons & qui ne meurent qu'avec nous. Ainsi la consequence est juste, *tout ce que l'on peut faire à force de faillir est de mourrir corrigé.* L'argument du Censeur n'est donc qu'une mauvaise subtilité.

Le recit de ses fautes est penible, on veut les couvrir & en charger quelqu'autre, c'est ce qui donne le pas au Directeur sur le Confesseur. Voilà ce que M. de la Bruyere a dit, voici la glose du Commentateur. *Il semble par là que le Directeur soit l'homme de confiance, celui à qui le cœur s'ouvre sans reserve, & qu'une devote charge du soin d'aller s'accuser pour elle au Confesseur.* Le Critique se trompe. Monsieur de la Bruyere veut dire, & même il le dit assez précisément que le Directeur qui est un homme choisi pour le conseil spirituel, pour le gouvernement de la conscience, n'a pas la peine d'écouter le détail insipide de toutes les fautes d'une de-

Pag. 376. l. 5.

vote; cet embarras est le partage du Confesseur qui n'est point appellé au secret de la direction; c'est en cela que le grave personnage à qui on l'abandonne a le pas sur lui. Le Directeur reçoit toutes les confidences agreables, il prononce souverainement sur toutes les actions d'une devote, le Confesseur n'a qu'une declaration generale des pechez, son autorité finit avec l'Absolution qu'il donne; hors du Tribunal il n'est plus écoûté; le Directeur a un pouvoir plus étendu, il est consulté & obeï en tout, on lui communique les circonstances de certains pechez favoris, on lui ouvre tout son cœur, on le fait maître des affaires domestiques autant que de celles de la conscience; il regle les unes & les autres avec une autorité despotique, il donne des conseils dans le tribunal, & prescrit des loix à la maison. Rien ne se fait, ni pour Dieu, ni pour le monde, que par son ordre; une devote voüe sa personne en tout ce qui dépend d'elle aux loix de ce sacré Plenipotentiaire. Or il s'en faut bien que le

Confesseur ait ces belles prerogatives, il n'est proprement que le substitut du Directeur.

Monsieur de la Bruyere dit page 390. *L'on se plaint de sa memoire content d'ailleurs de son grand sens & de son bon jugement.* Et page 395, *nous cherchons nôtre bonheur hors de nous mêmes, & dans l'opinion des hommes.* Le Censeur ne veut pas croire que M. de la Bruyere ait pû produire ces deux pensées. Il a lû dans M. de la Rochefoucault, *tout le monde se plaint de sa memoire & personne ne se plaint de son jugement*, & dans une autre de ses Maximes, *nous nous tourmentons moins pour devenir heureux que pour faire croire que nous le sommes*, de là il conclud que l'Auteur des Caracteres est un *copiste.* S'il n'est permis d'écrire que ce qui n'a jamais été écrit, il y a long-tems qu'il falloit empêcher le cours des Livres. Quiconque pense à la maniere des autres n'est pas toûjours un copiste; chacun se fait des idées qui ne laissent pas de lui être propres, quoi qu'elles ne soient pas nouvelles. Mais je parle comme si M. de la

Bruyere étoit redevable de ces deux pensées à M. de la Rochefoucault ; il leur donne plus d'étendue & un tout autre tour ; Je n'apprehende pas que la citation de ces caracteres puisse ennuyer, ils sont trop beaux. *Les hommes*, (c'est le commencement du premier,) *les hommes parlent de maniere sur ce qui les regarde qu'ils n'avoüent d'eux-mêmes que de petits défauts, & encore ceux qui supposent en leurs personnes de beaux talens ou de grandes qualitez. Ainsi l'on se plaint de son peu de memoire content d'ailleurs de son grand sens & de son bon jugement* ; l'Auteur n'en demeure pas là, il continüe, *l'on reçoit le reproche de la distraction & de la réverie comme s'il nous accordoit le bel esprit, l'on dit de soi, &c.* Deux pages sont remplies de traits semblables, en sorte que ce qui est une reflexion entiere dans M. de la Rochefoucault, n'est que la moindre pensée de ce caractere excellent dans toutes ses parties.

Examinons maintenant l'autre pensée. Monsieur le Duc de la Rochefoucault s'est expliqué nüe-

ment, car il a dit en termes simples, *nous nous tourmentons moins pour devenir heureux que pour faire croire que nous le sommes.* Monsieur de la Bruyere orne & embellit sa maxime par un petit détail; *Nous cherchons nôtre bonheur hors de nous-mêmes*, (cela seul est tres-different de la reflexion sixiéme, il designe encore plus particulierement le caractere des hommes, en ajoûtant, *& dans l'opinion des hommes que nous connoissons flatteurs, peu sinceres, sans équité; pleins d'envie, de caprices & de preventions, quelle bizarrerie!* Tout Ecrivain qui encherit de la sorte merite un autre nom que celui de copiste.

Personne ne dit de soi qu'il est genereux, qu'il est sublime; on a mis ces qualitez à trop haut prix, on se contente de le penser. Trouvez-vous, Monsieur, cette maxime contraire à ce que l'Auteur a écrit quelques pages auparavant, *un homme de guerre aime à dire que c'étoit par trop d'empressement ou par curiosité qu'il se trouva un certain*
Pag. 378. *jour à la tranchée, &c.* Le Censeur conclud de ceci qu'il y a beaucoup

de gens qui se donnent le nom de genereux, & qu'ainsi, il n'est pas vrai que personne n'ose dire qu'il a cette bonne qualité. Il a beau raffiner, cela ne forme point de contradiction. Quoi qu'on veuille faire entendre qu'on est brave, il suffit, pour soûtenir qu'il n'y a personne qui ose ouvertement se nommer tel, il suffit d'examiner avec quels soins, quels détours chacun s'efforce de déguiser son ambition. En relisant le Caractere tel qu'il est dans l'original, je me suis apperçû que le Censeur l'a tronqué; cela m'engage à être doresnavant sur mes gardes avec lui. Il a passé plusieurs mots qu'il est bon de ne pas laisser échapper, *personne ne dit de soi*, l'Auteur ajoûte, *& sur tout sans fondement*, remarquez s'il vous plaît ces derniers termes, ils font connoître que M. de la Bruyere n'a pas voulu dire qu'il n'y avoit plus d'hommes fanfarons, amateurs de leurs personnes, gens à épuiser les conversations sur leurs belles qualitez, il veut seulement donner à entendre qu'on ne s'expose point à s'attribüer de certains titres

ſans en avoir une ſorte de fondement, & que ceux qui parlent d'eux-mêmes ont la delicateſſe de ne le faire qu'aprés avoir trouvé en eux matiere à leurs vains diſcours. Or cela revient à ce qui eſt à la page 391. *Un homme de guerre aime à dire de ſoi que c'étoit par trop d'empreſſement qu'il ſe trouva à la tranchée, ou en quelque autre poſte tres-perilleux, ſans être de garde ni commandé.* Cet homme qui ſe vante, le fait avec une eſpece de pretexte; il a été à la tranchée, il s'eſt expoſé, il a couru volontairement le danger; voilà le fondement de ſon oſtentation; s'il n'avoit de quoi l'appuyer il n'auroit garde de ſe donner le tître de brave.

Tout l'eſprit qui eſt au monde eſt inutile à celui qui n'en a point, il n'a nulles veües, & il eſt incapable de profiter de celles d'autrui. Le Cenſeur bat la campagne; pour montrer que tout l'eſprit qui eſt au monde n'eſt pas abſolument inutile à un homme qui n'en a point, il a recours aux
Pag. 379. exemples d'un *Vilageois qui obeït aux remontrances de ſon Curé, &* d'un

Payen grossier qui se rend aux exhortations d'un Missionaire. Il ne s'agit pas de ces exemples. Comme M. de la Bruyere vient de dire, *l'on voit peu d'esprits entierement lourds & stupides*, il prétend avec raison que tout l'esprit qui est au monde est inutile à ces sortes de gens. On a beau les instruire, ils n'ont point de discernement, la stupidité les rend incapables de toute reflexion. En second lieu, il faut prendre le caractere dans ses justes bornes; l'Auteur le restraint à la politique, à la science du monde, au maniement des affaires, à l'art de gouverner. Qu'un Roi imprudent ne veuille consulter que lui-même, toute la sagesse de ses Ministres lui deviendra inutile, tout l'esprit de son Royaume n'aura pas le pouvoir de le détromper; il ne regarde point les choses dans leur principe, ni les suites dans leur fin; en un mot c'est un Prince qui n'a aucunes veües, défaut qui le rend incapable de profiter de celles d'autrui. Descendons de ce premier exemple à celui de mille gens qui ne peuvent tirer avantage de l'esprit

des autres, parce qu'ils en manquent eux-mêmes : car il faut de l'esprit pour se rendre utiles les lumieres d'autrui : ce Payen dont on vient de parler a beau être grossier, & ce Villageois stupide, il n'auroit pas eû l'esprit de persuader ce qu'on lui persuade ; mais il a au moins l'esprit de se laisser convaincre par de bonnes raisons. Ainsi, ces sortes d'exemples ne peuvent avoir d'application à la pensée de M. de la Bruyere.

Le premier degré dans l'homme aprés la raison ce seroit de sentir qu'il là perdüe. Le Critique demande ce que cela signifie ? Il faut le lui expliquer, & dissiper malgré-lui son ignorance volontaire. Monsieur de la Bruyere peint le ridicule des gens qui se prevalent de leur raison & de leur esprit sans mieux user de l'un & de l'autre : N'a-t-il point fait sans y penser le portrait de son Censeur ? Etendons le sens des paroles qu'il feint de ne pas comprendre. Si l'homme reflechissoit sur lui-même, & qu'au lieu de s'enfler de sa raison, il connût que souvent il en manque, cette reflexion le rendroit sage, *la*

Pag. 379. l 22.

folie même, ajoûte l'Auteur, *est incompatible avec cette sagesse.* Il poursuit; *de même ce qu'il y auroit en nous de meilleur aprés l'esprit, ce seroit de connoître qu'il nous manque*, c'est-à-dire, (pour me rendre plus obscur, car on ne peut pas s'expliquer plus clairement que M. de la Bruyere.) Si l'on pouvoit renoncer à la bonne opinion qu'on a de ses lumieres, on ne tomberoit pas dans les affectations ridicules qui attirent à un homme prevenu de sa capacité, les noms de fat, de sot, d'impertinent; C'est pour cela que M. de la Bruyere continüe de dire, *par là* (par cette connoissance) *on feroit l'impossible; on sçauroit sans esprit n'être pas un sot, ni un fat, ni un impertinent.*

Le Censeur donne un mauvais tour à celui-ci, *par là on feroit l'impossible, &c....* Il objecte, *Monsieur de la Bruyere a si bien reconnu le vice de sa proposition qu'il n'a pû s'empêcher d'ajoûter*, par là on feroit l'impossible, &c.... *Nous sommes heureux de ce qu'on daigne nous proposer des choses* impossibles, *mais au vrai tres-malheureux de ce que nos efforts sont impuissans.* Pag. 380. l. 8.

Ces choſes que M. de la Bruyere propoſe à l'homme ne ſont pas d'elles-mêmes impoſſibles ; peut-être le ſont elles au Cenſeur qui a un ſi grand fond d'orgueil, qu'il ne peut pas ſe reſoudre à croire que la raiſon & l'eſprit lui manquent. Il aime mieux demeurer, (je ne veux pas me ſervir en ſon endroit, des termes de *ſot*, de *fat*, & d'*impertinent* que M. de la Bruyere employe) je dirai ſeulement qu'il aime mieux manquer d'eſprit que d'orgueil : Si dés à preſent je veux faire voir que l'eſprit lui manque, ſa reflexion ſera ma preuve. Il dit que *nous ſommes heureux de ce qu'on daigne nous propoſer des choſes* impoſſibles, *au vrai tres-malheureux de ce que nos efforts ſont impuiſſans*. Quand même M. de la Bruyere nous auroit propoſé des choſes *impoſſibles* (ce qui n'eſt pas) ſeroit-ce un malheur pour nous de voir nos efforts impuiſſans ? Non ſans doute : par ce que nous ne devons point être affligez de ne pouvoir pas faire l'impoſſible. Dieu même ne le peut pas faire. Afin que le Cenſeur ne ſe ſauve point

par

par une mauvaiſe équivoque, je diſtinguerai entre les choſes impoſſibles en elles mêmes, comme la quadrature du cercle, la rondeur du triangle, &c.... Et les choſes impoſſibles par rapport aux hommes. Celles-ci ſont faciles à un Dieu qui a creé le monde de rien, & qui peut encore le reduire au neant dont ſon être a été precedé. Mais comme il n'eſt point au deſſous de ſa grandeur de ne pouvoir faire les autres, de même il n'eſt point humiliant à l'homme d'avoir moins de puiſſance que ſon Createur. Ainſi nous ne ſommes pas malheureux de voir nos efforts impuiſſans dans les occaſions où l'on nous propoſeroit des choſes qui ne ſont poſſibles qu'à Dieu ; nôtre malheur ſeroit de nous montrer jaloux de ſa puiſſance. Le Cenſeur n'a donc pas raiſonné juſte, & par conſequent il n'a pas tant d'eſprit qu'il ſe l'imagine. De cette conſequence j'en tire une autre, ſçavoir que M. de la Bruyere a eû raiſon de pretendre que *ce qu'il y auroit en nous de meilleur après l'eſprit ce ſeroit de connoître qu'il*

nous manque, & que *par là on feroit l'impossible, on sçauroit sans esprit n'être pas un sot, ni un fat, ni un impertinent.* Je n'ai qu'un moyen pour justifier l'observation du Critique, & encore ce moyen lui vaudra une facheuse application ; j'ai refuté cette pensée *nous sommes heureux de ce qu'on daigne nous proposer des choses impossibles*, *au vrai tres-malheureux de ce que nos efforts sont impuissans*, il faut que je vous communique, Monsieur, l'application qu'on en peut faire ; le Censeur est heureux de ce qu'on daigne lui proposer d'avoir plus de justesse dans ses consequences, moins de presomption dans ses sentimens, choses impossibles pour lui ; il est au reste tres-malheureux de ce que ses efforts n'ont pû encore le conduire jusques-là. Voyons si dans la suite il a mieux reussi.

Monsieur de la Bruyere a dit à l'occasion des juges amoureux, *on ne demande point à ces hommes qu'ils soient plus éclairez & plus incorruptibles, qu'ils soient plus amis de l'ordre & de la discipline, plus fidelles à leurs devoirs, plus graves ; on veut seule-*

ment qu'ils ne soient point amoureux. Le Critique prend ici l'Auteur à partie, & lui addresse ces paroles, *dés que vous ne demandez point à ces juges toutes ces qualitez, vous exigez à tort qu'ils ne soient pas* amoureux; *car ces hommes que vous nommez* incorruptibles, amis de l'ordre, fidelles à leurs devoirs, graves, *vous m'obligez de conclure qu'ils ne sont point* amoureux, *ou s'ils sont amoureux, vos éloges ne leur conviennent plus.* Ne se peut-il pas faire qu'un Magistrat n'ait que cette foiblesse? Il sçaura la cacher, & elle ne le portera à aucune injustice. Pour bien entendre cela, il est à propos de rappeller le commencement du caractere, au moins serai-je dispensé d'une plus longue interpretation qui ne seroit pas à beaucoup prés si agreable. *Il coûte moins à certains hommes*, dit M. de la Bruyere, *de s'enrichir de mille vertus que de se corriger d'un seul defaut. Ils sont même si malheureux que ce vice est souvent celui qui convenoit le moins à leur état, & qui pouvoit leur donner dans le monde plus de ridicule, il affoiblit l'éclat de leurs grandes qualitez,*

Pag. 381. l. 9.

empêche qu'ils ne soient des hommes parfaits & que leur reputation ne soit entiere. Monsieur de la Bruyere ne reprend dans ces Juges que l'amour, il ne leur reproche aucune injustice. *Oh mais!* insiste le Critique, *comment les avez-vous connus amoureux?* S'il s'agissoit d'un caractere singulier, on viendroit à la preuve. Comme c'est une peinture generale où trop de particuliers ont le malheur de se reconnoître, il est inutile d'exiger ce détail.

Les jeunes gens à cause des passions qui les amusent s'accommodent mieux de la solitude que les vieillards. Le Critique assure le contraire & soûtient que *la force des passions rend la solitude desagreable aux jeunes gens.* Pag. 382. Cela est vrai quand ils ont des inclinations qu'ils ne peuvent satisfaire dans la solitude. Mais à parler en general, un vieillard trouve bien moins de ressources en lui même qu'un jeune homme. Ne voir que soi, ses cheveux blancs, ses années, un corps abbatu, la mort toûjours proche & menaceante, spectacle affreux, lors qu'il n'est point interrom-

pu par la presence de quelques autres objets plus rejoüissans.

Sous le nom de *Cliton* l'Auteur des Caracteres fait celui des gens qui n'ont pas de passion que pour la bonne chere; l'on peut dire que ce caractere est achevé. Voici en deux mots l'Oraison Funebre de ce grand mangeur qui ne sembloit être né que pour la digestion, *il n'est plus, il s'est fait du moins porter à table jusqu'au dernier soupir, il donnoit à manger le jour qu'il est mort; quelque part où il soit, il mange; & s'il revient au monde c'est pour manger.* Le Censeur va un peu trop vite, au lieu de prendre ce dernier trait comme une raillerie fine, il ne veut point entendre la raillerie. Il la repousse d'un ton aigre & nous dit, *un Auteur moral qui se propose de corriger le libertinage ne doit pas offrir aux libertins de quoi rire mal à propos.* Le Critique a l'esprit étrangement mal-fait, s'il prend ce trait pour une impieté aussi-bien que cette autre comparaison, *un Suisse de Parroisse ou le Saint de Pierre qui orne le grand Autel n'est pas mieux connu qu'*Antagoras *de toute la multitude.* Y a-t-il

Pag. 383. *l.* 8.

là, Monſieur, de quoi s'écrier que M. de la Bruyere n'admettoit pas le culte des Images ; & cela donne t-il droit de dire amerement, *il n'appartient pas à des Chrêtiens de ſe ſervir de telles comparaiſons pour montrer le ridicule des hommes ?* Le Cenſeur eſt bien ſcrupuleux ; je voudrois neanmoins qu'il le fût aſſez pour menager la reputation de Monſieur de la Bruyere qui n'a point eu la penſée de profaner les choſes Saintes. Vous voyez, Monſieur, que ce Critique qui avoit dit avec tant d'emphaſe que ſes Lettres ne bleſſoient point la charité, ne laiſſe pas échapper la moindre occaſion de faire paſſer M. de la Bruyere pour un profanateur. L'Auteur des Caracteres a bien prévû qu'on ne manqueroit pas de mal interpreter quelques unes de ſes penſées ; mais auſſi il a negligé de prévenir toutes les fades interpretations que des eſprits mal-faits oſeroient produire, c'eſt pourquoi il a dit page 29. *Un Auteur ſerieux n'eſt pas obligé de remplir ſon eſprit de toutes les ineptes applications que l'on peut faire au ſujet de quelques endroits de ſon*

Pag. 384. l. 17.

Ouvrage & encore moins de les supprimer. Il est convaincu que quelque scrupuleuse exactitude que l'on ait dans sa maniere d'écrire, la raillerie froide des mauvais plaisans est un mal inévitable, & que les meilleures choses ne leur servent souvent qu'à leur faire rencontrer une sottise.

.... *Vieil meuble de rüelle où il parle procez, &c....* Cela est dit de cet *Antagoras*; le Censeur pointille ainsi, *un meuble ne parle point, on se contente de faire* rire les coffres : *mais on ne fait point parler les autres meubles.* Des badineries de cette nature ne meritent pas elles-mêmes qu'on en parle; elles n'excitent que nôtre compassion. *Ibid. l. 21.*

Si vous allez chez l'un de vos Juges pour le solliciter, le Juge attend pour vous donner audience qu' Antagoras *soit expedié.* Le Critique ne trouve pas cela vrai-semblable, ou il trouveroit deraisonnable le Juge qui attendroit pour donner audience qu'un Plaideur en titre d'office fût expedié. Tout au contraire. Le Magistrat fait sagement de se délivrer de la presence d'un *Antagoras* solliciteur de *Pag. 385.*

profeſſion, afin de donner une audience paiſible aux autres Cliens qui viennent l'inſtruire & non l'importuner.

Une des plus belles penſées de M. de la Bruyere, eſt celle-ci, *il n'y a pour l'homme qu'un vrai malheur qui eſt de ſe trouver en faute* ; une des meilleures reflexions du Critique eſt auſſi celle qu'il fait à ce ſujet, *Monſieur de la Bruyere, il faut le declarer, avoit un fond d'honnête homme & de bons ſentimens. S'il lui eſt échappé quelques petites indiſcretions, ſon eſprit l'a trompé, il a crû parler ſans conſequence ; ſon cœur n'y a point eu de part, il a écrit ſans malice.* Je voudrois que le Critique nous mît dans la neceſſité de porter de lui le même jugement. Mais hors deux ou trois endroits où par je ne ſçai quel remors, il a parlé de M. de la Bruyere en bons termes, il ne l'a point épargné : il eſt bien tems, aprés qu'on a dechargé tout ſon venin contre un Auteur, juſqu'à le nommer *impie*, de venir dire qu'il avoit des ſentimens Chrêtiens. Si le Cenſeur juge que M. de la Bruyere a écrit ſans malice, n'en

est-ce pas une des plus atroces de le traiter comme il a fait ? Je doute, Monsieur, que la reparation vaille l'injure.

Ce Critique malin qui ne veut pas mettre un long intervale entre les endroits qu'il loüe & ceux qu'il blâme, s'arrête à la page 428, il cite les endroits, il les embrouille & croit en être quitte pour dire, *passons ce que nous n'entendons point.* Il est bien aisé de rendre les choses obscures quand on les tronque : le sens que la division leur ôte, se retrouve si-tôt qu'elles ont leur ordre naturel, c'est ce que vous éprouverez, Monsieur, en lisant le Caractere de *Thelephe* & celui du sot *Automate*, que le Censeur n'a pas fidellement rapportez. S'il ne tient qu'à passer ce qui n'est point intelligible, je dois negliger les deux reflexions suivantes où il raffine sur la *fausse delicatesse*, & où il fait du *Nectar* des Dieux un vrai ripopé.

Pag. 387. l. 18.

Timon *ou le Misantrope peut avoir l'ame austere & farouche, mais exterieurement il est civil & ceremonieux, &c...* C'est ici la derniere observation du

Pag. 388. Critique. MOLIERE, dit-il, *auroit donc bien mal peint le Misantrope lui qui en fait un incivil, &c....* Non seulement le Censeur ignore qu'il y a plusieurs sortes de misantropes, les uns qui par bizarrerie renoncent aux bienseances, les autres qui les affectent par une bizarrerie plus grande; mais il ne sçait pas que M. de la Bruyere fait allusion à *Timon le Misantrope* dont il est parlé dans un des Dialogues de Lucien. Je suis, &c.



LETTRE XVI.

Examen de ce qui a été objecté par le Critique sur le Chapitre des Jugemens.

MONSIEUR,

La Lettre que je vais refuter, commence ainsi, *je ne me contenterai pas*, c'est le Censeur qui parle, *en examinant le Chapitre* des jugemens, *de me defaire de toute prevention, je tacherai de rendre les miens équitables.* Pag. 403. Cette reflexion m'en fournit une: Il semble que le Critique se reproche à lui-même d'avoir decidé jusqu'à present en homme prevenu contre M. de la Bruyere, & que chagrin de son injustice, il se propose de la reparer dans la suite de ses Lettres. Mais sa volonté, supposé qu'elle ait été bonne, n'a point eu son execution: & ses efforts, s'il est

permis de croire qu'il en ait fait quelques-uns, ne lui ont pas mieux reussi ; car s'il juge desormais sans prevention, je ne trouve point encore que ses jugemens ayent ce caractere d'équité dont il promet de les accompagner. Suivons-les par ordre & tâchons nous-mêmes d'être justes dans nos réponses.

Il n'y a rien de plus bas & qui convienne mieux au Peuple que de parler en términes magnifiques de ceux mêmes dont l'on pensoit tres-modestement avant leur élevation. Le Censeur qui veut prouver que cette pensée n'est pas reguliere donne plusieurs raisons, Pag. 403 toutes fort mauvaises. *L'action*, dit-il, *peut convenir au Peuple sans être basse.* Voyons d'abord ce que M. de la Bruyere entend par *le Peuple*. Il a certainement entendu sous ce terme general à qui l'on donne des significations particulieres ce que tous les gens qui écrivent entendent. Le peuple est un nombre d'hommes peu instruits, peu civilisez, esprits mediocres, Juges prevenus, & par consequent mauvais Juges ; ainsi dés qu'une action leur convient, on peut

assurer qu'elle est basse ; car il n'y a qu'eux ou leurs semblables qui puissent ou la faire ou l'approuver.

Sur quoi se retranche le Critique ; & que répond-il ? *Il y a lieu de soûtenir qu'il n'y a aucune bassesse dans ce procedé. Je parlois tres-modestement de cet homme, parce qu'il n'étoit pas dans l'occasion de signaler son merite ; à present qu'elle est venüe, j'en parle en termes magnifiques.* Alors, repliquerai-je, ce n'est plus là le cas de la reflexion que M. de la Bruyere a faite ; si ces personnes qui s'élevent, montrent des talens, produisent leur sçavoir, font éclatter du merite, on a raison de les loüer, les *termes magnifiques* leur conviennent, l'action n'est point *basse*, & le peuple approbateur cesse d'être peuple dans le sens que nous venons de lui donner : il n'étoit peuple que par une admiration ridicule, il perd ce tître méprisable, cette vile qualité, par un juste discernement & par une estime legitimement accordée.

Pag. 404. l. 2.

Une troisiéme objection du Critique ; *il est impossible qu'un homme dont l'on pensoit modestement avant son*

élevation n'ait quelques bonnes qualitez ; autrement on en eût parlé avec froideur; usant même de la liberté qui regne entre les particuliers, on eût parlé de lui avec mépris. Cela n'est pas toûjours vrai. On peut n'avoir pas de bonnes qualitez, j'entens de ces qualitez extraordinaires ; on peut aussi n'en point avoir de mauvaises, j'entens de celles qui attirent l'indignation publique. Il y a des gens de qui l'on ne dit ni bien ni mal. Leur état est paisible ; leurs vertus sont aussi obscures que leurs défauts ; tout est borné chez eux, le merite & l'incapacité. Ils ne sont dans une ville que pour grossir le nombre des Citoyens ; ils n'y sont pas même connus : l'on ne s'apperçoit, ni de leur fortune, ni de leur deroute, aussi n'en parle t-on point.

Pour venir maintenant à la pensée de M. de la Bruyere, il s'agit d'un homme mediocre qui ne faisoit pas grand bruit avant son élevation, & qui ne paroissoit pas l'avoir meritée. Or n'est-ce pas une action basse de faire un magnifique éloge de cet homme en qui l'on n'a connu aucun

merite, & qui n'a pas eu le tems de le produire, s'il est vrai qu'il en ait? Croit-on que l'esprit lui soit venu avec la faveur, & que les marques d'une dignité nouvelle lui en donnent tout le sçavoir faire? Hier vous ne parliez pas de cet homme, vous étiez plus prêt d'en dire du mal que d'en parler bien, aujourd'hui vous le mettez au dessus des autres; vous en parlez en termes magnifiques, vous ne trouvez pas même assez de termes pour satisfaire & sa vanité & vôtre flatterie; loüanges outrées, complimens odieux, action basse dont il n'y a que le peuple qui soit capable.

L'orgueil dont nous sommes gonflez, &c.... Le Censeur appelle ce terme *extraordinaire*; il me paroit tres-propre, & meilleur qu'*enflez*. Sans vouloir parler medecine, on comprend bien la difference de l'un & de l'autre. L'enflure ne se dit que des parties exterieures, & la gonflure de celles qui sont au dedans. Or comme l'orgueil est un vice du cœur, l'expression de M. de la Bruyere est tres-juste.

Pag. 405. l. 2.

La vogue, la faveur populaire, celle du Prince nous entrainent comme un torrent, nous loüons ce qui est loüé bien plus que ce qui est loüable. Vous jugerez, Monsieur, si la delicatesse du Critique est bien fondée. Il dit,

Ibid. l. 12. *je n'aurois point parlé de* la faveur du Prince, *il semble que l'Auteur voudroit conclure que le Prince ne fait jamais de bons choix & que sa faveur n'est pas plus judicieuse que celle du peuple.* La conclusion que l'on fait tirer à M. de la Bruyere est assurément tres-mauvaise. On ne peut pas s'empêcher de convenir qu'il a dit, huit lignes au dessus, *la faveur des Princes n'exclut pas le merite*, il n'en est pas demeuré là, il a ajoûté, *elle ne le suppose pas aussi.* Il ne falloit donc pas que le Censeur divisât cette reflexion pour n'en prendre que la premiere partie qui sembloit favoriser son équivoque, & laisser l'autre qui l'eût détruite.

Examinons de plus prés le sentiment de M. de la Bruyere; il ne prétend pas soûtenir que les Princes fassent toûjours ou de bons ou de mauvais choix; Cette opinion seroit

extrême; il prend un milieu entre ces deux avis opposez. On peut être favori du Prince & n'avoir point de merite; on peut avec du merite acquerir la faveur du Prince. Rien n'est donc plus juste que cette maxime, *la faveur des Princes n'exclud pas le merite, elle ne le suppose pas aussi*: Cette autre maxime n'est pas moins juste, *la faveur du Prince nous entraîne comme un torrent; nous loüons ce qui est loüé bien plus que ce qui est loüable.* Ce n'est pas le Prince que l'on blâme d'avoir accordé sa faveur, c'est plûtôt le favori, lui qui s'applique sans relâche à seduire le Prince par de belles apparences. Enfin les Rois sont sujets comme les autres hommes à se tromper dans leurs choix, je dirai mieux, à être trompez; une preuve qu'ils le sont fort souvent, est la necessité où la conduite de plusieurs Favoris les met de les éloigner de leur presence, de la Cour, du Royaume, quelquefois de les punir.

Monsieur de la Bruyere aprés avoir dit, *le monde est si plein d'exemples ou pernicieux ou ridicules que je*

croirois assez que l'esprit de singularité approcheroit fort de la droite raison & d'une conduite reguliere, établit une maxime separée, qui est pourtant une suite de celle-là, en voici les termes, *il faut faire comme les autres, maxime suspecte, qui signifie presque toûjours, il faut mal faire, dés qu'on l'étend au delà de ces choses purement exterieures, qui n'ont point de suite, qui dépendent de l'usage, de la mode, ou des bien-seances :* Cette reflexion n'a rien qui donne atteinte à la pureté de la morale ; le Censeur l'appelle

Pag. 406. l. 3.

neanmoins une reflexion *ouvertement mauvaise*, il prétend qu'*elle justifie la mode & les usages* ; il ajoûte, *si la mode & les usages ne sont point des choses qui ayent de la suite pourquoi avoir employé deux Chapitres entiers à les blâmer ?* Je vais répondre. Il faut d'abord convenir que toutes les modes, tous les usages, toutes les bien-seances ne sont pas criminelles. Ce sont celles-là que M. de la Bruyere dit n'avoir *aucune suite.* Dés qu'il y aura du faste dans les modes, du déreglement dans les bien-seances, de la dissolution dans les usages, tout

cela sort de sa these & de son cas.

Satisfaisons maintenant à la question formée par le Critique. Il demande *pourquoi l'Auteur a fait deux Chapitres de la mode & de quelques usages, si ce ne sont point des choses qui ayent de la suite.* Je pourrois m'en tenir à ce que j'ai dit, tous les usages ne sont point innocens. Une réponse plus precise, est que M. de la Bruyere ne s'est pas contenté de reprendre la corruption des mœurs; il en attaque le ridicule, & dans la peinture qu'il fait du ridicule, il mêle des instructions solides pour le reglement des mœurs, ensorte que cette matiere confuse des vices & des simples ridiculitez l'a engagé à ne point épargner mille modes impertinentes qui ont cours, & une infinité d'usages qui sont en regne. S'il ne blâmoit que les gens qui aiment les fleurs, les oiseaux, ou les coquilles, on pourroit dire, voilà des usages qui ne tirent point à consequence; cependant des hommes capricieux & entêtez se ruinent tous les jours à ces sortes de mêtiers: Outre ces entête-

Ibid. l. 9.

mens dangereux que l'Auteur des Caracteres veut corriger dans ses Chapitres *de la mode & de quelques usages*, il y donne des leçons aux Bourgeois ambitieux, aux Courtisans hipocrites, aux Magistrats ignorans ou injustes, aux Prelats qui ne resident point, &c. Le Censeur qui demande, pourquoi M. de la Bruyere a traité ces deux Chapitres vouloit-il qu'il excusât ces défauts, ou bien juge t-il que M. de la Bruyere veuille lui-même les excuser dans l'endroit où il parle des *choses purement exterieures qui n'ont point de suite qui dépendent de l'usage & de la mode?* Ce seroit une méprise des plus grossieres. L'Auteur n'a point compris sous cette derniere idée les usages criminels ni les modes extravagantes qu'il se propose de combattre dans les Chapitres suivans; Relisez, Monsieur, je vous prie, sa maxime, examinez en tous les termes : il n'y a pas d'inconvenient de l'écrire une seconde fois, cela ne va qu'à cinq ou six lignes, & vous épargnera la peine de retourner le feuillet; *Il faut faire comme les autres, maxime suspecte, qui*

signifie presque toûjours, il faut mal faire dès qu'on l'étend au delà de ces choses purement exterieures qui n'ont point de suite, qui dépendent de l'usage, de la mode ou des bien-seances. Ce correctif, *presque toûjours*, cette exception *des choses exterieures*, cette addition, *qui n'ont point de suite*, tout cela donne un caractere de verité à cette maxime.

En effet, il n'est rien de plus vrai, que *faire comme les autres signifie presque toûjours, il faut mal faire.* Vous devez vous souvenir, Monsieur, de ce que fit autrefois Diogene. Il entra au theatre un jour qu'il y avoit une grande foule de spectateurs, & il cria de toute sa force, *c'est veritablement Philosopher que de faire tout le contraire de ce que le peuple fait.* Il tenoit cette belle maxime de l'Oracle de Delphes qui lui avoit ordonné sous des mots ambigus de *changer les mœurs & les opinions reçûës.* Pitagore deffendoit aussi à ses Disciples de suivre les chemins battus; le fondement de cette deffense étoit le même sur lequel l'Auteur des Caracteres appuye sa reflexion. Le commun des hommes est si enclin au dereglo-

mens dangereux que l'Auteur des Caracteres veut corriger dans ses Chapitres *de la mode & de quelques usages*, il y donne des leçons aux Bourgeois ambitieux, aux Courtisans hipocrites, aux Magistrats ignorans ou injustes, aux Prelats qui ne resident point, &c. Le Censeur qui demande, pourquoi M. de la Bruyere a traité ces deux Chapitres vouloit-il qu'il excusât ces défauts, ou bien juge t-il que M. de la Bruyere veuille lui-même les excuser dans l'endroit où il parle des *choses purement exterieures qui n'ont point de suite qui dépendent de l'usage & de la mode?* Ce seroit une méprise des plus grossieres. L'Auteur n'a point compris sous cette derniere idée les usages criminels ni les modes extravagantes qu'il se propose de combattre dans les Chapitres suivans; Relisez, Monsieur, je vous prie, sa maxime, examinez en tous les termes: il n'y a pas d'inconvenient de l'écrire une seconde fois, cela ne va qu'à cinq ou six lignes, & vous épargnera la peine de retourner le feuillet; *Il faut faire comme les autres, maxime suspecte, qui*

signifie presque toûjours, il faut mal faire dès qu'on l'étend au delà de ces choses purement exterieures qui n'ont point de suite, qui dépendent de l'usage, de la mode ou des bien-seances. Ce correctif, *presque toûjours*, cette exception des *choses exterieures*, cette addition, *qui n'ont point de suite*, tout cela donne un caractere de verité à cette maxime.

En effet, il n'est rien de plus vrai, que *faire comme les autres signifie presque toûjours, il faut mal faire.* Vous devez vous souvenir, Monsieur, de ce que fit autrefois Diogene. Il entra au theatre un jour qu'il y avoit une grande foule de spectateurs, & il cria de toute sa force, *c'est veritablement Philosopher que de faire tout le contraire de ce que le peuple fait.* Il tenoit cette belle maxime de l'Oracle de Delphes qui lui avoit ordonné sous des mots ambigus de *changer les mœurs & les opinions reçûës.* Pitagore deffendoit aussi à ses Disciples de suivre les chemins battus; le fondement de cette deffense étoit le même sur lequel l'Auteur des Caracteres appuye sa reflexion. Le commun des hommes est si enclin au dereglement

& n'avoir pas le mot à répondre.

La reflexion suivante est de la même trempe, il se perd dans des distinctions étrangeres, au lieu de prendre naturellement cette pensée qui renferme un conseil de pratique pour les gens de Lettres, *souvent où le Riche parle & parle de Doctrine, c'est aux Doctes à se taire, à écoûter, à applaudir, s'ils veulent du moins ne passer que pour Doctes.* Vous rirez trop, Monsieur, ou plûtôt vous aurez pitié d'un homme capable de raisonner comme le Critique fait sur cela. Dût-il vous en coûter quelques sentimens de compassion; il faut que je vous fasse part de sa remarque. *Le silence d'un homme d'esprit peut-il contribuër à le faire passer pour Docte en presence d'un Riche qui attend pour en juger que le Docte l'entretienne.* (Vous n'y êtes pas encore, voici bien pis) *Et M. de la Bruyere peut-il engager le Docte* à se taire, *lui qui l'authorise à* applaudir *au Riche? Le silence & les applaudissemens ne s'accordent pas.* Le silence est au contraire la meilleure maniere d'applaudir,

Ibid.

dir, c'eſt un ſeur garant de l'admiration. On écoute attentivement les choſes qui plaiſent, l'on craint tant d'en perdre quelques-unes qu'on redouble ſon attention, & qu'on ſe reduit à un ſilence plus auſtere. Vous voyez donc, Monſieur, de quelle façon le Sophiſte abuſe des termes, & juſqu'où il pouſſe le jeu de mots. Heureuſement perſonne ne s'y trompera; on penêtre le ſens de M. de la Bruyere qui engage l'homme Docte à garder le ſilence ſur ſa propre Doctrine, & à le rompre pour applaudir à la fauſſe doctrine du Riche ou à ſa mauvaiſe ignorance. Ce trait de M. de la Bruyere me rappelle le ſouvenir de ce que j'ai lû autrefois de Simonide. Une Reine lui demandoit lequel valoit mieux d'être riche ou ſçavant, il répondit ſans heſiter que les richeſſes étoient preferables à la ſcience; la raiſon qu'il en donna étoit qu'on voyoit tous les jours les ſçavans à la porte des riches.

Vous écrivez ſi bien Antiſthene, *continüez d'écrire, &c....* Je ne rapporte pas ce caractere dans ſon éten-

düe. Je me contenterai de vous dire, que c'est le Caractere où M. de la Bruyere se plaint au nom de tous les gens de Lettres, qu'il n'y a pas de pire mêtier que celui d'Auteur. Le Critique ne trouve rien qui le choque dans la pensée, ni même dans l'expression; il est seulement choqué de l'intention qu'a eüe, selon lui, Monsieur de la Bruyere de se peindre. Il s'en plaint en ces termes,

Pag. 408. l. 20. *Monsieur de la Bruyere qui s'est déja peint en plusieurs rencontres, fait encore son portrait & toûjours en beau.* Voilà nos gens si hardis à condamner ceux qui donnent de malignes interpretations aux caracteres; ils sont les premiers à tomber dans ce défaut. Mais nôtre Censeur a prononcé d'avance sa condamnation, en disant dans sa premiere Lettre page 32, *il est ridicule,* (ce redicule fond sur lui) *quand on lit un Ouvrage de regarder chaque caractere comme un Enigme dont il faut sur le champ trouver le mot. Qu'a eû l'Auteur en veüe? De corriger les mœurs par des voyes naturelles; loin donc toutes applications; ou si nous en voulons faire, qu'elles se terminent à*

nous. Il auroit été à souhaiter que le Critique eût fait serieusement cette reflexion. Une preuve qu'il n'a point pensé à la faire, est qu'il tombe une seconde fois dans le ridicule qu'il a censuré, & malheureusement pour lui la même Lettre que j'examine est l'occasion de sa rechutte : car vous verrez qu'il accuse page 421, Monsieur de la Bruyere de s'être peint de nouveau sous le nom d'Antisthene. Cela me fournira le sujet d'une observation nouvelle.

Si les Ambassadeurs des Princes étrangers étoient des singes instruits à marcher sur leurs pieds de derriere & à se faire entendre par interprete, nous ne pourrions pas marquer un plus grand étonnement que celui que nous donne la justesse de leurs réponses. L'objection du Censeur tourne contre lui, *ne diroit-on pas que nous n'admirons les réponses des Ambassadeurs que parce que nous nous croyons en possession du bon sens ?* Il en pourroit être quelque chose ; l'on sçait qu'il n'y a pas de nation plus presomptueuse & plus remplie d'elle-même que la nôtre. Non seulement le Critique en con- Pag. 409.

vient à la fin de sa remarque, mais il ne dement point en cela l'humeur de ses Compatriotes.

Il continüe ainsi son raisonnement, *lors que nos Ambassadeurs vont dans les Cours étrangers, ils ne sont pas fachez de l'empressement general qu'on a à les voir & à les entendre ; ils seroient eux-mêmes étonnez qu'on n'en eût pas.* Qu'est-ce que cela prouve? Ce que M. de la Bruyere avance. Nous nous imaginons avoir plus d'esprit que les autres peuples ; Nous oublions que la raison est de tous les climats, & nous voulons être regardez comme des prodiges par tout où nous allons. Quand l'Auteur des Caracteres insinüe que nous n'aimerions pas à être regardez par les Etrangers avec les mêmes yeux dont nous les regardons, il ne veut pas dire que nous sommes fachez d'en être applaudis ; rien ne nous choqueroit plus que le refus de leurs applaudissemens ; Mais comme l'admiration a plusieurs causes, les unes qui naissent de la persuasion où l'on est d'un grand merite, les autres excitées par la surprise d'en decouvrir

où l'on n'en attendoit point, Monſieur de la Bruyere prétend que nous nous trouverions offenſez de cette derniere admiration. Les Etrangers ne reçoivent pourtant que celle-là de nôtre part ; Nous les admirons, parce que nous n'attendions rien, ou tres-peu de leur eſprit que nous croyons auſſi barbare que leurs perſonnes, & autant éloigné du bon ſens que leur Païs eſt éloigné du nôtre. C'eſt en quoi nôtre eſtime ne doit pas leur être bien precieuſe ; de même l'eſtime qu'ils nous donneroient par ce motif nous outrageroit.

L'Eſprit dans cette belle perſonne eſt comme une nuance de raiſon & d'agrement qui occupe les yeux & le cœur de ceux qui lui parlent. Le Critique appelle cette comparaiſon *affectée.* Une nuance *ne ſe peut dire*, à ſon avis, *que des objets exterieurs* ; *tous ce qui n'a point de couleur n'eſt point ſuſceptible de nuance.* Pag. 411. l. 7. Il n'a donc pas remarqué que l'Auteur s'eſt ſervi d'un correctif, *l'eſprit eſt comme une nuance, &c...* S'il faut avoir la delicateſſe du Cenſeur, il faut en même tems bannir

toutes les comparaisons. Il n'y en a point qui ne soient prises dans les choses sensibles. Comment parviendroit-on sans leurs secours à exprimer celles qui ne se voyent point ?

Elle a encore ces saillies heureuses qui entr'autres plaisirs qu'elles font dispensent toûjours de la replique. L'Auteur des sentimens critiques ne peut pas s'abstenir de l'équivoque, il dit, Ibid. l. 15. *ce n'est pas pourtant nous faire plaisir que de nous ôter celui de la replique.* Cela est vrai en matiere de raillerie & de dissertation. Je ne doute point aussi que je n'aye étrangement mortifié le Censeur de l'avoir reduit en tant de rencontres à ne pouvoir repliquer : Je n'en attribue pas la gloire à mon esprit, mais à celui de M. de la Bruyere qui a toûjours pensé si juste qu'il n'a guere donné prise à la critique. Au reste, Monsieur, nous sommes rejoüis qu'une personne, sur tout une femme, approfondisse les choses, ne nous laisse aucun doute, previenne nos raisons, & épuise le sujet qu'elle a entamé : Bien loin d'en être jaloux, rien ne nous oblige d'avantage que la

necessité où elle nous met d'avoüer qu'il n'y rien à repondre à tout ce qu'elle vient de dire, & qu'elle a dit, tout ce qui pouvoit être imaginé.

Soit qu'elle parle, soit qu'elle écrive, elle oublie les traits où il faut des raisons. Toûjours des subtilitez pueriles, ou des doutes affectez. *Il semble*, replique le Censeur, *que tout ce qui est trait ne peut être raison.* Il n'y a pas lieu de se l'imaginer ainsi. Un *trait* à la verité n'est pas tant une raison principale, qu'un des moyens propres à faire valoir les raisons. Par exemple, un homme prononce un discours en public, il y a avancé deux propositions dont la preuve dépend de quelques raisons qu'il n'a point touchées. Que juge-t-on? L'on dit, *il y avoit de beaux traits dans ce discours.* Par ces *traits* on entend des saillies d'éloquence, des portraits, des descriptions; de belles figures; on entend en un mot toute autre chose que de bonnes raisons. Or la personne que M. de la Bruyere loüe est d'un caractere different. Au lieu d'ébloüir par des traits semblables, *Ibid. l. 28.*

elle ſatisfait par des raiſons ſolides. Ce n'eſt pas à dire que les traits ne ſoient quelquefois des raiſons, mais ce ne ſont que des *raiſons ſubalternes*, comme le ſçait fort à propos remarquer le Critique en cet endroit. Donnons-lui cette loüange pour le conſoler de celles que nous ſommes obligez de lui refuſer.

Le reſte de la Lettre me conduiroit trop loin, ſouffrez, Monſieur, que j'en remette l'examen à une autrefois. Vous m'avez déja permis d'en uſer ainſi, il n'y a que la crainte de vous fatiguer par trop de longueur, qui m'oblige de vous demander encore cette permiſſion. Car ce n'eſt point mon tems que je veux menager, il ne peut être mieux employé qu'à vous écrire, & à vous écrire pour la deffenſe de M. de la Bruyere. Je ſuis, &c.



LETTRE XVII.

Continuation de l'examen des objections proposées par l'Auteur des sentimens critiques contre le Chapitre des Jugemens.

MONSIEUR,

Avoir à répondre aux reflexions qui achevent de composer la douziéme réponse du Solitaire, ce n'est pas un petit Ouvrage : afin de pouvoir le finir aujoud'hui je m'y prens de bonne heure, & je commence cette Lettre sans compliment.

Monsieur de la Bruyere dit page 456. *Un air reformé, une modestie outrée, la singularité de l'habit, une ample calotte, n'ajoûtent rien à la probité, ne relevent pas le merite ; ils le fardent & font peut-être qu'il est moins pur & moins ingenu.* A ne lire que ces paroles sans examiner celles qui les precedent, l'observation du Critique

Pag. 411. l. 14. paroît juste. *Là*, selon lui, *il ne doit point y avoir de* peut-être; *il n'est que trop vrai que les affectations diminuent le merite, l'alterent, & le corrompent.* C'est trop dire. Avant que de precipiter son jugement, il faut voir de quel principe naissent ces affectations. Si l'orgueil les cause, il est hors de doute qu'elles corrompent le merite; si elles ont pour motif d'édifier les hommes, & de soûtenir la dignité du caractere dont l'on est revêtu, elles ne diminüent pas tout d'un coup le merite; mais à force d'être outrées & violentes, elles pourroient bien en alterer la pureté. Quand on se voit si distingué des autres par les dehors de la probité, on s'accoûtume insensiblement à croire, qu'on en est encore plus distingué par la probité même. C'est là ce qui a donné lieu à M. de la Bruyere d'ajoûter le *peut-être* sur lequel on le chicane. Il ne sera pas inutile de rapporter le commencement du Caractere. *Un homme de bien est respectable par lui-même, & indépendamment de tous les dehors, dont il voudroit s'aider pour rendre sa personne*

plus grave, & sa vertu plus specieuse; Voilà, Monsieur, ce que je disois. Monsieur de la Bruyere n'a pas voulu decider que *l'air reformé, la singularité de l'habit, une ample calotte* corrompoient le merite, il s'est contenté de dire, *ils font peut-être que le merite est moins pur & moins ingenu*, parce que tous ceux qui tombent dans ces affectations, n'y sont pas conduits d'abord par un esprit d'orgueil. Si la vanité en étoit le motif, il seroit certain que le merite déja tres-alteré, se verroit menacé d'être bien-tôt détruit.

Celui qui songe à devenir grave ne le sera jamais, &c.... Ce sentiment de M. de la Bruyere paroît outré à son ennemi qui fait cette grande exclamation. *Quoi! Un homme pourra acquerir les vertus les plus opposées aux inclinations naturelles; d'emporté il deviendra doux, d'ambitieux modeste, d'avare liberal, de voluptueux chaste, & il ne pourra pas devenir grave, cela n'est pas croyable.* La raison qu'il donne pour montrer que la chose n'est pas croyable, prouve malgré-lui qu'elle est facile à croire. *La gravité n'est,* Pag. 412. l. 24.

dit-il, *qu'une composition du maintien qui dépend d'une simple attention à soi-même.* Ce n'est que cela en effet; mais je soûtiens qu'un homme obligé de se contrefaire de la sorte & d'étudier ses mouvemens afin de les regler, tombe tôt ou tard dans une affectation, qui, si elle ne détruit pas sa gravité, la fera passer pour ridicule. De là naît cette pensée de M. de la Bruyere, *une gravité trop étudiée devient comique; ce sont comme des extremitez qui se touchent, & dont le milieu est dignité; cela ne s'appelle pas être grave, mais en joüer le personnage*, puis il continuë, *celui qui songe à le devenir ne le sera jamais*, il suppose que la gravité qui est trop *étudiée* degenere en *comique*, & que pour être bien-seante elle doit être *naturelle.* Aprés avoir établi ces principes qui sont vrais, il conclud, *il est moins difficile d'en descendre que d'y monter*, voulant faire entendre qu'il est plus facile de perdre la gravité que de l'acquerir.

Je n'oublierai pas, Monsieur, de vous apprendre que le Censeur trouve ces phrases impropres *descendre de*

la gravité, monter à la gravité; Elles m'ont paru d'autant plus significatives qu'elles ont un grand rapport à ce qui precede & sont la continuation d'une juste allegorie. Monsieur de la Bruyere a parlé d'une gravité *comique*, & d'un homme qui *joüe le personnage de grave*. Pour donner une idée complete, il a dû joindre deux verbes qui exprimassent l'action guindée des faux graves qui s'imaginent être sur un theatre, & qui se donnent en spectacle au Public. *Descendre & monter* sont les verbes qui venoient le mieux à son dessein.

L'air spirituel est dans les hommes ce que la regularité des traits est dans les femmes; c'est le genre de beauté où les plus vains puissent aspirer. Le Censeur croit nous payer de bonnes raisons, vous les trouverez mauvaises. La premiere est de dire, *la comparaison cloche, en ce que la regularité des traits forme la beauté & que l'air spirituel ne fait pas l'esprit*. La seconde, *si M. de la Bruyere ne comprend pas l'esprit sous l'air spirituel, il a tort d'assurer que* l'air spirituel est le genre de beauté où les plus vains puissent aspirer. *Il*

La Br. p. 475.

Pag. 414.

n'y a personne qui ne prefere un air stupide avec beaucoup d'esprit, à une belle phisionomie sans aucun autre talent. Je vous avoüe, Monsieur, que ce ne seroit pas là mon goût : Le Critique donne tout à l'exterieur, il ne s'embarasse pas du merite solide pourvû qu'il éblouïsse. Il est bon de lui faire remarquer qu'il n'a pas pris la pensée de l'Auteur. Monsieur de la Bruyere ne parle pas de ce qui est le meilleur en soi, il n'en est point question, mais de ce qui est le plus communement desiré par les hommes vains qui s'arrêtent & se bornent aux choses apparentes. Ils estiment plus une belle phisionomie qu'un merite denüé de ces dehors éclatans, & ils preferent au bon esprit un air spirituel qui impose.

La reflexion sur la prevention qui est appellée par M. de la Bruyere *un mal desesperé & incurable* est une équivoque ordinaire au Critique ; Pag. 415. Il développe enfin sans y penser ce qu'il cherche à embrouiller & à confondre, c'est pourquoi je ne m'y arrête pas.

Du même fond dont on neglige un

homme de merite l'on sçait encore admirer un sot. Le Critique s'imagine avoir prononcé des merveilles, quand il dit, *cela n'est pas étonnant, l'on ne neglige les personnes de merite qu'à cause de son mauvais goût, & par l'inclination que l'on a d'admirer les sots.* Deux réponses, l'une que M. de la Bruyere ne prétend pas toûjours dire des choses qui surprennent. En second lieu, le Censeur n'avoit qu'à se donner la peine d'approfondir cette pensée, il y auroit trouvé du nouveau. Si M. de la Bruyere avoit écrit, *du même fond dont on sçait admirer un sot, on neglige un homme de merite,* la pensée n'auroit pas été nouvelle, & c'étoit là le cas d'appliquer la raison du Critique, *on ne neglige les gens de merite que par l'inclination qu'on a d'admirer les sots.* Or ce n'étoit pas nous apprendre une chose extraordinaire ; mais il est surprenant que celui qui ne découvre rien d'admirable dans un homme de merite, trouve neanmoins beaucoup à admirer dans le fat, voilà ce qui donne du sel à ce Caractere, *du même fond dont on neglige un homme de merite,*

Pag. 416. l. 2.

l'on sçait encore admirer un sot. Je puis ajoûter une troisiéme raison, ce petit caractere n'est que la suite de celui qui porte, *rien ne nous vange mieux des mauvais jugemens des hommes que l'indignité de ceux qu'ils approuvent*. L'Auteur a voulu continuer, & faire ce reproche aux sots admirateurs, vous n'estimez pas un homme de merite, & vous allez loüer un fat.

Monsieur de la Bruyere definit, on ne peut pas mieux, le *sot*, le *fat*, l'*impertinent*, le *ridicule*, le *grossier*, le *stupide*, le *suffisant*, *&c*.... Ces definitions quoique justes ne plaisent pas à son adversaire, ou plûtôt elles ne lui déplaisent qu'à cause qu'elles sont trop justes pour offrir matiere à sa critique. Comme il a entrepris d'en écrire quelque chose, il faut
Pag. 414. l. 10. qu'il en parle, bien ou mal. *Je suppose*, dit-il, *qu'on demande à dix personnes ce que c'est qu'un* fat, *un* sot, *un* impertinent, *un* ridicule, *un* grossier, *un* stupide, *chacun en jugera diversement sans en juger mal*. Et moi je lui soûtiens que cette diversité de jugemens ne pourroit que con-

fondre des choses necessaires à distinguer. La diversité des jugemens viendroit de la difference des idées, cette difference admettroit les choses autrement qu'elles ne sont, & tout cela empêcheroit la justesse de la definition. Il poursuit, *ce sont des diversitez dans la langue, & des ressemblances dans la morale. Des titres differens expriment des défauts semblables, de même que des noms uniformes peuvent exprimer de differens vices.* Que signifie ce galimathias? & où nous conduiroit une telle antithese, si je voulois en examiner toutes les proportions?

L'honnête homme tient le milieu entre l'habile homme & l'homme de bien quoique dans une distance inegale de ces deux extremes. Ici le Critique donne un défi à tous les Lecteurs. Les mots du cartel sont, je *défie qu'on m'explique le sens de ce caractere.* Il ne m'est pas trop glorieux, Monsieur, de l'accepter. L'explication qu'on demande n'est pas assez difficile; elle ne devoit aucunement le paroître au Censeur qui pouvoit trouver dans les Caracteres suivans de quoi

La Br. p. 463.

Pag. 416. *l.* 28.

dissiper l'obscurité dont il affecte de se plaindre. Car afin que personne ne s'y trompât, Monsieur de la Bruyere a eû la precaution de marquer de quel côté est cette distance, *la distance*, ce sont ses termes, *qu'il y a de l'honnête homme à l'habile homme, s'affoiblit de jour à autre*; comme s'il eût dit ouvertement, on ne jugera bien-tôt plus honnête homme que celui qui sera habile homme; parce que pour être reputé honnête homme, il faut cacher ses passions, entendre ses interêts, y sacrifier tout, sçavoir acquerir du bien; or tout cela se pratique par l'habile homme, ainsi le tems va paroître où l'habile homme & l'honnête homme seront confondus de maniere, que l'habileté aura le nom de vertu, & l'industrie celui de probité.

Le Censeur, pour continuer d'embroüiller ce qu'il a resolu de ne pas vouloir entendre insiste, *je ne distingue point l'honnête homme d'avec l'homme de bien, même dans nos mœurs & dans nos façons de parler.* Ou il n'est pas de bonne foi, ou il n'a point de discernement. Nous entendons par

Pag. 417 l. 7.

un honnête homme celui qui vit moralement bien, qui ne fait tort à personne, qui n'est point dans des intrigues scandaleuses, ni dans les vices des scelerats : Mais ce tître d'honnête homme est-il refusé aux gens interessez, amateurs du bien, avares, dissipateurs ? Et peut-on soûtenir que ces honnêtes gens pretendus soient veritablement gens de bien ? Non. Monsieur de la Bruyere a donc eû raison de nous prevenir sur l'extrême distance qui est entre l'honnête homme & l'homme de bien, & de conclure par cette reflexion, *l'on connoît assez qu'un homme de bien est honnête homme, mais il est plaisant d'imaginer que tout honnête homme n'est pas homme de bien.*

Il faut voir presentement de quelle maniere M. de la Bruyere definit l'homme de bien ; *l'homme de bien est celui, qui n'est, ni un saint, ni un devot,* (une etoile renvoye à la marge où il designe qu'il entend un faux devot) *& qui s'est borné à n'avoir que de la vertu.* Le Censeur non content de prendre cette definition tout de travers, affecte un ton goguenard,

& imite le tour de M. de la Bruyere pour le mieux traduire en ridicule. Pag. 419. l. 2. *Il est*, dit-il; *plaisant d'imaginer que tout homme qui a une vertu sincere n'est pas saint. Que deviennent par là tous les moyens d'arriver à la sainteté.... Et où en sommes nous, si l'on peut être vertueux sans devenir saint, ou si l'on devient saint sans être vertueux?* Je conjurerois en vain le Critique de renoncer à ses Sophismes; il ne dépend plus de lui de quitter *l'habitude* de pointiller. Au lieu de le prier honnêtement de l'abandonner, ce qu'il n'auroit pas la complaisance de faire, il vaut mieux lui montrer durement & avec aigreur qu'il ne s'en est servi qu'à sa confusion.

Quand M. de la Bruyere dit que *l'homme de bien n'est pas saint*, son dessein n'est pas d'exclure les gens de bien de l'heureux état de la sainteté, non plus que d'y admettre les faux devots; il cherche seulement à montrer que la probité ne consiste, ni dans les affectations des hipocrites, ni dans les austeritez des Anachoretes. La qualité de *saint* à laquelle nous sommes tous desti-

ez par nôtre vocation au Chrisianisme, est particulierement donée aux hommes qui pratiquent les nortifications du Cloître, à la difference des hommes qui vivent chrêiennement dans le monde, qu'on ppelle gens de bien. On dira par xemple, d'un bon Chartreux, *c'est in saint*; on dira d'un Magistrat quitable *c'est un homme de bien*, homne de bien qui sert Dieu dans la simplicité de son cœur, & qui ne le sert pas à la maniere des saints Hermites que Dieu a appellez à une plus grande perfection. Je ne sçai pas si je me fais entendre; mais du moment que le Censeur ne prétendra pas que Dieu a donné à tous les hommes un même & unique moyen de se sauver, il doit comprendre ce que M. de la Bruyere propose. Si le texte avoit besoin d'une paraphrase, je dirois, « un homme de bien est celui qui remplit les devoirs « de son état & qui se renferme dans « les obligations communes. Il n'affec« te pas les actions extraordinaires « dont Dieu a rendu certaines ames « capables; il ne se pare point des ver«

» tus qui lui manquent, & ne s'enfle
» pas de celles qu'il pratique. Sa pieté
» n'est point fastueuse, ni sa religion
» fausse: il travaille à se sauver par la
» route des preceptes sans aspirer à
» une *sainteté* éminente; il fait le bien
» necessaire, & n'affecte pas hipo-
» crite, celui qu'il est seur de ne point
» pratiquer. Cette étendüe que j'ai
donnée à la pensée de M. de la
Bruyere est une interpretation sur-
abondante; car il est facile d'enten-
dre, qu'un homme qui n'est ni un
saint du premier ordre, ni un faux
devot, est un vrai homme de bien;
sur tout l'Auteur ayant ajoûté que
cet homme de bien *s'est borné à n'a-
voir que de la vertu*, c'est-à-dire, un
homme qui n'ambitionne point d'ê-
tre semblable aux Heros du Chris-
tianisme, & qui s'éloigne en même
tems de l'affectation des hipocri-
tes.

La Br. p. 460. .... *Un autre est simple, timide, d'une ennuyeuse conversation.... Il peint les Romains, ils sont plus grands & plus Romains dans ses vers que dans leur histoire.* Le Censeur trouve que ce trait est pris de M. de Saint-Evre-

mont, qui a dit du même Corneille, *ce grand Maître de Theatre à qui les Romains sont plus redevables de la beauté de leurs sentimens qu'à leur esprit & à leur vertu, devient un homme du commun lors qu'il s'exprime pour lui-même.* S'il étoit vrai que M. de la Bruyere eût copié ce trait d'aprés M. de Saint-Evremont, la copie vaudroit mieux que l'original. Je ne parle point ainsi pour ravaler la gloire de M. de Saint-Evremont. Mais je suis seur qu'il envieroit l'expression de l'Auteur que je deffens, & qu'il la trouveroit plus noble que la sienne. Il y a plus; Cet ouvrage dans lequel est inserée la pensée en question, n'a paru que long-tems aprés celui de M. de la Bruyere. Voilà une étrange beveüe du Censeur : que répondra-t-il à cela ?

Aprés l'esprit de discernement, ce qu'il y a au monde de plus rare, ce sont les diamans & les perles. Je vous ai déja parlé, Monsieur, d'une critique des Caracteres de M. de la Bruyere ébauchée par l'Auteur du Livre intitulé *Melanges d'Histoire & de Litterature.* Il faut encore que je vous en

La Br. p. 468.

parle. La reflexion de nôtre Censeur sur la pensée que je viens de citer y est mot pour mot, page 352. Je ne doute point qu'il ne fût tres-capable d'être l'inventeur d'une aussi mauvaise remarque. Son genie plus rare en son espece que les diamans, moins precieux pourtant, est assez fecond en reflexions pareilles, fecondité que personne n'envie.

Monsieur de la Bruyere page 473, fait parler un bon Auteur prévenu en faveur de ses écrits, il le nomme *Antisthius* : Le Censeur conclud que M. de la Bruyere s'est peint lui-même & qu'il est ce Philosophe, qui dit, *l'on peut envier ou refuser à mes écrits leur recompense, on ne sçauroit en diminuer la reputation, & si on le fait qui m'empêchera de le mépriser?* Le Critique ne s'est pas encore souvenu en cet endroit de ce qu'il a écrit dans sa premiere Lettre où il marque combien il est ridicule de s'appliquer à deviner des Caracteres. C'est déja pour la quatriéme fois qu'il l'oublie; il ne se lasse point d'attribüer à M. de la Bruyere tout ceux où il y a de beaux traits, non pas

Pag. 421.

pas pour lui en faire une louable & juste application ; mais pour l'accuser d'orgueil. Est-ce là cet homme qui ne nous avoit promis que des jugemens équitables ? Il n'est point honteux d'en produire une infinité de temeraires. Peu satisfait des inductions qu'il tire de chaque caractere il leur substitue des pensées de son invention pour achever d'accabler son ennemi.

En effet, Monsieur, il a la hardiesse de soûtenir que M. de la Bruyere a écrit dans un autre Chapitre, *Si les beaux Esprits n'approuvent pas mon Ouvrage il me suffit qu'il soit approuvé par les bons Esprits & les gens de bon sens.* Je n'ai vû ce trait en aucune page des Caracteres ; si le Censeur l'y avoit vû, il n'auroit pas manqué de la citer, car il est assez exact à marquer les endroits d'où il tire ses citations. Il n'a pas jugé à propos d'avoir ici la même exactitude ; elle l'auroit engagé à nous reveler qu'il tient encore ce secret de l'Auteur Anonime dont je vient de vous parler. Ce Critique avance que M. de la Bruyere a dit cela, & ne de-

Pag. 421. *l.* 28.

Pag. 354.

ſigne point, quand, ni à qui il l'a dit: Nôtre Solitaire s'eſt imaginé que ſur la foi de ſon Collegue, Cenſeur auſſi infidelle que lui, il pouvoit imputer à M. de la Bruyere comme une choſe veritable tout ce qu'il trouvoit dans l'ébauche de cette injurieuſe Satire. Pour ne rien écrire au hazard, je me ſuis donné le ſoin de la relire, & j'ai découvert heureuſement que ſon Auteur ne declare pas que M. de la Bruyere ait mis cela dans ſon Livre, mais ſeulement qu'il faiſoit cette réponſe à ceux qui y trouvoient des défauts. Nôtre Critique a voulu rencherir, c'eſt pourquoi il ſuppoſe écrit, ce qui peut-être n'a jamais été dit. Quand même M. de la Bruyere auroit fait cette réponſe à de mauvais Juges, ils n'avoient que ce qu'ils meritoient. Et n'eſt-ce pas la conſolation d'un bon Auteur de voir ſon Ouvrage eſtimé des honnêtes gens, & de pouvoir reprocher aux autres qu'ils n'ont pas le bon goût des connoiſſeurs.

Pag. 422. l. 5. Le Critique s'applaudit fort de ce nouveau raiſonnement, *Je prens M. de la Bruyere ce fier Auteur, je le prens*

par lui-même. Il n'y a qu'un moment qu'il se recrioit sur ce que l'esprit de discernement *étoit une chose* rare. *Ou il faut qu'il retracte ce sentiment, ou il faut qu'il tombe d'accord que l'approbation donnée à son Ouvrage n'est pas une marque de sa bonté, ou enfin qu'il se reduise à avoüer qu'il a été approuvé de peu de personnes.* Monsieur de la Bruyere accordera tout cela par modestie, & son Critique ne lui apprend rien de nouveau. On ne voit point que l'Auteur des Caracteres se soit flatté d'avoir obtenu une estime generale. Il n'a pû, comme nous l'avons dit quelque part, & comme le Censeur a été obligé d'en convenir dés l'entrée de sa critique, il n'a pû ignorer sa reputation; mais il ne la pas crûe universelle; il s'explique ainsi dans son remerciment à Messieurs de l'Academie Françoise, *un Ouvrage qui a eû quelque succez par sa singularité, &c....* Non seulement M. de la Bruyere ne prononce pas que son Ouvrage a été generalement applaudi, il declare à peine qu'il a reçû *quelques* applaudissemens, & encore ce peu d'applaudis-

semens, il ne les attribüe pas tant à lui-même qu'à la *singularité* de son Ouvrage. La curiosité s'est trouvée excitée, elle s'est satisfaite par de malignes applications; de maniere qu'il se sent redevable de la grande vogue de son livre, plûtôt à la malice des hommes qu'à sa propre invention. Bien plus il s'étonne à la fin de ses Caractères si on les goûte, & si la curiosité qui les a mis entre les mains de tant de Lecteurs *n'a pas* détourné leurs suffrages.

Monsieur de la Bruyere a un avantage bien grand contre lui-même. Tant d'éditions qui ont été faites de son Livre, toutes celles qui paroîtront déposent par avance contre lui, elles opposent à son témoignage modeste la voix favorable des siecles à venir. Au reste, je suis persuadé qu'il n'étoit pas de l'humeur de certains hommes, plus avides de gloire que délicats sur la maniere de l'acquerir: Pline le Jeune disoit de ces ambitieux, *Etenim nescio quo pacto vel magis homines juvat gloria lata quàm magna.* Monsieur de la Bruyere auroit preferé l'estime de peu de

Lib. 9. Ep. 12.

connoiſſeurs à l'approbation d'un plus grand nombre de Juges moins éclairez. Sa delicateſſe l'auroit porté à mieux aimer une reputation grande par le diſcernement des admirateurs qu'une reputation étenduë & mêlée de bons & de mauvais ſuffrages.

Il y a dans les meilleurs conſeils de quoi déplaire, ils viennent d'ailleurs que de nôtre eſprit, c'eſt aſſez pour être rejettez d'abord par preſomption & par humeur, & ſuivis ſeulement par neceſſité. Ce Caractere ſi intelligible par lui-même ne demandoit pas l'interpretation que le Cenſeur y a donnée. Il declare qu'il a été obligé de le lire trois fois pour l'entendre; S'il eſt ſincere il ne me donne pas une bonne idée de ſa penêtration. Que dis-je, il autoriſe le jugement peu favorable que j'ai porté de ſon eſprit, nouvelle preuve qu'il l'a trés-borné. *Pag.* 423.

Le monde n'eſt que pour ceux qui ſuivent les Cours ou qui peuplent les villes; la nature n'eſt que pour ceux qui habitent la campagne. Il plaît au Critique de n'entendre par ceux qui habitent la campagne que les Villa- *La Br. p.* 490.

geois & les Païſans, c'eſt pourquoi
Pag. 424. il ſe plaint qu'*on leur donne une ame plus raiſonnable qu'aux gens de Cour & aux habitans des Villes.* Outre que cette interprêtation n'eſt pas naturelle, elle eſt tres-mauvaiſe. Les termes qui produiroient ailleurs de l'équivoque, n'en forment aucune dans l'endroit où ils ſont placez. *Il falloit dire*, replique le Cenſeur, *la nature n'eſt que pour ceux qui habitent les ſolitudes.* Si M. de la Bruyere ſe fût exprimé de la ſorte, il n'auroit pas parlé juſte, car il faut diſtinguer entre les Solitaires & mille autres perſonnes qui ſe retirent à la campagne, moins pour s'y établir une retraite éloignée de tout commerce, que pour y chercher une ſocieté d'hommes plus agreables & plus paiſibles. Or les gens qui prennent ce dernier parti, ne laiſſent pas de s'attacher à l'étude de la nature. De plus, je ſoûtiens que l'on peut fort bien entendre les Solitaires ſous cette expreſſion, *ceux qui habitent à la campagne*; ce qui determine à l'entendre de la ſorte eſt que M. de la Bruyere ajoûte, *eux ſeuls vivent, eux*

seuls du moins connoissent qu'ils vivent. Ce sentiment, qui favorise celui que le Censeur a pris d'abord, n'est plus à son gré. L'habitude qu'il a de contredire se tourne contre lui-même qui est rarement d'accord avec son propre esprit. Il vouloit que cette maxime, *la nature n'est que pour ceux qui habitent la campagne*, fût appliquée aux Solitaires, & il veut à present soûtenir qu'*un homme qui frequente le monde & la Cour est aussi prompt & plus habile que* les Solitaires *à connoître qu'il vit ; il le connoît si bien*, ajoûte-t-il, *que toutes ses demarches tendent à lui rendre la vie agreable : soit qu'il s'en repente quand elles sont inutiles, soit qu'il les poursuive quand elles sont favorables*, il vit *& on peut assurer qu'il le connoît, puis qu'il convient de cette inutilité ou de ce succez.* Je ne répons point à cette subtilité, non pas qu'elle soit sans réponse, mais parce qu'elle n'en merite aucune. L'experience est contraire au Sistême que le Censeur établit ; les Solitaires ne vivent que pour eux, & appliquent à leur seule personne des jours que les Courtisans & les

mondains ne peuvent donner au Prince ou à leur fortune sans se les dérober à eux-mêmes.

Le Censeur qui a coûtume de joindre une conclusion detestable à un mauvais début, finit mieux qu'il n'a commencé. Il avoüe que les deux caracteres qui terminent le Chapitre *des Jugemens* contiennent une belle allegorie. Vous allez bien tôt sçavoir où je veux en venir. Il a avancé dans sa premiere Lettre page 58, que *M. de la Bruyere n'étoit pas né pour les grands sujets, & que les caracteres ausquels il a donné une certaine étendue languissent & perdent ce sel qu'il a semé dans ses plus courtes reflexions.* Voici donc une preuve du contraire, selon le témoignage même du Critique, & par consequent le meilleur moyen de justifier l'Auteur que je deffens. Ces deux caracteres que son adversaire approuve contiennent environ douze pages; sa critique n'y a pû mordre; je m'attens que s'il s'avise de repondre, il ne manquera pas, afin de n'en point avoir le démenti, d'y chercher dequoi appuyer son premier sentiment; dût-il se con-

Pag. 417.

trarier, la contradiction ne lui coûtera rien, pourvû qu'il puisse affoiblir les louanges qui lui sont échappées en faveur de M. de la Bruyere. En tout cas, Monsieur, la replique me coûteroit encore moins. On est bien fort, quand on a une bonne cause à deffendre, & un ami tel que vous à contenter. Que ne ferai-je point, pour reussir à me menager une amitié qui m'est aussi chere.



LETTRE XVIII.

Reponses aux observations critiques sur le Chapitre de la mode.

MONSIEUR,

Si vous y avez pris garde, les Lettres du Censeur commencent toûjours par un petit Prologue avantageux à sa personne : Il écrit à son ami (vous vous souviendrez qu'il parle à lui-même, puis que je le suppose Auteur de la critique du Theophraste moderne comme de celle de M. de la Bruyere.) C'est donc à lui-même à qui il addresse ce beau compliment, *on ne peut censurer avec plus d'art & de justesse, vous embitionnez de rendre des jugemens équitables, vous faites plus, car vous les prononcez en oracle. Pour moi qui ne puis pretendre à cette gloire, il est plus seur, &c....* Le Critique dit mieux en

Pag. 440.

cette derniere ligne qu'il ne pense, non seulement il n'est pas sincere dans sa maniere de juger ; la justesse lui manque aussi-bien que la justice, & la solidité autant que la bonne foi.

Pour peu qu'il soit instruit de l'usage, il doit sçavoir qu'il n'y a rien que de tres-correct dans cette phrase, *quelques-uns par une intemperance de langue & par ne pouvoir se resoudre à renoncer à aucune sorte de connoissances les embrassent toutes, &c....* La seule chose qu'il reprend est cette preposition *par* devant un infinitif, *par ne pouvoir se resoudre* ; Je le renvoye à M. de Vaugelas qui lui apprendra que cette diction est reguliere. *Pag. 441. l. 4.*

La reflexion suivante roule sur ce que M. de la Bruyere n'est pas assez exact à éviter les rimes. Je veux bien que toutes ne puissent point être excusées ; mais il y en a beaucoup qu'on doit passer à un Auteur de reputation ; en faveur de la pensée on fait grace aux termes, & quelquefois ce que l'on appelle des rimes forme une beauté dans l'arrangement

gement. Aprés tout, Monsieur ; quel est l'Ecrivain exempt de ces fautes legeres, s'il est vrai que ce soient des fautes ? Nos meilleurs Auteurs n'ont pas poussé la delicatesse si loin. Le Pere Bouhours dont le Censeur a coûtume d'employer l'autorité, dit dans ses entretiens d'Ariste & d'Eugene page 11, *c'est par cet art qu'il a inventé & que d'autres ont perfectioné* ; Il dit aussi de LOUIS LE GRAND, *les Rois doivent apprendre de lui à regner, mais les peuples doivent apprendre de lui à parler*. Cet

Pag. 224. exemple est à la fin de son Entretien sur la langue Françoise, où cet Ecrivain poli s'est encore rendu plus exact que dans les autres. Monsieur de Saint Evremont a écrit de même.... *Diverses choses sont bien commensées sans pouvoir être heureusement achevées*. Il y en a mille exemples semblables dans les plus parfaits Ouvrages. Bien loin que ce soient des défauts de pureté, le stile en acquiert ce semble une beauté mâle qui ne tient rien de l'affectation. Je vous conjure, Monsieur, d'examiner dans M. de la Bruyere la dispo-

Tom. 1. p. 6.

sition des termes; Vous reconnoîtrez que ce que son Censeur regarde comme des negligences condamnables sont les effets d'un arrangement naturel & necessaire.

Tel a été à la mode ou pour le commandement des armées & la negotiation ou pour l'éloquence de la chaire, ou pour les vers qui n'y est plus. Y a-t-il des hommes qui degenerent de ce qu'ils furent autrefois? Est-ce leur merite qui est usé ou le goût que l'on avoit pour eux? La Br. p. 516. Le Critique fait sur cela une reflexion tres-longue; on ne sçait où elle va, ni où lui-même veut aller; il la conclud ainsi, *soit que le merite des hommes s'use, soit que leur goût change; comme le bon goût est une espece de merite, il est toûjours vrai de dire que les Heros ou leurs admirateurs degenerent.* Pag. 443. l. 20. Cette subtilité ne répond pas précisement à la question de M. de la Bruyere; elle n'y a aucun rapport. Je voudrois que le Critique, au lieu de s'embarasser dans des lieux communs, & de se jetter dans des détails tout-à-fait étrangers aux choses qu'il examine, nous dît simplement les raisons qu'il a d'improuver une pensée,

comment elle est fausse; ou ce qu'il faudroit pour la mieux tourner; cet ordre contenteroit plus nôtre esprit que ses dissertations vagues, & ses raisonnemens à perte de veüe.

Monsieur de la Bruyere page 521, parle d'une femme dont le bonheur va être traversé par le changement subit des coëffures. Vous sçavez, Monsieur, que la mode en a été tres-diversifiée depuis deux ans. A propos de ces changemens le Critique rapporte une centurie assez bien imaginée sur l'éclipse arrivée en 1699, éclipse que l'on feint ingenieusement avoir été le pronostic fatal de la diminution des hautes coëffures. Vous ne serez pas faché de lire une seconde fois cette centurie,

Au fond des claires eaux Sol vû
en défaillance,
Cheveux de Berenice en exalta-
tion,
Ses rayons éclipsez prompt chan-
gement en France,
Toute la gent lunaire en grande
émotion.

Ces quatre vers, (dit le Critique au Censeur du Theophraste moderne qui est lui-même) *ont percé l'obscurité de ma retraite. J'ai vû l'éclipse qui y a donné lieu, un Solitaire attentif aux productions de la nature & à ses revolutions a dû le premier s'en appercevoir, mais un Solitaire éloigné du commerce des femmes doit ignorer l'air de leurs parures : à peine lui est-il permis de declamer contre la mode, par ce qu'il pourroit arriver que peu instruit de ses regles il en blameroit d'innocentes. Je vous laisse donc à vous, Monsieur, qui êtes dans le monde le soin de rompre ou de garder le silence sur une matiere qui n'est point du ressort de ma morale.* Pag. 444.

Croiroit-on, Monsieur, qu'un homme qui affecte un stile aussi pudique & aussi doucereux, soit le même que nous avons tant de fois vû s'emporter avec aigreur, & ne garder aucunes mesures? Le Censeur veut donc nous apprendre qu'il ignore absolument les modes, les parures des femmes, leur maniere de s'habiller. Comme j'ai un peu de memoire, grace au Ciel, je vais le convaincre qu'il n'est pas sin-

cere en cette occasion ; du moins s'il l'est dans celle-ci, il ne l'a pas été dans une autre où il a dit, en parlant des diamans, *qui de plus commun sur toutes les Bourgeoises. Ils brillent même sur les femmes de ma Province ; je les vois relüire de ma solitude.... Il seroit à desirer pour l'interêt de quelques maris que les diamans fussent rares, ou qu'étant devenus communs ils fussent moins chers.. De riches & superbes agraffes ne seroient pas la recompense d'une dot legere & modique.*

Pag. 420. l. 14.

Les premiers idées sont d'ordinaire les plus fidelles ; cela me determine à penser que le Critique affecte une indifference de Solitaire qui ne lui est pas naturelle. Je ne suis pas assez malin pour en juger autre chose ; je consens même de le croire attaché à la retraite qu'il s'est choisie, & entierement éloigné de la societé des femmes ; il avoüera donc qu'il s'est contredit, & que sa contradiction a fait naître malgré-moi mes soupçons. Ai-je dû me persuader qu'il ignoroit la maniere dont les femmes s'ajustent, quand il a assuré dans une Lettre precedente qu'il les voit

brillantes de diamans, & que les Bourgeoises de sa Province ruinent leurs maris par des dépenses excessives. Tout cela ne fait rien à M. de la Bruyere ; avançons.

Page 445, le Critique le loüe ; cette louange m'est suspecte ; Ne seroit-elle point glissée a desseins d'obtenir le droit de le blâmer d'avantage ? Et de fait, Monsieur, je ne me suis pas trompé. A peine a-t-il avoué que l'Auteur des Caracteres a-dit de bonnes choses sur la devotion de la Cour, qu'il met au nombre des mauvaises celle-ci qui a pourtant bien du sel ; *Un devot* (M. de la Bruyere entend un faux devot ; & il le designe à la marge) *un devot est celui qui sous un Roi athée seroit devot*. Le Censeur fait un détail tres obscur, il conclud qu'il falloit dire au contraire ; *un devot est celui qui sous un Roi impie seroit athée* ; la raison qu'il en donne, est que *comme les Grands encherissent sur le mauvais exemple des Rois, ils sont ouvertement libertins sous un Roi scelerat, & publiquement athées sous un Roi impie.* Lig. 9. Pag. 440.

Le Critique n'a pas penetré la

pensée de l'Auteur; expliquons là. Monsieur de la Bruyere entend necessairement par ce faux devot dont il parle; un homme qui n'a que le dehors & non les sentimens de la Religion, un homme corrompu dans le fonds & tellement scelerat, que si à l'exemple d'un Prince athée il faisoit profession de l'atheisme; il ne pourroit pas être plus *dereglé* dans ses mœurs. Cela n'a qu'une trop juste application à la plûpart des Courtisans. Ils servent exterieurement un Dieu qu'ils voyent fidellement servi par un Roi que la politique les force d'imiter. Si ces hipocrites vivoient à la Cour d'un Roi athée dont ils fussent obligez pour l'interêt de leur fortune de suivre les exemples criminels, ils n'auroient pas besoin de changer de cœur & d'inclination; il leur suffiroit de demeurer tels qu'ils sont; leur corruption est à son comble, ils en seroient quittes pour la produire d'avantage; Or voilà ce que nous donne à entendre ce Caractere, *un devot est celui qui sous un Roi athée seroit devot.* Il n'a pas plû au Censeur de

lui donner une bonne interpretation.

Monsieur de la Bruyere avoit bien raison de se plaindre de ces gens qui, quand ils lisent un Ouvrage, *prennent tout litteralement, & n'y entendent point la figure.* Un Lecteur qui n'a pas de mauvaise volonté contre un Ecrivain ne se rend pas si épineux ni si difficile; il supplée par lui-même, il croit que c'est sa faute de ne pas comprendre ce qu'il lit, & bien loin d'en accuser l'Auteur, il lui sçait bon gré de l'avoir crû capable de le penêtrer. En effet, Monsieur, je puis assurer que si M. de la Bruyere a hazardé de certaines choses dans ses écrits, ce n'a pas tant été par affectation que par une pure confiance en nos propres lumieres. Je ne lui prête point ce sentiment pour sa justification, il nous declare qu'il l'a toûjours eû; le Critique doit se souvenir de l'endroit où cet aveu est en termes exprés; car il est du nombre de ceux qu'il a mal interpretez, tant il est vrai qu'il y a des esprits qu'on ne sçauroit contenter. *Si l'on jette,* a dit M. de la

Pref. p. 101

Bruyere dans son Chapitre des Ouvrages de l'Esprit page 45, *si l'on jette quelque profondeur dans ses écrits; si l'on affecte une finesse de tour, & quelquefois une trop grande delicatesse, ce n'est que par la bonne opinion qu'on a de ses Lecteurs.* Un Ecrivain qui le pense ainsi, nous honore beaucoup; mais un Ecrivain qui parle de la sorte, merite d'être excusé en tout. Il reconnoît qu'il est tombé dans quelques affectations, & semble nous demander grace, en faveur de l'estime qu'il a eüe pour nous; il pouvoit rendre ses pensées plus intelligibles, ses tours plus communs; il auroit reformé son stile & corrigé sa vivacité s'il ne nous avoit crû assez de penêtration. Ce n'est pas la penêtration qui manque; ce n'est que l'indulgence. Rien de tout ce qu'il a dit n'est inintelligible, mais on à la malice de ne pas avouer qu'on l'entend. Sur qui tombe la faute? Sur un Auteur qui juge favorablement de nôtre esprit, ou sur un Lecteur qui a resolu de rabaisser le merite de l'Ecrivain, sur M. de la Bruyére qui nous estime, ou sur un

Censeur qui veut avoir sujét de le mépriser; Certes le Critique est celui que je blâme.

La devotion & la Geometrie ont leurs façons de parler, &c.... Ce Caractere donne ouverture à une reflexion tres-juste. Le Censeur entreprend avec raison de détromper ceux qui croyent M. de la Bruyere Auteur des *Dialogues posthumes sur le Quietisme.* Je ne sçai point par où l'on prouveroit que cet Ouvrage est de lui. Il faut, Monsieur, que je fasse à mon tour une petite reflexion; je souffre même d'avoir été si long-tems à la produire. Comment permet-on que les grands noms servent à couvrir le foible de tant d'Ouvrages mediocres? C'est abuser de la reputation des habiles gens, & de l'opinion de ceux qui cherchent dans leurs écrits de quoi se perfectionner. M'en prendrai-je à l'ambition des faiseurs de Livres, à l'avidité des Libraires, au mauvais goût des Lecteurs? Je ne sçai qui accuser d'un mal plus grand qu'on ne pense; il deviendra bien-tôt irremediable. Dés qu'un bon Auteur est mort, on place son nom à la tête

Pag. 447.

d'un Livre fait à la hâte par un homme qui n'oseroit pas le mettre sous le sien propre. Encore n'attend on plus la mort des habiles gens, on leur fait cette insulte dés leur vivant, & ce qu'il y a de pis, celui qui les offense de la sorte veut qu'ils lui sçachent gré de sa hardiesse, parce qu'elle marque l'estime qu'ils ont pour leur Ouvrages. J'en *sçai plus* là dessus, Monsieur, que je ne puis en écrire. Je dirai en un mot que M. de la Bruyere mort il y a six ou sept années, & M. de Saint-Evremont encore vivant sont les sujets en même tems que les preuves de mes plaintes. Leur reputation enviée les rend injustement la victime de l'ambition des copistes.



LETTRE XIX.

Où l'on examine ce qui a été repris dans le Chapitre de quelques usages.

MONSIEUR,

Je craignois de ne vous pas tenir parole, mais j'ai si bien prevenu tous les obstacles, que vous recevrez ma lettre deux jours plûtôt que vous ne l'attendiez. Il s'agit de répondre aux observations du Censeur contre le Chapitre *de quelques usages*: Puisque vous ne desapprouvez pas l'ordre que j'ai tenu jusqu'à present dans mes reflexions, je continuerai de le suivre.

Comme le Censeur ne trouve pas de quoi s'exercer dans ce Chapitre, il s'attache à des bagatelles aux qu'elles je ne m'arrêterois pas, si ce n'étoit pour montrer qu'un homme d'un esprit aussi peu solide n'étoit pas capable de faire de meil-

ſeures obſervations. Monſieur de *la Bruyere* parle de ces gens qui nez à l'ombre des clochers de Paris, veulent être Flamands ou Italiens, *ils croyent que venir de bon lieu c'eſt venir de loin.* Le Cenſeur prétend que la tranſpoſition des termes rendroit la phraſe plus énergique, & que l'idée ſeroit mieux remplie en diſant, ils croyent *que venir de loin c'eſt venir de bon lieu.* Tout cela me paroît fort égal; le ſens eſt le même des deux côtez. Voici une reflexion qui n'eſt pas moins badine.

Monſieur de la Bruyere a dit, *il n'y a rien à perdre à être noble, franchiſes, immunitez, exemptions, privileges. Que manque-t-il à ceux qui ont un titre?* Le Cenſeur ne refute pas la propoſition; il aſſure neanmoins

Pag. 464. l. 28. qu'elle *devoit être ainſi établie par une propoſition affirmative, il y a beaucoup à gagner à être noble;* comme ſi une propoſition negative ne formoit pas quelquefois un tour plus adroit & une penſée plus fine; On appelle donc cela ſe jouer dans une matiere ſerieuſe, & vouloir contredire à tout propos. Le Critique reconnoît que

ce

ce reproche ne manquera pas de lui être fait, il ajoûte, *ce n'est pas là où je m'arrête.* Il est bon de vous avertir, Monsieur, que l'Auteur des Caracteres joint aux paroles que j'ai rapportées celles que je vais écrire, *croyez-vous que ce soit pour la noblesse que des Solitaires se sont faits nobles?* A côté du mot *Solitaires* il y a une étoile qui indique une note marginalle où on lit, *Maison Religieuse Secretaire du Roi.* Cette note donne au Censeur occasion de faire une remarque, dont les propres termes sont, *il faudroit, pour dire que des Religieux se sont faits nobles, qu'ils eussent acheté la charge de Secretaire du Roi. Or on ne prouvera point cela.* Jusques-là il a raison, mais il se trompe dans l'autre consequence, *on ne prouvera pas même qu'il y ait des Religieux à qui ce tître soit accordé.* Le Critique ignore apparemment que les Celestins ont les privileges des Secretaires du Roi. Chacun sçait comment ils les ont obtenus. Moreri en a fait la remarque, il seroit superflu de repêter ici une chose qui est au long dans les Annales Françoises.

Pag. 465. l. 8.

Je m'appercois, Monsieur, que j'ai omis une observation sur celle qui precede la reflexion que je viens d'examiner. Il n'y aura rien de perdu, *Il y a peu de familles dans le monde qui ne touchent aux plus grands Princes par une extremité & par l'autre au simple peuple.* Le Censeur prétend que M. de la Bruyere ne devoit exempter aucune famille, il lui oppose ce caractere de la page 311. *Les Grands ne doivent point aimer les premiers tems, ils ne leur sont point favorables, il est triste pour eux d'y voir que nous sortions tous du frere & de la sœur. Les hommes composent ensemble une même famille, il n'y a que le plus ou le moins dans le degré de parenté:*
Pag. 464. d'où le Censeur conclut, *dés que les hommes composent ensemble une même famille, on doit assurer qu'il n'y en a point dans le monde qui ne touchent aux Princes par une extremité & par l'autre au simple peuple.* Il a souvent tiré de plus mauvaises inductions; celle-ci quoi que tres-apparente n'est pas neanmoins sans réponse. A regarder les hommes dans leur état naturel, leur condition est égale; voilà le

ſens du Caractere tiré du Chapitre des Grands page 311. Monſieur de la Bruyere veut dire ici quelque choſe de plus ; à regarder même les hommes par rapport à la ſituation preſente de leur fortune qui ſemble avoir détruit ce premier ordre, cette égalité ancienne, leur état n'eſt point tel, que ceux qui s'honorent de leur nobleſſe ne trouvent dans leur famille particuliere des gens obſcurs, ſans nom, ſans tître : ſujet d'humiliation pour eux ! D'autre part il n'y a point de familles ſi mépriſables qui ne puiſſent citer des parens illuſtres ; ſujet pour celle-ci de repouſſer la fierté des Grands.

Un Paſteur frais & en parfaite ſanté, en linge fin & en point de Veniſe a ſa place dans l'Oeuvre auprés les Pourpres & les fourrures ; il acheve ſa digeſtion pendant que le Feuillant ou le Recolet quitte ſa cellule & ſon deſert, où il eſt lié par ſes vœux & par la bien-ſeance pour venir le prêcher lui & ſes oüailles & en recevoir le ſalaire comme d'une piece d'étoffe. Le Critique s'éleve fort en cet endroit contre M. de la Bruyere ; il l'accuſe de blâmer mal- La Br. p. 599.

à-propos le zele de quelques Religieux. *S'ils ne sont pas*, dit-il, *les premiers Ministres de l'Eglise; ils en sont les secours. Tous les peuples attendent de leur bouche la science & l'instruction. A moins que leur état ne s'oppose à cet éclat exterieur de leur zele, nous ne devons point en murmurer*; Il continüe, *j'ai fait plus, car j'ai recherché les constitutions des Feüillans & des Recolets; ils peuvent prêcher, les Fondateurs les y exhortent, les Evêques les autorisent.* Tout cela est le mieux du monde, & je n'aurois rien à repliquer si le Censeur avoit pris garde que M. de la Bruyere ne blâme pas les Religieux de prêcher, il blâme seulement le Pasteur qui profite de la laine de ses oüailles sans leur rompre lui-même le pain de la parole, *je voudrois*, dit-il, page 550, *je voudrois qu'il distribüat lui-même à son troupeau la parole divine & le pain de l'Evangile*; Si les Curez prenoient le soin de remplir toutes les fonctions de leur emploi, ces Religieux qui ont du talent pour la Predication & du zele pour le salut du prochain, l'employeroient à instruire ceux qui

Pag. 466. l. 16.

n'ont point de Pasteur. Ils se transporteroient dans les campagnes ; ils exhorteroient le Vigneron & le Laboureur ignorans ; S'ils y trouvoient des Curez laborieux & des hommes qui déja éclairez dans la science du salut n'eussent pas besoin de leurs instructions, ils les porteroient dans les Royaumes étrangers, ils convertiroient l'Idolatre, & feroient connoître par tout le monde une Religion dont les mysteres nous seroient annoncez par la bouche de nos Pasteurs.

En second lieu, si pour justifier entierement M. de la Bruyere, il étoit necessaire de remonter à la premiere institution des Moines, je ferois voir qu'ils n'avoient anciennement aucune fonction dans l'Eglise ; ils n'étoient ni Prêtres, ni Predicateurs : la vie solitaire étoit leur état ; ils ne quittoient point la retraite sans dispense ; ils y étoient donc *engagez par le vœu* solemnel & par *une bien-seance* de Religion qu'ils ne pouvoient pas violer sans crime. Le Pape Syrice fut le premier qui les appella au Sacerdoce, parce que

l'Eglise se trouvoit alors en disette de Prêtres ; comme elle n'en a que trop aujourd'hui, les Moines ont une espece d'engagement de rentrer dans leur simplicité, & de laisser aux ouvriers du Seigneur le soin de recueillir sa moisson. Oh mais, dira t-on : Ils recoivent leur Mission de l'Evêque. Examinons dans quel esprit. L'Evêque suppose que le Curé a des raisons legitimes pour demander que les Moines viennent secourir son Eglise. Quelles peuvent être ces raisons ? Si le talent, la santé, les forces lui manquent, a-t-il dû accepter ce Ministere qu'il se sentoit incapable de remplir ? Ce n'est pas à moi à instruire ceux de qui j'attens l'instruction ; mais s'il m'étoit permis de leur declarer ce que je pense, je jetterois le scrupule dans leur ame ; il suffira de leur adresser ces paroles de M. de la Bruyere, *je voudrois que nul ne pretendît à un emploi si grand, si laborieux qu'avec des intentions, des talens, & des poulmons capables de lui meriter les belles offrandes & les riches retributions qui y sont attachées.* En effet, recevoir de l'ar-

gent pour des choſes qu'on ne fait pas, n'eſt-ce pas ſe charger d'autant de reſtitutions que l'on a omis de devoirs.

Monſieur de la Bruyere n'a donc pas tant de tort que ſon adverſaire ſe l'eſt imaginé ; Il blâme deux choſes avec raiſon ; Les Curez ſont payez pour prêcher & ils ne prêchent point ; Ils ſont coupables de negligence & d'avarice tout enſemble : Quelques Moines prêchent pour être payez, ce n'eſt pas leur zele qu'il condamne, c'eſt leur avarice ; le Critique a affecté de déguiſer ce trait, *le Moine quitte ſa cellule pour venir prêcher & en recevoir le ſalaire comme d'une piece d'étoffe*. L'Auteur des Caracteres n'accuſe perſonne, il s'explique en termes generaux ; le voilà juſtifié de ce côté-là.

Une choſe m'eſt échappée ; les Curez qui, lors qu'il eſt queſtion de prêcher un Avent ou un Carême, ſçavent ſi bien dire pour s'excuſer de ne le pas faire eux-mêmes, que *les Moines ſont les ſecours de l'Egliſe*, changent de ſentiment, & ne mon-

tent une fois l'année en chaire que pour excommunier ceux de leurs Paroissiens qui vont à confesse chez les Moines. Monsieur de la Bruyere a eu sur cela une pensée tres-judicieuse, *dans ces jours saints le Moine confesse, pendant que le Curé tonne en chaire contre le Moine & ses adherans. Telle femme pieuse sort de l'Autel qui entend au Prone qu'elle vient de faire un sacrilege. N'y a-t-il point dans l'Eglise une puissance à qui il appartienne, ou de faire taire le Pasteur, ou de suspendre pour un tems le pouvoir du Barnabite.* Je me suis mille fois étonné, Monsieur, de ce que les Prelats n'ont pas interposé leur autorité pour empêcher cette espece de schisme. Ce qui me determine dans cette occasion, est que si les Canons enjoignoient precisement de se confesser à son propre Curé, ou si ces Canons étoient en vigueur, on ne manqueroit pas de décider une question qui seroit tous les ans la source d'un million de sacrileges. Si les Pasteurs veulent se servir du Concile de Latran pour montrer l'obligation indispensable de s'aller accuser à

eux dans le tems de Pâques, je leur oppose moi, je leur oppose tous les Conciles, & je leur demande, quelle difference entre les regles de l'Eglise, & la conduite de ceux qui vivent de son patrimoine? Cette morale me meneroit hors de mon sujet, je ne la conduis pas plus loin, Monsieur de la Bruyere en parle assez dans ce Chapitre que j'examine, & il en écrit plus qu'on n'en fera de long-tems.

Aprés avoir parlé des Curez qui veulent se dispenser de prêcher, sur ce que l'usage de se faire remplacer par des moines est établi parmi eux, il reprend les Chanoines qui disputent entr'eux à qui ne loüera point Dieu, & qui font voir qu'ils sont en une possession immemoriale de dormir. *Les cloches sonnent dans une nuit tranquille, & leur melodie qui reveille les Chantres & les Enfans de Chœur endort les Chanoines, les plonge dans un sommeil doux & facile & qui ne leur procure que de beaux songes. Ils se levent tard, & vont à l'Eglise se faire payer d'avoir dormi.*

Le Censeur doute premierement *p. 467. l. 13.*

qu'on puisse dire *La melodie des cloches?* Il ne doit point en douter; tout ce qui rend des sons forme une harmonie, une melodie; il y a plus, les Musiciens mettent la c oche entre les instrumens de musique qu'on appelle de *percussion.* Or tout instrument produit une harmonie, une melodie; donc ce nom convient aux cloches.

Ibid. l 15. On objecte en second lieu, *est-il possible que les cloches ayent la double & contraire vertu d'endormir les Chanoines & de reveiller les Chantres?* Un homme qui auroit un peu de discernement ne feroit pas cette objection. Il attribüeroit proprement à la vigilance interessée des Chantres & à la molle paresse des Chanoines ce que M. de la Bruyere attribüe figurément aux cloches. Le dessein de l'Auteur des Caracteres est de nous dire que les uns sont si accoûtumez à l'heure des Matines que le son des cloches les éveille, au lieu que les autres ont contracté une telle habitude de dormir pendant toute la nuit, qu'ils ne se reveillent pas même au bruit des cloches; elles

contribüent, ce ſemble, à les endormir. Il n'eſt pas même fort extraordinaire que leur ſon endorme: mille gens s'aſſoupiſſent par leur bruit, d'autres en ſont interrompus; cet effet different eſt tres-commun.

Troiſiéme objection qui, bien que plus ſolide que les deux premieres, eſt également facile à détruire. *Il y a deux choſes dans les fruits d'un Benefice, le gros & les diſtributions manuelles. Le gros eſt une certaine ſomme accordée au titulaire independamment de ſes aſſiſtances. Les diſtributions manuelles ſont, pour ainſi parler, le droit de preſence à l'Egliſe; Or un Chanoine qui ne va pas à Matines, n'a pas l'honoraire dû à ceux qui y aſſiſtent, il n'eſt donc pas payé d'avoir dormi; au contraire ſon ſommeil lui coûte, & il achete la liberté de ſon repos pendant la nuit.* Je ne retranche rien de ce raiſonnement afin qu'il demeure dans toute ſa force. Monſieur de la Bruyere ne pretend pas que ce Chanoine ſoit payé de s'être abſenté de Matines, mais comme l'aſſiſtance à cet Office Nocturne eſt une charge ſui-

Pag 468. l. 2.

guliere de ſon Benefice, il eſt certain que ce Chanoine qui ne laiſſe pas d'en toucher le gros, eſt en quelque façon payé d'avoir dormi, vû que ſa pareſſe ne diminue rien de ce principal honoraire. Je puis, Monſieur, ſuppoſer une choſe; ſi l'on faiſoit une repartition égale de tous les fruits d'un Benefice, certainement la meilleure partie ſeroit dûë à l'aſſiſtance aux Matines comme l'Office le plus important. Ainſi, quoique ce Chanoine ne profite pas des diſtributions manuelles, on peut dire qu'il eſt payé d'avoir dormi, lors qu'il n'eſt privé d'aucune portion de ſon gros. Monſieur de la Bruyere n'étoit pas aſſez peu inſtruit d'une choſe que tout le monde ſçait, pour l'entendre autrement.

Il ſe trouve des Juges auprès de qui la faveur, l'autorité, les droits de l'amitié & de l'alliance, nuiſent à une bonne cauſe, & qu'une trop grande affectation de paſſer pour incorruptibles expoſe à être injuſtes. Le Cenſeur n'a garde de deſapprouver ce caractere. Faché ſeulement de le trouver trop

beau, il se dedommage du chagrin de son approbation forcée sur le reproche qu'il fait à M. de la Bruyere de n'être que l'écho de M. Pascal : il est vrai que M. Pascal a dit, *l'affectation change la justice.... J'en sçai qui ont été les plus injuste du monde à contrebiais ; le moyen seur de perdre une affaire toute juste étoit de la leur faire recommander par leurs proches parens ;* La ressemblance, supposé qu'il s'en trouve dans ces pensées, ne doit pas être regardée comme un larcin, mais comme une idée veritable & necessaire qui tombe naturellement dans l'esprit de ceux qui étudient les mœurs des hommes. Monsieur de la Bruyere qui les connoissoit à fond ne pouvoit donc pas manquer d'avoir cette idée : Une comparaison me vient ; Quoi qu'un Peintre mêle dans ses tableaux quelques attitudes repandues dans les ouvrages des autres, cela ne l'empêche point de passer pour original. S'il n'avoit jamais vû ces attitudes ailleurs, il n'auroit pas laissé de les imaginer, il les fait entrer dans le corps de son tableau, parce qu'elles sont neces-

saires à l'execution de ses desseins; son genie propre lui fourniroit les idées dont on le croit redevable à l'imitation. De même si M. de la Bruyere a revêtu sa pensée de quelques termes affectez à celle de M. Pascal, ce n'est pas tant parce qu'il les a trouvez beaux où ils étoient, que parce qu'ils sont mieux où il les arrange. Vous appliquerez, *Monsieur*, s'il vous plaît, cette réponse à tous les endroits où l'on impute à M. de la Bruyere d'avoir copié les Auteurs anciens & modernes.

Monsieur de la Bruyere qui écrit en Auteur moral dit en parlant des Avocats, *la principale partie de l'Orateur c'est la probité; sans elle il degenere en declamateur, il deguise, ou il exagere les faits.* Son Critique n'est pas de cet avis; voulez-vous sçavoir la raison qui le détermine à s'en éloigner? *A consulter les regles de l'art Oratoire, n'est-ce pas un secret de l'éloquence que de* déguiser certains faits, *d'en* exagerer *d'autres, de pousser une passion & de faire valoir un sentiment de haine? Il est à desirer que la probité de l'Orateur modere ces figures, mais*

Pag. 470 l. 6.

l'experience, en cela funeste, je l'avoüe, ne prouve pas que cette probité fasse la principale partie de l'Orateur; un homme a beau avoir de la vertu, il lui faut de l'esprit & de l'éloquence pour être crû bon Orateur. Quand M. de la Bruyere exige que l'Orateur ait de la probité, son dessein n'est pas de lui interdire la science, l'esprit, la finesse, la subtilité, mais de prouver que ces qualitez sont dangereuses dans un homme qui ne joint pas l'amour de la verité à ces talens. Il abuse des regles de son Art, si la probité n'est pas son guide; & pour faire un discours éloquent, il tombe dans la calomnie & dans l'imposture. C'est donc l'interêt de la bonne cause qui porte l'Auteur des Caracteres a établir cette maxime, maxime dont il expose la necessité en ces termes; *Sans la probité l'Orateur degenere en declamateur, il deguise ou il exagere les faits, il cite faux, il calomnie, il épouse la passion & les haines de ceux pour qui il parle, & il est de la classe de ces Avocats dont le proverbe dit qu'ils sont payez pour dire des injures.* Le Critique a donc tort de préten-

dre que la probité n'eſt pas la principale partie de l'Orateur. Il a dû entendre que M. de la Bruyere parle des Avocats. Or je demande, quoi de plus pernicieux que l'éloquence d'un Avocat qui n'eſt pas ſincere? A quelles injuſtices ſes fauſſes ſubtilitez n'ont-elles pas donné lieu? Je tremble pour lui du compte qu'il rendra des affaires qu'il jugeoit mauvaiſes, & qu'il a ſçû par des tours artificieux faire juger bonnes. Ariſtote qui, ce ſemble, n'a voulu donner que les regles de l'éloquence profane, aſſure que la probité eſt une des principales parties de l'Orateur. „ La vertu, a dit-il, un „ tel credit, que nous ajoûtons plûtôt „ foi aux honnêtes gens qu'aux au- „ tres....

Rhet. d'Ariſt. l. 1. c. 2.

L'Auteur des Caracteres fait celui de quelques gens dont la mort fixe moins la derniere volonté, qu'elle ne leur ôte avec la vie l'irreſolution & l'inquietude. Il dit de ces hommes inconſtans, *un ſecret dept pendant qu'ils vivent les fait teſter, ils s'appaiſent & dechirent leur minutte, la voilà en cendre; ils n'ont pas moins*

de testamens dans leur cassette que d'almanachs sur leur table, ils les comptent par les années. On oppose deux choses, la premiere, l'inutilité de ces termes *pendant qu'ils vivent*, parce que, dit-on, *l'on sçait bien qu'un mort ne fait point de testament, & que tout testament est fait pendant la vie.* Cela est hors de contestation. Mais M. de la Bruyere veut distinguer, & il distingue avec raison les gens qui font tous les jours des testamens, & les autres qui attendent à signer leurs dernieres dispositions, que la mort les menace. A l'égard de ceux-ci, on ne peut pas dire que ce soit un testament fait *pendant la vie*: c'est plûtôt le codicille d'un homme agonisant, & comme l'ouvrage posthume d'un homme mort. De plus, il faut entendre par ces mots, *pendant qu'ils vivent*, les hommes qui jouissent d'une bonne santé, ceux qui n'ont aucune incommodité presente, ni aucune necessité pressante de faire leur testament.

Pag. 471. l. 1.

La seconde objection est de dire, *Comment ces gens irresolus peuvent-ils avoir autant de testamens que d'alma-*

Ibid. l. 6.

nachs puis que l'Auteur assure qu'ils s'appaisent, dechirent leur minutte & la brulent; *c'est l'a une contrarieté formelle.* Non il n'y a point là de contrarieté formelle; elle n'est que dans l'idée du Censeur; il ne prend pas garde que ces gens qui testent frequemment & par une habitude de mauvaise volonté, font de nouveaux testamens si-tôt qu'ils ont dechiré les premiers; Monsieur de la Bruyere le marque ainsi, *Un second se trouve détruit par un troisiéme qui est aneanti lui-même par un autre mieux digeré, & celui-ci encore par un cinquiéme olographe.* Dés que les choses en sont là, il est facile de comprendre que ces gens n'ont pas moins de testamens dans leur cassette que d'almanachs sur leur table. Il n'y a que les testamens inofficieux qui sont brûlez, les autres subsistent, & ce sont ces derniers que l'on compte par années.

Que penser de la magie & du sortilege? Monsieur de la Bruyere se répond à lui-même, *admettre tous les faits ou les nier tous, paroît un égal inconvenient, & j'ose dire qu'en cela*

comme dans toutes les choses extraordinaires & qui sortent des communes regles, il y a un parti à trouver entre les ames credules & les esprits forts. Si le Critique avoit fait la moindre attention aux dernieres lignes de ce caractere, ces paroles ne lui seroient pas échappées, *Monsieur de la Bruyere devoit bien nous apprendre quel est ce parti.* Il l'a suffisamment expliqué, lors qu'il a dit; il ne faut pas tout nier comme *les esprits forts* ni tout admettre comme *les ames credules.* *Ibid. l. 17.*

Page 580, Monsieur de la Bruyere admire la fortune de certains mots, & s'étonne en même tems de la proscription de quelques autres. *Ains a peri, la voyelle qui le commence si propre pour l'élision n'a pû le sauver, il a cedé à un autre monosyllabe* (mais) & *qui n'est au plus que son anagramme.* Le Censeur toûjours prêt à lancer des invectives, dit nettement, *Monsieur de la Bruyere se trompe,* mais *n'est point l'anagramme de* ains : *dans* ains *il y a une N; s'il est permis pour faire une anagramme de changer une lettre, ce n'est pas dans un* *Pag. 472. l. 9.*

monosyllabe. Qui a appris cela au Critique ? & d'ailleurs M. de la Bruyere se propose-t-il de faire une anagramme dans toutes les regles ? Il n'a voulu que transposer les lettres, & montrer quel mot l'usage avoit formé par une transposition.

Le Censeur a fait cette remarque pour avoir occasion de glisser dans sa lettre deux anagrammes dont je ne conteste point la beauté ; s'il croit nous les donner pour nouvelles, il n'y a que lui de trompé ; je lui appliquerai en passant ce petit caractere *entre dire de mauvaises choses, ou en dire de bonnes que tout le monde sçait & les donner pour nouvelles, je n'ai pas à choisir.*

La Br. p. 167.

Pag. 473. *l.* 26. La derniere reflexion du Critique tend à nous persuader que *M. de la Bruyere ne parloit pas sa langue exactement*. Il se flatte d'en avoir déja fourni beaucoup de preuves, & d'en donner de nouvelles dans ses Lettres suivantes, je n'oublierai pas de les refuter.

LETTRE XX.

Reponse à la trentiéme Lettre de l'Auteur des sentimens critiques dans laquelle il reprend quelques endroits du Chapitre de la Chaire.

MONSIEUR,

En faveur de mon exactitude ordinaire, vous ferez grace à cette Lettre d'être venüe un peu plus tard que les autres, ou plûtôt ne lui en faites aucune : je concluerai de vos reproches, que vous estimez mes petites reflexions : Je ne me flatte pas assez pour en donner la gloire à mon esprit ; il merite trop peu ; mon cœur vaut infiniment davantage, je consens que vous disiez du bien de sa sincerité ; moi-même je ne puis m'empêcher d'en penser beaucoup, & celà, Monsieur, depuis qu'il a

l'honneur de vous appartenir. Je m'embarque dans les complimens, & je ne prens pas garde que j'ai bien des choses à vous écrire. ..

Le sujet *de la Chaire* est beau, il est riche, il est nouveau; C'est le Chapitre que je vais examiner. Monsieur de la Bruyere le commence ainsi, *Le discours Chrêtien est devenu un spectacle; cette tristesse Evangelique qui en est l'ame ne s'y remarque plus, &c....* Voici l'argument du

Pag. 490. Critique; *Si la tristesse étoit l'ame du discours chrêtien, il s'ensuivroit qu'un discours ne pourroit jamais être Chrêtien, à moins que celui qui le prononce n'eût l'air triste & les yeux affligez. Or combien de sujets où l'Orateur sacré est obligé de renoncer à ces dehors lugubres?* Cet argument a le sort de tous ceux qui sont mauvais; la consequence en est fausse. La *tristesse* que M. de la Bruyere appelle *l'ame* du discours Chrêtien ne consiste pas à avoir *l'air triste & les yeux affligez* dans toutes les occasions, encore moins dans celles où les mysteres de la grace & les misericordes de Dieu sont annoncez. Elle consiste uniquement à

bannir ces airs profanes, cette joye mondaine, une suffisance exterieure que les declamateurs affectent. Le mot de *tristesse* ne signifie donc pas, ici une douleur apparente, mais un air serieux, un pieux sentiment, une persuasion secrette, un exterieur devot, une sainte gravité, une onction evangelique, des manieres touchantes : il ne faut que lire ce que M. de la Bruyere ajoûte pour connoître qu'il l'a entendu de la sorte, il nous dit au même endroit, cette tristesse *est suppleée par les avantages de la mine, par les inflexions de la voix, par la regularité du geste, par le choix des mots, & par les longues enumerations ; on n'écoute plus serieusement la parole sainte.* Monsieur de la Bruyere n'a pas crû devoir, & il étoit impossible qu'il pût expliquer mieux que par le mot de *tristesse* le vrai caractere de la parole de Dieu, dont les sujets sont plus capables de nous jetter dans l'abbatement que dans la joye ; L'Evangile nous annonce la necessité d'une penitence continuelle, l'amour des croix, un jugement rigoureux, la crainte des peines éternel-

les. Precher ces points importans; & ces veritez redoutables avec un air enjoüé, des paroles galantes, des phrases embellies, les écoûter avec la même curiosité qui porte à une representation du Cid, ou d'Hesione, n'est-ce pas changer la parole sainte en une maniere de *spectacle*, & suppléer la *tristesse* qui en est l'ame par des dehors criminels?

Le Censeur fait une seconde objection par laquelle il prétend fortifier la premiere. Il écrit, *Monsieur de la Bruyere qui invective contre l'action preparée de quelques Orateurs declame dans la suite de ce Chapitre contre les Predicateurs qui n'ont pas cette même action qu'il condamne. Page 597, Il se plaint que* Theodat a été payé de ses mauvaises phrases & de son ennuyeuse monotonie; *Page 598, il dit qu'*au denombrement des qualitez d'un certain Panegiriste il manque celle de mauvais Predicateur; *A la même page il reproche aux femmes de courir les froids Orateurs.* Que prouvent ces citations que le Critique a tirées des Caracteres? Elles sont contre lui, car elles montrent que

Pag. 492.

M. de

M. de la Bruyere ne prétend pas interdire l'éloquence ni la belle action aux Orateurs Chrétiens; il ne travaille qu'à les éloigner d'une affectation ridicule; il veut qu'il n'y ait rien de trop bas ni de trop rampant dans leur simplicité, qu'elle soit auguste; en effet plus leur éloquence approchera de la simplicité Evangelique, plus elle sera noble & relevée.

Ce ne sont point là des sentimens que je prête à l'Auteur des Caracteres; nous les voyons répandus dans ce Chapitre, parcourons-le en peu de mots: Monsieur de la Bruyere dit, page 589, l'on doit *avec un stile nourri des saintes Ecritures expliquer au peuple la parole divine uniment & familierement*. Au même endroit il prescrit des regles pour la composition & pour le geste, *les portraits finiront & feront place à une simple explication de l'Evangile jointe aux mouvemens qui inspirent la conversion.* Page 592, il blâme l'acharnement de certains Predicateurs aux divisions & subdivisions inutilement affectées; *Il semble à les voir s'opiniatrer à cet usage que la grace de la con-*

version soit attachée à ces partitions énormes. Page 594, il distingue les figures qui meritent d'être employées, d'avec celles qui ne sont pas necessaires ou bien-séantes, *un meilleur esprit neglige ces ornemens étrangers, indignes de servir à l'Evangile, il Prêche simplement, fortement, chrêtiennement.* Si le Critique avoit ramassé tous ces endroits avec la même exactitude qu'il paroît avoir apportée à recueillir ceux qu'il nous cite, il auroit connu que M. de la Bruyere n'est pas contraire à lui-même. Toutes ses pensées se concilient, en voici la juste & la veritable idée. Il faut que les Prédicateurs soient éloquens, non pas comme des declamateurs insipides, ou comme des Orateurs pointilleux; l'éloquence profane doit être bannie de la Chaire, la parole de Dieu veut être annoncée avec une simplicité majestueuse.

L'on fait assaut d'éloquence jusqu'au pied des Autels & en presence des misteres. Le Critique estime qu'*il suffisoit de dire* au pied des Autels *sans ajouter* en presence des misteres; *car cha-*

Pag. 493. l. 1.

cun sçait que le Tabernacle les contient & qu'ils sont toûjours presens à l'Autel. Mauvaise delicatesse. Tout mot qui encherit sur celui qui precede n'est jamais inutile. Le Tabernacle renferme, il est vrai, nos augustes Mysteres; mais cette addition exprime mieux la ridicule & irreligieuse affectation des Predicateurs qui songent plûtôt à étaler pompeusement leur éloquence qu'à donner au peuple des instructions solides. Une autre raison; Quoi que les Mysteres soient toûjours presens à l'Autel, leur presence est plus manifeste, plus réelle, ce semble, lors que dans certains jours solemnels on les expose à la veüe des Chrêtiens. Or le dessein de M. de la Bruyere est de faire entendre que même ces jours là où le concours du peuple est plus grand, les Predicateurs s'animent d'avantage à meriter les suffrages, sans que la presence du Dieu dont ils annoncent les humiliations soit capable de les rendre humbles.

Cet homme que je souhaitois impatiemment, & que je ne daignois pas *La Br. p. 589.*

esperer de nôtre siecle est enfin venu. Tout le monde sçait que l'Auteur des Caracteres parle en cet endroit du Pere Seraphin qui a eû une vogue extraordinaire; son nom est même écrit à la marge. Le Critique fait une reflexion semblable à beaucoup d'autres qu'il a faites, je veux dire peu solide. Il s'y prend de cette

Pag. 493 sorte. *Monsieur de la Bruyere avoit une idée bien desavantageuse de son siecle; il sçavoit pourtant, ou il a dû sçavoir que le Pere Seraphin n'est pas le premier ni le seul qui ait prêché Apostoliquement; Quand il n'y auroit que les Capucins ses confreres, tous sont en cela de bons modeles; mais sans nous abandonner à une prevention scandaleuse, il n'y a point d'Ordre dans l'Eglise qui ne produise de ces Ministres zelez de la parole Sainte.* On ne dit pas le contraire au Censeur. Voyons où il prétend nous mener. Il ajoûte, *Monsieur de la Bruyere l'a reconnu lui-même page* » 601. Il y a des hommes Saints & dont » le seul caractere est efficace pour la » persuasion, ils paroissent & tout » un peuple qui doit les écoûter est » déja émû & comme persuadé par

leur presence, le discours qu'ils vont «
prononcer fera le reste. *Un Auteur*, «
continüe le Critique, *qui porte ce jugement n'a pas dû desesperer que le siecle produisît un homme Apostolique ; il en avoit déja plusieurs devant ses yeux, il cite même l'Evêque de* MEAUX, *& le* P. BOURDALOÜE. Refutons en peu de mots cette longue objection. Monsieur de la Bruyere ne s'est pas laissé échapper un terme d'où l'on pût inferer que le Pere Seraphin étoit le seul Predicateur Apostolique, quoi qu'il soit le premier qui ait été universellement applaudi, en s'éloignant même de la route suivie des autres Predicateurs pour arriver à une reputation universelle. Il ne faut donc pas prendre le commencement de ce caractere si fort à la lettre, qu'on n'examine l'endroit où il corrige adroitement sa surprise, *je devois*, remarquez, s'il vous plaît, Monsieur, la finesse de ce tour, rien n'est plus delicat, *je devois le prevoir & ne pas dire qu'un tel homme n'avoit qu'à se montrer pour être suivi, & qu'à parler pour être écouté.* Ainsi quand M. de la Bruyere a attendu

impatiemment l'arrivée du Pere Seraphin, ce n'a été que par rapport aux mauvais declamateurs, Orateurs insipides, corrupteurs de la parole Sacrée, & nullement par rapport à l'Evêque de MEAUX & au P. BOURDALOÜE. Le Censeur n'a pas pû s'empêcher de dire de ces deux grands hommes, *ils ne sont point inferieurs au Pere Seraphin du côté de la simplicité Evangelique*; *ils ne different de lui que par une plus noble maniere de prononcer.* La nature donne les talens exterieurs, on peut les avoir sans être mis au rang des declamateurs blâmez par M. de la Bruyere; ceux qui ont ces beaux talens font bien de les cultiver; il n'y a de blâmable que l'ambition des hommes qui veulent reduire toute l'éloquence de la Chaire à des gestes trop étudiez & à des discours plus profanes qu'Apostoliques.

L'Auteur des Càracteres continüe celui des Predicateurs à la mode, ce trait vous plaira, *il n'y a pas longtems qu'ils avoient des chuttes ou des transitions ingenieuses, quelquefois même si vives & si aigües qu'elles pouvoient*

passer pour Epigrammes, ils les ont adoucies, je l'avoüe, ce ne sont plus que des Madrigaux. Le Censeur cherche à pointiller selon sa mauvaise coutûme. *Je ne sçai pas*, dit-il, *quelle difference M. de la Bruyere prétend établir entre l'Epigramme & le Madrigal: celle qui vient de l'usage n'entre point dans son dessein. Le Madrigal roule sur un sujet galant, & l'Epigramme convient aux autres sujets.* Le Critique n'agreéra pas sans doute que je lui annonce qu'il se trompe, je suis pourtant obligé de le lui repeter: s'il avoit lû M. Boileau, il auroit appris que l'Epigramme est plus libre que le Madrigal, & que le Madrigal contient une pointe plus radoucie. Je cite les vers, *Pag. 495. l. 9.*

L'Epigramme *plus libre* en son tour plus borné, *Art. Poëtique.*
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné,
Jadis de nos Auteurs les pointes ignorées,
Furent de l'Italie en nos vers attirées,
Le Madrigal d'abord en fut envéloppé:

Le Critique ſe prévaut maintenant d'un endroit où M. de la Bruyere a parlé d'un *Madrigal fait ſur une joüiſſance*; il conclut de là que le Madrigal contient une pointe plus hardie & plus licentieuſe. Cette concluſion le mene à une autre conſequence, donc *les Predicateurs qui ont ſubſtitué les Madrigaux aux Epigrammes, c'eſt-à-dire, qui ne ſont plus que des pointes galantes, ſont tombez dans un défaut pire que le premier.*

Pag. 496. l. 1.

Pour débroüiller tout ceci, liſons ce que l'on nous cite de M. de la Bruyere.... *Des beaux eſprits qui tournent un Sonnet ſur une abſence ou ſur un retour, qui font une Epigramme ſur une belle gorge & un Madrigal ſur une joüiſſance.* Ces termes ne favoriſent pas le ſentiment du Critique autant qu'il ſe l'imagine, & ils ne prouvent pas qu'il y ait la moindre juſteſſe dans cette diſtinction qu'il a inventée, *le Madrigal roule ſur un ſujet galand, l'Epigramme convient aux autres ſujets.* Je vais retorquer ſa propre diſtinction contre lui.

Pag. 495. l. 14.

Monſieur de la Bruyere confond dans l'endroit que je viens de rap-

porter les mots d'Epigramme & de Madrigal, il les applique indiſtinctement tous les deux à un ſujet galand; il pouvoit même dire que ces gens font un Madrigal ſur une belle gorge & une Epigramme ſur une joüiſſance; ou plûtôt s'il ne l'a pas dit, il en a eu une tres-bonne raiſon qui va rendre la cauſe de ſon Critique fort mauvaiſe. Comme M. de la Bruyere entend par l'Epigramme une pointe plus libre, & par le Madrigal une pointe plus radoucie (difference marquée dans les vers que j'ai tirez de M. Boileau) il cherche auſſi à nous faire entendre, que ces beaux eſprits qui ne veulent pas ſe ſervir de la liberté de l'Epigramme dans un ſujet déja trop libre de lui-même, ſe donnent la torture pour donner enfin à leur penſée un tour chaſte & honnête. Sans tant ſubtiliſer nous mêmes, concluons, Monſieur, que bien loin que l'endroit de la Preface où il eſt parlé des beaux Eſprits puiſſe être opposé à celui où il eſt queſtion des Orateurs pointilleux, tous deux renferment une idée juſte, & ne ſont point

contraires l'un à l'autre. Là, Epigramme & Madrigal signifient une pointe galante ou serieuse, il n'importe pas; Ici (j'entens dans le Chapitre de la Chaire) ces mots expriment que les Predicateurs sont moins attachez aux pointes qu'ils ne l'étoient autrefois, & qu'ayant heureusement reconnu le ridicule de leurs vaines subtilitez, ils *ne raffinent* plus tant. Il s'en faut beaucoup que le Critique de M. de la Bruyere se soit ainsi corrigé. Grand amateur des pointes il subtilise à tout propos. Vous avez vû, Monsieur, de quelle maniere il a raffiné dans l'observation que je refute; Les Madrigaux sont des pointes radoucies, & les Epigrammes des pointes aigues & plus tirées, toutes ses réponses sont de vraies Epigrammes, Epigrammes neanmoins qui ne meritent pas, comme vous jugez bien, le nom de bonnes: aussi ne les veux-je pas honorer de cette favorable Epitete. Autre Epigramme dans ce genre qui n'est pas meilleure que les precedentes.

Sur ces paroles, *le tems des He-*

melies n'est plus, les Basiles, les Chrisostomes ne le rameneroient pas. Le Censeur dit, *ce qui a été facile au Pere Seraphin ne seroit pas impossible aux Basiles & aux Chrisostomes, il les a pris pour modelle & on l'a goûté, à plus forte raison les modelles seroient-ils surs d'être applaudis. Contradiction inexcusable.* Il n'y a point là de contradiction. S'il y en avoit une, elle meriteroit d'être excusée, par ce qu'elle ne seroit, ni grossiere, ni difficile à démêler. Monsieur de la Bruyere n'assure pas que le Pere Seraphin ait été universellement applaudi, il assure au contraire que *la Ville n'a pas été de l'avis de la Cour; où il a Prêché les Paroissiens ont deserté, jusqu'aux Marguilliers ont disparu; les ouailles se sont dispersées, & les Orateurs voisins en ont grossi leur auditoire.* C'est donc par rapport à ce partage d'opinions que l'Auteur des Caracteres s'écrie, *le tems des Homelies n'est plus.* Quand il ajoûte, *les Basiles, les Chrisostomes ne les rameneroient pas*, Il s'explique & marque aussi-tôt, que ce seroit l'effet de nôtre curiosité criminelle, qui nous porte à courir

Pag. 496. Lig. 6.

les declamateurs, les diſeurs de rien.

Un beau Sermon eſt un diſcours Oratoire qui eſt dans toutes ſes regles, purgé de tous ſes défauts, conforme aux preceptes de l'éloquence humaine & paré de tous les ornemens de la Rhetorique.

Pag. 497. l 8. Le Critique appelle cela quatre ſynonimes; il voudroit qu'on en ſupprimât deux, même trois. S'il eſt d'aſſez mauvaiſe humeur, je ne dis pas pour retrancher les inutilitez, je ſerois en cela de ſon avis, mais pour ôter les ſynonimes qui contribüent à rendre la diction nombreuſe, ſa deciſion n'eſt pas certainement à ſuivre.

La ſeconde reflexion n'eſt pas plus Ibid. l. 19. ſolide que la premiere. *On ne doit pas deffendre aux Orateurs Chrêtiens de ſuivre les preceptes de l'éloquence & de parer leurs Sermons de la Rhetorique. Au contraire plus le diſcours ſera conforme à ſes preceptes, plus il ſera propre à perſuader, & qu'importe de quelle maniere un Orateur s'y prenne, j'exclue toutefois le profane, qu'importe qu'il employe figures, narrations, portraits, énumerations, pourvû qu'il convainque ſes*

auditeurs. Si le Critique n'a fait cette seconde reflexion que pour son interêt, il a été mal conseillé de la produire, car elle favorise plus M. de la Bruyere que lui-même. Du moment qu'il exclüe *le profane*, il tombe malgré-lui dans le sentiment de l'Auteur des Caracteres qui ne blâme ces *beaux* Sermons que parce qu'ils sont profanes & trop *conformes aux preceptes de l'éloquence humaine.* Ce sont les termes dont M. de la Bruyere s'est servi & par consequent il a son Critique même pour Apologiste.

L'on peut faire ce reproche à l'heroïque vertu des grands hommes, qu'elle a corrompu l'éloquence ou du moins amoli le stile de la plûpart des Predicateurs .... Ils ont changé la parole Sainte en un tissu de loüanges justes à la verité, mais que personne n'exige d'eux, & qui ne conviennent point à leur caractere. Le Censeur a une maniere particuliere de citer les endroits qu'il veut reprendre ; Ici par exemple, il a passé huit lignes entieres, je devine à quel dessein ; ce qu'il a obmis auroit détruit toutes les reflexions dans

Auteurs & les Poëtes, & devenus comme eux Panegiristes, ils ont encheri sur les Epîtres Dedicatoires, sur les Stances & sur les Prologues. Voilà ce qu'on avoit affecté d'omettre ; si le Critique n'eût point passé cet endroit, j'étois dispensé de faire ces longues réponses à sa tres-longue reflexion. L'on auroit d'abord apperçu que l'Auteur ne trouve pas mauvais que *les Rois* Protecteurs de la Religion soient loüez par ses Ministres dans le lieu Saint, mais qu'il desaprouve que les discours consacrés à l'explication de nos Misteres deviennent des Panegiriques, & soient metamorphosés en Epîtres Dedicatoires, en Stances, en Prologues, & en pieces profanes.

Monsieur de la Bruyere fait en termes vagues & generaux le parallele d'un Auteur & d'un Predicateur. Il montre qu'un discours prononcé a beaucoup d'avantage sur un discours écrit, *on se passionne moins pour un Auteur.... On lit son Livre quelque excellent qu'il soit dans l'esprit de le trouver mediocre, &c....* Le Censeur aime mieux hazarder un

jugement temeraire que d'épargner son ennemi, c'est pourquoi, il dit, *comme M. de la Bruyere a déja cherché quelques occasions de se peindre en beau, on pourroit croire qu'il a dessein de parler de son Livre.* Sur quoi fonde t-il ce prejugé ? Est-ce à cause que M. de la Bruyere écrit au même endroit, *le plaisir le plus delicat vient de la critique qu'on en fait. On est piqué de trouver a chaque page des traits qui doivent plaire, on va même souvent jusqu'à apprehender d'en être diverti, & on ne quitte ce Livre que parce qu'il est bon.* Quoi, parce que le Critique a éprouvé ce malin plaisir dans toute son étendue, parce qu'il a été chagrin de trouver à toutes les pages des traits qui doivent plaire, parce que tout la rejoui malgré sa mauvaise humeur, il se persuade que M. de la Bruyere a voulu parler de son Livre ; ce n'est pas là une consequence bien tirée. Vous remarquerez, Monsieur, que c'est ici pour la cinquiéme fois que l'on reproche à l'Auteur des Caracteres d'avoir fait le sien avantageusement. Avoit-il besoin d'embellir ses traits, man- *Ibid. l. 20.*

quoit-il de louanges, & pouvoit-il s'en donner, ou qu'il ne meritât, ou qui ne lui eussent déja été données par la voix publique. Adieu, Monsieur, je vous prie d'être persuadé que j'estime autant l'honneur de vôtre amitié que l'ouvrage de cet Ecrivain incomparable. Si j'étois capable d'estimer plus l'un que l'autre, ne doutez point que la preference ne fût pour vous.



LETTRE XXI.

Examen de la critique du dernier Chapitre des Caracteres que M. de la Bruyere *a intitulé* des Esprits forts.

MONSIEUR,

On nous promet *de solides reflexions* le Censeur n'a pas tenu parole. La premier observation qui ne prouve point ce qu'il avance, justifie au contraire ce que j'ai l'honneur de vous dire. *Pag. 512*

Monsieur de la Bruyere entame son Chapitre DES ESPRITS FORTS par cette belle reflexion ; *Les Esprits forts sçavent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie. Quelle plus grande foiblesse que d'être incertain quel est le principe de son être, de sa vie, de ses sens, de ses connoissances, & quelle en doit être la fin ? Quel découragement plus grand que de douter si son ame n'est point ma-*

tiere comme la pierre & le reptile & si elle n'est point corruptible comme ces viles creatures? Le Censeur fait rouler sa longue objection sur ce que M. de la Bruyere confond mal-à-propos le reptile avec les choses purement materielles.

Il faut premierement examiner, s'il est vrai que l'Auteur des Caracteres ait ce sentiment. Les paroles que nous venons de remarquer peuvent à peine servir de prejugé; encore seroit-il bien foible. Non seulement M. de la Bruyere ne declare pas ouvertement qu'il ait embrassé cette opinion, il ne veut que refuter l'erreur des hommes, qui obstinez à ne pas croire leur ame immortelle se confondent eux-mêmes avec les animaux, & les creatures d'une nature inferieure, telle que la pierre, & tous les êtres inanimez. De plus, quand même M. de la Bruyere confondroit le reptile avec les choses purement materielles, lui fera-t-on un procez de ne pas vouloir partager avec les bêtes un privilege qui n'est dû qu'à la dignité de nôtre état. Il nous est glorieux d'être les

ſeuls à qui la nature donne une ame ; s'il étoit vrai que les animaux en euſſent une, quoi que moins parfaite que la nôtre, ne nous laſſons point de leur en conteſter la poſſeſſion ; nous avons la honte de leur reſſembler en trop de manieres, ne leur faiſons pas l'honneur de les croire preſque en tout ſemblables à l'homme. Je me défi de ceux qui admettent une ame dans les bêtes ; oubliant bien tôt ce qu'ils ſont eux-mêmes, ils ſe compareront à elles, & concluront de ce que l'ame des bêtes perit, que la leur n'eſt pas immortelle. Indigne comparaiſon, comparaiſon injurieuſe aux hommes ; ils ont droit de ſe dire éternels comme les Anges, & ils ſe croiront periſſables & deſtructibles comme les animaux.

J'admets avec plaiſir, & pour le ſoulagement de ma foi, j'admets le Siſtême de M. DESCARTES ; je crois avec lui, non pas dans le ſentiment des Philoſophes ordinaires, mais pour aider à me perſuader pleinement de l'éminence de mon être, que l'homme ſeul a une ame ; les

bêtes ſont des automates ou des machines qui ſe meuvent d'elles-mêmes & par reſſorts, leur ame eſt tout au plus une ſubſtance ſubtile & agiſſante qui participe de la nature du feu, & qui eſt la ſource des eſprits vitaux. Ne nous eſt-il pas doux, Monſieur, de croire qu'il y a une diſtance infinie entre *l'homme* & la bête? Si l'on veut ſuppoſer que les bêtes ont une ame, il faudra conclure qu'elles penſent, qu'elles agiſſent conſequemment; où ſera la difference des uns & des autres? Tant qu'elles vivront, elles nous ſeront ſemblables; les hommes qui raiſonnent de la ſorte, je le rejette, ces hommes me ſont ſuſpects, ils envient le ſort des bêtes, ils voudroient aprés la mort leur être ſemblables, & perir comme elles.

Je ne penſe pas, Monſieur, que ce ſoit vous apprendre une choſe nouvelle, de dire qu'un Medecin Eſpagnol, ſon nom ne me revient pas, a le premier ſoûtenu que les bêtes étoient des machines: ſon ſentiment parut extraordinaire, il tomba auſſi-tôt. Comme perſonne ne

l'avoit relevé depuis le quinziéme siecle, on a attribüé à M. Descartes l'invention de ce Systême; il n'en est pas l'Auteur, il ne l'a que renouvellé. Le Censeur qui ne peut pas ignorer, encore moins éluder la force des preuves qu'on employe à soûtenir cette opinion, croit en être quitte pour écrire, *la Philosophie raisonne sur cela comme elle veut; ses raisonnemens subtils ne prouvent rien pour prouver trop.* Il avoüe par là que la Philosophie prouve quelque chose. Or si ses demonstrations sont apparentes, Monsieur de la Bruyere ne doit donc pas être blâmé de tenir une opinion probable, une opinion même tres-bien prouvée. Sans entrer dans cette dissertation qui seroit plus curieuse que necessaire à son Apologie, renfermons-nous dans l'idée qu'on veut nous donner.

Pag. 514. *l.* 17.

Il ne s'agit pas d'examiner si les animaux ont une ame, si cette ame est une pure matiere, telle que la pierre & le bois, il faut étendre cette comparaison au Systême des libertins, & dire que la pierre & le reptile sont entr'eux la même cho-

ſe, puis qu'ils ont une nature également ſujette à ſe détruire ; la nôtre eſt toute differente ; nôtre ame ſurvit à nôtre corps. Ainſi, qu'importe que les animaux ayent une ame, & de qu'elle qualité ſoit cette ame, quand il eſt vrai qu'elle perit avec eux ? Il ſuffit que rien d'eux ne ſubſiſte aprés leur mort ; pour autoriſer cette expreſſion de M. de la Bruyere, *nôtre ame n'eſt point matiere comme le reptile & la pierre.* Il n'a pas crû devoir diſtinguer ces creatures periſſables, qui ne ſont point diſtinguées entre-elles par les caracteres de l'immortalité, & qui toutes ſe precipitent en mourant dans le ſein d'une corruption uniforme & commune.

Monſieur de la Bruyere parle à *Lucile* qu'il ſuppoſe un homme plus diſpoſé à croire les choſes annoncées par des Hiſtoriens profanes que ſi elles étoient atteſtées par les livres Saints. Il lui dit, *Je ſuppoſe que le livre qui fait mention de Ceſar ne ſoit pas un livre profane écrit de la main des hommes qui ſont menteurs, trouvé par hazard dans les Bibliotheques parmi*

d'autres manuscrits qui contiennent des Histoires vrayes ou apocriphes, qu'au contraire il soit inspiré, saint, divin.... Qu'il y ait même un engagement religieux & indispensable d'avoir de la foi pour tous les faits contenus dans ce volume où il est parlé de Cesar & de sa dictature, avoüez-le, Lucile, *vous douterez alors qu'il y ait eu un Cesar.* Le Critique fait cette reflexion, *je ne nie pas qu'il ne se trouve de ces esprits, opiniâtres à refuter tout ce que les livres Saints contiennent, plus disposez à recevoir le témoignage d'un Ecrivain profane qui leur attesteroit l'existence d'un Cesar, que si elle leur étoit annoncée par des bouches Sacrées; mais aussi combien de personnes conçoivent du Grand Alexandre une plus haute idée sur l'éloge que l'Ecriture lui donne en ces deux mots*, SILUIT TERRA IN CONSPECTU EJUS, *que par tout ce qu'en ont écrit les Historiens, & ce qu'en publient tous les jours les Panegiristes?* On voit que le Censeur a voulu bon gré mal gré donner place dans sa reflexion à ce que tout le monde sçait avoir été dit d'Alexandre. Mais ce trait unique ne détruit pas la pensée de

Pag. 515. l. 24.

1. Mach. c. 1. v. 3.

M. de la Bruyere ; il sera toûjours vrai que les hommes ajoûteront moins de foi à l'autorité des livres Saints qu'au rapport des Historiens profanes. Car s'il y avoit un engagement religieux, une obligation sacrée de croire mille faits qu'on ne revoque point en doute sur l'attestation d'un Ecrivain suspect, on commenceroit dés lors à *en douter* ; les hommes ne contestent ce semble la religion qu'à cause que la certitude leur en est annoncée & confirmée par des Histoires irreprochables. C'est là le but du raisonnement de M. de la Bruyere, il est tres-bon ; le Censeur a tort de se plaindre de son étenduë ; l'on ne pouvoit en moins de paroles, démêler une pensée assez obscure d'elle-même.

Si j'avois à faire à un Critique de bonne foi, je prendrois plaisir à le redresser, mais il n'y a pas lieu d'esperer qu'il profite de ma juste censure. Pour peu qu'il fût disposé à m'écouter, je l'obligerois d'avoüer qu'il n'y a pas apparence d'équivoque dans cet autre endroit qu'il trouve embroüillé. Monsieur de la

Bruyere distingue deux sortes de gens qui fleurissent dans les Cours, les libertins & les hipocrites, ceux-là gayement, ouvertement, sans art & sans dissimulation, ceux-ci finement, par des pratiques sourdes, par la cabale, il dit des derniers, *Cent fois plus épris de la fortune que les premiers ils en sont jaloux jusqu'à l'excez; ils veulent la gouverner, la posseder seuls; la partager entr'eux, & en exclure tout autre; dignitez, charges, postes, benefices, pensions, honneurs, tout leur convient, & ne convient qu'à eux; le reste des hommes en est indigne, ils ne comprennent point que sans leur attache on ait l'impudence de les esperer.* A cause que le Censeur n'a pas jugé à propos d'entendre cette pensée, & qu'il n'a pas resolu, quand même il l'entendroit, de le declarer, il veut que ce qui est volontairement obscur pour lui, le soit necessairement pour tous les autres. Il pousse la malignité si loin qu'il ose dire, *Aucun de ceux qui ont lû exactement cet endroit ne le comprennent.* Je le comprens neanmoins, vous le comprenez, Monsieur, & plusieurs personnes à qui

Pag. 516. l. 20.

j'ai fait la même question m'ont protesté qu'ils l'entendoient ; Rien n'est en effet plus intelligible. Ces hipocrites, dont l'Auteur des Caracteres parle, sont des hommes qui agissent avec finesse & avec dissimulation. Ils ont une telle jalousie de tout ce qui a le nom de graces qu'ils se croyent seuls dignes de les obtenir. Ils sçavent que la fortune veut être recherchée, ils sçavent en même tems que personne ne la recherche plus ardemment qu'eux : C'est pour quoi ils ne comprennent pas comment les gens, qui ne se donnent pas la peine de solliciter ses faveurs, osent se les promettre ; de là vient qu'ils traitent cette confiance presomptueuse du nom d'*impudence*. Cela m'a toûjours semblé tres-net.

Le Censeur non content d'avoir trouvé peu intelligible la pensée que je viens d'étendre, s'attache à prouver que ce qui suit est encor plus obscur. *On comprend encore moins*, dit-il, *où va la comparaison de cette troupe de masques qui entre dans un bal ; il seroit trop long*, écrit-il à son ami, *de vous rapporter ce Caractere*.

Ibid. l. 22.

donnez-vous la peine de le lire, j'ai raison de dire la peine, car je ne crois pas qu'il vous soit plus facile de l'entendre ni que vous ayez beaucoup de plaisir à le lire. J'ai voulu, Monsieur, faire l'experience que le Censeur conseille à son ami. Bien loin d'avoir eu de la peine à lire la fin de ce Caractere & à en penêtrer le sens, la lecture m'en a fort réjoüi, & l'explication m'en a semblé tres-facile. Vous ne me pardonneriez pas, si je ne vous procurois le même plaisir; il est donc à propos pour nôtre satisfaction commune de citer la comparaison qui regarde ces hipocrites ambitieux. *Une troupe de masques entre dans un bal: ont ils la main, ils dansent, ils se font danser les uns les autres, ils dansent encore, ils dansent toûjours, ils ne rendent la main à personne de l'assemblée, quelque digne qu'elle soit de leur attention, on languit, on seche de les voir danser & de ne danser point; quelques-uns murmurent, les plus sages prennent leur parti & s'en vont.* Est-il possible que des choses aussi claires ne s'entendent pas, ou plûtôt un homme peut-il soûtenir

La Br. p. 624.

qu'une telle pensée est une Enigme? Puis que le Censeur persiste dans son opiniatreté, il faut le mettre malgré-lui dans son tort. Monsieur de la Bruyere amene cette comparaison au sujet de ces Courtisans ambitieux qui obtiennent tout, & qui prétendent obtenir tout ce qui se presentera. Ces gens, *ainsi qu'une troupe de masque entre dans un bal*, viennent à la Cour. Quand l'on a commencé à leur accorder quelque grace, ils ne veulent pas que la faveur qui s'est declarée à leur avantage change de main. Ils briguent pour eux, pour leurs amis, pour leurs associez; ils ne jugent personne digne des postes qui sont à distribuer; on languit, on seche de voir que tout est accordé à leur troupe. Quelques-uns murmurent; les plus sages qui croyoient que leur tour viendroit, lachent prise, quittent la Cour, & se retirent. Voilà, Monsieur l'application naturelle de cette comparaison; Elle n'étoit pas difficile à développer, tous les rapports en sont justes.

Ibid. *Si toute Religion est une crainte*

respectueuse de la divinité, que penser de ceux qui osent la blesser dans la plus vive image, qui est le Prince? Le Censeur fait ici le mistique hors de propos. Il blâme ce Caractere, sur le fondement que *M. de la Bruyere semble faire consister la Religion principalement dans la crainte.* L'opinion de M. de la Bruyere seroit blamable, s'il excluoit l'amour d'un Dieu bienfaisant, & qu'il admît pour maxime essentielle & unique de nôtre Religion la crainte d'un Dieu vangeur. Mais il prend les hommes par leur foible, il examine les sentimens qui leur sont naturels, plus disposez à craindre qu'à aimer, ne pouvant aimer, qu'ils ne craignent. D'ailleurs mille endroits de l'Ecriture sont pour lui: Le Seigneur exhorte continuellement les hommes à le craindre : tantôt il se nomme le Dieu terrible, tantôt la crainte est appellée le commencement de la sagesse; le Critique n'en juge pas de même, il falloit selon lui exclure la crainte, & dire en termes plus simples, *si toute Religion est un culte respectueux de la divinité, &c....* N'a

Pag. 517. l. 22.

Ibid. l. 28.

t'il que cette definition à nous apporter ? Elle est imparfaite ; *culte* & *respect* ne sont qu'une même chose : ils ne donnent pas une idée suffisante : Le Censeur devoit dire plûtôt : *si toute Religion est un amour respectueux de la divinité :* Alors il établissoit son principe ; mais sans nous arrêter à toutes ces differences qui regardent la Theologie & non la critique, je soûtiens que M. de la Bruyere n'a pas dû s'exprimer autrement, par rapport à cette consequence qu'il vouloit tirer ; *il faut craindre les Rois.* Comme leur pouvoir émane de Dieu qu'ils representent dans les fonctions souveraines de la Royauté, il a falu que l'Auteur qui parloit à des gens plus susceptibles de crainte que d'amour, se conformât à leurs sentimens ; il a falu qu'il leur montrât l'énormité du crime dont ils se rendoient coupables, quand obligez de craindre Dieu, ils ne respectoient pas le Prince qui est sa plus vive image. Cette idée de M. de la Bruyere est prise
Ep. 1. c. 2. v. 18. dans ces paroles de S. Pierre, *Deum timete ; Regem honorificate.* Cet Apô-

tre établissoit sur ces deux points importans les devoirs de la Religion : il la bornoit, peut-on dire, à ces deux articles, craindre Dieu, honorer son Prince. En effet, Monsieur, que reste-t-il à faire à un homme qui craint Dieu & qui respecte son Prince ? Il est impossible que cette crainte soit sans amour, & ce respect sans obeïssance. C'est d'un côté donner à Dieu, ce qu'il exige, & rendre à Cesar ce qui lui est dû. Par là un Chrêtien devient quitte.

Monsieur de la Bruyere parle des maux preparez à l'homme vicieux ; *la pensée est trop foible pour les concevoir, & les paroles trop vaines pour les exprimer.* Une Epitete choque le Censeur, il prétend qu'on ne peut pas dire, *les paroles sont trop vaines*, Pag. 519. l. 7. nous avons déja observé qu'il blâme en ce sens le terme de *vanitez* ; il n'est pas étonnant qu'aprés avoir proscrit le substantif, il traite l'adjectif de la même maniere ; la premiere fois qu'il trouvera l'adverbe, *en vain*, il ne manquera pas de le bannir de nôtre langue, afin d'exterminer entierement les derivations d'un mot

qui n'a pas le bonheur de lui plaire. Mais il n'en sera pas crû ; le bel usage sera toûjours pour ces termes, *en vain* ; *paroles vaines*, & *vanitez*.

Ibid. l. 22. Page 519, le Censeur dit, *Monsieur de la Bruyere nous promet* des principes claires & des raisonnemens suivis. *Comme je ne suis ni Astrologue, ni Geometre, ni grand Philosophe, c'est ma faute sans doute de ne pas comprendre toutes les preuves demonstratives qu'il veut donner de la divinité. Monsieur Pascal lui a beaucoup servi dans l'execution de ce dessein ; il ne manque à M. de la Bruyere que de se rendre aussi intelligible en tout.* Il n'y a pas un mot à perdre dans tout cela. Nous nous appercevons d'abord, que le Critique n'est ni Astrologue, ni Geometre, ni grand Philosophe, ni même un Logicien candidat. Tous les faux raisonnemens dans lesquels il a coûtume de s'égarer nous forcent de croire veritable ce qu'il avance à sa digne confusion. De là, Monsieur, je tire une juste consequence ; C'est uniquement sa *faute* de ne pàs com-

prendre toutes les preuves de l'existence d'un Dieu rassemblées par M. de la Bruyere.

Comment le Censeur a-t-il reconnu que *M. Pascal a beaucoup servi à l'Auteur des Caracteres* ? Il faut donc qu'il ait entendu ce que M. de la Bruyere a écrit en imitant les pensées de M. Pascal. Or s'il a compris les raisons de M. de la Bruyere, & qu'il les ait confrontées avec celles de M. Pascal ; n'est-ce pas une contradiction manifeste de pretendre que *l'Auteur des Caracteres ne s'est pas rendu intelligible* ? De deux choses l'une, ou il n'a pris aucune des pensées de M. Pascal, ou si le Critique s'est apperçû de quelque imitation, il a donc compris ce que le copiste a proposé ; & par consequent il sera vrai que M. de la Bruyere aura établi *des principes claires & des raisonnements suivis*, tels qu'il s'étoit engagé de les donner. Mais le Censeur qui fait tant valoir son exactitude devoit bien nous apprendre en quoi M. de la Bruyere est redevable à M. Pascal : Cela lui est moins échappé par hazard, que

par la seule impuissance de le montrer.

Pag. 620. La reflexion qui suit immediatement celle que j'examine prouve de nouveau que le Critique n'a pas les premieres teintures de la Philosophie. Il nie une chose de fait, & ne peut pas se resoudre à croire une verité mille fois confirmée par les experiences Phisiques.

La Br. p. 659. *Si l'on dit que l'homme auroit pû se passer à moins pour sa conservation; je répons que Dieu ne pouvoit moins faire pour étaler son pouvoir, sa bonté, & sa magnificence, puis que quelque chose que nous voyions qu'il ait fait, il pouvoit faire infiniment d'avantage.* Cette pensée est toute belle; neanmoins

Pag. 521. l. 1. le Censeur dit hardiment, *la Bruyere n'a pas pris garde à ce qu'il avançoit, quand il a établi indistinctement cette proposition. Soit, que Dieu ne pût moins faire pour la conservation de l'homme, mais il est impossible que Dieu fasse d'avantage pour la reparation du genre humain. Le Verbe Incarné, un Sauveur qui nous annonce des Misteres secrets, un Dieu qui souffre & qui meurt, ce sont là les chefs-d'œuvres de la*

Puissance divine ; toute inépuisable qu'elle est, elle s'est épuisée dans ces ouvrages. Dieu qui a pû faire infiniment d'avantage *pour les hommes qui ont precedé la venüe du Messie ne peut faire au delà pour ceux qui l'ont reçû. Son pouvoir, sa bonté, sa magnificence ont paru dans leur éclat*, apparuit gratia Dei salvatoris, *Saint Paul est mon garand & nous sommes tous les preuves de cette verité.* J'ai mis tout au long cette reflexion du Critique, elle seroit juste ailleurs qu'ici. Mais il s'égare dans ses beaux sentimens : pendant qu'il reproche à M. de la Bruyere d'établir indistinctement sa proposition, il ne prend pas garde qu'il fait lui-même une distinction peu juste. L'Auteur des Caracteres parle de Dieu comme Createur, & non pas comme Sauveur, qualitez qu'il ne faut pas confondre. Dira-t-on que le pouvoir du Createur soit épuisé dans les ouvrages qui brillent à nos yeux ? Faisons plus d'honneur & plus de justice à la divine Puissance. Elle pourroit multiplier ses ouvrages, & produire des creatures plus parfaites. Tout ce que nous

voyons est beau & admirable, l'enchaînement des causes secondes est un miracle continuel; Dieu pouvoit neanmoins faire infiniment d'avantage : l'observation du Critique est bonne seulement dans le cas du chef-d'œuvre de l'amour d'un Dieu, l'Incarnation du Verbe; & non dans le cas de la creation qui est une ébauche legere, tout au plus un des moindres ouvrages qui puissent sortir de la main de Dieu. Une parole a formé toutes les merveilles que nous voyons; jugeons de celles qu'une volonté plus étenduë auroit pû produire.

Le Censeur qui connoît les sujets qu'il a de se reprocher l'injustice de sa critique, s'avise par une derniere reflexion de dire quelque bien de l'Auteur. Il interprête favorablement ce petit caractere, la conclusion de tous les autres, qui porte, *si on ne goûte pas ces caracteres, je m'en étonne, & si on les goute je m'en étonne de même.* Voici le tour avantageux qu'il lui donne, *Si les hommes ne goûtent point ces caracteres où la verité entreprend de les instruire, je m'en éton*

Pag. 522. l. 17.

me. Si les hommes goûtent ces caracteres où la Satire les reprend, je m'en étonne de même. Tres-content de cette explication indulgente, il s'en remercie aussitôt. Ne pensez pas pourtant, Monsieur, qu'il en demeure sur la loüange, il finira avec le même esprit qui l'a guidé jusqu'à present; & comme s'il étoit fâché de s'être laissé échapper cet éloge, il ajoûte; *Mais comme un Auteur ne doit rien proposer d'équivoque, sur tout quand il parle de soi-même, Monsieur de la Bruyere devoit donner à son Livre une meilleure conclusion.* Le Censeur auroit bien fait de conclure autrement sa Lettre: il ne falloit point accompagner d'un *mais* Satirique une loüange dûe à Monsieur de la Bruyere, qui en merite bien d'autres.

Je n'en demeurerai pas à cet examen des Caracteres, & je répondrai le plûtôt qu'il me sera possible aux dernieres Lettres où le Critique se dechaîne avec une nouvelle fureur contre la harangue de Monsieur de le Bruyere. La

Preface qui est à la tête de ce discours prononcé dans l'Academie sera le sujet de ma premiere réponse : attendez-vous à la recevoir au commencement du mois prochain. Je suis, &c.



LETTRE XXII.

Réponse à la Lettre où l'Auteur des sentimens critiques attaque la Preface *que* Monsieur de Bruyere *a mise à la tête de son discours prononcé dans l'Academie Françoise.*

MONSIEUR,

La Preface que je vais examiner a deux parties. Dans l'une M. de la Bruyere répond à ceux qui avoient censuré sa harangue. Dans la seconde il parle aux autres qui avoient mal interprêté ses Caracteres. Le Critique n'est donc pas le premier qui se soit soûlevé contre lui. La même jalousie qui le pique, a déja été le crime de plusieurs ; Il ne faut plus s'étonner s'il n'a pas été plus équitable ; des jugemens prononcez par passion ne sçauroient être justes; vous remarquerez même que le Censeur pointille encore plus dans ces

dernieres Lettres que dans les precedentes.

Monsieur de la Bruyere qui avoit l'esprit bien fait, ne s'emporte pas contre ses ennemis, il tourne adroitement à son avantage leurs mépris injurieux ; *Ceux*, dit-il, *qui interrogez sur le discours que je fis à l'Academie Françoise, le jour que j'eus l'honneur d'y être reçû, ont dit séchement que j'avois fait des Caracteres, croyant le blâmer, en ont donné l'idée la plus avantageuse que je pouvois moi-même desirer.* Le Censeur répond froidement, *Monsieur de la Bruyere n'est pas heureux dans ses debuts ; celui-ci n'est pas plus regulier que le commencement de son discours sur Theophraste.* Je dirai avec plus de raison que cette nouvelle remarque est aussi peu judicieuse que celle qu'il a faite sur le commencement de ce discours. Vous pouvez, Monsieur, vous souvenir de quelle maniere je m'y suis pris pour lui montrer qu'il avoit eu tort de le reprendre. J'annoncerai cependant que la phrase que nous examinons auroit pû être plus exacte, mais il faut considerer qu'elle ren-

Pag. 540. l. 8.

ferme bien des choses, qui ne pouvoient pas s'exprimer en moins de mots. L'on est souvent contraint de negliger l'expression en faveur de la pensée.

Le Public ayant approuvé ce genre d'écrire où je me suis appliqué depuis quelques années. Vous auriez peine à deviner ce qui choque ici le Critique. La seule conjonction *où* ne lui paroît pas Françoise. Je suis fâché que cela lui paroisse ainsi. Monsieur de Saint-Evremont n'étoit pas de son sentiment. Il écrit des gens d'Eglise, *Ceux que leur ambition a poussez au maniement des affaires ont essuyé mille reproches d'avoir corrompu la sainteté de vie où ils s'étoient destinez.* Je fournirois cent exemples où le *que* relatif est remplacé par la conjonction que le Censeur condamne en cet endroit: Il consent apparemment de s'en rapporter à M. de Vaugelas, puis qu'il le cite; Monsieur de Vaugelas est ici contre le Censeur; l'exemple qu'il apporte est *La table où je me suis blessé*, plûtôt que la table à laquelle je me suis blessé.

Tom. I. page 178.

Tom. I. p. 87. & 143.

Assurement le Critique a resolu

de faire une langue nouvelle ou de s'opposer à l'aggrandissement de la nôtre; il improuve une infinité de mots dont l'usage est aussi bien reçu qu'il est utilement établi. *Je demande à mes Censeurs*, continue M. de la Bruyere, *qu'ils me posent si bien la difference qu'il y a des éloges personnels aux caracteres qui louent, &c.* p. 14. Nôtre Critique en veut à cette phrase *poser une difference*, il declare la raison qui le porte à la condamner, & vous allez voir, Monsieur, que la raison est elle-même condamnable.

Pag. 541. l. 18. Aprés avoir dit que *M. de la Bruyere choisi pour remplir la place du celebre M. de la Chambre ne devoit employer desormais que de belles expressions*, il ajoûte, poser *une difference est un terme de l'école*, établir *une difference est celui de la dissertation, sur tout d'une dissertation qui se fait entre des gens de Lettres.* Le Critique se trompe; le mot convient également dans ces deux cas; rien n'est plus naturel que de dire, *poser des principes, poser un fait, poser une Loi, &c....* Je ne vois pas pourquoi il sera moins permis de dire *poser une difference.*

Voici une reflexion qu'il appelle solide. Voyons auparavant à propos de quoi il la fait. *Les Caracteres*, (c'est M. de la Bruyere qui parle) *les Caracteres ou du moins les images des choses sont inévitables dans l'oraison.* Le Censeur replique, *ce correctif*, ou du moins, *suppose qu'il y a bien à dire entre* caracteres & images. *Pourquoi M. de la Bruyere veut-il dans cette Preface les distinguer lui qui dans son discours sur Theophraste les confond l'un & l'autre, & donne à* images & caracteres *une même signification. C'est donc une contrarieté d'en donner ici une idée differente.* Je vais bien-tôt montrer qu'il n'y a point là de contrarieté. Quoique le propre de l'image & du caractere soit de representer, l'image est moins fidelle dans sa representation; les traits du caractere sont plus vifs. Les images sont douces, les caracteres expriment durement & plus au naturel; enfin l'image est une idée des choses, & les caracteres forment le portrait des hommes. Ces mots qui peuvent être souvent confondus & distinguez ne l'ont été qu'à propos dans M. de la Bruyere.

Pag. 542. l. 16.

Les deux observations qui suivent, remplissent prés de trois pages. Elles roulent toutes sur des mots & encore si elles étoient justes ; nous apprendrions à parler ; mais c'est à cause que nous sçavons nôtre langue, que nous les trouvons déraisonnables. Le Critique décide que, *chacun*, ne peut entrer dans le stile oratoire, & que c'est mal s'énoncer, d'écrire *chacun des hommes illustres*. Lors qu'il prononce des decisions, il devroit le faire avec autorité, & nous apprendre qui sont les beaux parleurs qu'il consulte. Il est vrai que cette transposition, *parce donc que j'ai crû* est peu reguliere. Au reste ce sont là de ces choses qu'on doit pardonner à un homme qui écrit avec feu.

Pag. 549. l. 19.

Monsieur de la Bruyere dit au même endroit, *Quoique l'envie & l'injustice publient de l'Academie Françoise, quoi qu'elles veüillent dire de son âge d'or & de sa decadence, &c....* Voulez-vous, Monsieur, un trait de bel esprit ? Le Censeur va nous en donner, mais *gare*, qu'il ne vous en donne plus que vous ne voudrez.

Age d'or & décadence, répond-t-il, *ces metaphores devoient être semblabes. Ce qui est opposé à* l'âge d'or, *est le* siecle de fer, *à la décadence c'est l'élevation. Or comme il auroit été trop dur de parler du siecle de fer la derniere metaphore valoit mieux*. La belle & charmante pointe, *il auroit été trop dur de parler du siecle de fer*; elle meritoit d'avoir place dans quelques-uns de ces Livres qu'on fait terminer en *Ana*, Livres mauvais & insipides; Ce qui doit consoler bien des gens de n'être pas beaux esprits pendant qu'ils vivent, est qu'on ne leur fera point dire de sottises quand ils seront morts. Pour revenir à nôtre Censeur il court le risque de vouloir un jour être connu sous le tître d'un *Ana*, il en prend le chemin, la route des pointes y conduit; je suis si fort épris d'admiration, que ce dernier trait de son raffinement ne me laisse pas la liberté de répondre en détail à ses autres remarques, je dirai en un mot qu'elles sont aussi pueriles que sa pointe est fade. Pag. 595. l. 5.

Aprés que M. de la Bruyere s'est

excusé d'avoir fait des Caracteres dans sa harangue, sur ce qu'il a crû que l'Academie ne pouvoit être plus belle à peindre ni prise dans un jour plus favorable, & qu'on ne devoit pas lui reprocher de s'être servi de l'occasion, il ajoûte, *Ciceron a pû loüer impunément Brutus, Cesar, Pompée, Marcellus, qui étoient vivans, qui étoient presens, il les a loüez plusieurs fois, il les a loüez seuls dans le Senat, souvent en presence de leurs ennemis, toûjours devant une compagnie jalouse de leur merite, & qui avoit bien d'autres delicatesses de politique sur la vertu des grands hommes que n'en sçauroit avoir l'Academie Françoise.* Le Censeur prétend deux choses, l'une
Pag. 546. l. 12.
que *le paralele que l'Auteur fait de lui & de Ciceron, du Senat & de l'Academie ne vient point au sujet.* Vous en voyez pourtant, Monsieur, la liaison & la necessité. On reprochoit à M. de la Bruyere qu'il n'avoit fait que des Caracteres dans sa Harangue, & qu'elle étoit un veritable attelier à portraits; Il répond à ses Censeurs, vous m'imputez un crime qu'on n'a jamais imputé à Ciceron

Ciceron quoi que plus coupable que moi. Vous me reprochez que j'ai loué des Academiciens, que je les ai loüez tous ; s'est-on avisé de reprocher à Ciceron qu'il avoit loüé Brutus, Cesar, Pompée, en presence de leurs ennemis. Ce parallele vient donc parfaitement au sujet.

Le Critique insiste & soûtient que ce parallele *n'est* ici *amené que pour affoiblir le merite de l'Academie. On diroit*, poursuit-il, *que l'Auteur des Caracteres peu accoûtumé au stile du Panegirique se repentiroit d'avoir fait celui des Academiciens.* Voyez, Monsieur, jusqu'où va la malignité de cette interpretation. Le Censeur n'a pû s'empêcher de la blâmer, & de declarer enfin que ce que M. de la Bruyere disoit de l'Academie pouvoit *être pris en bonne part.* Je défie qu'on le prenne autrement. L'on conçoit d'abord, que M. de la Bruyere, qui pour loüer l'Academie fait une opposition de ses sentimens à ceux d'une *Compagnie jalouse du merite des grands hommes*, (il entend le Senat) l'on conçoit, dis-je, que le Panegiriste suppose que *Ibid. l. 15.*

l'Academie n'eſt point entachée d'un tel vice, qu'elle voit le merite ſans regret, qu'elle l'admire ſans envie; & c'eſt à ce Caractere qu'il veut la diſtinguer du Senat, Compagnie jalouſe, Societé envieuſe, plus offenſée du merite des grands hommes que digne de les poſſeder. Le Cenſeur qui n'a pas penêtré cette delicateſſe eſt donc ici retombé dans l'inconvenient où je l'ai vû embarqué une infinité de fois. Ce que j'ai lû dans M. de la Bruyere regarde

Caract. p. 18. ſon Critique de bien prés, *le plaiſir de la Critique ôte celui d'être vivement touché de tres-belles choſes.* Quand on a pris la reſolution de s'oppoſer à la lecture d'un bon ouvrage, il faut neceſſairement, pour la malheureuſe ſatisfaction d'un juge prevenu, que tout lui paroiſſe mauvais. Le Cenſeur veut l'être en toutes choſes, il ſe prive donc lui-même du plaiſir que vous & moi recevons de la lecture de M. de la Bruyere.

L'Auteur des ſentimens Critiques badine étrangement ſur la ſeptiéme

Pag. 547. l. 19. page de cette Preface, il aſſure que la demeure des grands Seigneurs ne

doit jamais être appellée *maison*, & cela à l'occasion de ce que M. de la Bruyere a dit, *ils partirent pour la Cour, ils allerent de maisons en maisons.* Il suffiroit de se retrancher sur la negative; mais comme tous ceux qui sont à la Cour n'ont pas d'hôtels, que la plûpart, sans excepter les grands Seigneurs, sont obligez d'occuper des entresoles, ce n'est pas leur faire injure que de qualifier ces petites demeures du nom de *maisons.*

Autre minutie; il prétend que cette phrase, *il n'y a aucun stile dans ce discours*, n'est point Françoise; sa raison est que *la maniere d'écrire qu'elle qu'elle soit est toûjours un stile.* Ibid. l. 28. Mauvaise raison. Le mot de *stile* porte avec soi la signification de l'Epitete qu'on lui veut donner, en sorte que dire d'un ouvrage *il y a du stile* ou *il n'y en a point*, c'est faire entendre que l'ouvrage est bien ou mal écrit. Je me suis avisé, pour connoître si je ne me trompois pas, de consulter Furetiere, j'y ai lû cette decision, *on dit qu'un Auteur n'a point de* stile *quand il n'a pas l'art de*

bien ranger ses paroles, de bien exprimer ses pensées. Les decisions du Critique seroient merveilleuses, s'il apportoit de telles autoritez; où les prendroit-il?

Troisiéme observation également frivole, & toûjours sur la même page. Il soûtient que M. de la Bruyere n'a pas été correct, lors qu'il a

Pag. 549. l. 17. écrit, *ils dirent tant de mal de ma harangue, &c....* Ce terme n'est pas au gré du Censeur; il n'en juge pas comme il faut; il ne peut pas neanmoins approuver ces phrases *diffamer un ouvrage, décrier un ouvrage*, qu'il n'approuve en même tems celle-ci, *dire du mal d'un ouvrage*, puis que la diffamation ne vient que du mal qu'on en a dit.

Monsieur de la Bruyere poursuit ses plaintes contre ses ennemis, *ils prononcerent aussi que je n'étois pas capable de faire rien de suivi, pas même la moindre Preface.* Le Critique tient ce

Pag. 550. l. 1. langage, *pour moi qui ne suis point homme de cabale, & qui me range du côté de ceux qui estiment les ouvrages de M. de la Bruyere, je n'ai pû m'empêcher de hazarder dans ma premiere*

Lettre qu'il n'étoit pas né pour les grands ſujets; Vous m'avoüerez qu'il ne brille pas en effet dans les diſcours où il faut de l'ordre & de la ſuite. Je ne repeterai point, Monſieur, ce que j'ai répondu à cet endroit de la premiere Lettre du Cenſeur; je crois même avoir depuis obſervé qu'il n'avoit pas eu raiſon d'avancer une propoſition ſi injurieuſe à un Ecrivain dont il a admiré le genie dans les Caracteres les plus étendus. Je dois ajoûuter que M. de la Bruyere n'affecte pas de briller. Ce n'eſt point là ſon eſprit, il n'appartient qu'au Critique de tomber dans ces ridicules affectations.

L'Auteur des Caracteres qui ne pouvoit en ignorer le ſuccez, oppoſe la voix publique à ceux qui par une ſecrette jalouſie s'étoient liguez contre lui. Il s'y prend de la ſorte; *je ne doute point que le Public ne ſoit enfin étourdi & fatigué d'entendre depuis quelques années de vieux corbeaux croaſſer autour de ceux qui d'un vol libre & d'une plume legere ſe ſont élevez à quelque gloire par leurs écrits.* Le Critique ſe plaint que M. de la Bruye-

Pag. 551. re *se loüe trop ouvertement*. N'y a-t-il pas des occasions où l'on est obligé, malgré toute sa modestie, de parler de soi en termes avantageux? Celle-ci en étoit une. L'on a à faire à des juges malins, à des Critiques envieux, il est necessaire de justifier les choses qu'ils reprennent; cela engage à se justifier soi-même; Un Ecrivain n'est point *presomptueux* qui veut opposer aux malins jugemens de quelques particuliers l'approbation publique. Il s'agit de sçavoir si M. de la Bruyere a eu cette approbation. C'est une question de fait qui se trouve decidée à son avantage; Le Censeur en fournit lui-même des preuves qu'il auroit mauvaise grace de desavoüer. Il a appellé *juste* le pressentiment que l'Auteur avoit du succez de ses Caracteres, il a dit que *l'admiration du Public a été legitime*, il a mis M. de la Bruyere au nombre des *Ecrivains celebres*. Monsieur de la Bruyere ainsi honoré d'une estime universelle auroit manqué de reconnoissance envers le Public, s'il n'avoit appuyé la justice de ses suffrages. C'est donc

le goût du Public plûtôt que son Ouvrage propre qu'il deffend par les loüanges qui semblent ne regarder que sa personne.

Monsieur de la Bruyere continüe de parler à ses envieux, mauvais juges qui loüent volontiers de mediocres ouvrages, mais qui attaquent avec fureur ce qui est universellement approuvé. *Prose, Vers*, c'est le détail dans lequel il entre, *Prose, Vers, tout est sujet à leur censure. Tout est en proye à une haine implacable qu'ils ont conceüe contre ce qui ose paroître dans quelque perfection & avec les signes d'une approbation publique. On ne sçait plus quelle morale leur fournir qui leur agrée ; il faudroit leur rendre celle de la Sere, ou de Desmarets, & s'ils en sont crûs, revevenir au Pedagogue Chrêtien, & à la Cour Sainte.* Le Censeur a une plaisante delicatesse & un scrupule des plus singuliers ; *Je ne passe point*, dit-il, *ce trait à l'Auteur, je m'étonne qu'il lui soit échappé. Car il avoit, on peut l'assurer, beaucoup de Religion, & une grande veneration pour tous les Livres de Pieté ; il regarde ceux qu'il nomme* *Ibid. l. 25.*

comme le pis aller d'un homme du monde par le reproche qu'il fait à certains de ne pas admirer ses Caracteres. Le Critique a raison de louer la pieté de M. de la Bruyere, il n'a pas toûjours été dans ses sentimens à son égard; il ne persiste pas même longtems dans la bonne opinion qu'il vient de concevoir; Cette louange qu'il lui donne d'un côté, cette *justice* qu'il lui rend, il la lui derobe aussi-tôt.

C'est tres-mal prendre la pensée de M. de la Bruyere que de soûtenir qu'il *regardoit les Livres de Pieté comme le pis aller d'un homme du monde.* Si les Livres dont il parle, étoient, je ne dis pas seulement des Livres Canoniques, je dis plus, si les pieux sentimens qui y sont renfermez, étoient exposez à sa critique, on se plaindroit avec raison qu'il est un impie; ce reproche ne peut pas lui être adressé; il approuve la morale en quelques endroits qu'elle se trouve, mais il attaque le stile d'un Ecrivain qui tourne mal de bonnes choses, ou plûtôt il condamne le goût des hommes qui ne sçauroient

toûjours s'accommoder d'un même genre d'écrire, & qui malgré l'incertitude de leur goût qu'on tâche de satisfaire par une nouvelle maniere de tourner la morale, se rendent de plus en plus difficiles. C'est pour cela que M. de la Bruyere dit, *il paroît une nouvelle Satyre écrite contre les vices en general qui d'un vers fort & d'un stile d'airain enfonce ses traits contre l'avarice, l'excez du jeu, la chicanne, la molesse, l'ordure & l'hipocrisie où personne n'est nommé ni designé, où nulle femme vertueuse ne peut ni ne doit se reconnoître; Un* BOURDALOÜE *en Chaire ne fait point de peintures de crime; ni plus vives, ni plus innocentes, il n'importe*, c'est médisance, c'est calomnie, *voilà depuis quelque tems leur unique ton*, Ce trait que j'ai crû devoir citer tout au long prouve que l'intention de M. de la Bruyere n'a point été de blâmer les Livres de Pieté par rapport à eux-mêmes; mais de montrer la bizarterie des Lecteurs, qui tantôt se plaignent qu'une morale est fade, tantôt qu'elle est trop piquante & qui ne veulent pas se contenter des ouvra-

ges que l'on tâche de conformer aux souhaits de leur curiosité.

J'allois oublier de vous observer que le Critique se plaint que ce commencement de phrase sent le Poëme, *il paroît une nouvelle Satyre qui d'un vers fort & d'un stile d'airain, &c....* A dire vrai, je reconnois dans les derniers mots un vers de cinq pieds; mais s'il ne tient qu'à tronquer une phrase, je mets en fait qu'il n'y a point de ligne dans un discours qui ne paroisse un vers, & point de pages qui ne semble un Poëme.

Ma plume me reproche la peine que j'ai voulu me donner de répondre aux quatre ou cinq objections suivantes; comme elles ne la meritent pas je passe à la page 554.

Monsieur de la Bruyere témoigne dans sa Preface qu'il a hesité quelque tems s'il devoit rendre son Livre public, & qu'il a *balancé entre le desir d'être utile à sa patrie par ses écrits, & la crainte de fournir à quelques-uns de quoi exercer leur malignité.* Il continue, *mais puis que j'ai eu la foiblesse de publier ces Caracteres, quelle digue*

éleverai-je contre ce déluge d'explications qui inonde la Ville & qui bien-tôt va gagner la Cour. Le Censeur répond, *dés que M. de la Bruyere à crû que son Livre pouvoit* fournir à quelques-uns de quoi exercer leur malignité, *c'est* foiblesse *de l'avoir mis au jour. La reforme des mœurs qu'il entreprenoit étoit incertaine, il en desesperoit même;* c'est un évenement, *a-t-il dit page* 479, qu'on ne voit point. *Mais d'une autre part il n'étoit que trop assûré que le fort de ses écrits seroit de donner lieu à de mauvaises interpretations. Qui eût crû un Philosophe, un* Socrate, il *s'appelle ainsi lui-même, qui l'eût crû capable d'une telle foiblesse.* Répondons; par ce mot de *foiblesse* on ne doit pas entendre une faute considerable, on ne doit pas même seulement entendre une faute, ce mot exprime ici une espece de *complaisance.*

Monsieur de la Bruyere voyoit d'un côté le profit que le Public tireroit de la lecture de ses écrits; il prevoyoit d'un autre côté les dangereuses interpretations qui inonderoient la Ville & la Cour, tout cela redoubloit son incertitude. Produira-

t-il ses écrits ? L'interêt public l'en sollicite : Quelques particuliers les expliqueront desavantageusement ; ne les produira-t-il pas ? Oh ! il n'y a point à balancer ; il ne faut pas que la malignité d'un certain nombre de Lecteurs nuise à l'utilité commune. Sur cela l'Auteur des Caracteres se determine à les mettre au jour. Cette resolution qu'il appelle *foiblesse* est une veritable complaisance dont nous devons lui sçavoir gré ; c'est une *foiblesse* si l'on veut, ou plûtôt c'est l'effet d'une grande constance, d'un esprit au dessus de toutes les craintes, parce que M. de la Bruyere n'a pas laissé de se produire, quoiqu'il sçût qu'on se souleveroit contre lui ; *foiblesse* exprime donc ici la même chose que *force* ; Il n'est là que par opposition & que pour donner un tour adroit à la pensée.

Tout homme qui traite des mœurs a besoin de force pour ne point ceder aux reflexions qui lui viennent sur la malice des sots interpretes : il est impossible qu'il ne prevoye pas que ses caracteres seront le sujet de mille

explications desavantageuses. Si cette consideration arrêtoit les Ecrivains, nous serions privez de nos meilleurs Ouvrages; je dis plus, si cette consideration devoit arrêter l'éclat de tout ce qui peut donner lieu à ces interpretations malignes, il faudroit que les Predicateurs s'interdîssent la Chaire; car ils sont obligez de tracer des portraits, & les Auditeurs ne peuvent resister au desir d'en faire l'application. Les Predicateurs qui ignorent le plus souvent quels gens ils peignent, sçavent bien qu'on ne manquera pas d'en reconnoître plusieurs dans leurs peintures; quoi qu'ébauchées par le secours de la seule imagination, on les croira faites de dessein: Les accusera-t-on de *foiblesse*? Les nommera-t-on *calomniateurs*? Ils ont leur excuse; cette même excuse entre necessairement dans la deffense de M. de la Bruyere: La Morale ne peut point être traitée sans principes, & les principes seroient mal établies si l'on n'en tiroit des consequences: or les portraits que fait un Orateur ou un Ecrivain, sont tantôt ces princi-

pes, & tantôt ces consequences. L'on declame contre l'avarice, il faut montrer les peines d'un avare, ses chagrins, parcourir ses injustices; quelque vague que soit ce détail, chacun croira que le Predicateur a voulu peindre un tel homme plus connu dans le monde sous le titre d'avare que par son nom de famille.

Qu'un Ecrivain fasse le même portrait, l'application sera encore plûtôt faite; on a le tems de consulter les traits, de les confronter soi-même, de les montrer à d'autres; on fait valoir ses jugemens, on ne balance point ensuite à conclure que l'Auteur a parlé de tels & tels qu'on sçait avoir recours à l'injustice pour s'enrichir, & mourir de faim de peur de tomber dans une indigence qu'ils craignent à mesure que leurs grandes possessions les mettent hors d'état de la craindre. Je suis même assuré que ces deux mots qui viennent de m'échapper, ces traits, bien que de phantaisie, ne laisseront pas de fournir matiere à plus d'une application. Sera-ce ma

faute, ou celle des Lecteurs ? Je proteste que je n'ai personne en veüe; je suis prêt de l'assurer par des sermens, il n'importe, le Lecteur ira son train. Monsieur de la Bruyere avoit reïteré les mêmes protestations, elles ont été inutiles. De là ses plaintes contre ceux qui ont répandu dans le public des *clefs* où sont designez mille gens qu'il ne connoissoit point, ou qu'il auroit menagez s'il les avoit connus.

Une chose qui devroit en ces rencontres mettre un Auteur à couvert de tout soupçon est que dans quelque Ville que se debite un Livre imprimé à Paris, chacun pour le bien de sa patrie, ou pour sa propre satisfaction se donne la peine de fabriquer une clef qui designe ses Concitoyens : Voilà ce qui a multiplié celles des Caracteres; l'Auteur nous avertit qu'à Romorentin, à Mortaigne, & à Belesme on en a appliqué plusieurs à la Baillive, à la femme de l'Assesseur, au President de l'Election, au Prevôt de la Marêchaussée, & au Prevôt de la Collegiate : Il avoit raison de dire

aprés cela, *qu'on me permette une vanité sur mon Ouvrage; je suis presque disposé à croire qu'il faut que mes peintures expriment bien l'homme en general, puis qu'elles ressemblent à tant de particuliers, & que chacun y croit voir ceux de sa Ville ou de sa Province.*

Je me suis un peu étendu sur cette reflexion : elle tend à justifier *les intentions* de M. de la Bruyere autant que son Ouvrage, & sa personne autant que les gens qu'on a crû reconnoître dans ses Caracteres. Le Critique a poussé plus loin que les autres ses prejugez particuliers. Toutes les fois qu'il lui est tombé sous les yeux le portrait d'un Auteur bon ou mauvais, il n'a pas manqué de dire; Monsieur de la Bruyere s'est peint lui-même, *sans y penser*, ajoûtoit-on quand le Caractere étoit injurieux comme celui d'*Acis* page 163; *& par orgueil* quand il étoit avantageux, comme celui d'Antisthene, d'Antisthius. C'est pour attirer de nouveau à M. de la Bruyere le reproche d'Ecrivain orgueilleux, que le Critique affecte de ré-

peter qu'il s'est appellé *Socrate*. L'on s'avise bien tard de cette interpretation. Il n'est parlé de Socrate qu'à la page 472. Le Censeur qui n'a pas voulu perdre cette découverte, en auroit plûtôt fait la matiere d'une Lettre nouvelle que de la manquer. Reprenons la suite de ses judicieuses & importantes remarques. Pag. 555. l. 10.

Monsieur de la Bruyere à qui ses ennemis imputoient d'avoir fait une harangue *longue & ennuyeuse*, leur répond, *je pouvois suivre l'exemple de ceux qui postulant une place dans cette Compagnie, sans avoir jamais rien écrit, annoncent dedaigneusement la veille de leur reception, qu'ils n'ont que deux mots à dire & qu'un moment à parler, quoique capables de parler beaucoup & de parler bien.* Le Censeur n'a pas jugé à propos de rapporter ces deux dernieres lignes; il a eu raison, car elles auroient tout d'un coup montré le ridicule de sa remarque. *Il est*, dit-il, *impossible que l'on sçache si un homme écrit bien à moins qu'il n'ait écrit; la perfection suppose l'habitude & l'habitude n'ait de l'action. On dit qu'une personne est capable d'écrire,* Pag. 556. l. 26.

quand le Public a vû de ses Ouvrages & les a admirez ; jusque là l'éloge n'a pas la verité pour fondement. C'est trop raffiner. Quoi que M. de la Bruyere dise que ces gens n'ont jamais écrit, il entend, & nous devons ainsi l'entendre, qu'ils n'ont point mis d'ouvrages en lumieres. Car il est impossible qu'un homme n'ait fait quelques Lettres, quelques Poësies, ou qu'il n'ait donné d'autres marques d'érudition : Or tout cela ne s'appelle point *Ecrire* jusqu'à ce qu'on en ait fait part au Public. Le Critique devoit faire cette difference ; je ne doute point qu'il ne l'ait sentie ; ma preuve est que non seulement il ne s'est pas attaché aux deux dernieres lignes de la phrase, il a negligé même de les citer ; elles n'auroient servi qu'à le condamner plûtôt. Je lui aurois en effet répondu, vous concevez que ces gens, quoi qu'ils ne parlent qu'un moment, sont capables de parler beaucoup & de parler bien ; pour quoi ne croyez-vous pas que ceux qui ont peu écrit sont capables de bien écrire ? Cet argument l'auroit emba-

rassé ; il n'a cité le passage qu'à demi, afin de ne pas en essuyer la force.

Sa derniere reflexion sur la Preface tend à mépriser sans aucun menagement la harangue de M. de la Bruyere. Il ose avancer qu'elle a donné lieu à un nouveau statut de l'Academie qui porte qu'aucun discours n'y pourra être prononcé, qu'il n'ait été vû par deux Academiciens. Le Critique a eu de mauvais memoires. Les gens qui les lui ont donnez avoient à satisfaire leur haine. L'examen de cette harangue sera la matiere de la Lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire sur la fin de la semaine où nous allons entrer. Monsieur le Marquis de.... veut que je l'accompagne à sa terre ; il m'a promis un petit cabinet où j'aurois toute la liberté de finir l'Apologie de Monsieur de la Bruyere ; il a vû quelques-unes de mes Lettres, il a même une certaine jalousie de n'avoir pas été le premier à les voir. Il m'est glorieux,

Pag. 559.

Monsieur, de faire des rivaux, mais encore plus glorieux de sçavoir vous preferer à tous les autres, croyez-moi parfaitement attaché à vôtre service, &c.



LETTRE XXIII.

Où l'on examine ce qui a été objecté par le Censeur contre le discours *prononcé par* M. de la Bruyere *dans l'Academie Françoise.*

MONSIEUR,

L'air de la Campagne ne m'a point dissipé ; j'ai donné à la lecture de M. de la Bruyere le tems que les autres donnoient à la chasse. La diligence de ma Lettre vous fera connoître que je n'ai pas perdu un moment. Resolu pour remplir vôtre curiosité, de finir l'Apologie d'un illustre Academicien, je vais examiner la harangue qu'il prononça le jour qu'il reçût ce beau titre ; il le meritoit depuis long-tems.

Le Critique ne seroit pas content de lui-même, s'il n'attaquoit toutes les premieres phrases de chaque

ſujet. Il a repris le commencement du diſcours ſur Theophraſte, celui du pétit diſcours qui eſt en tête des Chapitres & dans ceux-ci les premiers caracteres. Il a repris encore le debut de la Preface que j'ai examinée dernierement ; toutes ſes reflexions n'ont pas été fort juſtes ; c'eſt en parler avec trop de modeſtie, je devois les appeller mauvaiſes. Il ne reuſſit pas mieux à critiquer l'exorde de ce diſcours ; mais avec toute l'envie qu'a le Cenſeur de le mépriſer, il ne peut pas s'empêcher d'en approuver le deſſein, & de loüer M. de la *Bruyere qui entre tout d'un coup en matiere ſans faire un long exorde.* De quoi donc l'accuſe t-il ? D'avoir indiſcretement repeté quelques mots. En montrera t-il un d'inutil, & que l'on pût retrancher de cette phraſe ſi ſimple, ſi naturelle ? *Il ſeroit difficile d'avoir l'honneur de ſe trouver au milieu de vous, d'avoir devant ſes yeux l'Academie Françoiſe, d'avoir lû l'Hiſtoire de ſon établiſſement, ſans penſer d'abord à celui à qui elle en eſt redevable, & ſans ſe perſuader qu'il n'y a rien de plus na-*

Pag. 577. l. 16.

turel, & qui doive moins vous déplaire que d'entamer ce tissu de loüanges qu'exigent le devoir & la coûtume par quelques traits où ce grand Cardinal soit reconnoissable, & qui en renouvellent la memoire.

La seconde reflexion du Critique tombe sur ces mots, *loüanges qu'exigent le devoir & la coûtume.* Voici de quelle maniere il interprête la chose. *Cet éloge n'est point à l'avantage d'un grand Cardinal qui ne sçauroit trop être loüé ; c'est dire, que déferant à l'autorité & entrainé par la coûtume on donne des loüanges, c'est dire, qu'on ne les donneroit pas, si on n'y étoit indispensablement obligé par une loi de reconnoissance & par la force de l'usage. L'équivoque cessoit en ajoûtant, ce tissu de loüanges qu'exige le devoir, sur tout le merite & la verité.* Pag. 578. l. 12.
Et moi, Monsieur, je prêtens que ces derniers mots, bien loin d'être necessaires, auroient produit un mauvais effet. Un homme aussi delicat que M. de la Bruyere, qui parloit à des gens d'une grande penétration & d'un fin discernement, à des Academiciens, n'a pas dû s'ex-

pliquer trop. On doit les ſuppoſer capables d'entendre ce que l'on n'exprime pas, & d'interpreter favorablement ce que l'on *n'exprime* qu'à demi. Quand un Orateur *dit* que les *loüanges ſont exigées par le devoir*, chacun comprend auſſi-tôt, que ce devoir eſt excité par le merite de la perſonne, qu'on ſe ſent forcé d'admirer publiquement des vertus dont on a été vivement touché, & qu'enfin on ne les loüeroit pas ſi elles ne meritoient tous les éloges qu'elles reçoivent. Cette interpretation me ſemble meilleure que celle du Critique; Elle convient ſur tout à un Panegirique dont le Cardinal de Richelieu eſt le magnifique ſujet.

Ce n'eſt point un perſonnage, continüe M. de la Bruyere, *qu'il ſoit facile de rendre n'y d'exprimer par de belles paroles.* Le Cenſeur prétend qu'*on ne dit pas en termes de peinture*, ce tableau ne rend pas bien *pour marquer qu'il ne repreſente pas fidellement*; Exprimer, *eſt le vrai mot.* D'accord; mais il faut prendre garde que M. de la Bruyere qui fait un portrait

Pag. 578. *l.* 28.

alle-

allegorique n'eſt point aſſujetti aux termes de la peinture. En ſecond lieu, le verbe *rendre*, loin d'être impropre, a une ſignification tres-étendüe, il prepare les Auditeurs à ſe donner une idée avantageuſe des hauts ſentimens du Cardinal de Richelieu, des qualitez de ſon ame, de ſon grand cœur. Enfin l'Orateur a eu la precaution de l'accompagner du verbe *exprimer*; en ſorte que ce ſecond verbe diſſipe l'équivoque, ou corrige le trop de hardieſſe du premier. Si le Critique n'eſt pas content de ces trois raiſons, je doute qu'il puiſſe être jamais ſatisfait.

L'on y voit ſans peine qu'un homme qui penſe ſi virilement & ſi juſte.... on n'a jamais écrit, ou a dû écrire comme il a fait. On ſe plaint de la nouveauté de ce terme, *penſer virilement*; Je puis répondre d'abord que tous les mots nouveaux ne ſont point à rejetter; il ſeroit au contraire à deſirer que ceux qui ont du nom dans la Republique des Lettres, & qui meritent d'avoir accez parmi les Academiciens, protecteurs nez de la Langue Françoiſe,

Pag. 579. l. 21.

voulussent travailler à l'enrichir. Une autre raison (car j'ai l'avantage d'en trouver plusieurs pour la deffense de M. de la Bruyere) une seconde raison est que cet adverbe *virilement* fait une belle allusion à l'epitete *mâle* dont on accompagne le mot de stile, quand on veut exprimer un stile ferme & énergique.

Le Censeur trouve de l'obscurité dans ces autres termes, *ou n'a jamais écrit, ou a dû écrire comme il a fait.* Si cette phrase lui avoit paru obscure il n'auroit pas dit, *elle peut être attribüée aux plus mauvais comme aux meilleurs Ecrivains.* Il y a, répondrai-je à cela, bien des choses qui peuvent être également prises en bonne & en mauvaise part; mais l'équivoque cesse par la considération de la personne. Le même trait qui dans un Panegirique tient lieu de loüange, devient une fine ironie dans une Satyre. Monsieur de la Bruyere qui loüe la maniere d'écrire du Cardinal de Richelieu se fait assez entendre: s'il avoit ainsi parlé dans ses Caracteres d'un mauvais Auteur, on l'auroit entendu autrement: car

Ibid.

c'est dire qu'un homme étoit né pour écrire comme il a fait, & qu'il étoit impossible d'écrire mieux ou plus mal; *mieux* c'est le vrai sens du Panegirique, *plus mal* ce seroit l'interpretation naturelle d'un portrait Satirique.

Une vie laborieuse (c'est toûjours du Cardinal de Richelieu dont il est parlé) *une vie laborieuse & languissante souvent exposée a été le prix d'une si haute vertu.* Le Censeur donne à cette loüange le nom d'injure. *On ne s'y prendroit pas autrement*, dit-il, *pour loüer le merite d'un homme qui auroit été persecuté. Ne diroit-on pas que la vertu de M. de Richelieu fût une vertu sans honneurs & sans recompense. Que manquoit-il à sa gloire?* Si le Critique avoit un peu reflechi, il auroit vû que la pensée qu'il condamne n'offre point le sujet d'une explication desavantageuse. Car M. de la Bruyere ajoûte aussi-tôt, *depositaire des Tresors de son Maître, comblé de ses bienfaits, ordonnateur, dispensateur de ses Finances, on ne sçauroit dire qu'il est mort riche.* Le Panegiriste a donc voulu marquer l'extreme desinte-

Pag. 580. *l.* 1.

reſſement d'un Miniſtre qui oublioit les ſiens, lui même, plus occupé du bonheur de l'Etat que du ſoin de ſa fortune. Quand il dit, *une vie laborieuſe a été le prix d'une ſi haute vertu*, il fait entendre que cela eſt venu non point par l'injuſtice du Prince, mais par le choix de ce grand homme, qui pour ſe recompenſer de ſes peines en embraſſoit de nouvelles, joyeux de ſe délaſſer de ſes premiers travaux par d'autres entrepriſes plus glorieuſes au Roi, & s'il le pouvoit, plus ſalutaires à la France.

Le croiroit-on, Meſſieurs, cette ame ſerieuſe & auſtere, formidable aux ennemis de l'Etat, inexorable aux factieux, plongée dans la negociation.... a trouvé le loiſir d'être ſçavante. Et vous, Monſieur, que croiriez vous que le Critique reprenne dans ce nouveau trait de loüange? *Je ſçai* (dit-il, entre autres choſes que je paſſe) *je ſçai que l'on a écrit*,

Pag. 581. l. 5.

Cette ame genereuſe a couru les hazards,

Mais c'eſt le ſtile de la Poëſie: prendre

l'ame *pour la personne*; cette ame est sçavante, *au lieu de dire*, c'est un homme sçavant, un genie profond, un bel Esprit, *je ne le risquerois pas*. Il ne s'agit pas de sçavoir ce que le Critique risqueroit ou ce qu'il ne risqueroit pas; il n'a aucun droit sur la langue, & il ne lui convient point *d'* prononcer des decisions. Je lui demande qu'elle raison empêche qu'on n'appelle une *ame, sçavante?* Est-il rien de plus regulier que de lui attribüer les qualitez qui lui conviennent naturellement, puis que l'usage permet qu'on lui en attribüe de metaphoriques? On dit par exemple, *une ame basse*, *une ame noire*. L'on dira à plus forte raison *une ame sçavante*.

Le Censeur est en train de faire le beau parleur, il employe deux pages entieres à blâmer quelques expressions telles que celles-ci, *contempteurs de la vertu & de toute association qui ne roule pas sur l'interêt, &c....* Je le renvoye au Dictionaire de l'Academie, il y trouvera ces termes bien établis.

Il blâme encore le mot de *medita-*

tiens, & soûtient que c'est mal loüer le Cardinal de Richelieu que de dire *il a consacré ses meditations & ses veilles au bien de l'Etat. Ce terme* meditations *est*, reprend-il, *un terme consacré qui ne doit point être étendu au delà de ces reflexions importantes d'un Chrétien sur l'éternité.* Plaisante delicatesse ! aucun de nos bons Auteurs ne la eüe. Monsieur de Saint-Evremont s'est servi dans le même sens du mot de *meditations* en plusieurs endroits. Nous lisons Tom. I. page 245. *Au milieu de ces* meditations *qui me desabusoient insensiblement, &c.... Quand je songe aux profondes* meditations *que les Mathematiques exigent*; Page 346. *Il faut du silence, du repos & de la* meditation *pour profiter de ce que l'on a vû.* Page 351. *On voit des genies extraordinaires passer tout d'un coup de la* meditation *du cabinet aux charges les plus difficiles :* Tome 2. page 1. *Vous n'êtes plus si sociable que vous étiez; vos* meditations *vous ont ôté vôtre belle humeur.* Ces autoritez sont surabondantes dés que je puis montrer que M. de la Bruyere s'est servi du même terme sans qu'on l'ait

Pag 583. l. 18.

pû condamner. Il a écrit page 66. *Æmile étoit né ce que les plus grands hommes ne deviennent qu'à force de regles, de* meditation, *& d'exercice*; & page 144. *C'est beaucoup que Troile sorte de ses* meditations *pour contredire.* Ces endroits n'ont point échappé par hazard au Censeur, il a fait de tres-longues reflexions sur ces deux Caracteres où il n'a épargné que le mot *de meditations* qu'il s'avise maintenant de reprendre.

Il n'ignoroit pas quels sont les fruits de l'Histoire & de la Poësie. Le Censeur trouve que cela va bien jusques-là, mais ceci tombe, *il n'ignoroit pas quelle est la necessité de la Grammaire.* Voici sa raison; *Il y a tant de choses à dire en faveur de l'Academie que je ne pardonne pas à un Orateur de placer la Grammaire dans un discours où il pouvoit s'étendre sur les avantages de l'Histoire, la noblesse de la Poësie, la perfection de nôtre langue, &c....* Mauvaise raison. Nous ne devons point rougir d'entendre parler de la Grammaire qui prescrit de justes regles pour l'exposition de nos pensées, & pour la perfection de nos discours.

Pag.584. l. 1.

Bien loin que ce détail dans lequel M. de la Bruyere juge à propos d'entrer soit bas & insipide, il est relevé par l'honneur qu'il fait à la Grammaire de l'appeller *la base & le fondement des autres Sciences.* Elle est en effet la source des principes, elle donne de l'ordre aux consequences, de la force aux preuves, de la politesse aux expressions, & de l'ornement aux discours. Ce n'est pas assez d'avoir une belle imagination, il faut un beau langage. L'esprit forme les pensées, la Grammaire les produit; Comme les Academiciens sont proprement instiués pour en maintenir les droits, il étoit necessaire que l'Orateur en dît un mot.

Monsieur de la Bruyere parlant de l'Academie *où la vertu seule est admirée, le merite placé, l'esprit & le sçavoir rassemblez par des suffrages,* dit, *Voilà, Messieurs, vos regles & vos principes dont je ne suis qu'une exception.* Le Censeur qui a tant de fois accusé l'Auteur d'être vain & presomptueux, faché maintenant de ne pouvoir blâmer sa modestie,

s'écrie, *pointe fade, pensée commune tirée d'un Proverbe usé par le Peuple !* il ajoûte, *si M. de la Bruyere a de lui ces sentimens, pourquoi a-t-il traité d'*ennemis, *de* vieux corbeaux, *d'*oiseaux lugubres *ceux qui n'ont pas admiré sa harangue? Il détruit dans sa Preface ce qu'il établit dans son discours.* La raison en est bonne. Quand M. de la Bruyere parle à des gens qu'il croit fort au dessus de lui, il reconnoît volontiers la superiorité de leur merite, & ne rougit point de se declarer leur inferieur. Mais lors que par un pur esprit de jalousie & de haine l'on s'efforce de le mépriser, il se deffend & tâche de ne point laisser à ses ennemis l'avantage de le mépriser impunement. Je l'approuve d'en user de la sorte.

Page 28. il compare l'Academie Françoise *à ce grand & premier Concile où les Peres qui le composoient étoient remarquables chacun par quelques membres mutilez ou par les cicatrices qui leur étoient restées de la persecution. Ils sembloient tenir de leurs playes le droit de s'asseoir dans cette assemblée generale de toute l'Eglise. Il n'y avoit aucun de vos*

illustres Predecesseurs qu'on ne s'empressât de voir, qu'on ne montrât dans les places, qu'on ne désignât par quelque ouvrage fameux qui lui avoit fait un grand nom & qui lui donnoit rang dans cette Academie naissante qu'ils avoient comme fondée. La seule lecture de cette comparaison en découvre les justes rapports, le Critique a juré qu'il n'y en trouveroit pas; tres-fidele à son serment il conclud qu'il n'y a pas la moindre convenance entre l'Academie & cette Assemblée, entre les Academiciens & les Peres du Concile.

Pag. 586.

Ibid. l. 19. Autre subtilité; *on ne peut pas dire que ces premiers Maîtres de l'éloquence Françoise avoient fondé l'Academie: son établissement, ainsi que l'a remarqué le Panegiriste, est dû au Cardinal de Richelieu; il en est le Fondateur: personne ne lui dispute cette gloire.* Le Censeur prend la chose de travers. Par ce mot *fondé* M. de la Bruyere n'entend pas que les Academiciens ayent fondé l'Academie; On sçait bien que l'établissement en est dû au Cardinal de Richelieu; il entend seulement que les Academiciens ont

contribué par leurs Ouvrages à rendre cet établissement solide; aussi a-t-il usé d'un correctif, *ils avoient comme fondé* : l'Auteur pouvoit même n'en point user; car il étoit inutile que M. de Richelieu travaillât à cette fondation, s'il n'y avoit eu des gens de Lettres capables de remplir ses desseins. Ceux qui en ont été jugez dignes sont devenus en même tems les Fondateurs de l'Academie. On peut leur donner ce titre glorieux; il est autant dû à leurs beaux Ouvrages qu'aux liberalitez d'un Cardinal magnifique.

C'est un grand hazard de ce que le Critique approuve les Caracteres que M. de la Bruyere a glissez dans sa Harangue: Ce seroit un hazard plus extraordinaire, s'il ne faisoit point succeder à une courte loüange quelques traits Satiriques. Vous avez lû dans M. de Saint-Evremont, *lorsqu'un doux souvenir détourne nôtre pensée de ce que nous sommes sur ce que nous avons été, nous attribüons des agremens à beaucoup de choses qui n'en avoient point, parce qu'elles rappellent dans nôtre esprit l'idée de nôtre jeunesse* *Tom. 1. page 224.*

où tout nous plaisoit par la disposition de nos sentimens. On accuse M. de la Bruyere de s'être approprié cette pensée; Jugez, Monsieur, si le reproche est veritable, il parle ainsi de Racine, *Quelques-uns ne souffrent pas que Corneille, le grand Corneille, lui soit preferé; quelques autres qu'il lui soit égalé; ils en appellent à l'autre siecle; ils attendent la fin de quelques vieillards qui touchez indifferemment de tout ce qui rappelle leurs premieres années n'aiment peut-être dans Oedipe que le souvenir de leur jeunesse.* Je suis tres-persuadé que M. de Saint-Evremont, au lieu de reclamer ce trait, a souhaité que le sien fut aussi beau.

Il faut, Monsieur, que je me serve d'une ironie. Les Academiciens ont eu grand tort de recevoir parmi eux un homme qui ne sçavoit pas sa langue, un M. de la Bruyere si fertile en mauvaises phrases & en termes irreguliers. Celui-ci par exemple, déplaît à son Critique, *Quelle grande acquisition avez vous faite en cet homme illustre?* Admirez, je vous conjure (c'est toûjours sur le ton ironique que j'écris) admirez la bel-

le remarque d'un Censeur tres-judicieux : *Cette expression* faire acquisition d'un homme *sort du naturel. On ne fait acquisition que des choses qui sont dans le commerce ; & si l'on peut dire* faire acquisition d'un homme, *c'est un terme de guerre où les soldats s'attachent.* Prenons maintenant le ton serieux. En verité, Monsieur, est-il permis de pointiller de la sorte ; des reflexions pueriles devroient-elles entrer dans un sujet aussi grave que l'est une dissertation sur des ouvrages d'esprit ? Pag. 582. l. 3.

Monsieur de la Bruyere fait l'énumeration de tous les talens qui distinguent chacun des Academiciens. Il parle en premier lieu des Orateurs Sacrez, ensuite de ces gens amateurs de l'antiquité, & dit à l'occasion de ceux-ci, *Admire t-on une vaste & profonde litterature qui aille foüiller dans les archives de l'antiquité pour en retirer des choses ensevelies dans l'oubli, échapées aux Esprits les plus curieux ; ignorées des autres hommes, une memoire, une methode, une precision à ne pouvoir dans ces recherches s'égarer d'une seule année, quelque-*

fois d'un seul jour sur tant de siecles ; *cette doctrine admirable vous la possedez : elle est du moins en quelques-uns de ceux qui forment cette sçavante Assemblée.* Le Critique prétend que ce correctif *ou du moins* ne fait pas honneur aux Academiciens, & qu'*un homme qui loüeroit finement, n'eût fait aucune reserve de peur d'exciter l'envie des Auditeurs que cet éloge ne regardoit pas.* Il prouve justement qu'il seroit aussi mauvais Panegiriste qu'il est un Critique peu raisonnable, s'il loüoit tout le monde avec la même facilité qu'il montre à blâmer toutes choses. Il n'y a pas en effet de loüange plus grossiere que celle qui est donnée en termes vagues & generaux. Monsieur de la Bruyere ne pouvoit accorder à tous les Academiciens un merite, propre seulement à quelques-uns, sans faire une injustice aux uns & une injure aux autres ; car tout éloge qui sent la flatterie fait aussi peu d'honneur à ceux qui ne le meritent pas, qu'il offense ceux à qui il est dû. Les gens de Lettres ne devoient pas se choquer qu'on ne les mît pas au rang des

Pag. 589. l. 5.

Predicateurs, les Predicateurs n'avoient pas dequoi murmurer, qu'on vantât le merite des Poëtes; chacun à son talent; Il suffisoit, pour n'avoir pas lieu de se plaindre, que M. de la Bruyere n'eût point loüé les uns preferablement aux autres, il suffisoit qu'il eût eû la precaution de dire à tous les Academiciens, *Toutes les sortes de talens que l'on voit répandus parmi les hommes se trouvent partagez entre vous.* Là il n'y a point d'exception.

Si l'on est curieux du don de langues, &c.... Des qualitez si rares ne vous manquent pas. Le Censeur rappelle une delicatesse qu'il a déja eüe & que je me souviens d'avoir blâmé en deux ou trois de mes Lettres. *Le* don des langues *est*, dit-il, *un terme consacré; l'avantage n'en a été accordé qu'aux Apôtres.* N'y a-t-il qu'un sens à donner à tous les mots, & à cause que l'on dit *les Mysteres de la Religion*, ne sera-t-il plus permis d'écrire *un mystère d'iniquité?* Je vous ait fait voir que c'étoit là une absurdité insigne. Prenons la pensée de M. de la Bruyere dans sa signification naturelle. Il

Ibid. l. 12.

entend par le don des langues la ſcience des langues Etrangeres. Comme c'eſt une étude difficile, étendüe, une ſcience rare & extraordinaire, on peut nommer *un don* le progrez qu'on y fait, le ſuccez qu'on y acquiert. Je ſuppoſe même que l'Auteur ait voulu faire alluſion à la grace accordée aux Apôtres, ſeroit-ce une profanation de donner le même nom aux connoiſſances acquiſes à force de travail par les gens qui adorent le même Dieu, de qui les Apôtres tenoient ce don Myſterieux. Je n'uſerai pas d'un raffinement blâmable, lors que je dirai que tous les talens des hommes ſont des dons du Ciel; je le dis aprés S. Paul, qui, pour humilier & confondre les ſuperbes, leur adreſſe ces belles paroles, *Quid habes quod non accepiſti; ſi autem accepiſti, quid gloriaris quaſi non acceperis.* Une main liberale nous a diſpenſé toutes les qualitez que l'on admire en nous, l'eſprit, la memoire, le jugement, les ſciences, la connoiſſance des langues. Toutes ces choſes ſont des *dons*, que nous tenons de la magnificence

de Dieu. Ainsi, loin que M. de la Bruyere ait abusé de ce terme parce qu'il est consacré, c'est à cause que ce terme est consacré que M. de la Bruyere a tres-bien fait de s'en servir.

Si l'on cherche des hommes qui fassent parler le Prince avec dignité & avec justesse, &c.... On affecte de trouver ici de l'obscurité, & l'on doute si M. de la Bruyere parle des Gouverneurs du Prince ou de ses Ministres. Il s'est neanmoins clairement expliqué en disant, *Si l'on cherche des hommes habiles, pleins d'esprit & d'experience, qui par le privilege de leurs emplois fassent parler le Prince avec dignité.* Les deux lignes que le Censeur a omises ne laissent point d'équivoque; elles font d'abord connoître que l'intention de M. de la Bruyere a été de parler des Ministres. *Cela*, replique-t-on, *ne s'accorderoit point avec ce qui est écrit sept ou huit pages plus bas à la loüange du Roi*, lui même est son principal Ministre; *Car* ajoûte-t-on, *dés qu'un Roi se charge du poids des affaires publiques, il n'a plus besoin d'hommes qui le* fassent parler avec dignité & avec justesse: *Sur tout un Roi com-*

Pag. 590. l. 12.

me le nôtre qui ne prononce que des Oracles est au dessus de ce secours étranger. Cet éloge est fort étranger au dessein du Critique. Quoi qu'un Roi soit son principal Ministre, les affaires sont trop étendues pour pouvoir les executer toutes par lui-même : il faut du moins que quelqu'un redige ses volontez, & rende ses Edits publics ; ceux qui sont chargez de cet emploi honorable ont, pour ainsi dire, la gloire de faire parler le Souverain ; ils pretent leurs termes à son autorité, & sont comme les interpretes de la volonté des Rois. C'étoit pour cela que M. le Chancelier Seguier *disoit de M. Thonier qu'il ne connoissoit point d'homme qui sçût mieux faire parler le Roi & avec plus de dignité.* Ce M. Thonier avoit acquis une connoissance universelle des affaires de France, & avoit été successivement durant quarante années Premier Commis de trois Secretaires d'Etat.

Les trois courtes reflexions qui suivent ne demandent aucune réponse ; elles ressemblent à celles sur lesquelles je ne vous ai rien

écrit ; la ſeule lecture découvre leur peu de ſolidité.

Vous perdites il y a quelques années ce grand protecteur (M. le Chancelier Seguier) *le ſentiment de vôtre perte fut tel que dans les efforts que vous fites pour la reparer, vous oſates penſer à celui qui ſeul pouvoit vous la faire oublier.* L'Auteur des ſentimens Critiques fait un grand diſcours ſur le verbe *oſer :* En voici un extrait qui ne laiſſera pas de vous paroître long. *Le mot d'*oſer *n'eſt bon que dans la bouche de ceux que l'action regarde directement, par exemple*, j'oſe m'adreſſer à Vôtre Majeſté, nous oſons lui repreſenter : *Un Orateur qui parle de cette action & qui la loüe ne doit point dire* il oſa s'adreſſer au Roi, ils oſent lui repreſenter ; *autrement ce ſeroit leur reprocher une imprudence, & imputer à temerité un ſentiment de veneration.* Pag. 592. Cette objection eſt tres-mal fondée. Quand M. de la Bruyere dit que les Academiciens *oſerent* penſer au Roi, il les loüe d'une maniere fine & delicate ; On ſçait que le propre de la douleur eſt d'inſpirer la timidité & d'affoiblir le courage, d'ôter à l'eſ-

prit ses forces & de jetter l'ame dans le trouble ; c'est donc comme s'il eût dit aux Academiciens, *Vous eûtes la force, le courage, la confiance de penser au Roi.* Le verbe *oser* ne se prend donc pas toûjours en mauvaise part, il n'est point borné à la seule interpretation que le Critique lui donne. Je veux pourtant lui accorder que ce mot designe une certaine hardiesse. Il y a tant de distance entre un Roi & ses Sujets que quelque legitimes que soient leurs demandes, c'est toûjours une espece de temerité & de hardiesse de le solliciter. Tout ce qui peut la rendre excusable, est l'humanité du Prince, *aussi M. de la* Bruyere n'a pas manqué de joindre ce trait, *avec quelle bonté, avec quelle humanité ce magnanime Prince vous a-t-il reçûs ?* Ne seroit-ce point, Monsieur, une adresse à l'Auteur de blâmer en quelque sorte les Academiciens devant qui il parle, afin d'avoir un plus beau sujet de loüer le Roi qui est leur Protecteur. Vous sçavez qu'il y a des Satires qui flattent, comme des Eloges qui piquent.

Si je n'apprehendois de faire une

digreſſion pareille à celle dont l'Auteur demande d'être diſpenſé, je m'arrêterois à la page 593. où il équivoque ſur le verbe *improuver*. Son objection appuye ce qu'il veut détruire ; c'eſt autant d'ajoûté à la deffenſe de M. de la Bruyere.

Je l'ai vû cette reception (du Roi & de la Reine d'Angleterre lors qu'ils arriverent à Verſailles) *Spectacle tendre s'il en fut jamais. On y verſoit des larmes d'admiration & de joye. Ce Prince n'a pas plus de grace lors qu'à la tête de ſes camps & de ſes armées il foudroye une Ville qui lui reſiſte ou qu'il diſſipe les troupes ennemies du ſeul bruit de ſon approche.* Je l'ai repêté bien des fois, & je crains d'être encore obligé de le dire. Le Cenſeur a le mauvais talent de donner à toutes les penſées un ſens fort équivoque. *Nul rapport*, dit-il, *entre un Roi qui combat & un Roi qui offre un azile à un Prince malheureux, entre un Roi à la tête de ſes armées, & un Roi qui vient au devant d'une Reine fugitive ; entre un Roi qui diſſipe des troupes, & un Roi qui fait accueil à ſon Voiſin & à ſon Allié ; ſi j'avois été témoin de* Pag. 594. l. 7.

cette reception, j'aurois vû toute autre chose. Ceux qui eurent ce bonheur ne remarquerent pas, il s'en faut bien, dans le Prince une fierté de General, ni une contenance de Guerrier foudroyant, il se dépoüilla alors autant qu'il pût de sa Grandeur, afin d'épargner à un Roi détrôné le triste souvenir de celle qu'il venoit de perdre, ou s'il lui montra toute sa gloire, ce fût pour lui en offrir le partage. Le Critique ne s'est écarté du vrai sens de M. de la Bruyere qu'afin de placer ce trait brillant. Car le vrai sens, & le but de la comparaison est que le Roi, en quelque situation qu'il soit, conserve une grace particuliere. La douleur ne le deconcerte pas comme les autres hommes; en nous c'est une foiblesse, en lui elle est, si l'on peut parler ainsi, illustre & courageuse; il n'est pas moins grand dans les occasions où sa bonté compatissante le fait paroître affligé, que dans celles où une victoire remportée lui donne de la joye.

Ce Prince humain & bien-faisant que les Peintres & les Statuaires nous defigurent, vous tend les bras, vous regarde

avec des yeux tendres & pleins de douceur, c'est là son attitude. Le Censeur dit, *une reflexion que je ne puis m'empêcher de faire est qu'ici le Panegiriste donne au Roi* des yeux tendres & pleins de douceur, *& quand il parle de la reception que Sa Majesté fit à une famille affligée, spectacle tendre s'il en fût jamais, il insinüe que le Roi paroissoit aussi grand, aussi fier, que s'il foudroyoit des villes ou qu'il dissipât des troupes ennemies, il y a là de la méprise.* Toute la méprise est du côté du Censeur. Le mot de *fier* ni même celui de *grand* pris en la maniere qu'il l'entend ne se trouve point dans les paroles de M. de la Bruyere; il a écrit simplement, *le Roi n'a pas plus de grace*, pour marquer que son ame étoit tranquille au milieu des plus tristes revers, & que son visage conservoit alors toute sa serenité. Pag. 595. l. 26.

Une seconde méprise du Critique; elle est bien grande, s'il a crû qu'on devoit dire *le Roi tendoit les bras à une famille auguste; il regardoit avec des yeux tendres & pleins de douceur une famille Royale.* Cette attitude con-

vient à un Roi qui fait accueil à ses Sujets, elle prouve sa bonté, son humanité, elle montre qu'il diminüe volontiers sa grandeur afin d'augmenter la confiance de ceux qui s'addressent à lui. Mais parce que le Roi n'a pas moins d'estime pour ses Voisins détrônez que s'ils étoient toûjours Maîtres absolus de leurs Etats, il a fallu lui laisser cet air de Majesté qui lui est ordinaire, & nous persuader qu'il dissimuloit en quelque sorte les malheurs de ces Illustres affligez pour les recevoir non comme des fugitifs qui lui demandoient un azile, mais comme des Rois qui venoient traiter avec lui.

Il veut voir vos Habitans, vos Bergers danser au son d'une flute champêtro sous les saules & les Peupliers, y mêler leurs voix Rustiques & chanter les loüanges de celui qui avec la Paix & les fruits de la guerre leur aura rendu la joye & la serenité. Cette pensée, toute naturelle qu'elle est, ne plaît pas au Censeur. *Une Harangue*, selon lui, *n'admet point ces descriptions* (Pag. 596. l. 15.) *qui ne sont propres qu'à l'Eglogue & aux Pastorales.* Il se trompe, Ronsard

ſard disoit agreablement, la Proſe peut quelquefois ſe parer modeſtement des ornemens de la Poëſie. Je m'imagine que le Critique n'a pas daigné lire Ronſard; cependant je m'étonne qu'en liſant les Penſées Ingenieuſes du P. Bouhours, il n'ait pas fait attention à cette juſte remarque. *Pag. 490.*

C'eſt pour arriver à ce comble de ſes ſouhaits la felicité commune qu'il ſe livre aux travaux & aux fatigues d'une guerre pénible, qu'il eſſuye l'inclemence du Ciel & des ſaiſons, qu'il expoſe ſa perſonne, qu'il riſque une vie heureuſe. On objecte, *cette Epitete n'eſt pas juſte, la vie ceſſe d'être heureuſe quand on eſt dans les travaux & dans les fatigues.* Raiſonnement pitoyable! La vie ceſſe-t-elle d'être heureuſe par les peines qu'on ſe donne quand elles ſont volontaires & glorieuſes? Quelle vie plus fortunée que celle dont tous les jours ſont marquées par des victoires ou par d'autres proſperitez? *Pag. 597. l. 7.*

Mon preſſentiment a été juſte, & j'avois raiſon, Monſieur, de vous dire que le Cenſeur ne finiroit pas ſa

Lettre sans donner encore quelque mauvaise interpretation ; il se plaint de l'obscurité de cette Phrase, *Vous m'avez admis dans une Compagnie illustrée par une si haute protection, je ne le dissimule pas ; j'ai assez estimé cette distinction pour desirer de l'avoir dans toute sa fleur, & dans toute son integrité, je veux dire, de la devoir à vôtre seul choix, & j'ai mis vôtre choix à tel prix, que je n'ai pas osé en blesser, pas même en effleurer la liberté par une importune sollicitation.* La raison du Critique est fondée sur ce que M. de la Bruyere s'est vû lui-même obligé d'ajoûter un, *je veux dire*, pour se faire entendre. Cette conséquence est mal tirée. Un correctif ne marque pas toûjours qu'il y ait de l'obscurité dans ce qui precede, il rend seulement la pensée plus nette ; & il n'est souvent ajoûté que comme un ornement du discours.

On découvre, ajoûte le Censeur, *un secret orgueil dans ces paroles*, je n'ai pas osé effleurer la liberté de vôtre choix par une importune sollicitation. *Monsieur de la Bruyere veut faire entendre qu'il doit à son merite &*

non à la brigue l'honneur qu'il reçoit. Souvenez-vous, Monsieur, de ce que j'ai insinué dans ma onziéme Lettre. Monsieur de la Bruyere ne dit pas qu'il n'a point sollicité, il s'est assujetti comme les autres aux regles de l'Academie ; il dit simplement que ses sollicitations n'ont point été *importunes* ; & encore pourquoi le dit il ? Afin de sauver l'honneur des Academiciens, & de ne point donner à soupçonner qu'ils accordent tout à la brigue & aux importunitez. Ce n'est pas tant lui, ai-je déja écrit, qu'il ménage ; il cherche à loüer les Academiciens, & à montrer leur discernement.

Ce qui vous surprendra, Monsieur, est que le Censeur qui avoit coûtume de terminer une loüange par vingt traits Satiriques, finit sa Lettre & son Ouvrage par une reflexion avantageuse à M. de la Bruyere. Cependant il n'a pas tenu au Critique de le faire passer pour un homme qui ignoroit sa langue, qui avoit l'esprit peu juste, & qui s'étoit enrichi aux dépens des bons Ecrivains. L'Auteur des sentimens

Critiques a ce reproche à se faire, & justement les dernieres lignes de sa Lettre deposent contre lui & le convainquent de larcin ; il écrit *cette* Pag. 599. l. 25. *Lettre est plus longue que les autres parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte.* Cette conclusion est la même que celle de la seiziéme Lettre Provinciale. Pour moi, Monsieur, je me contente de vous assurer de mon estime & de vous engager à bien recevoir une Apologie que j'ai tâché de vous rendre agreable. Quand il y aura quelque chose de nouveau dans l'empire des Lettres adressez-le moi je vous prie : Vous sçavez bien que toutes ne conviennent pas à ma curiosité, tout ce qui me viendra par vôtre choix ne peut être que tres-bon : il seroit excellent s'il partoit de vôtre Esprit. Je suis, &c.

FIN.



TABLE

DES PRINCIPALES Matieres contenües en cet Ouvrage.

A

B.

C

F

G

H

I

L

M

N

O

P

R

S

T

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION

De M. Pavillon, de l'Academie Françoise & de l'Academie Royale des Inscriptions.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre *Apologie de M. de la Bruyere, &c.* dans lequel je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Le 4. Octobre 1700.

PAVILLON.



Extrait du Privilege du Roi.

PAR Grace & Privilege du Roi donné à Versailles le douziéme jour de Mars 1701. Signé par le Roi en son Conseil LE COMTE, & scellé, il est permis à JEAN-BAPTISTE DELESPINE Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & débiter un Livre intitulé, *Apologie de M. de la Bruyere, ou Réponse à la Critique des Caracteres de M. de la Bruyere.* Et ce pendant le tems de quatre années consecutives; & défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & distribuer ledit Livre; sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression Etrangere, & autrement sans le consentement dudit Exposant, ou de ses ayans Cause, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits & trois mil livres d'amande & de tous dépens, dommages, & interêts.

Ainſi qu'il eſt plus au long porté par ledit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 23. Mai 1701.

Signé, C. BALLARD, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois en vertu du preſent Privilege, le 30. Juin 1701.


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA